



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

=*****=

ÉCOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

« Espaces, Cultures et Développement »

=*****=



THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Spécialité : Géographie et Gestion de l'Environnement

Option : Géosciences de l'Environnement et Aménagement de l'Espace

N° d'enregistrement 660-2019/UAC/EDP/GEN

URBANISATION ET PROBLEMES D'AMENAGEMENT SUR LE PLATEAU SAKETE- POBE (SUD-BENIN): ESPACE TEMOIN DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE

Présentée par :
AVOCEVOU Yénikansé René

Sous la direction de :
Dr Toussaint VIGNINOU
Maître de Conférences
(CAMES)

Soutenue publiquement devant le jury composé de

Président : Monsieur CLEDJO Placide, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin);

Rapporteur : Monsieur VIGNINOU Toussaint, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ;

Examineurs : Monsieur ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire) ;

Madame DOSSOU GUEDEGBE Odile, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ;

Monsieur HETCHILI Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo).

Mention : Très honorable avec félicitation du jury

Soutenu publiquement le jeudi 19 Décembre 2019

Année académique : 2018-2019

Sommaire

Dédicace	4
Remerciements	5
SIGLES ET ACRONYMES	8
Résumé	10
Abstract.....	11
Introduction générale.....	12
PREMIERE PARTIE :	16
CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	16
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	17
1.1- Revue de la littérature.....	17
1.2- Clarification des concepts.....	27
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	54
2.1-Données collectées.....	54
2.2-Techniques de collecte des données	55
DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS ET MANIFESTATIONS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO -MISSERETE.....	83
CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE.....	84
3.1- Déterminants naturels de l'urbanisation dans la commune d'Akpro- Misséréte.....	84
3.2- Déterminants humains de l'urbanisation	98
CHAPITRE IV: MANIFESTATIONS SOCIOECONOMIQUES ET SPATIALES DE L'URBANISATION D'AKPRO-MISSERETE	137
4.1-Dynamique urbaine de la commune d'Akpro-Misséréte.....	137
4.2- Dynamique des infrastructures sociocommunautaires	155

TROISIEME PARTIE : PROBLEMES D'AMENAGEMENT ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE.....	216
CHAPITRE V : PROBLEMES D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE.....	217
5.1 Contraintes liées à l'aménagement et au processus d'urbanisation.....	217
5.2 Absence des outils de planification urbaine.....	235
CHAPITRE VI : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE	252
6.1-Analyse stratégique des documents de planification	252
6.2- Défis d'aménagement	264
Discussion.....	300
Conclusion générale	303
Bibliographie	306
ANNEXES	323
Liste des tableaux	323
Liste des figures.....	325
Liste des photos	327
Table des matières	340

Dédicace

A:

- mon feu père, Houssou-Daho AVOCEVOU, je dédie le présent travail pour m'avoir soutenu durant mes études. Puisse ce travail témoigner la confiance que tu as toujours placée en moi !
- ma mère Yaoitcha DEDJI, pour son encouragement, et pour tous les sacrifices consentis.

Remerciements

La présente thèse n'aurait pu être réalisée sans le concours de certaines personnes à qui je reste profondément reconnaissant.

J'exprime ma reconnaissance et ma profonde gratitude à Monsieur Toussaint VIGNINO, Maître de Conférences des Universités (CAMES), mon directeur de thèse et Directeur Scientifique du Laboratoire d'Etude des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) qui, malgré ses multiples obligations administratives et académiques a accepté de diriger cette thèse avec une rigueur paternelle mais hautement scientifique.

Mes remerciements au Professeur Noukpo AGOSSOU, qui m'a ouvert les portes de son laboratoire "Laboratoire d'Aménagement Régional et Développement" (LARD) ; sa disponibilité m'a été d'un grand secours dans la finalisation de ce document.

Mes sincères remerciements au Professeur Odile DOSSOU GUEDEGBE pour les précieuses suggestions et orientations scientifiques qu'elle a faites pour l'amélioration de la qualité de cette thèse.

Je voudrais également dire à mesdames et messieurs les enseignants du Département de Géographie et Aménagement du Territoire et de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi de recevoir toute ma gratitude pour la formation de qualité que j'ai reçue. Je salue leur engagement à former davantage de cadres béninois.

J'exprime ma profonde reconnaissance au Docteur Moussa GIBIGAYE, Maître de Conférences des universités (CAMES) pour les suggestions et orientations qu'il a faites lors des points de thèse et qui m'ont permis de recentrer la recherche sur les théories et les contraintes d'aménagement dans le milieu de recherche.

Je remercie infiniment le Docteur Sylvain VISSOH, Maître de Conférences des universités (CAMES) pour ses conseils et ses contributions à la finalisation de la présente thèse.

Ma reconnaissance va plus particulièrement à l'endroit du Docteur Auguste HOUINSOU, Maître-Assistant (CAMES) pour sa disponibilité, ses conseils pratiques et sa contribution utiles dans la réalisation du présent document.

Mes sentiments de profonde gratitude s'adressent aux Docteurs Sandé ZANNOU, Maître-Assistant (CAMES), Iréné QUENUM, Janvier GUEDENON et Claude DAHANDE pour leur disponibilité, leurs conseils pratiques et leurs contributions utiles dans la réalisation du présent document.

Aux dames Ida AJAVON et Bernadette AHOUANDJINO, je voudrais dire merci pour leurs soutiens.

Mon épouse Rolande ZANNOU pour sa disponibilité et son soutien constants et indéfectibles dans la conduite de la présente thèse ;

Mes enfants Bienheureuse Tomanhon, Trésor Mahuzonsou et Sika Lajoie, espérant qu'à votre tour vous ferez mieux.

A mes frères et sœurs : Daniel, Kévin, Pierre, Iréné, Paul, Honoré, Anasthasie, Marie, et à leurs enfants, je voudrais rappeler que par la présente thèse, je réalise un de vos vœux les plus chers et j'attends que vos enfants qui le peuvent encore m'emboitent les pas et aillent plus loin que moi.

A mes amis Docteur Alfred AÏCHEOU, Docteur Brice DANSOU, Docteur Boris AZONHE, Docteur Innocent AKPAKA, Docteur Azizou SABI YO BONI, Docteur Julio HOUNSOUNOU, Docteur Serge DANSOU, Docteur Jean-Marie DJOSSOU, Frédéric ATACLE, Mathieu KIKI, Constant YEHOUENOU, Aser HONVO, Boris GBODOGBE, Jean LAOUROU, Casimir GOVOEYI, Césaire ADANDE, Martin DENONKPO, Evariste YOCLOUNON, Gabriel AGBAKOE, Alan AKOIGNONGBE, Bonaventure AGBOTON, Blaise GODOLE, François KPOSSA et Bienvenu KPATOUKPA ; je voudrais dire tous mes remerciements pour leurs conseils et apports de diverses manières.

Que les populations ayant fait l'objet d'enquête ainsi que les autorités politico-administratives de la commune d'Akpro-Misséréte que j'ai pu rencontrer pendant les travaux de terrain trouvent ici l'expression de mes remerciements déferents.

J'adresse plus particulièrement au responsable chargé des affaires domaniales de la mairie d'Akpro-Misséréte, monsieur Marc EGBELEYE qui n'a ménagé aucun effort pour mettre à ma disposition les données foncières de la commune d'Akpro-Misséréte et qui s'est rendu disponible pour la confrontation des données traitées avec leur conception de la gestion foncière ; je lui adresse mes remerciements.

Plusieurs autres personnes sont certainement restées dans l'ombre. Elles voudront bien me pardonner cette omission. Je les prie de ne point la considérer comme une ingratitude.

A toutes et tous, je dis infiniment merci

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
AEV	: Adduction d'Eau Villageoise
BF	: Borne Fontaine
CeRPA	: Centre Régional de Promotion Agricole
CIPCRE	: Cercle International pour la Promotion de la Création
CS	: Circonscription Scolaire
DAT	: Délégation à l'Aménagement du Territoire
DDEHU	: Direction Départementale de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population
GPS	: Global Positioning System
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LARD	: Laboratoire d'Aménagement Régional et du Développement
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPN	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MPREPE	: Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi
MUHRFLEC	: Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PDM	: Partenariat pour le Développement Municipal
PEA	: Point d'Eau Autonome
PEIR	: Pression Etat Impact Réponse

PFR	: Plan Foncier Rural
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
POS	: Plan d'Occupation du Sol
RFU	: Registre Foncier Urbain
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNIE	: Route Nationale Inter-Etats
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SDAU	: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SERHAU.SA	: Société d'Etudes Régionales de l'Habitat et d'Aménagement Urbain. Société Anonyme
SIG	: Système d'Information Géographique
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
SSC	: Schéma de Services Collectifs
SWOT	: Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces)
UNFPA	: Organisation des Nations Unies pour la Population

Résumé

La Commune d'Akpro-Missérété, située au nord de Porto-Novo à 5 km, connaît depuis deux décennies environ, une dynamique urbaine qui se traduit par une forte croissance démographique et spatiale. La présente thèse vise à analyser les problèmes d'aménagements induits par l'urbanisation sur le plateau Sakété-Pobè dans la commune d'Akpro-Missérété au sud du Bénin.

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la présente thèse, la recherche documentaire, les enquêtes par questionnaire, les entretiens et les observations ont été effectués respectivement au moyen de questionnaires, de guides d'entretien, de grilles d'observation et autres fiches techniques utilisées dans les quatre (4) arrondissements urbains de la commune. Des données quantitatives et qualitatives ont été collectées auprès de personnes-ressources impliquées dans la gestion urbaine et d'un échantillon de 335 ménages à travers 18 localités. Le traitement de ces données a été fait avec des outils statistiques et cartographiques et l'analyse des résultats à l'aide des modèles PEIR et SWOT.

Les résultats des recherches ont montré que les migrations, l'accroissement naturel, la dynamique démographique, le développement des activités économiques, la dynamique urbaine de Porto-Novo, les pratiques foncières et l'installation de nombreuses infrastructures à caractère économique, éducatif, etc. sont les principaux facteurs qui expliquent l'urbanisation sur le plateau Sakété-Pobè surtout dans la commune d'Akpro-Missérété. Cette forte urbanisation engendre une dynamique dans l'occupation du sol. Ainsi, l'espace urbanisé entre 1998 et 2018 est passé de 1021 ha à 2779 ha sur un total urbanisable de 7900 ha soit une progression de 1758 ha en vingt ans. Cette expansion a provoqué le rétrécissement des espaces agricoles : de 52,72 % en 1998 à 26,34 % en 2018 engendrant une dynamique dans l'occupation du sol.

L'évolution urbaine de la commune engendre des problèmes d'aménagement qui concernent la gestion des ordures ménagères, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, la maîtrise de l'urbanisation, le financement du développement local.

Mots clés : Bénin, Akpro-Missérété, problèmes, urbanisation, aménagement du territoire

Abstract

The municipality of Akpro-Missérété, located north of Porto-Novo, has known for about two decades, an urban dynamic that results in a strong demographic and spatial growth. The present thesis aims to analyze the problems of development induced by urban dynamics on the Sakété-Pobè plateau in the commune of Akpro-Missérété in southern Benin.

In order to achieve the objectives, set out in this thesis, the literature search, the questionnaire surveys, the interviews and the observations were carried out respectively by means of questionnaires, interview guides, grids of observation and other data sheets used in the four (4) urban districts of the municipality. Quantitative and qualitative data were collected from resource people involved in urban management and from a sample of 335 households across 18 localities. The processing of these data was done with statistical and cartographic tools and the analysis of the results using the PEIR and SWOT models.

The results of the research showed that migration, natural increase, demographic dynamics, the development of economic activities, the urban dynamics of Porto-Novo, land practices and the installation of many economic, educational, etc. are the main factors that explain the urban dynamics on the Sakété-Pobè plateau, especially in the commune of Akpro-Missérété. This strong urbanization generates a dynamic in the occupation of the soil. Thus, the urbanized space between 1998 and 2018 went from 1021 ha to 2779 ha out of a total of 7900 ha, an increase of 1758 ha in twenty years. This expansion caused the narrowing of agricultural areas: from 52.72 % in 1998 to 26.34 % in 2018, generating a dynamic in land use.

The urban development of the municipality generates development problems that concern the management of household waste, access to drinking water and electricity, controlling urbanization, financing local development.

Key words: Benin, Akpro-Missérété, problems, urbanization, spatial planning

Introduction générale

L'urbanisation dans le monde est une réalité aujourd'hui à tel point que Claval (1933), considère le monde contemporain comme un « monde urbain ». Pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, la population urbaine a augmenté de 240 %, alors que la population du monde ne progresse que de 49 % (Vigninou, 2010). Ainsi, l'urbanisation, tels un phénomène social et une transformation physique des paysages, est la plus puissante, irréversible et visible des transformations humaines sur la terre (Ols, 2009). Il est réel que les forces de l'urbanisation ont exercé leurs effets les plus importants en périphérie urbaine (Avocèvou, 2016).

En 1900, alors que la terre comptait un demi-milliard d'individus, la population urbaine était de 15 millions. En 1970, elle totalisait 500 millions de personnes, soit le septième de la population mondiale. Quelques années plus tard (1990), le nombre de villes s'est accru et 49 % de la population mondiale y vivait. Face à l'ampleur du développement urbain, Frankhauser (2000), affirme que le XX^{ème} siècle a fait apparaître une urbanisation unique dans l'histoire de l'humanité. A partir de 2008, pour la première fois de son histoire, plus de la moitié de la population du globe, vit en milieu urbain du fait de la forte croissance démographique et de l'exode rural (Vigninou, 2010). Entre 2007 et 2050, on s'attend à ce que la population du monde augmente de 2,5 milliards, passant de 6,7 milliards à 9,2 milliards (Nations Unies, 2007). Dans le même temps, la population vivant dans les secteurs urbains augmentera de 3,1 milliards, passant de 3,3 milliards en 2007 à 6,4 milliards en 2050.

Quant à l'Afrique au sud du Sahara, elle est la région la moins urbanisée. Avec un taux d'urbanisation plus faible que celui du reste du monde, le processus d'urbanisation s'est accéléré au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Cette croissance urbaine constitue l'un des traits caractéristiques de l'évolution du continent. De 2,5 % en 1920 (Vennetier, 1992), l'Afrique noire a de nos jours un taux d'urbanisation de 40 %. Malgré ce taux relativement faible, cette région

connaît la croissance urbaine la plus rapide du monde. Entre 1950 et 1997, la population totale de l'Afrique a triplé et pendant la même période, sa population urbaine a été multipliée par 11(ville_Afrique.doc), soit une accélération du taux d'urbanisation trois fois supérieurs à celui que l'Europe a connu sous la révolution industrielle. En 2000, 41,3 % de sa population vivaient dans les villes alors que le taux moyen d'urbanisation était de 50 % dans le monde (Gnèlé,2010).

Les villes se caractérisent par l'augmentation extrêmement rapide de leurs populations au fil des années et un mouvement de périurbanisation intense. Balandier (1993), 70 millions de personnes sont venues grossir l'effectif urbain entre 1950 et 1990. Depuis 1992, une quinzaine de villes a dépassé le million d'habitants, ce qui donne la mesure de la poussée urbaine (Vennetier, 1992).

D'ici 2020, on estime à environ 450 millions d'habitants la population totale dans 27 pays d'Afrique subsaharienne avec une population urbaine de 300 millions de personnes et un taux de croissance de 3,7 % sur la période 1990-2020 soit le triple de la population actuelle (Nations Unies, 2007). La vitesse et le rythme de cette croissance démographique suscitent des interrogations quant à la satisfaction des services d'assainissement, des besoins en eau, en alimentation et surtout en logement. Cette explosion urbaine dans les pays du sud non seulement pose le problème de la maîtrise de la croissance démographique et spatiale mais aussi de nombreux problèmes sociaux et environnementaux (Avocèvou, 2016). Depuis quelques décennies, la croissance démographique et économique influe sur la durabilité économique, sociale et écologique, et remet en cause la sécurité alimentaire et la crise de logement en milieu urbain (Mustafa, 2000).

Avec l'adoption des plans d'ajustement structurel à partir des années 80, l'attention s'est focalisée sur les politiques macros économiques et tout ce qui

est lié à l'organisation spatiale du développement est relegué au second plan (Gnélé, 2010).

Ainsi, l'occupation anarchique des populations dans les grandes villes s'est généralisée et il s'en est suivi un éclatement spatial du fait urbain. La pression sur les terres destinées à accueillir les infrastructures et services en milieu urbain et périurbain s'intensifie. Cette situation s'aggrave dans un contexte d'urbanisation sauvage et anarchique avec une croissance incontrôlée, démesurée et désordonnée des périphéries où s'exerce aujourd'hui une forte pression foncière qui favorise une gestion chaotique du foncier avec la rareté de bons plans d'urbanisme (UNFPA, 2007).

Le Bénin connaît une importante urbanisation qui s'inscrit dans l'évolution globale de la région Ouest Africaine, et en particulier dans la zone de peuplement du Golfe de Guinée. Sa population urbaine représentait 27 % de la population totale en 1979, 36 % en 1992, 38,85 % en 2002 (INSAE, 2003) et une projection de 45 % était prévue pour 2012 (INSAE, 2004). La ville de Porto- Novo alimente le plus la progression du taux de croissance urbaine. Elle exerce un pouvoir administratif important aussi sur les populations rurales environnantes que sur les habitants des régions lointaines. C'est le cas de Cotonou, capitale économique du pays, qui a enregistré une expansion spectaculaire extrêmement rapide et les plans en damier adoptés ont été poursuivis, mais sans tenir compte des zones marécageuses (N'Bessa, 1997). Cette occupation anarchique de Porto-Novo a atteint la Commune d'Akpro-Misséréte forçant une urbanisation sauvage des localités rurales (Vigninou, 2010). Dans cet interface urbanisation et milieu rural, des dynamiques s'emparent de la terre en lui faisant changer de valeur et de fonction et en orientant l'aménagement de l'espace par endroit.

L'urbanisation de la Commune d'Akpro-Misséréte dépend donc de sa position géographique, des services socio-économiques, des mouvements de la

population qui font d'elle un pôle d'attraction. Ces atouts socio-économiques attirent les acquéreurs de parcelles qui bâtissent leurs habitations contribuant ainsi au développement du phénomène urbain en débordant ses limites primitives, envahissant et phagocytant les localités rurales qui sont transformées en zones résidentielles au détriment des espaces agricoles qui jouent pourtant un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire (Avocèvou, 2016).

Dans le contexte d'accélération de l'urbanisation des espaces ruraux périphériques dans la commune d'Akpro-Misséréte dans les limites administratives de la ville de Porto-Novo, il s'avère indispensable de cerner les causes, les manifestations et les conséquences des changements observés dans le statut, le coût et les fonctions du foncier ainsi que leurs influences sur l'urbanisation et l'aménagement urbain. Telle est la préoccupation de la présente thèse.

La présente thèse est structurée en trois (03) parties :

- la première partie présente les cadres théorique et méthodologique ;
- la deuxième partie analyse les déterminants et manifestations de l'urbanisation sur le plateau Sakété-Pobè dans la commune d'Akpro-Misséréte;
- la troisième partie expose les problèmes d'aménagement induits par l'urbanisation et les perspectives pour le développement de la commune d'Akpro-Misséréte.

PREMIERE PARTIE :

CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

La première partie de la présente thèse comprend deux chapitres. Le premier est intitulé cadre théorique de la recherche et le second, approche méthodologique.

Le premier chapitre relatif au cadre théorique a posé d'abord la problématique de la recherche afin d'en dégager les hypothèses et les objectifs. Ensuite, la revue de littérature et la clarification des concepts spécifiques ont été présentées sur le sujet de recherche ; de même, les théories en harmonie avec la présente recherche ont été abordées. Le second chapitre relatif à la démarche méthodologique a exposé les données utiles à la recherche ainsi que les critères de choix des localités d'investigation. Les techniques de collecte et de traitement des données et les modèles d'analyse des résultats ont également été présentés dans ce chapitre.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Ce premier chapitre est consacré d'une part, au cadre théorique de la recherche qui expose les arguments qui sous-tendent le choix du sujet en définissant entre autres le cadre conceptuel proprement dit sans manquer de préciser par ailleurs le sens donné aux différents termes utilisés, suivi d'une synthèse de quelques publications scientifiques pertinentes sur le sujet. D'autre part, il expose l'itinéraire adopté qui a permis de recueillir les informations, de les traiter et d'analyser les résultats obtenus.

1.1- Revue de la littérature

Pour une bonne compréhension du thème retenu pour la présente étude, il importe de faire le point des définitions des concepts, de les clarifier et de présenter les théories de la géographie auxquelles ils sont liés.

Urbanisation : Pour George (1970), l'urbanisation est « au sens strict, le processus de développement des villes, en nombre d'habitants, en extension territoriale, en terme aussi de mode de vie ». L'urbanisation est considérée avant tout comme un processus du changement structurel économique. Au Bénin, ce processus se réalise sans le respect des règles et est qualifié de spontané et désordonné (SERHAU-SA, 2000). C'est un processus qui se réalise au gré des populations et est donc qualifié de spontané « désordonné » (Natta, 2007). C'est aussi l'occupation de l'espace par un tissu urbain ou le développement des villes et de la population (Guglielmo, 1996). Pour Djogbénou (2014), l'urbanisation peut être définie comme l'expansion de la population, des activités et des espaces urbains. Elle s'effectue à un rythme de croissance moyenne de 2 % à l'échelle mondiale. Les villes sont le moteur de la croissance économique et jouent un rôle fondamental dans la mondialisation. Ces dynamiques se traduisent dans l'organisation des espaces et dans les paysages urbains. Cependant, l'ampleur de ce phénomène est inégale selon les régions du monde. L'urbanisation progresse beaucoup plus rapidement dans les pays en

développement que dans les pays industrialisés et riches et elle profite davantage aux très grandes villes qu'aux plus petites.

En effet, l'objet de l'urbanisme est de réaliser le cadre le plus adapté, le plus fonctionnel pour la vie de l'homme dans la ville. Le terme d'urbanisme a un sens plus large et on peut l'appliquer à tous les regroupements humains, à toutes les agglomérations même d'importance modeste.

Quant à Pigeon (1994), l'urbanisation résulte des forces contemporaines qui poussent à l'agrégation des populations et des ressources dans l'espoir de développement économique, culturel et social.

L'urbanisation englobe plusieurs aspects de l'occupation du sol et de la consommation de l'espace : le développement de l'habitat, la mise en œuvre de zones d'activités et la réalisation d'équipements : commerciaux, publics, de loisir, de circulation (Akodjenou, 2005).

Quand le quartier devient important (nombre d'habitations), les pouvoirs publics réalisent une viabilisation ou une restructuration à l'issue de laquelle les rues sont ouvertes et des espaces sont en principe réservés pour la réalisation des équipements sociocollectifs (Aboudou, 2010).

De ce qui précède, on peut conclure que la commune d'Akpro-Missérété a connu ces dernières années une urbanisation de façon accélérée avec la transformation des espaces périurbains en espace urbain sous l'influence de la croissance démographique et surtout spatiale.

Dynamique urbaine : selon Biakouye (2007), la dynamique urbaine est le processus d'évolution d'une ville. Cette évolution se fait sur les plans spatial, économique, social et environnemental. Au plan spatial, la dynamique d'une ville s'observe par son agrandissement sur l'espace horizontal ou en hauteur. En Afrique noire, la dynamique des villes se fait toujours par une occupation des

terres mitoyennes à la ville. La ville se développe horizontalement et les distances entre les équipements sociocommunautaires augmentent (Gnélé,2010).

La dynamique urbaine se manifeste par l'augmentation démographique. Cette dernière est liée à l'accroissement naturel de la population et aux migrations. Les centres urbains constituent des centres d'accueil des migrants en quête de meilleures conditions de vie (Kombiéni, 2012).

Les activités socioéconomiques se diversifient et les chiffres des affaires grimpent lorsqu'il y a une dynamique urbaine. En effet, plusieurs services se créent pour satisfaire les besoins des citoyens de plus en plus nombreux. Tous les secteurs d'activité sont concernés par le développement des villes. Les offres d'emploi sont nombreuses et constituent un appât pour les jeunes des milieux ruraux. C'est l'une des causes des migrations urbaines.

Au plan environnemental, la dynamique urbaine est une cause de la destruction des ressources naturelles. Le développement des espaces urbains se fait au détriment de la biodiversité, des végétaux et des terres. Les terres cultivables sont remplacées par des quartiers de ville. Les ressources ligneuses sont détruites pour le bois énergie et le charbon de bois. L'agrandissement des centres urbains accélère la dégradation des ressources naturelles (Avocèvou,2016).

Dans la commune d'Akpro-Misséréte, l'agrandissement de l'espace urbain s'accompagne de la perte des ligneux.

L'aménagement est souvent lié au territoire si bien qu'on parle le plus souvent "aménagement du territoire". Les deux mots clés signifient respectivement transformation, organisation ou modification pour rendre plus pratique et plus agréable. Le second désigne une étendue de terre dépendant d'une juridiction (Etat, ville, mairie, etc.). C'est aussi une œuvre humaine ou un espace approprié (singulier ou particulier) qui est la base de l'existence sociale (Brunet, 1997).

L'aménagement du territoire a une portée qui peut être régionale, locale, urbaine ou rurale (George, 1970). A la faveur des deux guerres mondiales et la crise de 1929, il s'est inscrit dans des réflexions de nombreux auteurs pour une correction volontariste des disparités interrégionales et intra régionales.

Gravier (1947), parle de l'aménagement du territoire dynamique, susceptible de créer aussi bien dans les villes que dans les campagnes des foyers d'activités et des sources de richesses qui leur faisaient défaut. C'est une science ou un art, qui a pour objet l'organisation de l'espace et la répartition des diverses activités humaines en fonction des besoins des individus impliqués. Pour Okou (1982), « l'aménagement du territoire se ramène au niveau local (terroir, village, quartier de ville, etc.) et exprime la nécessité d'y intégrer la participation des populations dans "la perspective d'appropriation de leur devenir" ». Rousseau et Vauzeilles (1995), estiment pour leur part que « pour la maîtrise des villes, la mise en œuvre de l'aménagement urbain est indispensable ». Pour ces auteurs, l'aménagement urbain est une politique, une économie et une technique. En effet, à partir des données écologiques et sociologiques, on transforme (en ordonnant) un lieu en vue de lui donner une nouvelle utilisation et un nouveau mode de fonctionnement. C'est une base de la morphogenèse de la ville. Une telle démarche procède de la planification urbaine. La mise en œuvre d'une telle politique d'aménagement urbain s'inscrit dans un contexte de développement urbain durable dont l'ambition est l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au développement économique de l'agglomération et l'intégration d'éléments de qualité de l'environnement dans les projets urbains.

Il est nécessaire de noter qu'en absence de planification urbaine, on parle d'aménagement spontané. Celui-ci se réfère au caractère anarchique, incontrôlé et au manque de l'autorité dans l'occupation de l'espace. C'est aussi dû à « l'absence d'une planification spatiale des agglomérations » (SERHAU-SA, 2000). Bertaud (2000), réfute cette idée et argumente que « les structures des villes sont souvent complexes, mais jamais arbitraires ou anarchiques. La

structure d'une ville est toujours créée par la réaction rationnelle des individus et des entreprises aux contraintes représentées par la topographie, la réglementation urbaine, la localisation des infrastructures primaires et le marché foncier ».

Ainsi, les pauvres achètent souvent leur parcelle à la périphérie de la ville avec un rayon de plus en plus grand. Ils construisent leur maison selon leurs moyens. Ce mode d'occupation de l'espace participe à la dynamique urbaine et est la principale cause de l'étalement urbain. Il désigne, la croissance horizontale du centre vers la périphérie de la ville. En fonction du marché foncier, les ménages s'installent à la périphérie de la ville mais en veillant à minimiser les distances et les temps de trajet. C'est la cause de la dispersion spatiale qui leur est préjudiciable par rapport à l'équipement des nouveaux quartiers.

La dynamique urbaine est une urbanisation de la périphérie qui se fait par le pavillon et le lotissement. Ces deux concepts sont intimement liés à la planification urbaine. Elle a pour objet de coordonner le développement et la création des villes, dans le respect du cadre de vie des habitants actuels et futurs. Il s'agit aussi d'assurer l'équilibre nécessaire entre populations et équipements (espaces publics, espaces verts, réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public, d'électricité et de communication). Pour Fubini (2009), elle n'est pas uniquement un outil de spatialisation mais aussi un outil transversal qui se décline au travers des actions de l'ensemble des services et d'outils de planification urbaine.

La dynamique urbaine de la commune d'Akpro-Misséréte concerne non seulement l'espace mais aussi les activités économiques. Les conséquences environnementales sont importantes aussi bien sur l'espace urbain que sur les ressources naturelles et humaines des localités voisines.

Suburbanisation : Selon Vigninou (2010), la suburbanisation est le développement de populations rurales qui n'ont rien à faire avec le travail de la

terre. Elles vivent dans les campagnes mais ont leur occupation en ville où des migrations pendulaires les conduisent chaque matin et les ramènent chaque soir.

Pour George (1970), C'est un processus d'extension des phénomènes de banlieue au détriment des espaces ruraux périurbains.

L'urbanisme est défini comme « l'ensemble des règles et des actions qui font la ville ou encore comme science ou l'art de la réalisation de villes ou de quartiers urbains, de l'aménagement des espaces urbains » (Brunet *et al.* 1992).

Pour George et Verger (1996), « l'urbanisme est l'étude de la structure, de la coordination et du contrôle de l'usage du sol dans le développement des villes ». Il dérive directement d'une conception académique de l'architecture et a pour finalité, une action créatrice. Il consiste, selon les mêmes auteurs « en la refonte des espaces et des volumes urbains existants, pour les mettre à la mesure des besoins des populations actuelles : rénovation, restructuration urbaine d'une part et l'organisation de l'extension urbaine hors des limites présentes d'autre part ».

Dans le cadre de cette recherche, l'urbanisme doit être compris comme l'ont défini George et Verger puisqu'il s'agit d'évaluer les efforts que fournissent l'Etat et les élus locaux dans la coordination et le contrôle de l'usage du sol dans l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséré à travers le Plan de Développement Communal (PDC) et le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC).

Quant à la **rurbanisation**, elle « désigne le processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées périphériques.»

La rurbanisation prend presque exclusivement la forme de construction de maisons individuelles en périphérie des villages traditionnels, en particulier sous forme de lotissements de quelques unités à quelques centaines de logements.

La rurbanisation cause de nombreux problèmes notamment une consommation non négligeable de l'espace agricole, la difficulté de planifier des équipements publics pour une population dispersée, des difficultés de déplacement pour les personnes ne disposant pas de moyens de transport personnels. Ces deux définitions bien qu'exprimant des réalités concrètes de terrain ne permettent pas de faire un lien entre les deux concepts et de dégager une conclusion utile à la présente recherche. Mais la définition qui traduit le plus les réalités des villes d'Akpro-Misséréte est celle retrouvée sur le site <http://fr.wikipedia.org> selon laquelle « La **périurbanisation**, phénomène lié à celui de **rurbanisation**, désigne le processus de « retour » ou « fuite » des citadins vers les campagnes, dans des espaces périurbains qualifiés de ruraux. Lorsque le phénomène s'accroît, on assiste à une **spéculation foncière** que Choay *et al.*, (1988), définissent dans le dictionnaire d'urbanisme et de l'aménagement comme étant une « opération qui consiste à profiter des fluctuations du marché pour faire un bénéfice. La durée de détention joue un rôle important dans l'attitude spéculative. Le spéculateur achète pour revendre dans un délai relativement bref. » Dans la commune d'Akpro-Misséréte, la spéculation foncière prend de l'ampleur et pose d'importants problèmes dans la gestion des villes.

Étalement spatial : Châteaureynaud (2003), définit l'étalement spatial comme étant « Le changement de la position relative des lieux les uns par rapport aux autres : ce sont les modifications au cours du temps ; le changement des interactions spatiales qui modifient le système spatial ; l'étalement spatial peut être défini aussi comme étant un développement dispersé à l'extérieur des centres urbains, le long des routes et en milieu rural. »

Étalement urbain désigne donc un phénomène bien connu de toutes les villes. Les territoires autrefois coupés, des zones urbaines les ont rejoint petit à petit, grignotant du terrain kilomètre carré par kilomètre carré. Les surfaces urbaines

dues au développement des maisons individuelles construites entre ville et campagne s'étalent à la périphérie des agglomérations.

Il se caractérise globalement par une consommation abusive du sol, de faibles densités d'occupation, une forte dépendance de véhicule, une fragmentation des espaces se traduisant par de grandes séparations spatiales entre les zones urbanisées et un paysage de dispersion, une séparation des différentes fonctions en aires distinctes et isolées les unes des autres, une carence d'espaces publics et de centres communautaires. Cet étalement urbain est, en fait, le produit de la croissance rapide de l'urbanisation périurbaine depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, et résulte de la combinaison de plusieurs facteurs qui en se combinant entre eux, multiplient les effets du phénomène (Chaline, 1980).

Ces définitions cadrent parfaitement avec la situation qui prévaut actuellement à Akpro – Missérété, sauf que le phénomène est d'une moindre ampleur. Parmi ces facteurs ainsi énumérés, les plus déterminants sont entre autres la périurbanisation et la rurbanisation, deux concepts qui ont été souvent associés à l'étalement spatial.

Périurbain : Choay *et al.*, (1988), définissent le périurbain comme « une catégorie analytique et interprétative qui désigne des configurations urbaines émergentes, situées à la périphérie des agglomérations, caractérisées par une faible densité (bâti, population, emploi, ...), une faible diversité (ségrégation sociale et fonctionnelle) mais par une bonne accessibilité au reste de l'espace urbain environnant. Le périurbain est symptomatique de la transformation de la ville, qui tend sur ses marges, à l'étalement, à la spécialisation et à la ségrégation des territoires urbains directement polarisés ». Brunet (2001), « la périurbanisation est une expansion, une croissance de la ville vers ses campagnes environnantes mais qui, à la différence de la banlieue traditionnelle « agglomérée » à la commune-centre, se fait de manière relativement diffuse dans un espace qui garde partiellement son caractère rural ». Pour Ducom

(2005), la périurbanisation est un processus regroupant l'ensemble des mouvements centrifuges ayant conduit à l'étalement urbain au-delà des limites des agglomérations, vers les zones rurales. Les espaces périurbains sont les espaces d'urbanisation diffuse sans continuité avec la ville-centre, au-delà de la couronne des banlieues ou périphérie immédiate, aux marges des agglomérations.

Gouvernance urbaine : Selon Jacquier (2005), la notion de gouvernance urbaine désigne un processus de transformation et de recomposition des modes d'action publique qui met en jeu la construction d'une régulation des acteurs au sein des sociétés locales.

Cette notion qui souvent s'articule et parfois s'oppose aux modes traditionnels de gouvernement (centralisés, hiérarchisés) postule donc une approche fondée sur des réseaux d'action publique et des mécanismes de coopération pouvant aboutir à une intégration d'une large diversité d'acteurs publics et privés au sein des mêmes systèmes.

Organisation de l'espace : Selon Merlin, (1993), l'organisation de l'espace est la donnée première de la géographie : C'est la structure que les hommes ont donnée, spontanément ou volontairement, individuellement ou collectivement, aux projections spatiales des éléments divers de leurs activités.

Pour Pumain et Saint-Julien (1997), **l'organisation de l'espace** relève de l'explication géographique consistant à élaborer un ensemble cohérent de représentations scientifiques (modèles). L'organisation de l'espace est donc l'analyse d'un espace produit par une société à travers des modèles comme la relation centre-périphérie, la polarisation d'un centre ; la délimitation par un maillage (politique, administratif, religieux ou encore militaire) ou encore la diffusion des échanges ou des flux entre les différents lieux ainsi que les nœuds.

L'organisation de l'espace ne doit donc pas être confondue avec l'aménagement du territoire qui est la mise en place d'une politique sur un territoire, par une organisation sociale.

Selon Juillard (1973), on distingue trois types de régions en matière **d'espace régional** :

- la région homogène correspond à un espace continu dont chacune des parties constituantes ou zone présente des caractéristiques aussi proches que possibles de celles de l'autre ;
- la région polarisée est un espace hétérogène dont les diverses parties sont complémentaires et entretiennent entre elles et tout spécialement avec le pôle dominant, plus d'échanges qu'avec la région voisine ;
- la région plane est un espace contigu dont les diverses parties relèvent d'une même décision.

Ville : la ville est un concept difficile à définir. Dans toutes les régions du globe, la ville a été de tout temps un fait de civilisation, alors qu'il y a autant de peuples que de civilisations. Ainsi, il n'est pas aisé de donner une définition précise à cette notion. Les critères de définition varient d'un pays à un autre.

D'une manière générale, le caractère commun des villes est d'être des centres de concentration des populations vivant essentiellement d'activités économiques non agricoles. Pour Beaujeu-Garnier (1970), « *une ville doit être une agglomération dense, d'une dimension suffisante* ». Pour George (1970), c'est un « *groupement de population agglomérée défini par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale* ».

Au Bénin, la définition de la ville a évolué dans le temps.

En effet, en 1978, lors de la première réforme de l'administration territoriale, le Bénin a été découpé en quatre vingt quatre districts dont les chefs-lieux ont été érigés en centres urbains. Un grand nombre de ces chefs-lieux étaient des villages qui ne répondaient pas aux critères de définition d'une ville. C'est en

1979 au cours du RGPH₁ au Bénin qu'une définition a été retenue pour distinguer les villages des villes. Ainsi, la ville est « toute agglomération comptant 10 000 habitants ou plus et ayant au moins quatre des infrastructures suivantes : poste et télécommunications, service de perception, trésor public, agence bancaire, adduction d'eau, électricité, centre de santé et collège d'enseignement secondaire cycle long » (INSAE, 1979).

Lors du RGPH₂ (1992), le critère de ville a subi quelques modifications. Les villes sont alors « les circonscriptions urbaines de plein exercice et les chefs-lieux de sous-préfecture dont les communes urbaines abritent au moins 10 000 habitants ».

Ce concept, de nouveau modifié au cours du RGPH₂, stipule qu'une ville ou un centre urbain est une zone hétérogène qui regroupe tout chef-lieu de commune ayant au moins 10 000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunications, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SONEB), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec second cycle, d'une part, et tout chef-lieu d'arrondissement ayant au moins quatre infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10 000 habitants (INSAE, 2003).

Ce concept n'a pas connu de modification au cours du RGPH₄ de 2013.

En ce qui concerne le cadre d'étude, il n'y a pas de doute, Akpro-Missérété est une commune et l'une des plus petites du pays disposant des centres urbains (Akpro-Missérété, Vakon ; Gomè-Sota et les chefs lieux des arrondissements de Katagon et de Zoungbomè). Ce pôle de développement de la ville de Porto-Novo constitue également des axes dominant autour duquel gravitent les autres communes de l'Ouémé et du Plateau.

1.2- Clarification des concepts

Etape importante de tout processus de recherche scientifique, qui consiste à faire un inventaire des connaissances déjà réunies sur le sujet et sur l'espace à étudier

pour éviter de refaire un travail déjà accompli par d'autres. En effet, le milieu urbain et périurbain est un milieu complexe qui a fait l'objet de nombreuses études de la part des géographes, historiens, économistes, sociologues et des administrateurs sur nombre de plans. Grâce à ces auteurs, l'urbanisation et les problèmes d'aménagement ont été étudiés. La présente partie fait le point d'une synthèse bibliographique des travaux scientifiques réalisés à cet effet, en rassemblant ceux-ci par thématique abordée. Les principales thématiques retenues sont : l'urbanisation rapide et spontanée ; la question de l'étalement urbain et ses contraintes ; la pression foncière et l'urbanisation ; le SIG et son importance dans le processus de l'aménagement ; l'aménagement du territoire et le développement territorial.

1.2.1-Urbanisation rapide et spontanée

L'urbanisation galopante observée ces dernières décennies constitue de nos jours un phénomène assez préoccupant. Plusieurs auteurs ont eu le mérite de l'aborder.

Pinchemel (1992), quant à lui, observe que l'image urbaine des pays développés a été celle d'un habitat concentré qui tirait de la proximité des lieux d'activité et des lieux de résidence des habitants, et qui parfois se protégeait du monde extérieur par des enceintes, des murailles. La croissance urbaine se développait toujours de façon concentrée, la coalescence des pôles urbains engendrant des phénomènes de faubourgs et de banlieues étroitement dépendants de la ville-mère, la formation d'agglomérations, de conurbations. Les mutations dans les moyens de transport, la généralisation des transports individuels, l'automobile en particulier, ont induit une autre dimension urbaine en permettant une « urbanisation des campagnes ». L'urbanisation s'est ainsi transformée, occupant de larges territoires de façon dense ou diffuse. Dans le premier cas, des régions urbaines, des mégalo-pôles se sont constituées. Dans le second cas, la diffusion urbaine a suscité la « rurbanisation », le « mitage » des espaces ruraux.

Paulet (2000), a retracé l'histoire des conditions de développement périurbain dans les pays développés et a identifié deux grandes périodes : au cours de la première période (avant 1950), les structures existantes étaient des modèles radioconcentriques ou polynucléaires courants caractérisés par la création d'une première couronne suburbaine où cohabitaient de façon spontanée et désordonnée, usines et cités ouvrières. La domination grandissante des services, la désindustrialisation des centres modifient les fonctions, les formes, les localisations. Avant la Seconde Guerre Mondiale, l'essor de la grande industrie, à la fin du XIX^{ème} siècle, entraîne la formation d'une première couronne suburbaine qui s'étend d'une manière spontanée et désordonnée mêlant usine et habitat ouvrier pavillonnaire. Depuis cette guerre, la rapide transformation des produits, des techniques liées à une progression forte des populations des villes, bouleverse les conditions du développement. Les industries sidérurgiques, chimiques, lourdes en général, vont chercher d'autres sites. La circulation, les nuisances gênantes provoquent le départ des entreprises vers des lieux plus éloignés. La désindustrialisation dans les pays développés correspond à la diminution de la population ouvrière au profit des services. Il se produit donc, surtout après les années 50, une périurbanisation plus lointaine encore avec une mutation fonctionnelle. Les centres perdent de nombreuses activités industrielles après rénovation et les entreprises recherchent désormais des sites adaptés aux impératifs de la mondialisation. L'extension des villes provoque un étalement des agglomérations soit incontrôlé, soit organisé : on assiste ainsi à une mobilité croissante des habitants, à une dissociation logement-lieu de travail et à d'insolubles problèmes de transport.

Contrairement aux pays sous-développés, Merlin (1991), souligne qu'au-delà même des villes, il ne faut pas perdre de vue que le mode de vie urbain tend à s'imposer au moins dans les pays développés, même à ceux qui résident à la campagne et qui ont adopté les activités, les loisirs, les habitudes des citadins. D'ailleurs, sur le plan spatial lui-même et par endroits, la distinction entre le

monde urbain et le monde rural est de plus en plus délicate à opérer. La croissance urbaine n'est pas prête de se terminer même si la croissance démographique est ralentie dans les pays développés, elle est entretenue par l'augmentation d'espace par habitation.

La forme contemporaine de l'expansion urbaine est le processus de périurbanisation. En Europe, le phénomène de périurbanisation présente de nombreuses nuances au point où certaines de leurs caractéristiques sont semblables à celles des pays sous-développés. C'est ainsi que Pelletier et Delfante (2000), l'ont montré à travers le cas des villes ou cités méditerranéennes comme Séville, Palerme, Athènes ou Naples dont l'effectif des populations s'est rapidement accru. Aussi, l'imprécision des limites entre le centre-ville et le continuum périphérique et le manque de cohérence dans l'architecture d'ensemble ont-ils contribué à créer une crise identitaire des dites métropoles à la périphérie desquelles se sont développées des activités économiques informelles faites de petits métiers.

L'urbanisation et la périurbanisation sont très développées dans les pays d'Afrique Subsaharienne. En effet, depuis un demi-siècle environ dans les pays sous développés et surtout ceux de l'Afrique subsaharienne, la densification urbaine et l'accélération de la généralisation du mode d'urbanisation caractéristique de la rapidité de la croissance urbaine ont engendré une périurbanisation où l'étalement urbain domine. FNUAP (2007), a écrit dans le rapport sur l'état de la population mondiale que la croissance des villes du monde en développement est dynamique, diverse et désordonnée ; elle est aussi consommatrice d'espace. Ce processus de la croissance urbaine, en grande partie dans les zones de transition non contiguës situées entre la campagne et la ville, est de plus en plus souvent dit périurbanisation.

Dans son ouvrage sur les villes d'Afrique, (Vennetier, 1993), observe que le « bourgeolement » permanent de nouveaux quartiers à la périphérie de la ville

est le fruit d'un phénomène bien particulier : une grande mobilité résidentielle des citadins. En effet, ce ne sont pas les ruraux déracinés qui s'installent en masse aux portes de la ville ; dans leur majorité, les migrants quittant leurs villages sont accueillis par des parents déjà urbanisés, de qui ils reçoivent l'hospitalité que les traditions sociales imposent. Quant aux autres, soit ils sont hébergés chez des « frères de race », soit ils louent une chambre. Dans la majorité des cas, ce sont les quartiers les plus anciens (péricentraux) qui remplissent cette fonction d'accueil provisoire. Cette situation durera plus ou moins longtemps, puis le néo-citadin cherchera à s'installer ailleurs, afin de bénéficier d'une plus grande indépendance et de conditions de vie moins pénibles. Il ne trouvera à louer une « case » que dans un quartier plus éloigné du centre, et son souci principal sera alors, à force d'économies, d'acheter une parcelle, un « carré », pour y faire bâtir une maison et être enfin « maître chez lui ». Il ne le trouvera guère que dans les quartiers « jeunes » de la zone périphérique.

Agossou (1991), montre la part des disparités et facteurs de fragmentations géo-sociographiques pour analyser les logiques d'aménagement en Afrique. Il s'intéresse à la modernisation des villes secondaires à l'exemple de Lokossa au sud du Bénin. Agossou (2011), défend le fait que toute maîtrise de l'espace suppose au préalable une bonne connaissance de celui-ci à travers notamment sa géographie.

Pour Courade et Bruneau (1983), en Côte d'Ivoire, la Basse Côte lagunaire s'est rapidement développée grâce à la modernisation qui a touché les habitations : des villas et des cases en dur prolifèrent. On retouche les plans des villages et le lotissement aux parcelles bornées se répand comme en ville.

Cette forme d'urbanisation physique des villages s'observe par les commerces modernes, où les créateurs de besoins de consommation proposent une gamme

de produits importés. De même l'électricité se répand dans le village au même titre que l'eau courante, le téléphone sans oublier le tracé des voies.

Dans son étude sur « le processus d'urbanisation, dynamique urbaine et difficultés d'émergence des villes secondaires du Togo », Nyassogbo (2003), a montré que l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara est un phénomène d'origine coloniale. Dans la plupart des cas, elle est faible au départ et après l'indépendance elle devient rapide avec un taux d'urbanisation relativement élevé qui surpasse à un rythme soutenu engendrant le phénomène de macrocéphalie urbaine des capitales africaines en mettant l'accent sur le développement exagéré de Lomé qui rend difficile l'évolution des autres centres urbains surtout les plus proches : Anèho, Tsévié, Kpalimé victimes de la faiblesse de rayonnement de leurs fonctions centrales. Cette dynamique est à l'origine des problèmes urbains. Ces problèmes que pose la gestion de l'espace urbain ont un dénominateur commun : la pauvreté du plus grand nombre dans les villes. C'est cette pauvreté qui empêche les citoyens des villes de se loger décentement, de consommer l'eau potable et de vivre dans un environnement sain et salubre. Les difficultés d'émergence de ces villes secondaires sont surtout liées à la faiblesse de fonctions économiques capables d'impulser le développement urbain et celui de l'arrière pays. Pour résoudre ces problèmes, les autorités prônent la politique de décentralisation. Une véritable politique d'aménagement du territoire, avec des moyens appropriés, doit être mise en place, afin de réduire les graves disparités socio-spatiales qui caractérisent le pays.

Dans sa thèse d'Etat, N'Bessa (1997), a décrit les conditions dans lesquelles les communes limitrophes de Cotonou dont celles d'Abomey-Calavi sont devenues des cités dortoirs des travailleurs de Cotonou avec des conséquences sur la spéculation foncière. Il a montré que les fonctions industrielles, administratives et commerciales de Cotonou ainsi que le rôle que joue Porto-Novo dans le

commerce de contrebande et des produits agricoles en provenance de la vallée de l'Ouémé et du plateau de Sakété ont attiré un grand nombre de travailleurs. Une bonne partie de ces derniers s'installe progressivement dans la périphérie qui déborde sur les communes limitrophes comme Adjarra, Akpro-Misséréte, Avrankou et Dangbo.

Gbadamassi (2005) a mis l'accent sur les relations d'interdépendance entre le milieu rural et la ville de Porto-Novo, en l'occurrence les flux afférents aux migrations alternantes. Toujours sur cette ville, Foudohou (2005), observe que malgré une faible croissance démographique, Porto-Novo connaît une croissance spatiale remarquable qui s'effectue par l'étalement de la ville vers sa périphérie avec l'engloutissement des zones jadis rurales. A partir de l'exemple du quartier Tokpota II loti en 1992, (Vigan, 2009), a montré les facteurs déterminants de l'urbanisation de ce quartier périphérique.

Baloubi (2013), a montré que les migrations et l'accroissement naturel sont les principaux facteurs explicatifs de la dynamique démographique dans la commune d'Abomey-Calavi. De même Avocèvou (2016), dans son mémoire de DEA intitulé « Urbanisation et problèmes d'aménagement de la ville d'Akpro-Misséréte » montre que la forte urbanisation remarquée dans la ville d'Akpro-Misséréte est due principalement à la proximité de la ville de Porto-Novo qui déverse son surplus en termes de croissance démographique sur cette commune, à la dynamique démographique, aux pratiques foncières et à l'installation de diverses infrastructures socio-économiques, etc.

Gnélé (2010) a réfléchi aux problèmes posés par la non application des normes en matière de planification urbaine au Bénin. Il souligne la nécessité, voire l'exigence de disposer d'un cadre de référence en matière de planification urbaine qui s'impose pour le cas de Cotonou. Tohozin (2016) en analysant le zonage spatial de la ville de Porto-Novo, estime que l'espace urbain est un espace géométrique, physique, économique et social. Pour lui, la détermination

de la frange limite de l'urbanisation repose sur les changements de couverture et sur les rapports de densité.

Dans la commune d'Akpro-Misséréti, il se dégage que l'évolution des espaces urbains au nord de Porto-Novo transforme l'économie traditionnelle des villages de Abogomè, de Kpogon, de Danmè-Lokonon, etc. En effet, l'agriculture, la pêche, l'artisanat (la forge, la poterie, la sculpture, etc.) ont laissé place au commerce des produits manufacturés, la menuiserie, la mécanique, la prolifération des points de vente de crédits téléphoniques et de buvettes et bars restaurants, etc. L'arrivée des citadins a favorisé aussi l'implantation des infrastructures de ville dans ces villages tels que les centres de formation des nouvelles technologies de l'information, les institutions de micro finance, les centres de santé privé.

1.2.2-Pression foncière et urbanisation

Le foncier a joué un grand rôle dans le processus de l'urbanisation rapide en Afrique subsaharienne.

Pour Tchaou (2014), le foncier est d'abord une matière première : c'est le socle et le support de toutes les activités humaines. Selon le même auteur, le sens à lui conféré est intrinsèquement lié aux intérêts des acteurs. Ainsi, Pour le juriste, le foncier se mesure en propriété, statut du sol, règlement, contrainte et servitude. Pour l'écologiste, le foncier c'est le sol, l'écosystème complexe, le support de vie, participant au maintien des équilibres naturels. Pour l'urbaniste, il s'aborde en termes d'occupation du sol et de projet de vie. Il est le support d'un usage, caractérisé par un relief, un bâti, une forme, une densité. Pour l'économiste, le foncier s'analyse en valeur, en rendement (locatif, agricole), c'est une assiette fiscale, un objet d'équilibre financier pour que sa valorisation soit rendue possible. Cette conception du foncier, est appuyée par Vissoh (2012), qui pense que le foncier se trouve au centre des préoccupations des acteurs en matière d'aménagement et de gestion urbaine. C'est à la fois un outil de développement

en situation favorable, mais il peut devenir une entrave et par là, provoquer d'énormes impacts négatifs sur le cadre bâti, l'espace et l'environnement urbain. Tossou (2005) et Aboudoulaye (2007), ont quant à eux prouvé l'importance de cette ressource pour le Bénin qui est un pays à vocation agricole. Ces auteurs estiment que dans un tel contexte, le foncier constitue un potentiel de ressources sans lequel, aucune production agricole n'est possible.

Sinou *et al.* (1988), ont mené des réflexions sur le régime foncier de Porto-Novo. Selon eux, l'organisation foncière traditionnelle de la ville est particulièrement complexe d'autant qu'elle ne repose sur aucun document écrit. Dans les vieux quartiers, les densités d'habitations et d'habitants ne permettent pas de s'accaparer le sol aisément, même si les Africains ne font pas enregistrer leurs domaines tel que le texte de 1890 le propose. Les propriétaires illettrés et ignorants de la loi, cèdent à bas prix des sols et perdent, sans vraiment le réaliser, une part de leurs droits.

Vigan (2007), estime, dans son étude sur la structuration spatiale et impacts des marchés fonciers sur l'urbanisation à Porto-Novo : cas des quartiers Tokpota II et Akonaboè, que le foncier se caractérise dans cette ville par une insécurité déplorable. Cette insécurité est liée au dualisme de deux régimes fonciers (coutumier et moderne), aux nombreux litiges et à la spéculation foncière galopante. Cette situation est l'une des difficultés d'urbanisation que connaît la ville malgré tous les efforts déployés depuis la période coloniale.

Par ailleurs, l'étude de cas faite de certains arrondissements ruraux dans la commune d'Akpro - Misséréfé, fait observer que, par manque de moyens, les propriétaires terriens ont commencé à vendre les parcelles héritées, aux commerçants riches et aux hommes politiques. Ceci est dû à la croissance démographique et aux mutations spatiales qui l'accompagnent. Les enjeux sociopolitiques détournent les autorités de la réalisation des outils de planification urbaine et de gestion foncière.

1.2.3-Aménagement du territoire et développement territorial

Selon Alvergne et Tautelle (2002), l'aménagement du territoire vise à organiser le développement des activités sociales et économiques de manière à satisfaire les besoins et à préserver durablement l'environnement naturel. L'aménagement du territoire doit fixer des priorités, c'est donc un acte essentiellement politique. Pour Domingo (2007), l'aménagement du territoire est donc une réponse d'un Etat à la nation. Il est une réflexion proactive pour réaliser des interventions rationnelles et efficaces en matière d'infrastructures et équipements, de développement économique, d'appui au monde rural, de la promotion de l'urbanisme, de préservation du patrimoine naturel et culturel, en les soumettant aux mêmes exigences et orientations d'une utilisation plus harmonieuse de l'espace, définit par les politiques et stratégies nationales de développement et par les législations nationales (Quenum, 2016).

Dans sa thèse intitulé « Dynamique de planification urbaine et perspectives de développement durable à Cotonou », Gnèlé (2010), a fait l'historique de l'aménagement du territoire et en a identifié plusieurs étapes :

- la prise d'actes règlementaires ;
- l'opérationnalisation de l'urbanisme au moyen, entre autres, de la délimitation des ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) et des ZAD (Zones d'Aménagement Différenciée) etc ;
- la conception de la planification urbaine avec l'élaboration de schémas prospectifs à long terme comme les projets d'aménagement urbain, les plans directeurs de détails ou sommaires d'urbanisme (SDAU), les Plans d'Occupation du Sol (POS) ;
- la recherche à partir des années 1980 d'un urbanisme qualitatif avec l'institution du Plafond Légal de Densité (PLD) et de la Zone d'Intervention Foncière (ZIF) pour favoriser le réaménagement des centres-villes ;

- l'institution, depuis le sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, d'un urbanisme de « protection » respectueux de l'environnement et fondé sur l'interdiction des dérogations au POS, la protection des espaces naturels et la création de Zone d'Environnement Protégé (ZEP) à travers la lutte contre le mitage de l'espace.

La perception de l'aménagement du territoire et urbain et sa mise en œuvre en France en Europe ne sont pas similaires à celles des pays africains. Dans le cadre des organisations sous-régionales des pays africains comme l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le souci de l'aménagement de l'espace communautaire a animé les dirigeants des huit pays membres (Bénin, Togo, Niger, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal). La préoccupation relative à l'aménagement du territoire communautaire est détaillée dans « le document-cadre d'orientations générales de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'espace » (PDM,2004).

Conformément au préambule du traité modifié signé le 19 janvier 2003, plusieurs actions ont été menées par le Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Infrastructures, des Transports et des Télécommunications créé à cet effet. Il s'agit essentiellement de :

- la mise en place d'un système d'informations communautaire destiné à permettre l'analyse et le traitement de l'information relative aux réseaux et infrastructures de l'Union ;
- la recommandation n° 04/97/CM, relative à la mise en œuvre d'un programme d'actions communes dans le domaine des infrastructures et des transports routiers au sein de l'UEMOA. Cette recommandation vise la création de comités nationaux sous-sectoriels en matière de transports au niveau des Etats, à la réhabilitation et à l'aménagement par les Etats du réseau routier inter-Etats de l'Union.

A l'avènement de l'indépendance, l'aménagement du territoire s'est poursuivi presque dans la même logique que celle de la puissance colonisatrice à la différence que le souci des nouvelles autorités était de parer au plus pressé pour satisfaire les attentes des populations de leur région d'origine. Entre 1962 et 1987, les projets d'aménagement du territoire ont été inclus dans les plans nationaux de développement dont les objectifs visaient la maîtrise et la gestion rationnelle des ressources naturelles et humaines pour favoriser la croissance économique et améliorer le niveau de vie de la population (Gnélé, 2010). Les plans nationaux sont entre autres : les plans de développement économique et social (1962-1965) et (1966-1970) ; le plan intérimaire de 1971 à 1972 et les plans triennaux d'Etat de 1977 à 1980 et de 1983 à 1987.

Malheureusement, les objectifs fixés par ces plans n'ont pas été atteints et l'amélioration de la vision qui y apparaissait a été clairement inscrite dans la constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin qui dispose en son article 153 : « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional ». Le plan d'action révisé en 2001 a prévu, dans son programme intitulé « Amélioration du cadre de vie urbain », de :

- planifier et aménager les centres urbains afin de les rendre plus fonctionnels et agréables ;
- mieux gérer les déchets solides et liquides ménagers ;
- contrôler la pollution industrielle et autres nuisances.

Mieux, la loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin prévoit en son article 5 d'élaborer et de mettre en œuvre une politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

En 2002, la Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) dont le but est d'assurer, selon Dossou Guèdègbé (2005) et Gnélé (2010), le développement régional, la gestion rationnelle de l'environnement, la

maîtrise spatiale et la lutte contre la pauvreté a vu le jour en tant qu'outil de planification spatiale. La mise en œuvre de cette Déclaration qui a pour principe de base le partenariat, la concertation, la contractualisation et la territorialisation a nécessité la rédaction d'un Document de Stratégie Opérationnelle (DSO). Les principaux axes de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire sont le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNADT) qui indique clairement ce que devra être, selon la vision de l'Etat ; le territoire national dans 15 ans d'une part et les Schémas de Services Collectifs (SSC) à l'échelle des subdivisions administratives d'autre part.

L'exécution des programmes, projets et actions inscrits dans les SNADT et SSC, en plus de leur implication dans la mise œuvre des stratégies de la décentralisation de moyens financiers, matériels et techniques qui font défaut et qui finissent par transformer la vision en vœu pieux surtout lorsque la lourdeur administrative, l'incivisme et les tares sociologiques s'y mêlent.

Pour limiter les dégâts et mieux impliquer les populations à la base aux préoccupations d'aménagement de leur territoire, la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 84 : « chaque commune élabore et adopte son plan de développement communal (PDC) qui devra comporter en annexes, entre autres, un schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ; un plan d'Urbanisme dans les zones agglomérées (PU), des règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols et des plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement ».

Dans le cadre de l'application de la DEPONAT et de l'article 84 de la loi citée dans le paragraphe précédent, la commune d'Akpro-Misséréte a réalisé un PDC et un SDAC qui sont des outils destinés à mieux gérer le foncier et améliorer sa gouvernance à travers ses dynamiques dans le contexte forte pression de la

périurbanisation et des contraintes de la maîtrise de l'urbanisation. En réalité, les PDC ne sont que des PDES de par leur contenu.

1.2.4- Assainissement

Selon Mahougnon (2007), l'assainissement, c'est l'action d'assainir, rendre sain ou plus sain, plus pur ; son résultat ; c'est l'ensemble des techniques d'évacuation et de traitement des eaux usées et des boues résiduelles. Cette action s'applique généralement à une ville, à tout ce qui est dégradé, malsain, pollué en milieu urbain. En somme, l'assainissement s'applique aux pollutions de divers ordres qui dégradent le cadre de vie urbain : pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution du sol, etc. (Vigninou, 2010).

En ce qui concerne la ville, l'assainissement consiste à débarrasser le milieu urbain de tout ce qui est nuisible à l'homme, pour rendre le cadre de vie agréable et paisible : assainissement des zones inondées et polluées d'une ville, assainissement des quartiers pollués par des déchets.

C'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre le concept dans le cadre de cette recherche.

1.2.5-Etalement spatial et mobilité urbaine

Halleux (2001), établit clairement les liens entre la mobilité quotidienne et les évolutions intra-urbaines. L'auteur a fait la différence entre urbanisation et désurbanisation tout en intégrant la problématique des types de mobilité, ce qui suscite la réflexion sur la transition périurbaine, c'est-à-dire le processus de mutation de la ville sous l'impact de la mobilité.

Aussi, Pauyanne (2004), a-t-il spécifié les formes urbaines en relation avec les types de mobilité. On comprend à travers son analyse que les fortes densités sont associées à de plus faibles distances de déplacement et un partage modal en faveur de l'automobile qui se traduit par une moindre consommation de l'énergie pour les déplacements et donc une réduction des coûts sociaux de mobilité.

Pour Snrech cité par Houngbo (2008), l'Afrique de l'ouest présente la caractéristique d'être une terre en voie de peuplement accéléré. La colonisation des terres a commencé plus tardivement qu'au niveau des autres continents et s'est poursuivie à un fort taux de croissance démographique durant plusieurs décennies. Depuis les années 1960, l'accroissement de la population s'accompagne d'un processus d'urbanisation de plus en plus rapide. Ce processus va s'accroître et fera de la bande côtière du Golfe de Guinée une zone d'urbanisation quasi continue et donc de développement rapide du secteur informel urbain et à forte demande en produits vivriers et combustibles.

Pumain et Saint-Julien (2001), définissent l'interaction spatiale comme l'ensemble des processus par lesquels ce qui se passe en un lieu peut retentir sur l'évolution d'autres lieux. Cette définition permet d'expliquer selon les auteurs la construction sociale et l'évolution des entités qu'étudie la géographie. Il s'agit entre autres des villes, des régions, des différents réseaux, des territoires, etc. A travers les résultats de leurs travaux, il devient tout à fait possible de comprendre et d'analyser comment les interactions entre les objets géographiques des structures spatiales interviennent dans leur évolution. L'intérêt de ce document pour le présent travail est qu'il donne des clés pour étudier le mouvement dans l'espace, la différenciation et la spatialisation des lieux, les inégalités entre centres et périphéries, les hiérarchies urbaines ou territoriales, les modalités du changement dans l'espace. Dans l'ensemble, le document présente une série de concepts essentiels appliquée à travers des instruments indispensables à leur étude et qui sont abondamment exploitée dans la présente recherche.

1.3-Problématique

Le monde connaît depuis le milieu du XX^{ème} siècle une très forte accélération de l'urbanisation, qui se traduit par l'accroissement de la population, de la taille et des activités des villes (Vigninou, 2010). Le défi majeur à relever dans ce contexte pour les autorités est la bonne gestion des conséquences de cette

croissance urbaine sur la consommation de l'espace. Cette croissance se fait aussi bien par la population urbaine que par le nombre de villes qui sont de plus en plus grandes. Cette concentration des populations mais aussi des activités est corrélative d'un étalement de l'espace urbanisé, de la constitution de vastes paysages urbains au sein desquels les pratiques, les conditions et les modes de vie varient considérablement (Biakouye, 2007). En vingt ans la population mondiale est passée d'un peu moins de 5,7 milliards à presque 7,5 milliards d'habitants. Le cap de 6 milliards a été atteint en octobre 1999. Celui des 7 milliards en 2011 avec un taux d'urbanisation inférieure à 50 % en 1996. Il a dépassé de nos jours 55 % et au rythme actuel, 65 % de la population sera urbaine en 2025, et plus de 80 % dans les pays dits « en développement » (Glèlè, 2015).

Dans les pays du nord, la révolution industrielle constitue le premier facteur de l'explosion urbaine. L'installation des industries a favorisé la croissance spatiale et démographique rapide des villes résultant des apports migratoires intenses. Ces villes, en tant que centres de l'industrie et du commerce, sont également depuis longtemps, les centres de la richesse et du pouvoir politique. La Banque Mondiale estime que dans le monde en développement, jusqu'à 80 % de la croissance économique future aura lieu dans les villes et les agglomérations urbaines (Faure *et al.*, 2002). Ainsi depuis longtemps, les cités '*intra-muros*' n'existent plus, l'urbanisation s'étend loin au-delà du noyau urbain primitif. A la fin du XIX^{ème} siècle, les différentes fortifications érigées de part et d'autre dans les grandes villes européennes étaient devenues inutiles. Entre les deux guerres, les forces de l'urbanisation ont exercé leurs effets les plus importants en périphérie urbaine (Chaline, 1980). C'est au niveau des transformations résidentielles et fonctionnelles, inégalement perceptibles, que s'expriment alors les forces sous-tendant l'évolution de l'espace urbain, et de toute manière la dynamique urbaine tend, en faveur d'une meilleure mobilité, à donner la priorité au processus d'urbanisation. Les banlieues (les campagnes et les villages

entourant une grande ville) ont été englouties et vite dépassées par le tissu urbain qui se propage très loin avec des habitats dispersés. Les villes vont s'étaler en se mêlant très largement aux campagnes environnantes. Le processus d'urbanisation met en place des structures anthropiques permanentes qui provoquent de profondes modifications du paysage (Engo-Assoumou, 2007) et des changements d'occupation du sol généralement irréversibles (McKinney, 2006). Cette expansion urbaine modifie la physionomie des campagnes, menace l'agriculture périurbaine, se manifeste par une fragmentation des structures paysagères et un isolement des habitats naturels, remet en question la ceinture verte, les espaces intercommunaux et met en danger les connexions écologiques (Avocèvou, 2016). Les forces qui animent l'étalement urbain sont nombreuses et agissent selon des poids variables et à des échelles spatio-temporelles différentes.

Il est réel que les forces de l'urbanisation ont exercé leurs effets les plus importants en périphérie urbaine. Ainsi, l'urbanisation, tels un phénomène social et une transformation physique des paysages, est la plus puissante, irréversible et visible des transformations humaines sur la terre (Sánchez-Rodríguez *et al.*, 2005).

Au cœur de la problématique de l'urbanisation se pose la question fondamentale en termes d'urgences : construction des infrastructures et équipements de toutes sortes, assainissement de l'environnement, maîtrise de la croissance spatiale et démographique, un aménagement sérieux et durable, etc.

La nécessité de maîtriser cette urbanisation oblige à mener davantage de recherches sur la politique foncière car celui-ci constitue le socle des investissements urbains. La constitution de l'espace urbain fait référence aux modalités d'appropriation du foncier (Dahandé, 2018).

La question foncière demeure une problématique composite, pluridimensionnelle où interviennent divers acteurs et institutions. Ainsi, elle peut se résumer à un rapport social ayant de multiples aspects : économie, social, politique, droit, etc. Le foncier a toujours été un enjeu du développement économique et social. A ce titre il est objet de préoccupation à l'échelle mondiale. Il revêt une dimension incontournable dans une perspective de développement durable des territoires ; sans maîtrise du sol, aucune stratégie territoriale ne peut aboutir (Gnélé, 2010). Aussi, la terre représente-t-elle dans la plupart des pays, un des facteurs politiques et économiques les plus importants pour la planification et la gestion urbaine (Akodjènou, 2005). Les modes et conditions d'occupation et d'accès au foncier connaissent constamment des mutations.

Au vu de tout ce qui précède, dans les pays du nord, le développement des espaces urbains et leur gestion constituent un véritable casse-tête pour les gouvernements. Il n'en demeure pas moins pour ceux des pays sous-développés, notamment de l'Afrique au sud du Sahara où cette croissance urbaine pose de nombreux problèmes. La rapidité et l'ampleur du phénomène d'urbanisation des années 90 lui ont valu des qualificatifs les plus divers : urbanisation « galopante », « effrénée », « déferlante », « sauvage » (Oura, 2013). Elle est le moteur du développement économique et social et se remarque aussi bien au sud qu'au nord. Ainsi, de nombreuses villes doivent leur essor au développement du secteur tertiaire, qui se situe essentiellement en ville (bureaux, commerces). Les habitants s'installent donc en ville, à proximité des emplois. Ces villes accueillent 2,5 millions de nouveaux citadins par an, soit près de dix fois l'accroissement annuel de la population de la France (Dziwonou, 2000). La population urbaine a ainsi dépassé 200 millions d'habitants, soit 40 % de la population du sous-continent. Elle devrait atteindre 350 millions en l'an 2010 ; ce qui montre réellement que la croissance démographique sans pareil dans l'histoire, que connaît l'Afrique Subsaharienne s'est traduite depuis 60 ans, et

continuera de se traduire d'ici 2030, par des flux migratoires intenses dont la manifestation la plus visible est l'explosion de l'urbanisation dans cette partie du monde (Touré *et al.*, 1993).

Entre les deux guerres, les forces de l'urbanisation ont exercé leurs effets les plus importants en périphérie urbaine. La dynamique de l'espace déjà bâti ne s'est exprimée dans les centres que par de simples réajustements du contenu, laissant généralement intacte l'ordonnance du contenant (Chaline, 2001). Ce processus d'urbanisation qui s'est accéléré au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale suite à la forte pression migratoire en Afrique occidentale a connu une croissance démographique et une urbanisation sans précédent. Cette urbanisation accélérée ne s'est pas accompagnée d'une croissance économique soutenue (Attahi, 2001). Les banlieues (les campagnes et les villages entourant une grande ville) ont été englouties et vite dépassées par le tissu urbain qui se propage très loin avec des habitats dispersés. Il n'est donc pas vraiment étonnant de constater que, depuis plus de trente ans en Afrique, la problématique de l'étalement urbain soit devenue un élément-clé du débat concernant les problèmes urbains et environnementaux auxquels participent ceux (politiques, organisations civiques ou environnementalistes, et même entreprises du secteur immobilier) qui, d'une manière ou d'une autre, interviennent dans le processus de croissance spatiale des agglomérations (Ghorra-Gobin, 2005).

C'est surtout après les années de l'indépendance que le fait urbain en Afrique tropicale a connu un essor spectaculaire. Ce processus d'urbanisation se poursuit toujours et on ne peut plus parler de nos jours d'un pays d'Afrique sans parler de ses villes (Hugon *et al.*, 1991). L'urbanisation africaine connaît l'expansion la plus rapide même si son niveau demeure relativement limité comparé à celui de l'Amérique Latine. Cette urbanisation est un défi par son rythme, son intensité, sa dimension car il faut installer des conduites d'eau, canaliser les constructions populaires, gérer les services urbains et fonciers, assurer les transports, nourrir

les villes. Les problèmes de gestion urbaine et d'urbanisme qui découlent des modalités de gouvernance urbaine irréalistes ont souvent été aggravés par l'expansion rapide de l'espace urbain au-delà des limites des espaces habitables, et engendrent des problèmes environnementaux. Les modes de production d'espace et d'aménagement de la ville d'aujourd'hui vont déterminer les choix qui vont se faire à l'avenir pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Ce processus d'urbanisation est basé sur la dynamisation du marché foncier et de la croissance démographique. Ainsi, depuis les années 80, la problématique de la question foncière a pris une place importante dans les débats sur le développement en Afrique (Lavigne Delville, 2003). Les marchés fonciers déterminent l'organisation spatiale des activités humaines et la satisfaction que les populations tirent de leur logement. Ils sont dès lors au cœur d'enjeux sociaux, financiers et territoriaux considérables (Halleux, 2001). Et se trouvent au centre de la problématique de la croissance spatiale des petites villes ayant une histoire migratoire marquée par l'importance des flux migratoires.

En Afrique contemporaine, la pratique foncière existe plus particulièrement quand il s'agit d'un contexte urbain, se caractérisant par l'interpénétration et l'interaction entre l'Etat et la tradition (Massiahet *al.*, 1998). Au Bénin, c'est le cas de Cotonou où l'expansion déborde sur les communes voisines comme celles d'Abomey-Calavi et de Sèmè - Podji. Ce pays de l'Afrique de l'Ouest connaît une urbanisation rapide. Qu'en 1961, date de la première enquête démographique au Bénin, le taux d'urbanisation n'était que de 16 %, il passe à 26,5 % en 1979 et à 35,7 % en 1992. Avec un taux d'urbanisation de 38,9 % en 2002, l'effectif de la population urbaine est passé de 1 756 197 habitants en 1992 à 2 630 133 habitants en 2002 (INSAE 2003). En 2013, la population urbaine est passée à 4 498 169 habitants avec un taux d'urbanisation de 49,91 %. Ainsi donc, au Bénin en général et dans la bande côtière du Sud - Bénin en

particulier, l'urbanisation progresse très rapidement et n'est plus limitée aux seules grandes agglomérations que sont Cotonou et Porto – Novo.

Le phénomène se fait de plus en plus remarquer surtout dans les villes secondaires où l'accroissement sans cesse de la population donne lieu à l'expansion de l'occupation spatiale (Avocèvou, 2016), donnant du coup une valeur financière et sociale prestigieuse aux ressources foncières. C'est le cas dans les agglomérations comme Akpro-Missérété, Vakon et Gomè-Sota qui sont devenues en l'espace de quelques années, des villes très dynamiques.

Dans ces conditions, les arrondissements autrefois ruraux aux activités agricoles dominantes sont rapidement touchés par les transactions foncières et deviennent victimes de l'excroissance urbaine de la métropole de Porto-Novo. La cause principale de cette consommation incontrôlée de terre est le manque ou la non application d'une législation soutenue (manque de textes législatifs ou règlementaires) pour organiser une bonne gestion du foncier en maintenant par exemple une partie des terres agricoles dans leur fonction initiale et en orientant une autre vers la fonction résidentielle suivant les normes de l'urbanisme (Glèlè,2012). C'est dans ce cas que se réalise dans la majorité des cas, la procédure de lotissement qui n'est réduite qu'à une simple opération de remembrement pour régulariser les zones déjà morcelées et construites surtout dans les localités d'Akpro -Missérété, de Vakon et Gomè-Sota. Le phénomène de l'urbanisation renforcé par le processus de lotissement cause de nombreux problèmes de consommation non négligeable de l'espace agricole, l'occupation anarchique du sol sans aucune disposition de planification urbaine et la difficulté de planifier des équipements publics pour une population dispersée.

Ces différentes observations amènent à réfléchir sur le sujet « *Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè(Sud-Bénin) : Espace témoin dans la commune d'Akpro-Missérété* ». Pour y arriver, il faudra répondre à une interrogation principale à savoir :

- en quoi le processus d'urbanisation engendre t-il des problèmes d'aménagement dans la commune d'Akpro-Misséré ?

De cette question centrale découlent trois autres questions secondaires qui se présentent comme suit :

- quels sont les déterminants de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré ?
- quelles sont les conséquences spatiales, économiques et sociales générées par la dynamique de l'urbanisation ?
- comment les défis d'aménagement favoriseraient le développement harmonieux et durable de la Commune d'Akpro-Misséré ?

Pour répondre à ce questionnement, des hypothèses ont été émises.

1.3.1-Hypothèse de travail

Le processus d'urbanisation rapide d'Akpro-Misséré engendre des problèmes d'aménagements. Il ressort de cette hypothèse principale des hypothèses ci-après :

- plusieurs facteurs déterminent l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré ;
- la dynamique de l'urbanisation a généré d'importantes conséquences spatiales, économiques et sociales ;
- la dynamique urbaine impose à la commune d'Akpro-Misséré des défis d'aménagement à relever pour son développement durable.

1.3.2-Objectifs de recherche

L'objectif principal de la présente recherche est d'analyser les problèmes d'aménagements liés à l'urbanisation de la Commune d'Akpro-Misséré.

Mais de façon spécifique, la présente recherche vise à :

- faire état des lieux des facteurs déterminants de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré ;

- analyser les conséquences spatiales, économiques et sociales de la dynamique urbaine ;
- proposer une meilleure alternative susceptible de garantir une meilleure planification territoriale pour un développement durable d'Akpro-Misséré.

1.4-Cadre conceptuel de la recherche

La gestion urbaine est la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions d'amélioration des conditions d'existence. Cette activité demande une implication des habitants, des décideurs et des partenaires au développement.

La figure 1 présente le cadre théorique de la recherche mettant en relief les relations de causalité et de fonctionnalité entre les différents éléments de la problématique du sujet.

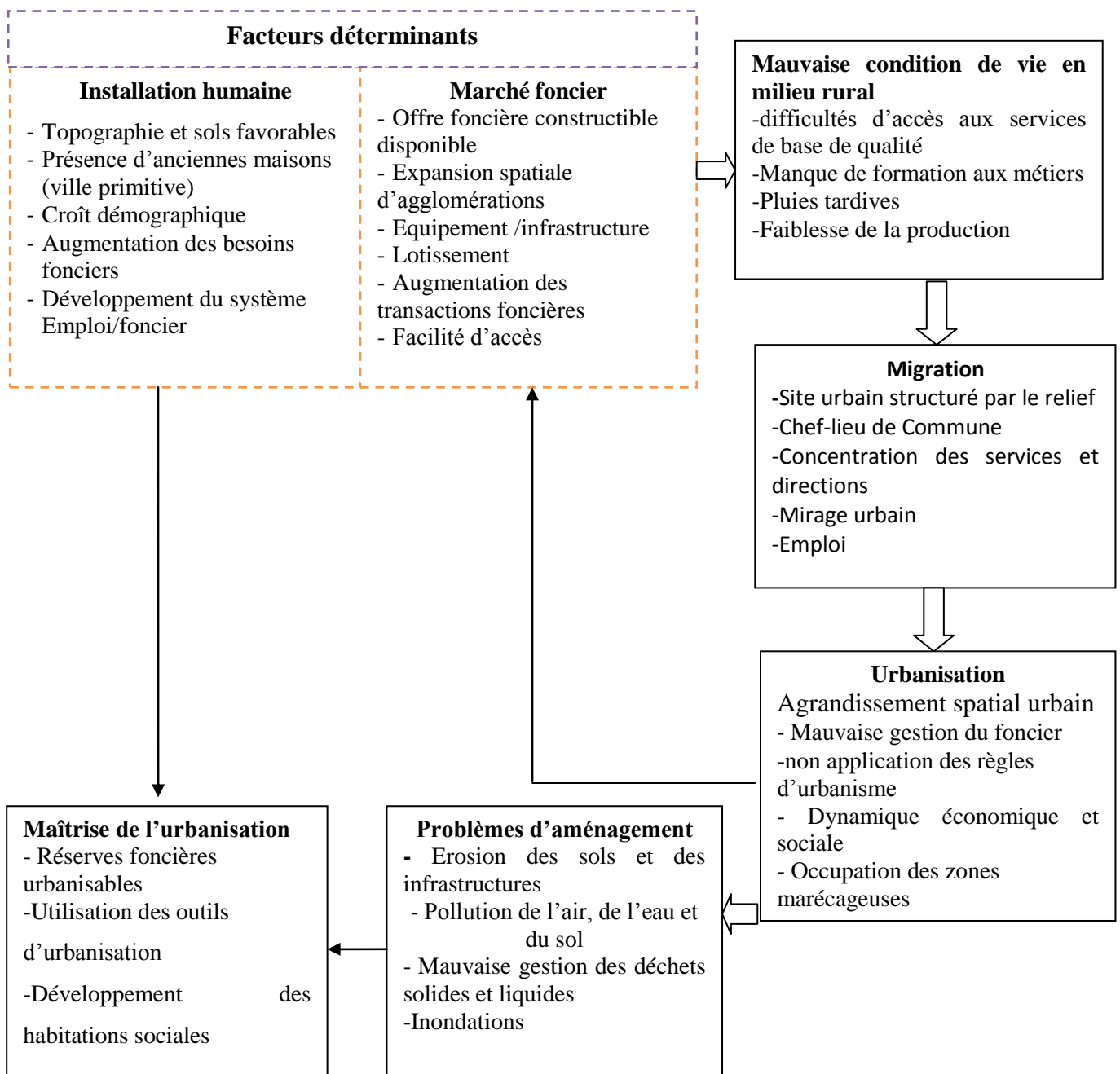


Figure 1 : Cadre conceptuel de l'étude

L'analyse de la figure 1 permet de comprendre que plusieurs facteurs sont à la base de la croissance spontanée et inorganisée de l'espace. L'installation humaine dépend étroitement de la disponibilité foncière laquelle induit la croissance spontanée et inorganisée de l'espace urbain. Cette occupation humaine de l'espace est due au développement du marché foncier, à l'extension urbaine de Porto-Novu et du noyau ancien du milieu de recherche d'autre part

qui se répercutent sur les quartiers et arrondissements périphériques de la commune d'Akpro-Misséréte.

En définitive, la commune d'Akpro-Misséréte connaît une urbanisation accélérée, mais toujours désordonnée et incontrôlée qui se réalise par l'augmentation spatiale et démographique. Cette dynamique s'étend sur la vie socioéconomique de l'agglomération et des localités de la commune. Les composantes de l'environnement subissent cette évolution, rendant complexes le réseau de relations entre le noyau central et les campagnes. Cet état de chose génère d'importantes contraintes d'aménagement à cause de l'absence ou de la mauvaise application des outils de planification urbaine et d'acquisitions foncière pour un aménagement durable.

1.5-Théories de la recherche

La problématique de l'urbanisation s'inscrit dans un cadre théorique comme celui de la diffusion spatiale, des places centrales ou des lieux centraux. Ces théories reposent essentiellement sur la distance et la polarisation (Saint-Julinet *al.*,2001). Ces deux faits jouent un rôle important dans l'espace urbain. Elles permettent également d'établir que le territoire n'est pas seulement le lieu d'application de forces aveugles, il est d'abord le résultat de la volonté des acteurs qui le peuplent et l'organisent.

1.5.1- Théorie de la diffusion à la diffusion spatiale

La théorie de la diffusion est, selon Von Thünen cité par Berry (1971), « une théorie qui explique l'utilisation du sol en mettant en évidence le déterminisme spatial ». Pour Dahandé (2018), cette théorie de la diffusion s'intéresse à la dynamique de la distribution dans l'espace et dans le temps, des hommes, d'objets, des activités productrices d'informations ou d'autres transformations majeures.

Pour (Levy et Lussault, 2003), le fonctionnement du processus de diffusion suppose l'existence d'une région- pôle, une ville en l'occurrence, susceptible de jouer le rôle de foyer émetteur et une périphérie capable de jouer le rôle de foyer récepteur et d'adopter le potentiel des transformations produites dans la diffusion. Cette diffusion est lente quand elle se réalise à partir de la périphérie et beaucoup plus rapide qu'elle se fait à partir d'un centre.

Selon Lima (2004), cette diffusion revêt plusieurs formes à savoir :

- ❖ la diffusion par percolation : elle est celle dont les effets sont plus forts dans les régions plus proches et ayant des frontières plus expressives avec les régions développées et plus faibles dans les régions plus lointaines ;
- ❖ la diffusion hiérarchique urbaine : elle est marquée par le fait que le processus commence dans les centres (ville) plus dynamiques jusqu'à la périphérie. Par ailleurs, l'homogénéisation ne progresse pas de façon régulière, mais par saccades et déphasages. Les effets des innovations arrivent à la périphérie, mais de façon discontinue ;
- ❖ la diffusion par anisotropie ou par corridors : dans ce cas, la diffusion ne permet pas d'homogénéiser le territoire, mais elle se localise à l'intérieur d'un réseau ou d'un axe ;
- ❖ la diffusion par contiguïté : dans ce cas, la diffusion est inégale et elle cherche à entraîner l'ensemble de la région, mais des caractéristiques particulières l'empêchent.

La diffusion est étroitement liée au concept d'attraction encore appelé tropisme et au problème de la centralité. En effet, la diffusion d'un phénomène dans l'espace géographique encore appelée diffusion spatiale se fait à partir d'un lieu central qui sert de référence en matière d'attraction. Considérée comme l'expression de la force mécanique en vertu de laquelle un corps est attiré par un autre, l'attraction est définie comme « l'influence d'un espace sur des réalités sociales consistant à les orienter ou à les déplacer dans sa direction » (Levy et Lussault, 2003).

Ainsi, « la théorie de la diffusion spatiale recouvre l'ensemble des processus qui concourent au déplacement, à la migration dans l'espace géographique des déplacements de matières, de produits, de personnes, de pratiques ou d'idées dans l'ensemble et aux effets en retour que ces déplacements engendrent dans cet espace » (Berry 1971, cité par Gnonlonfoun, 2013).

Au total, la théorie de la diffusion spatiale est utile pour apprécier sa conformité au phénomène de l'urbanisation, de la propagation du mode de vie urbain, des migrations pendulaires et d'installation massive des travailleurs immigrants dans les arrondissements urbains dans la commune d'Akpro-Misséréte. Cette théorie revêt toute son importance dans le cadre de la vérification du type de diffusion correspondant au phénomène d'attraction et de polarisation créé et entretenu par la ville capitale politique sur la périphérie périurbaine de la commune d'Akpro-Misséréte.

Au regard de l'évolution du phénomène urbain dans la Commune d'Akpro-Misséréte d'une part et sa position géographique avec la ville de Porto-Novo d'autre part, on retient donc que la diffusion spatiale se fait par percolation avec une forte emprise dans les arrondissements de Vakon et d'Akpro-Misséréte. Il y a également une diffusion par contiguïté. Elle prend en compte les arrondissements de Vakon plus proche de Porto-Novo et ensuite d'Akpro-Misséréte, de Gomè-Sota et faiblement de Katagon.

Pour atteindre les objectifs fixés, des méthodes adéquates sont utilisées pour collecter des données et informations, les traiter et en analyser les résultats.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée a permis de collecter des données et des informations sur la dynamique urbaine et les problèmes d'aménagement. Lesdites données sont par la suite traitées à l'aide des méthodes statistiques, graphiques et cartographiques. Les résultats issus des traitements sont enfin analysés.

2.1-Données collectées

Dans le cadre de la présente recherche, les données quantitatives et qualitatives ont été collectées.

Les données quantitatives utilisées concernent :

- données sur les parcelles acquises par an et par arrondissement ainsi que leurs dimensions après la fouille minutieuse des archives, les répertoires, les plans d'états des lieux au service des Affaires Foncières et d'Urbanisme dans le milieu d'étude ;
- données démographiques telles que l'évolution de l'effectif de la population au cours des RGPH 1, 2, 3 et 4, l'évolution des mouvements naturels et migratoires pour analyser la dynamique démographique dans le milieu de recherche ;
- des données (cartes et images Landsat) sur l'occupation du sol en 1998, en 2018 obtenues auprès du CENATEL, pour apprécier les pressions démographiques sur la ressource foncière dans le milieu de recherche.

Ces différentes données ont été collectées grâce à la recherche documentaire et aux investigations de terrain.

Les données qualitatives utilisées sont de plusieurs ordres ; il s'agit de :

- données relatives aux atouts du milieu physique du plateau Sakété-Pobè ;
- données socioéconomiques relatives aux différentes transactions dans les opérations de vente, les dépenses d'installation des acquéreurs, l'évaluation des

distances parcourues en terme financier et les stratégies mises en œuvre pour une bonne organisation de l'espace ;

- données relatives aux caractéristiques des ménages (composition sociodémographique) et des logements (matériaux de construction, accès aux réseaux d'eau et d'électricité.), accès au(x) véhicule(s) du ménage, opinions sur les modes de transport obtenues lors des enquêtes et observations afin d'appréhender le niveau de vie et la mobilité des ménages ;
- données sur les caractéristiques physiques, collectées à la SERHAU pour identifier les contraintes et potentialités relativement à l'installation des ménages dans le milieu de recherche, etc. ;
- données environnementales : les informations collectées sont relatives aux principales nuisances de l'environnement (amenuisement des espaces cultivables, perte de la biodiversité, disparition du couvert végétal, la pollution atmosphérique, etc.) ;
- données relatives aux projets d'aménagement d'infrastructures sociocommunautaires, ces données sont fournies par les autorités locales pour évaluer leurs impacts sur la population du milieu de recherche ;
- données sur les pratiques foncières fournies par les chefs de terre, sages et notables pour comprendre les logiques et perceptions des populations relatives au foncier et à l'urbanisation dans le milieu de recherche ;
- données telles que les déterminants liés au coût de parcelles, le loyer, l'ampleur des activités économiques attractives, le poids démographique de Porto-Novo.

2.2-Techniques de collecte des données

La collecte des données présente la recherche documentaire et les investigations en milieu réel.

2.2.1-Recherche documentaire

La recherche documentaire est l'étape importante de tout processus de recherche scientifique. Il s'agit d'abord des ouvrages généraux qui traitent de façon globale de la gestion foncière et urbaine avec tous les problèmes qu'elles engendrent. Plusieurs ouvrages ont été consultés dans différentes bibliothèques à savoir : la bibliothèque de la FLASH, de l'ENS, de la FAST, de la FSA, de la FADESP ainsi que la direction des archives, et la bibliothèque nationale, le centre de documentation du LEDUR et du LARD.

Dans certaines de ces bibliothèques, des thèses et mémoires antérieurement élaborés ont servi de modèle dans la réalisation de ce travail. Enfin, il s'est agi aussi des ouvrages spécifiques à savoir les rapports d'étude, les rapports de mission et autres travaux d'étude réalisés sur la gestion urbaine et foncière au Bénin ou ailleurs dans le monde.

D'autres ouvrages sont consultés à la direction de la décentralisation, à la direction de la SEREAU-SA, dans les services techniques de la mairie d'Akpro-Misséréte, dans les centres de documentation du ministère de cadre de vie, mais également et abondamment en ligne, sur internet. La consultation en ligne a permis de comparer les expériences de certains pays africains tels que le Togo, le Burkina Faso, le Cameroun, le Niger, etc. avec ce qui se fait dans le milieu de recherche sans manquer de faire un tour d'horizon des questions foncières et urbaines au plan national, régional et mondial.

L'analyse du contenu de tous ces ouvrages consultés a permis alors d'étudier de façon objective, systématique, qualitative et quantitative, les matériaux d'étude et de les interpréter en relation avec les objectifs de la recherche et les données de terrain.

2.2.2-Enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain se sont déroulées par les observations directes et les entretiens. Il a été question de collecter les données ponctuelles à partir de plusieurs enquêtes aussi quantitatives que qualitatives. Il s'agit des données collectées lors des enquêtes auprès des ménages et des services déconcentrés et décentralisés d'Akpro-Misséréte.

2.2.2.1-Choix des localités d'enquête

La commune d'Akpro-Misséréte compte au total cinq arrondissements découpés en 40 villages et quartiers de ville. Pour réaliser les travaux de terrains, certains arrondissements ont été ciblés en tenant compte des objectifs de la recherche. Les critères qui ont servi de base au choix de ces arrondissements sont les suivants :

- pour le premier critère, deux éléments sont pris en compte. Il s'agit du caractère urbain prononcé des arrondissements ainsi que l'ampleur du marché foncier à travers la consultation des registres d'inscription des transactions et les modalités d'installation des ménages. Ces conditions sont retenues sur la base des données du RGPH₄ et les enquêtes faites sur le terrain à travers la consultation des registres et livres fonciers ;
- le second critère est démographique et dénote de l'analyse des données de population des arrondissements entre deux recensements ; ce qui a permis de dégager les arrondissements à fort potentiel humain en rapport avec l'évolution urbaine. Les arrondissements retenus totalisent au moins 5 % du total des ménages de chaque arrondissement concerné. Les 5 % du nombre total des ménages ont été choisis afin d'investiguer les arrondissements ayant les forts taux démographiques concentrant, à la limite les taux élevés de disparités socio-économiques et plus de problèmes d'aménagement liés à la croissance démographique. Au total, les arrondissements de recherche ont été choisis en tenant compte à la fois

de l'aspect urbain et de l'évolution de la démographie, ce qui a permis d'identifier les arrondissements. Il s'agit donc des arrondissements d'Apro-Misséréte, Vakon, Gomè-Sota et Katagon. Tous les dix huit (18) quartiers/villages de ces arrondissements ont été parcourus.

2.2.2.2-Groupes cibles et taille de l'échantillon

Pour la présente recherche, deux catégories de cibles (primaire et secondaire) ont été déterminées et ont fait objet d'enquête.

✓ Population cible

La cible de la recherche est composée de populations primaire et secondaire. Les populations primaires sont constituées principalement des chefs de ménages ou de collectivités, propriétaires terriens ou locataires résidant dans les arrondissements au moment de l'enquête.

La cible secondaire se compose de personnes ou de groupes de personnes responsables des services déconcentrés et/ou décentralisés qui interviennent dans la gestion urbaine et foncière. Il s'agit, entre autres : des élus locaux (maire de la commune et chef d'arrondissement), des chefs des services techniques, des chefs coutumiers, des responsables administratifs, du comité de lotissement, des géomètres, des agences immobilières, des associations de développement de quartiers.

Au regard des objectifs à atteindre, l'identification des groupes cibles secondaires est essentiellement basée sur le choix raisonné.

✓ Echantillonnage

Les quartiers dans lesquels les enquêtes sont menées sont sélectionnés suivant le mode de choix raisonné dans les quatre arrondissements les plus touchés par l'urbanisation. Six (06) quartiers ont été retenus dans chacun des arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Vakon, de même dans chacun des arrondissements de Gomè - Sota et de Katagon trois (03) quartiers ont été

parcourus. Au total, 18 localités ont été parcourues dans le cadre de cette recherche. Ces quartiers choisis sont ceux qui, en plus d'être les plus peuplés, regroupent le plus grand nombre de ménages, enregistrent le plus grand nombre de transactions foncières sur les dix dernières années et présentent de profonds changements liés à l'urbanisation et aux périurbanisations dans leur paysage. La taille de l'échantillon des ménages a été déterminée par la méthode probabiliste de Schwartz (1995).

$$N = \frac{Z^2 \times P(1-P)}{d^2}$$

Avec :

N = taille d'échantillon requise par arrondissement

Z = niveau de confiance à 95 % (valeur type de 1,96)

On fixe une probabilité d'erreur raisonnable, par exemple un seuil de signification de 5 %. La valeur de la statistique t (normale) correspondant à ce seuil est approximativement 2 (1,96 pour être plus précis).

d = marge d'erreur est donc égale à 5 %

P = proportion des ménages des quartiers ciblés (n) par rapport au nombre de ménages dans les 4 (quatre) arrondissements (N)

$p = n / N$ (n= 14 725 et N = 21 686 suivant (RGPH₄))

$P = 14\,725 / 23\,866 = 0,679 \approx 0,68 = 68 \%$

i = précision désirée égale à 5 %

$q = 1 - p = 32 \%$

$n = (1,96)^2 \times 0,68 (1 - 0,68) / 0,05^2 = 335,373 \approx 335$ ménages

Le tableau I présente la synthèse des localités parcourues et des ménages enquêtés par arrondissement.

Tableau I : Répartition des ménages enquêtés dans la commune d’Akpro-Misséréte

Commune	Arrondissements	Villages et quartiers de ville	Nombre total de ménage des quartiers enquêtés	Nombre de ménages à interviewer
Akpro – Misséréte	Akpro -Misséréte	Akpro-Misséréte Danmè-Lokonon Abogomè, Akpakanmè Kpogon, Hanzounmè	5502	114
	Vakon	Vakon-Adanhou, Vakon-Azohoué, Vakon-Gbo, Danto, Sohomey, Gouako – Kotoclomè	7310	145
	Gomè - Sota	Agondozone, Gomè - Sota, Zoundji	1913	47
	Katagon	Katagon Amouloko OuayiSogbé	1417	29
	Total	18	16 142	335

Source: INSAE, 2013

Il ressort de la lecture du tableau I que 18 localités ont été parcourues dans les quatre (4) arrondissements qui ont été retenus. Au total, 335 ménages ont été pris en compte par les enquêtes en ce qui concerne la cible primaire. Cependant, en dehors des ménages enquêtés, des entretiens ont été réalisés avec les responsables de différentes structures intervenant dans la gestion urbaine. Le tableau II présente les services parcourus et les responsables rencontrés.

Tableau II : Services déconcentrés/décentralisés parcourus et responsables interviewés

Services déconcentrés/décentralisés	Responsables interviewés	Nombre
SBEE	Chef service équipement et extension	1
SONEB	Chef service équipement et extension	1
Mairie	Chefs service affaires domaniales	2
Direction Départementale des Impôts et des Domaines	Chef service des Taxes et Impôts fonciers	2
Direction Départementale du cadre de vie (Habitat et urbanisme)	Chef service urbanisme	1
Comités de lotissement	Présidents	3
Bureaux d'arrondissement	Chefs d'arrondissements	4
Administration locale	Chefs quartiers	17
Total		31

Source : Résultat d'enquête, novembre 2016

Les données du tableau II permettent de comprendre qu'en dehors de la cible primaire, des responsables de différents services et structures déconcentrés ou décentralisés ont été interviewés. La cible secondaire est composée de trente-un (31) individus travaillant dans différents secteurs intervenant dans la gestion urbaine ainsi que les élus locaux acteurs principaux du foncier à la base au moment des enquêtes de terrain.

2.3-Matériels de collecte de données

Pour collecter les données sur le terrain, plusieurs matériels ont été utilisés. Ce sont :

- une carte sommaire de reconnaissance du secteur d'étude, des fonds de cartes tirés de la carte générale du Bénin IGN mise à jour en 1992 et de l'Atlas monographique de l'Ouémé ;
- le GPS nécessaire pour prendre les coordonnées géographiques et l'altitude des sites de réalisations des diagrammes spatio-temporelles ;

- une moto (CGL 125) pour les déplacements ;
- le compteur kilométrique de la moto pour mesurer les distances entre les éléments du terrain ;
- un appareil photo numérique pour les prises de vue ;
- des images satellitaires (Landsat TM (Thematic Mapper) de 1998, et Landsat 8 de 2018) de résolution 30 pour la dynamique de l'occupation du sol d'Akpro-Missérété.
- la carte topographique de l'IGN (feuilles de Akpro-Missérété au 1/50 000) et de Porto-Novo au 1/ 200 000ème de l'IGN-France et l'IGN-Bénin qui ont servi pour la reconnaissance de terrain.

2.4-Outils de collecte de données

Les différents outils utilisés pour collecter les données sont entre autres :

- ✓ les guides d'entretien qui ont servi à collecter des informations auprès des personnes-ressources physiques ou morales (élus locaux comme les chefs d'arrondissement, de village ou quartier, propriétaires terriens, héritiers, autochtones ou allochtones, démarcheurs, responsables d'agence immobilière, acquéreurs de parcelles, agents de service des affaires foncières et de l'urbanisme ;
- ✓ le questionnaire d'enquête qui a servi à recueillir des informations auprès des ménages ;
- ✓ La grille d'observation qui a été utilisé pour analyser le paysage et recueillir des informations sur son évolution dans le cadre de la réalisation des diagrammes spatio-temporels

2.5-Techniques de collecte des données

Plusieurs techniques ont permis la collecte des données sur le terrain suivant les catégories d'acteurs interrogés et suivant les objectifs à atteindre. Il s'agit des enquêtes par questionnaire, du focus group avec les populations à la base constituées essentiellement des chefs de ménages ou de leurs représentants.

2.5.1-Entretiens semi-structurés

Les entretiens ont permis de collecter des informations auprès des responsables des structures déconcentrées et locales. Les entretiens ont été réalisés à deux niveaux. Au niveau déconcentré, ils ont été menés à l'Institut Géographique National, au Service des Affaires Domaniales de la Préfecture, à la direction régionale chargée de l'équipement et de l'extension (SONEB, SBEE), à la direction départementale des impôts et des domaines (service affaires foncières) et à la Direction Départementale de l'Habitat et de l'Urbanisme (cadre de vie), etc. A ce niveau, il a été question de faire le bilan de la gestion du foncier au niveau de leur secteur ainsi que la consistance et la nature de leur intervention dans la structuration spatiale (existence ou non des outils de planification urbaine), les difficultés de coordination, et les perspectives en terme de réduction des disparités et de réduction des insuffisances au niveau institutionnel, législatif et réglementaire en concordance avec les textes de la décentralisation pour une efficacité territoriale dans leur domaine d'intervention.

Au plan local, les entretiens ont été menés au Service des Affaires Domaniales, avec tous les chefs des arrondissements et quartiers, avec les membres des comités de lotissement.

Les entretiens avec les cadres techniques des mairies ont permis de vérifier la conformité des statistiques et les informations recueillies au niveau déconcentré d'une part, et les politiques en faveur de l'aménagement du territoire au niveau local pour réduire les inégalités en termes d'infrastructures sociocommunitaires, de gouvernance environnementale, d'efficacité économique et de différents problèmes auxquels les acteurs de développement ou d'aménagement sont confrontés d'autre part, ce qui a permis de recueillir des propositions pour l'amélioration du cadre institutionnel et surtout du cadre législatif fixant les responsabilités entre les niveaux déconcentré et local.

2.5.2-Enquêtes par questionnaires

Les questionnaires élaborés ont été administrés aux ménages lors des enquêtes de terrain dans les dix-huit quartiers (18) des quatre (4) arrondissements du milieu de recherche. A l'aide de ces questionnaires, les opinions et les perceptions des habitants par rapport à la dynamique de l'urbanisation et à ses impacts sur le milieu sont recueillies. Deux modes sont utilisés pour administrer les questionnaires : le mode direct et le mode indirect.

Dans le mode direct, les questions posées aux informateurs sont des questions ouvertes où l'intéressé s'exprime librement et sans retenue. Ce mode est souvent utilisé pour des personnes qui veulent rester dans l'anonymat et qui ont peur que leurs noms soient inscrits sur l'imprimé du questionnaire.

Contrairement au mode direct, dans le mode indirect, les questionnaires sont rédigés sur des supports visuels. Il consiste à poser des questions à l'informateur en suivant le questionnaire. Toutes les réponses sont à noter au fur et à mesure que se déroule l'enquête.

Les questionnaires portent sur les motivations d'installation des populations, l'économie, l'évolution et le développement de l'espace urbain, les problèmes environnementaux et les difficultés liées à la gestion administrative, etc.

2.5.2.1-Focus group

Le focus group a été le moyen le plus rapide, le plus ouvert et le plus facile pour rassembler des informations. Les focus group réalisés sur le terrain sont composés de sept (7) personnes, assistées de quelques personnalités ou personnes ressources et habitants ont répondu aux questions posées. Le choix des membres de ces focus group a été fait avec la collaboration des autorités municipales. Le tableau III indique la récapitulation de la composition des différents focus group organisés, leur nombre, membres et leur effectif.

Tableau III : Récapitulation de la composition des focus group réalisés et de leur nombre

Arrondissements	Villages et quartiers de ville parcourus	Villages où quartiers des focus group réalisés	Nombre de Focus group	Effectifs	Membres
Akpro - Missérété	Akpro-Missérété Danmè-Lokonon Abogomè, Akpakanmè Kpogon, Hankanmey,	Akpro-Missérété Abogomè, Kpogon	02	07	Autorités locales, personnalités, Habitants
Vakon	Vakon-Adanhou, Vakon-Azohoué, VakonGbo, Danto, Gouako – Kotoclomè	Danto VakonGbo,	01	07	Autorités locales, personnalités, habitants.
Gomè - Sota	Agondozoun, Gomè – Sota, Zoundji	Agondozoun, Gomè – Sota,	01	07	Autorités locales, personnalités, Habitants
Katagon	Katagon Amouloko OuayiSogbé	Amouloko Katagon	01	07	Autorités locales, personnalités, Habitants

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

Au total, cinq focus group avec un effectif de vingt - huit personnes ont été réalisés. Ces focus groups ont permis de croiser les informations recueillies par des questionnaires individuels. Ces discussions de groupe ont pour objectif de connaître ce qui échappe à l'emprise des entretiens non directif et semi-directif. Elles mettent à nu les problèmes qu'engendrent l'urbanisation, les influences de Porto-Novo sur la commune d'Akpro-Missérété.

2.5.3-Observation directe

En géographie, l'observation constitue une technique privilégiée de collecte. Elle est un mode de collecte des données par lequel le chercheur observe lui-même, de visu, des processus ou des comportements se déroulant dans une organisation pendant une période de temps délimitée.

Dans le cadre de cette recherche, l'observation directe a permis de vivre et de cerner les réalités du milieu. Des séjours au sein des populations du groupe-cible ont permis de comprendre les modes d'occupation des espaces urbains, périurbains et ruraux, de voir les types d'aménagement surtout au niveau rural, la nature et l'état des infrastructures (voirie, pistes rurales, infrastructures sociocommunautaires, etc.), les types d'habitations leur répartition spatiale, les problèmes d'inondation, d'érosion et d'assainissement, etc. Elle a également permis d'apprécier les éléments physiques du cadre géographique de la recherche. Ces séjours ont permis de photographier des éléments et autres aspects importants des observations qui ont servi à illustrer les réalités du milieu. Dans l'ensemble, deux types de questionnaires, un guide d'entretien et une grille d'observation ont été utilisés pour appréhender la perception des populations sur urbanisation et problèmes d'aménagement dans la commune d'Akpro-Misséréte. Le tableau IV fait le point des données recueillies, des techniques et des outils utilisés pour collecter ces données.

Tableau IV : Techniques et outils de collecte de données sur le terrain

Types de données	Techniques de collecte de données	Outils de collecte de données
Données qualitatives	Exploration	Sources écrites Sources orales
	Observation directe	Grille d'observation
	Entretien	Guide d'entretien
Données quantitatives	Entretien structuré	Questionnaire

Source : Enquêtes de terrain, mars 2017

Le tableau IV présente les techniques et outils de collecte ainsi que les types de données collectées. Les outils et les techniques ont permis d'obtenir des informations tant qualitatives que quantitatives dans les centres de documentations, directement sur le terrain et auprès des acteurs interrogés.

Après ce travail de collecte, il s'en est suivi le dépouillement et le traitement des informations recueillies afin d'analyser les résultats.

2.6- Traitement des données

Plusieurs méthodes de traitement ont été utilisées dans le cadre de la présente recherche.

2.6.1-Dépouillement des fiches d'enquête

A la fin des enquêtes de terrain, les guides d'entretien et les questionnaires ont été regroupés par catégories d'acteurs. Les questionnaires adressés aux ménages ont été par ailleurs, regroupés par quartier/village et ensuite par arrondissement. Un dépouillement minutieux des fiches d'enquête a été fait manuellement.

Ensuite, les réponses fournies à chaque question par les personnes interrogées ont été recensées. Il en a été de même pour les données statistiques recueillies auprès des institutions spécialisées. Les données obtenues ont été traitées à partir des logiciels selon leur spécificité ou leur nature.

2.6.2- Traitement des données quantitatives

Le traitement des données constitue la troisième étape de l'approche méthodologique utilisée. Ainsi, les fiches de collecte des données ont été codifiées et ensuite traitées. Les informations ainsi obtenues après dépouillement et les données d'enquêtes sont transformées en tableaux et figures d'illustration. Le traitement statistique et graphique des données collectées a été fait à l'aide du logiciel Excel 2007. Ce logiciel a été en effet utilisé pour agréger les données et les transformer en tableaux et en graphiques. Quant à la rédaction du document, elle a été faite à l'aide de Ms Office Word 2007.

2.6.2.1-Traitement des données démographiques

Les chiffres des quatre Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation de 1979, 1992, 2002 et 2013 faits dans la commune d'Akpro-Misséréte, principalement ceux des arrondissements et localités du plateau ont été collectés, traités et représentés sous forme de graphiques afin de faciliter leur lecture et surtout leur comparaison.

Par ailleurs, des projections de l'effectif de la population par le taux d'accroissement ont été faite suivant la formule exponentielle, en considérant la croissance exponentielle de la population :

$$P_{2035} = P_{2013} (1+r)^n$$

Avec P_{2035} la population en 2035, P_{2013} la population en 2013, r le taux d'accroissement entre 2002 et 2013 et n le nombre d'années entre 2013 et 2035. Cette formule est utilisée en supposant une augmentation linéaire constante entre 2013 et 2035 comparable à celle de 2002 à 2013.

➤ **Densité de la population**

La densité de population sur un espace est un indicateur de peuplement humain dont l'usage est ancien mais qui reste largement employé pour décrire la distribution spatiale d'une population (Noin, 2001 ; Bailly, 2004). Sa formule simple consiste à calculer le rapport entre un nombre d'individus P et la superficie de la zone S de résidence.

$$D = P/S$$

La densité s'exprime en habitants/ km² ou parfois en habitants/Ha notamment dans les zones urbaines. Dans la présente recherche, qui inclut à la fois des zones urbaines et des zones rurales, elle s'exprimera en habitants/ km².

➤ **Indice de concentration de Gini (Ic)**

L'indice de concentration « Ic » présente le degré de regroupement ou de dispersion des populations sur un territoire donné. Le calcul de cet indice a été développé par Gini à travers un raisonnement mathématique qui intègre des variables de population et de superficie (Dechaicha, 2013). La formule qui permet de calculer cet indice est la suivante :

$$Ic = \frac{\text{Population de la ville}}{\text{Population du pays}} - \frac{\text{Superficie de la ville}}{\text{Superficie du pays}}$$

Trois cas se présentent selon les différentes valeurs que prend cet indice **Ic**:

- 1) **Ic > 0** : la population est dite concentrée.
- 2) **-1 < Ic < 0** : la population est dite éparse.
- 3) **Ic < -1** : la population est dite très éparse.

Ces résultats sont utilisés pour faire la projection de l'effectif des immigrants et des émigrants en tenant compte de l'indice d'entrée et de l'indice de sortie suivant la formule :

$$\mathbf{I_m} = \frac{\mathbf{I_{mox} P}}{\mathbf{P_o}}$$

Où :

I_m= l'effectif des immigrants à la date t1 ;

I_{mo}= l'effectif des immigrants à la date to ;

P_o= la population à la date to et

P=la population à la date t1

➤ **Taux d'urbanisation**

Pour un pays, une région, un département ou une commune, c'est la proportion des populations urbaines (citadines) dans la population totale du pays, de la région, du département ou de la commune. Ce taux est de plus en plus difficile à saisir du fait de la périurbanisation. Dans le cadre de cette thèse, le taux d'urbanisation est calculé en prenant en compte toute la population des arrondissements classés urbains.

$$\mathbf{TUT} = \mathbf{PAU} \times \mathbf{100 / PTC}$$

Source : INSAE, 2002

Avec **TUT** = Taux d'urbanisation théorique ; **PAU** = Population des arrondissements urbains ; **PTC** = Population totale de la commune.

Il est aussi procédé au calcul de la densité du bâti en 2008 et en 2018. En effet cette densité (DB) a été identifiée par le calcul du ratio superficie bâtie de la

zone à sa superficie administrative (Dechaicha, 2013) :

$$DB = \frac{\text{Superficie bâtie (ha)}}{\text{Superficie totale (ha)}}$$

La densité s'exprime en habitants/ km² ou parfois en habitants/ha notamment dans les zones urbaines. Dans la présente recherche, qui inclut à la fois des zones urbaines et périurbaines, elle s'exprime en habitants/ km².

➤ Interaction

Ensuite, le modèle gravitaire est très utile dans ce travail car il permet de quantifier la capacité d'attraction de chaque fonction centrale sur le plateau de sakété dans la commune d'Akpro-Misséréte.

Ce modèle est inspiré de la loi de gravitation de Newton cité par Pumain et Saint-Julien (1997), transposant la notion de force d'attraction susceptibles d'orienter les trajectoires célestes à celle d'intensité d'interaction suscitant un flux d'échanges entre zones géographiques, il peut être aussi appliqué en sciences sociales. Il permet de mesurer les interactions entre un pôle d'échanges et sa région. Cette forme de modèle a été utilisée dans ce travail et est de la forme :

$$F_{ij} = k (P_i + P_j) d_{ij}^{-a} \text{ avec}$$

F_{ij} : nombre d'interactions ou nombre de flux estimé par le modèle entre les zones i et j.

K : taux de mobilité.

P_i : masse de la zone émettrice qui est égale à sa capacité d'émission et qui se mesure dans l'effectif de la population de cette zone.

P_j : masse de la zone réceptrice qui est égale à sa capacité d'attraction et qui se mesure dans le nombre de personnes qui migrent de i vers j.

d_{ij} : distance qui sépare les zones i et j

a : difficulté de franchissement de la distance qui peut être mesurée en effort, en coût, en temps

➤ **Aire de rayonnement**

Quant à l'équation de la « limite » (*breaking point*) de Pumainet *al.*, (2001), qui permet de connaître la limite à laquelle l'influence de deux centres échoue et de mesurer la portée spatiale de chaque centre. Dans le cadre de ce travail, elle a permis de mesurer la portée spatiale d'Akpro-Misséréte dans son armature urbaine.

$$P = d(AB) / \left(1 + \sqrt{\frac{\text{taille de A}}{\text{taille de B}}}\right) \text{ avec}$$

P : portée spatiale du centre urbain

d (AB) : distance (en km) qui sépare les deux centres

Taille de A : nombre de fonctions centrales du centre A.

Taille de B : nombre de fonctions centrales du centre B.

2.6.2.2-Traitement cartographique

Plusieurs cartes sont réalisées dans le cadre de la présente recherche. La réalisation de ces cartes est faite grâce au logiciel Arc-View. Certaines cartes telles que les cartes de situation, géologique, pédologique, etc., sont réalisées grâce au fonds de base des cartes topographiques (extraits des feuilles d'Akpro-Misséréte au 1/50 000, IGN.1992). Celles liées aux infrastructures sociocommunitaires et certaines infrastructures de structuration, aux bas-fonds et des sites particuliers ont nécessité un apport qualitatif de terrain à travers la prise des coordonnées géographiques. Par ailleurs, la réalisation des cartes d'occupation sont rendues possibles grâce aux images satellitaires dont il convient de mentionner les différentes étapes.

2.6.2.3-Etapes pour l'élaboration des différentes cartes d'occupation des terres

Deux étapes sont nécessaires pour établir les différentes cartes d'occupation des terres : l'interprétation des images satellites, les minutes d'interprétation et l'analyse diachronique.

Etape 1 : interprétation des images satellites

Les images satellites sont aussi interprétées non pas avec un stéréoscope, mais plutôt en considérant les tonalités des différentes unités. Ainsi, la clé d'interprétation utilisée est la suivante (tableau V).

Tableau V : Clé d'interprétation des images satellites

Code	Forme	Tonalité	Identification
1	Irrégulière	Rouge vif	Forêt claire
2	Sinueuse	Rouge vif	Forêt galerie
3	Irrégulière	Rouge modéré	Savane boisée
4	Irrégulière	Rouge pâle	Savane arborée
5	Irrégulière	Vert parcouru de fines traces rouges	Savane arbustive
6	Effilée	Bleu	Cours d'eau

Source : Résultats d'enquête de terrain, mars 2017

Etape 2 : Cartographie des minutes d'interprétation

Après l'interprétation des images satellites, il est obtenu des minutes d'interprétation. Ces minutes seront scannées et géo-référencées. Sur les minutes d'interprétation sont choisis des points géodésiques remarquables dont les coordonnées seront connues. Si ces coordonnées ne sont pas connues auparavant, elles sont déterminées. Pour le géo-référencement, il faut choisir au moins quatre points.

Après le géo-référencement vient l'étape de la numérisation qui consiste à faire passer les objets (ponctuels, linéaires et surfaciques) de la forme analogique à la forme numérique. Cette opération est faite à l'aide du logiciel Arc-View.

Les objets transformés sont édités en leur donnant la couleur ou le symbole approprié selon les signes conventionnels et les règles de la cartographie. Ainsi, les cours d'eau et plans d'eau sont à représenter en bleu et la végétation en vert. D'autres couleurs sont aussi utilisées pour rendre plus lisible la carte.

Cet ensemble est mis en forme selon l'espace disponible et selon le format voulu. La mise en forme consiste à organiser sur la feuille les informations contenues sur la carte.

2.6.3-Techniques utilisées

Dans le but d'opérationnaliser les modèles d'analyse dans une optique d'adéquation avec le sujet de recherche, les techniques par objectif spécifique ont été présentées.

2.6.3.1- Technique d'analyse des facteurs de l'urbanisation sur le plateau Sakéte-Pobè dans la commune d'Akpro-Misséréte

Les déterminants de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte ont permis de faire l'évaluation territoriale qui, selon Bouhet (2006), est une démarche synthétique visant à décrire les attributs, les structures et les dynamiques d'un territoire. Elle s'intéresse notamment à rendre compte des atouts et des faiblesses d'un territoire. Elle comporte le diagnostic biophysique visant à identifier les unités pédologiques, les ressources végétales et climatiques dans le but de mettre en exergue les facteurs physiques de la dynamique de l'urbanisation

2.6.3.2-Technique d'analyse des conséquences spatiales, économiques et sociales de la dynamique urbaine

➤ Diagnostic des infrastructures et équipements

Il vise à identifier, à dénombrer, à localiser et à cartographier le réseau de voiries voire les infrastructures marchandes comme infrastructures de structuration spatiale et le réseau d'adduction d'eau, les forages, les infrastructures et

équipements sanitaires, les infrastructures scolaires, les infrastructures de sécurité comme infrastructures sociocommunautaires.

➤ **Diagnostic socio-économique**

Le diagnostic socio-économique de la population vise à comprendre la dynamique démographique pour prévoir l'évolution de la population et de la dynamique urbaine. Il est donc question ici d'examiner la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures sanitaires, hydrauliques, scolaires et sécuritaires. Ainsi, les taux de couverture et de desserte en ces infrastructures sont calculés avec la formule :

$$T = N/P$$

Source : Mission de la décentralisation, 2006 ;

Où **N** est le nombre d'infrastructures, **P** la population de la localité considérée et **T** le taux de couverture.

De plus, les densités en infrastructures sont calculées ; ce qui a permis d'intégrer la norme spatiale à l'analyse des disparités. Ces données sont obtenues grâce à la formule suivante :

$$\text{Densité} = NI / SL$$

NI : nombre total des infrastructures selon le type

SL : Superficie de la localité

Cette densité calculée est comparée à la densité des populations afin d'établir un lien entre la couverture par l'infrastructure et la densité des populations, cela a permis d'apprécier la répartition spatiale et de voir si les populations par km² bénéficient de l'infrastructure ou non.

➤ **Mutations spatiales**

Pour appréhender les mutations spatiales engendrées par l'évolution des agglomérations, du réseau routier, des surfaces loties, de l'urbanisation, des densités et des superficies bâties qui sont caractéristiques des milieux urbains,

une matrice de transition est réalisée. La période choisie pour cette analyse est de 1998 à 2018. Cette période est choisie pour tenir compte de l'influence de la dynamique démographique sur l'occupation spatiale. Les années 1998 et 2018 sont en effet des années après celles de recensement général de la population et de l'habitation de 1992 et de 2013; ce qui permet de faire facilement le lien entre la croissance démographique et la dynamique de l'occupation spatiale.

Il importe de retenir que la matrice de transition est un tableau à double entrée qui permet de décrire, de manière condensée, les changements d'état des unités d'occupation des terres intervenus entre deux dates données (Dahandé, 2018). Elle identifie au profit de quels types d'unités d'occupation et dans quelle proportion, chaque unité a connu des mutations sur la période de référence (1998-2018). Constituée de X lignes précisant les différentes unités d'occupation du sol au temps de référence t_0 (1998) et de Y colonnes correspondant au nombre d'unités d'occupation converties au temps t_1 (2018), sa diagonale indique les superficies n'ayant pas connu de modification. Les transformations se font des lignes vers les colonnes. Ainsi, la cellule a (x_i, y_i) de la matrice représente la superficie d'une unité x_i d'occupation des terres au temps t_0 , convertie à une unité y_i au temps t_1 .

La technique de croisement de la carte d'occupation de 2018 avec celle de 1998 grâce à la fonction "*Intersect*" de la boîte à outils Arctoolbox du logiciel Arc GIS 9.3 a permis la détermination des superficies des différentes unités d'occupation du sol.

La somme $E(x_i)t_0 = \sum a(x_i, y_i)$ de la ligne x_i correspond à la superficie totale de l'unité x_i d'occupation des terres au temps t_0 . La somme $E(y_i)t_1 = \sum a(x_i, y_i)$ de la colonne y_i représente quant à elle, la superficie totale de l'unité y_i d'occupation des terres au temps t_1 . La somme $\sum \sum a(x_i, y_i)$ correspond à la superficie totale de la zone étudiée (Tchaou, 2014, Dahandé, 2018). Le tableau VI présente un exemple théorique de matrice de transition entre 1998 et 2018.

Tableau VI : Exemple de matrice de transition entre les dates t_0 et t_1

		Unités d'occupation des terres y_i au temps t_1			
		Unité 1 ($y_i=1$)	Unité 2 ($y_i=2$)	Unité 3 ($y_i=3$)	Sommes E (x_i) t_0 des lignes
Unités d'occupati on des terres x_i au temps t_0	Unité 1 ($x_i=1$)	a (1,1)	a (1,2)	a (1,3)	$E1t_0=\sum a(1, y_i)$
	Unité 2 ($x_i=2$)	a (2,1)	a (2,2)	a (2,3)	$E2t_0=\sum a(2, y_i)$
	Unité 3 ($x_i=3$)	a (3,1)	a (3,2)	a (3,3)	$E3t_0=\sum a(3, y_i)$
	Sommes E(y_i) t_1 des colonnes	$E1t_1$ $\sum a(x_i, 1)$	= $E2t_1=\sum$ ($x_i, 2$)	$E3t_1=\sum a(x_i,$ 3)	$\sum \sum a(x_i, y_i)$

Source : Tchaou, 2014 cité par Dahandé, 2018

Sur la base de cet exemple théorique de matrice de transition et suivant les données de terrain, la matrice de transition liée à l'occupation des terres dans la commune d'Akpro-Misséréte est réalisée (tableau VII). A titre illustratif, soit une matrice de transition de proportion (P) entre les temps (1998 et 2018) correspondant aux catégories i et j d'occupation des terres respectivement en 1998 et en 2018. Le tableau VII présente un exemple illustratif de matrice de transition réalisé à partir de l'occupation spatiale entre 1998 et 2018.

Tableau VII : Illustration d'un exemple de matrice de transition

	PLANT	PLANT P	FM	CJP	CJ	Ma	AG
PLANT	PLANT- PLANT	PLANT- PLANT P	PLANT- FM	PLANT- CJP	PLANT-CJ	PLANT-Ma	PLANT- AG
PLANT P	PLANT P- PLANT	PLANT P- PLANT P	PLANT P-FM	PLANT- PCJP	PLANT P- CJ	PLANT P- Ma	PLANT P- AG
FM	FM-PLANT	FM-PLANT P	FM-FM	FM-PCJP	FM-CJ	FM-Ma	FM-AG
CJP	CJP-PLANT	CJP-PLANT P	CJP-FM	CJP-CJP	CJP-CJ	CJP-Ma	CJP-AG
CJ	CJ-PLANT	CJ-PLANT P	CJ-FM	CJ-CJP	CJ-CJ	CJ-Ma	CJ-AG
Ma	Ma-PLANT	Ma-PLANT P AG-PLANT	Ma-FM	Ma-CJP	Ma-CJ	Ma-Ma	Ma-AG
AG	AG-PLANT	P	AG-FM	AG-CJP	AG-CJ	AG-Ma	AG-AG

Source : CENATEL, 2018

Légende : PLANT = Plantation ; PLANT P = Palmeraie ; FM = Forêt marécageuse ; CJP = Cultures et jachères à palmier ; CJ = Cultures et jachères ; Ma = Marécage et AG = Agglomération

Le tableau VII présente une matrice de transition de 1998 à 2018 P_{ij} = proportion ou fréquence de conversion de i vers j . P_{ij} = d'une catégorie i d'occupation des terres en 1998 convertie en une catégorie j en 2018. Les changements de catégories se font de la ligne i vers la colonne j . P_{ii} = P_{jj} représentent les catégories d'occupation des terres qui n'ont pas changé. Les autres valeurs ou fréquences correspondent aux catégories modifiées entre les deux pas temporels par rapport à la superficie originelle de la classe.

A partir des différentes conversions spatiales, il est procédé à l'analyse des déterminants de ces différentes conversions. Pour ce faire, l'analyse diachronique des superficies bâties a pris en compte la superficie occupée successivement par le bâti dans le milieu de recherche, les données issues des photographies aériennes 1998 et de 2018 ont été utilisées pour faire cette analyse. De plus, l'analyse diachronique des densités de la population des arrondissements est aussi analysée afin de déterminer les déterminants de l'urbanisation.

L'évaluation des superficies en hectare des bâtis a été faite à partir d'une approche cartographique basée sur le SIG. Des projections des superficies bâties ont été faites sur 2035 compte tenu des résultats obtenus pour apprécier les tendances et les localités qui sont plus touchées par l'extension des agglomérations en dehors des trois arrondissements (Akpro-Misséré, Vakon et Gomè-Sota) et les deux chefs lieux d'arrondissement (Katagon, Zoungbomè).

L'urbanisation étant un facteur important dans les modifications spatiales ; les analyses ont pris en compte ces aspects de même que l'évolution des infrastructures sociocommunautaires.

Les résultats de chacune des données statistiques traitées en entités vectorielles ont permis de calculer l'indice de vitesse d'urbanisation pour chaque arrondissement. Cet indice se base sur les surfaces construites cumulées sur une période donnée (Rousseaux, 2009). Il permet de classer les unités d'analyse pour

avoir une typologie cartographique. La réalisation se fait de façon automatique à l'aide des données vectorielles. La formule suivante donne la traduction numérique de cette application.

$$IVu = \frac{Sb}{NS}$$

Avec :

- **IVu** : l'Indice de Vitesse d'Urbanisation ;
- **Sb** : la Superficie totale ;
- **N** : le nombre d'années au cours desquelles les superficies bâties ont été cumulées.

Compte-tenu des résultats obtenus, les arrondissements (unité spatiale d'analyse choisie) de la commune ont été classés en trois catégories comme suit : espace à forte croissance d'urbanisation, espace à moyenne vitesse d'urbanisation et espace à faible vitesse d'urbanisation. Ce classement est interne au milieu d'étude. Vu les résultats obtenus, la projection des superficies bâties a été faite sur 2035 pour apprécier les tendances et les localités qui seront plus touchées par l'extension des agglomérations.

2.6.3.3 Technique d'analyse des défis d'aménagement face à l'évolution spatiale et durable d'Akpro-Misséréte

Il s'agit de recenser les plus grandes dégradations qu'engendre le relief : l'érosion des sols qui détériore les infrastructures sociales communautaires, la gestion des déchets solides, le problème des eaux usées, etc.

Ensuite, les rayons moyens d'action théorique (MRAT) qui sont la distance moyenne parcourue par les populations avant d'accéder ou de bénéficier des services liés à l'infrastructure ont été également calculés suivant la formule :

$$MRAT = \frac{\sqrt{A}}{B}$$

Source : Quenum (2016)

Avec A : la superficie de la localité de recherche ; $B = 3,14 \times$ Nombre total des infrastructures. Le MRAT calculé, permet d'apprécier les distances parcourues par les populations, cette distance théorique est comparée à la distance recommandée par la norme du domaine. Enfin, les densités et les MRAT calculés ont été spatialisés grâce au logiciel Arc-GIS avec les centroïdes des communes composant le milieu de recherche, ce qui a permis d'analyser les disparités d'aménagement liées aux infrastructures sociocommunitaires retenues entre les communes et à l'intérieur d'une même commune à travers l'analyse des cartes réalisées en la matière. Par ailleurs, les modes de gestion des déchets et les problèmes liés à l'hygiène et à l'assainissement ont été analysés de même que les données épidémiologiques afin d'établir les relations de cause à effet. Les conditions économiques de vie de la population et l'habitation ont été aussi analysées de même que les activités de la population et leurs besoins spatiaux. En ce qui concerne l'analyse de la problématique urbaine, elle a été faite sur la base des données démographiques obtenues à partir des résultats des RGPH de 1992, de 2002 et de 2013 de l'évaluation des agglomérations urbaines et des nouvelles extensions. Il a été distingué :

- les types de documents d'urbanisme ou d'opération d'urbanisme à mener sur les centres urbains existants ;
- les zones à vocation agricole ;
- les espaces naturels et aires à protéger.

Les perspectives pour le développement la commune d'Akpro-Misséréte se fondent sur le schéma du développement durable (figure 2).

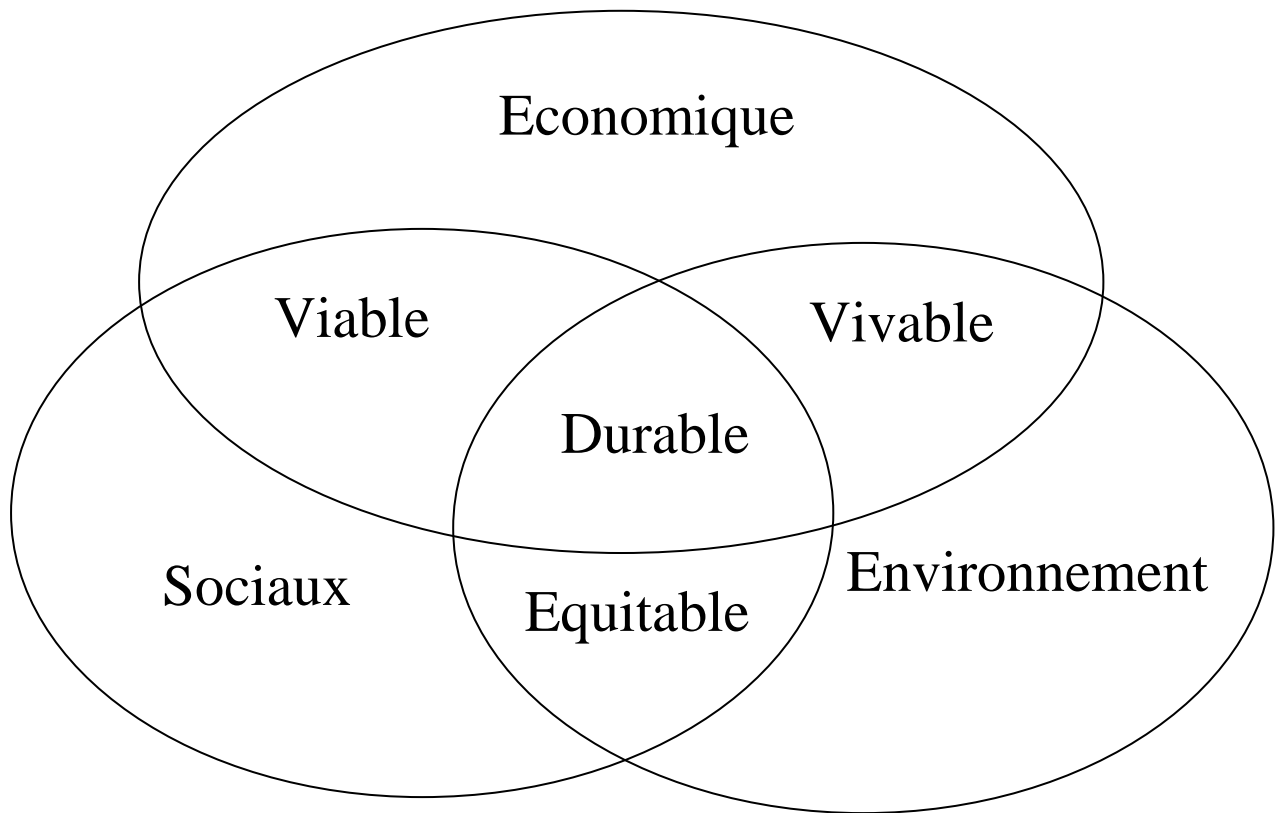


Figure 2 : Diagramme pour un meilleur développement urbain durable

Source : Adapté de la Coopération au Développement de la Commission Européenne, 2007

L'analyse de la figure 2 montre trois grandes phases du développement durable.

- ✚ La société : elle prend en compte la satisfaction des besoins en santé, éducation, habitat, emploi, etc.
- ✚ L'économie : elle concerne la création des richesses et l'amélioration des conditions de vie matérielles.
- ✚ L'environnement : elle porte sur la préservation de la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques.

2.7-Modèle d'analyse des résultats

Deux modèles d'analyse sont utilisés. Il s'agit des modèles PEIR et SWOT.

Le modèle **PEIR** (Pression- Etat- Impacts - Réponses) permet d'analyser les facteurs de pression et de dégradation des ressources naturelles ; ce qui permet

d'identifier les problèmes environnementaux et d'analyser les effets de la dégradation de l'environnement sur l'urbanisation et d'appréhender les obstacles éventuels et avérés.

Le modèle **SWOT** (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) qui signifie (Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces) permet d'analyser, d'une part, les forces et les opportunités du milieu d'étude et, d'autre part, les faiblesses et les menaces liées au développement des activités et de l'espace urbain. Cette méthode intègre les facteurs internes et externes qui interagissent les uns sur les autres pour permettre une analyse intégrée des forces et faiblesses du milieu.

2.8- Difficultés de la mise en œuvre des méthodes

La réalisation de cette thèse ne s'est pas faite sans difficultés. Elles sont entre autres :

- l'accès quasi impossible à certains documents relatifs aux états des lieux et aux recasements considérés comme des secrets d'Etat par les géomètres experts dont les travaux ont été pourtant financés par les fonds de la communauté à la base pour connaître la superficie de terre lotie et son évolution selon les localités. Ceux qui existent ne portent pas des précisions comme : titre foncier ou mention "bâtie". A cet effet seuls les répertoires et les plans disponibles ont été dépouillés et exploités ;
- la mauvaise tenue des archives de la commune d'Akpro-Misséréte, l'inexistence des registres pour les pièces délivrées tant dans les bureaux d'arrondissement que dans les bureaux de la mairie : ce n'est qu'à partir de 2000 qu'un registre a été ouvert à la mairie d'Akpro-Misséréte pour les différentes pièces relatives au foncier ;
- le manque de précision quant à la superficie, la situation géographique (village ou quartier de ville) de la parcelle objet de transaction, pour calculer la superficie de terre achetée par des travailleurs non agricoles, le

volume d'argent injecté dans le foncier et dans la construction et les villages les plus touchés par les transactions ;

- la mauvaise collaboration, voire le refus de certains responsables d'agence immobilières de fournir des renseignements utiles pour le travail sous le fallacieux prétexte que les données demeurent une propriété privée et ne doivent être communiquées sous aucun prétexte à une personne étrangère à leur structure ;
- l'impossibilité d'acquérir des images de bonne résolution (0,6 à 1m) datant de 2016 en raison de leur prix excessivement élevé (plus d'un million de FCFA), ce qui impose de faire l'analyse du paysage sur une période de 20 ans (1998 - 2018).

Conclusion partielle

La problématique, la clarification des concepts et la revue de la littérature permettent de cerner les contours du cadre théorique et de mettre en place les méthodes adéquates pour la collecte des données, leur traitement et leur analyse. Ce cadrage permet d'atteindre les objectifs fixés en fonction des hypothèses émises malgré les limites des méthodes. Lesdites limites sont liées aux difficultés de collecte des données indispensables pour l'évaluation de l'ampleur des caractéristiques et des impacts de la gestion foncière sur l'urbanisation de la commune d'Akpro-Missérété sur le plateau Sakété-Pobè.

DEUXIEME PARTIE

DETERMINANTS ET MANIFESTATIONS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO - MISSERETE

Si l'urbanisation est aujourd'hui un phénomène universel, les facteurs, les formes, l'ampleur ou le niveau et les conséquences varient d'une région à une autre, d'un pays à un autre. En effet, l'urbanisation sous sa forme actuelle a été induite dans les pays du Nord par l'industrialisation qui a été le principal facteur de son accélération. Or dans les pays sous-développés du monde tropical en général et en Afrique subsaharienne en particulier, l'industrialisation progressive vient après l'urbanisation. Plusieurs facteurs expliquent l'urbanisation rapide et ses manifestations dans la commune d'Akpro-Misséréte.

Le chapitre trois présente dans un premier temps, à travers les déterminants de l'urbanisation, la situation géographique et administrative de la commune d'Akpro-Misséréte ainsi que les facteurs biophysiques et socioéconomiques qui expliquent l'installation des hommes et le chapitre quatre la dynamique de l'urbanisation et ses manifestations socioéconomiques.

CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE

Les facteurs déterminants de l'urbanisation tiennent compte des composantes biophysiques qui constituent le socle des modes d'organisation et les conditions humaines qui impriment à un espace plusieurs dynamiques dont la prise en compte est une nécessité pour la réussite de l'aménagement. Ce chapitre, après avoir présenté les situations géographique et administrative d'une part, les aspects naturels (climat, hydrographie, relief, sols, végétation, etc.) d'autre part, expose les facteurs humains qui, à travers l'organisation sociale et les activités économiques, participent au développement du fait urbain sur le plateau Sakété-Pobè dans la commune d'Akpro-Misséréte.

3.1- Déterminants naturels de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte

Le plateau dans la commune d'Akpro-Misséréte offre des composantes naturelles qui représentent les socles sur lesquels s'appesantit l'urbanisation de la commune. Il s'agit des composantes morphologiques, du réseau hydrographique, des unités pédologiques, du contexte géologique et des facteurs climatiques, une végétation plus ou moins facile à défricher et la disponibilité de friches à transformer en terre constructibles attirent de nombreux immigrants.

3.1.1- Situation géographique du plateau Sakété-Pobè favorable à l'urbanisation

Le plateau Sakété-Pobè est limité au nord par la dépression d'Issaba, au sud par la lagune de Porto-Novo, à l'est par la vallée de l'Ouémé et à l'ouest par le Nigeria. Il est entaillé par une série de plaines inondables. Le plateau Sakété-Pobè d'une altitude moyenne de 100 m, s'élève progressivement du Sud vers le Nord jusqu'à la latitude d'Adja-Ouèrè et de Pobè avant d'amorcer une pente descendante vers la dépression d'Issaba. Il est situé entre 2° 32' 00'' et 2° 40' 00'' de longitude est et entre 6° 28' 30'' et 6° 45' 30'' de latitude nord. La figure

3 montre la situation géographique de la commune d'Akpro-Misséréte sur le plateau Sakété-Pobè (Slansky, 1962).

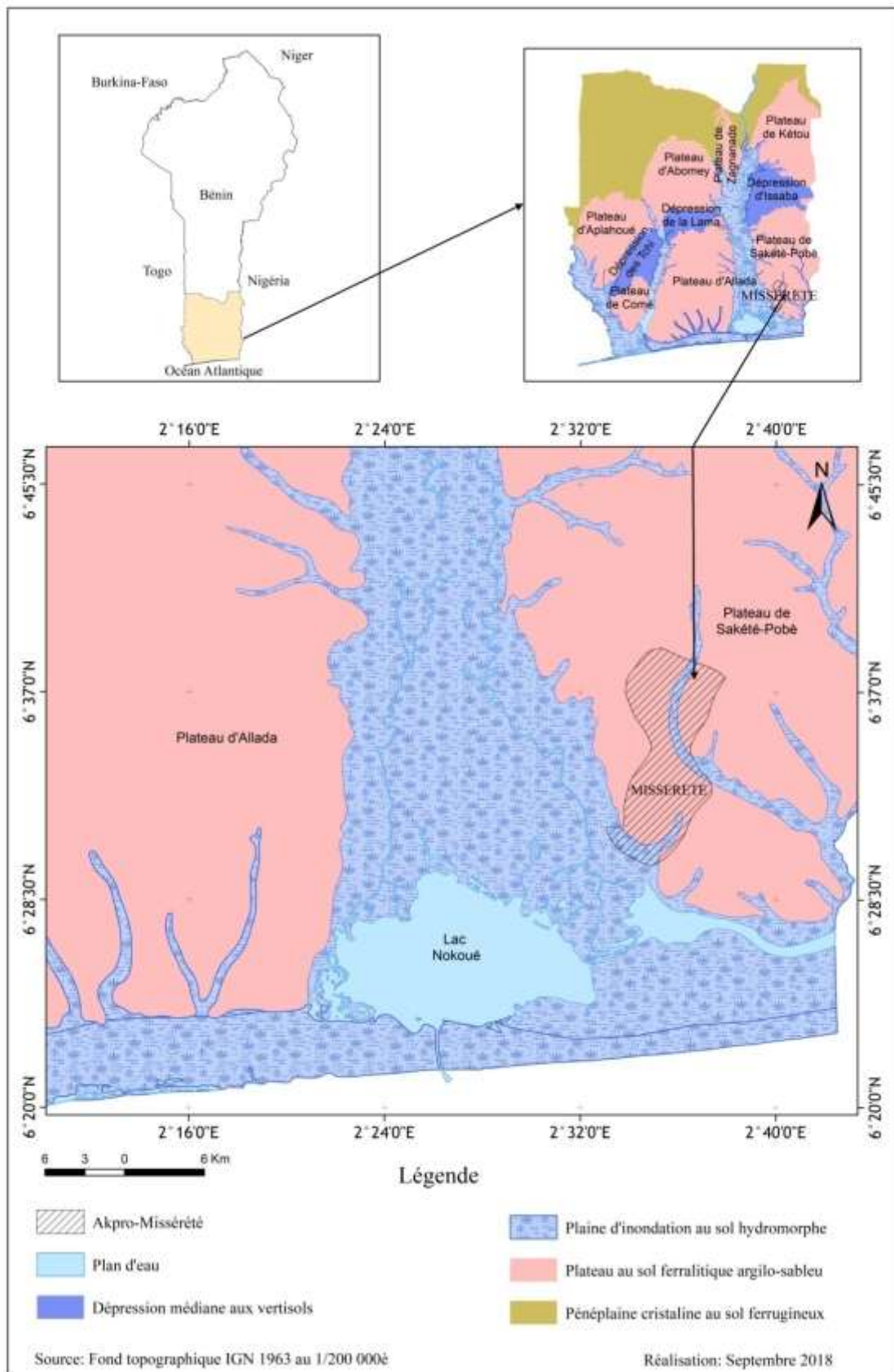


Figure 3 : Situation géographique de la commune d'Akpro-Misséréte sur le plateau Sakété-Pobè

Les limites administratives de la commune d'Akpro-Missérété situées sur le plateau Sakété-Pobè qui impulse l'urbanisation est situé au nord par l'arrondissement de Takon, au sud par les communes de Porto-Novo et des Aguégus, à l'ouest par la commune de Dangbo et à l'est par la commune d'Adjarra. D'une superficie de 79 km², la commune d'Akpro-Missérété est située au sud du plateau Sakété-Pobè entre 2°34' et 2°36' longitude est d'une part et entre 6° 32' et 6°38' latitude nord d'autre part. Cette commune est rattrapée par la croissance spatiale de Porto-Novo au niveau de la dépression marécageuse de l'arrondissement de Vakon (*Bué ou Weso*) qui sert en quelque sorte de limite naturelle entre la commune d'Akpro-Missérété et de Porto-Novo. Cette dépression abrite des constructions. Les limites de la commune d'Akpro-Missérété demeurent floues et constituent un point d'achoppement entre la ville de Porto-Novo et la commune Akpro-Missérété (Avocèvou, 2016).

Cette urbanisation est directement proliférée de l'arrondissement central d'Akpro-Missérété d'une part et est une continuité de la ville de Porto-Novo d'autre part. L'arrondissement d'Akpro-Missérété est pris en compte dans le traitement cartographique et certains traitements graphiques comme espace témoin de densification du fait urbain et de son étalement dans les autres localités du plateau s'impose.

Cette urbanisation qui est un phénomène spatial se diffuse suivant les limites artificielles de l'arrondissement central. Elle évolue de manière linéaire et souvent le long des axes routiers.

Cette étude est faite par lieu urbain, compte tenu de l'existence des données produites par l'administration locale par arrondissement.

L'extension du chef lieu de la commune d'Akpro-Missérété fait apparaître des quartiers périurbains qui se remarquent véritablement par caractéristique physique. C'est le cas des quartiers Kpogon, Abogomè, Kouvè. Ces espaces urbains ainsi créés par l'arrondissement urbain font l'objet de conflit de limites

territoriales surtout avec la création de nouveaux villages et quartiers de ville par la loi 2013-05 portant création de nouvelles unités administratives de la République du Bénin. Cette situation pose des problèmes de valeur juridique à accorder aux limites des unités administratives (Glèlè, 2016).

Les arrondissements de Katagon et de Zoungbomè subissent les influences de la périurbanisation. Ces milieux ruraux du plateau attirent beaucoup de travailleurs non agricoles qui installent des fermes privées et beaucoup de champs de cultures vivrières qu'ils fournissent aux milieux urbains et reçoivent de ces milieux urbains des produits finis venus de Nigeria, de l'occident, de Cotonou, de Porto-Novo, etc.

Le milieu urbain du plateau, dans la commune d'Akpro-Missérété peut se différencier en trois espaces :

- l'espace urbain comprenant les quartiers VakonGbo, VakonAzohouè, Vakon-Adanhou, Danto et Gouako-Kotoclomè, Sohomey dans l'arrondissement de Vakon d'une part et des quartiers Akpro-centre, Danmè-Lokonon, Abogomè, Akpakanmè, Kpogon, Akpro -Missérété et Hanzounmè dans l'arrondissement d'Akpro-Missérété ;
- l'espace périurbain présentant un caractère hybride constitué des milieux semi-urbains et semi- ruraux dans son ensemble. Il s'agit : Agondozone, Gomè-Sota, Zoundji de l'arrondissement de Gomè-Sota ;
- les espaces faiblement influencés par la périurbanisation. C'est le cas de l'arrondissement de Katagon et de Zoungbomè.

3.1.2- Facteurs physiques de la dynamique spatiale d'Akpro-Missérété

A travers une telle étude, les facteurs physiques sont assez importants car ils permettent d'apprécier le rôle joué par les différents éléments du milieu physique dans le développement spatial du plateau de la commune d'Akpro-Missérété.

✓ Relief peu accidenté

Bâti sur le plateau Sakété-Pobè, la commune d'Akpro-Misséréte s'étend au sud du rebord du plateau latéritique de terre de barre de Pobè. D'une distance de 100 km du nord au sud, ce plateau de faible altitude, varie entre 20 et 65 m. Le site originel d'Akpro-Misséréte s'inscrit dans un grand ensemble qui délimite les vallons de Katagon au nord-est et du *Weso* au sud. L'extension de la ville fait apparaître des installations humaines sur le versant ou sur le rebord d'un plateau façonné dans un matériau alluvial sablo-argileux ou « terre de barre » (Domingo *et al*, 2004), qui domine d'environ 25 m la basse vallée lagunaire de l'Ouémé. Le reste des agglomérations est installé sur le plateau. La figure 4 présente l'hypsométrie du plateau dans la commune d'Akpro-Misséréte.

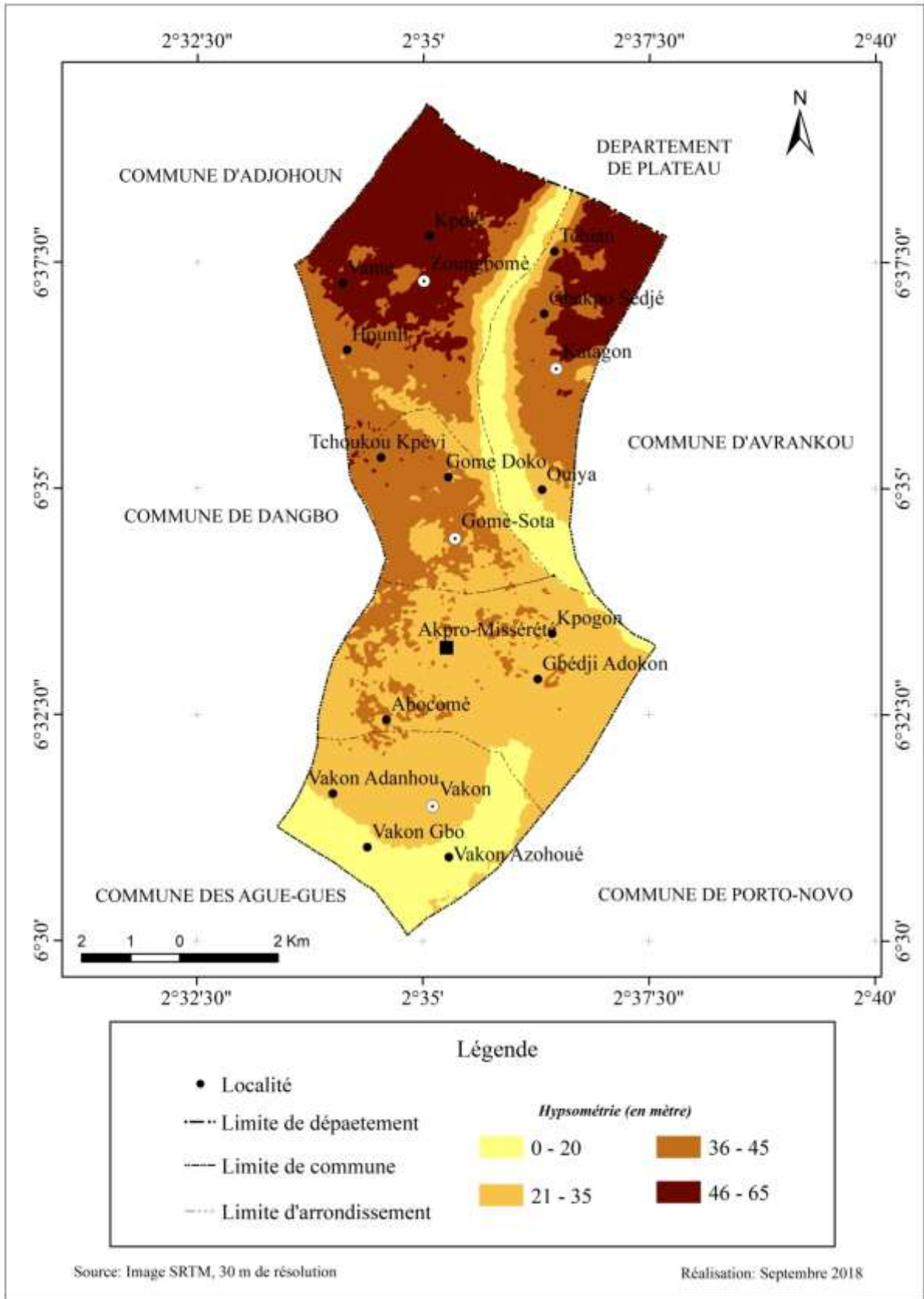


Figure 4 : Hypsométrie de la commune d’Akpro-Misséréte

Cette topographie donne deux facettes d'altitudes à savoir les altitudes plus ou moins moyennes vers le centre-ville et le nord de la ville et celles qui sont très basses montrant les zones de dépressions. D'une distance de 100 km du nord au sud, ce plateau de faible altitude, varie entre 0 m et 65 m dans la commune d'Akpro-Misséréte : le point culminant au nord-ouest du milieu d'étude à Kpolé avec des pentes variant entre 1,5 et 6,7 % favorable à l'écoulement des eaux de ruissellement vers les dépressions au sud du plateau (Avocèvou, 2016). Le milieu présente une topographie monotone et peu accidentée. Sa surface est presque plane. Elle représente environ 85 % de l'espace étudié. La figure 5 montre le profil allant de Zoungbomè à l'arrondissement de Vakon.

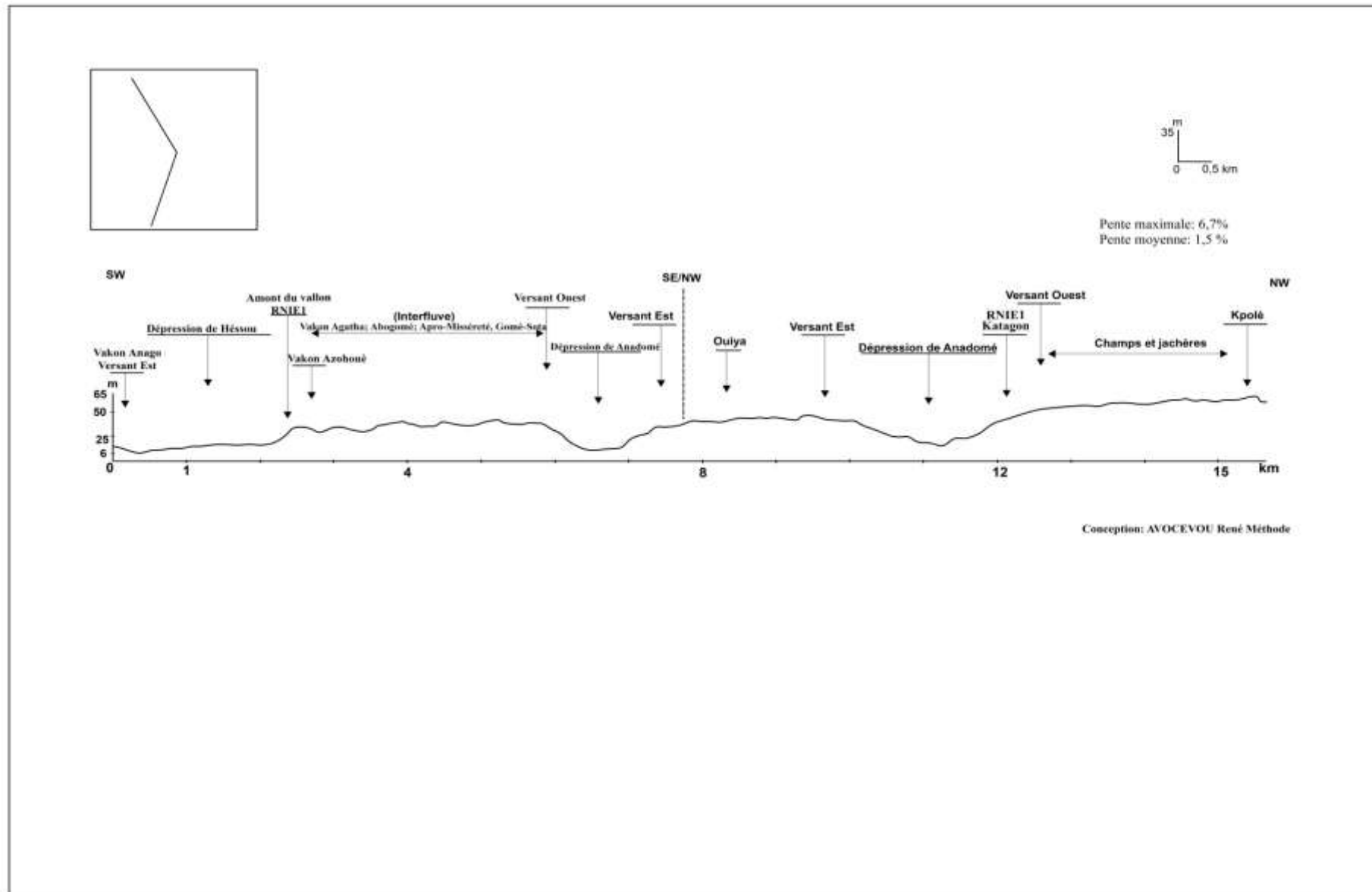


Figure 5 : Profil allant de Zoungbomè à l'arrondissement de Vakon

L'analyse de la figure 5 montre cinq versants entre trois dépressions avec la présence d'un interfluve entre Vakon et Gomè-Sota. D'une façon générale, ce site, n'offrant pas des contraintes majeures à l'urbanisation et à l'activité humaine, est en général source de convoitise en matière foncière.

Ce relief constitue l'un des facteurs de la dynamique et de l'extension spatiale. Elle dispose d'importants espaces dans son environnement, les habitants s'installent, les quartiers se créent, les villages envahis s'exploient et se rejoignent dans leur extension. Le tissu périurbain se densifie, évolue, progresse en grignotant chaque jour sur l'espace rural propice à son développement. La croissance est orientée suivant quatre directions principales : le nord, le sud, l'ouest et l'est.

3.1.3- Unités pédologiques et ressources végétales propices à l'installation humaine

L'armature pédologique sur lequel est situé le plateau est faite de deux types de sols : les sols hydromorphes et les sols ferralitiques faiblement désaturés.

Les sols ferralitiques faiblement désaturés : ces types de sols sont les plus dominants. Ce sont des sols sur sédiment meuble argilo-sableux du Continental Terminal dont les teneurs en argile s'élèvent avec la profondeur. La capacité de rétention en eau est faible et le drainage est parfait. La teneur en matière organique peut atteindre 5 % sous forêt en jachère et moins de 1% sous cultures intensives (Slansky, 1962). Ces sols se rencontrent sur le plateau dans la commune et constituent un atout favorable à l'urbanisation.

Les sols hydromorphes constituent la deuxième famille du complexe édaphique que l'on retrouve sur le plateau. Ils sont localisés dans les dépressions méridionales surtout de Vakon, de Katagon et dans le village d'Agondozone à Gomè-Sota. Leur évolution est liée à la présence quasi permanente de l'eau (l'eau de remontée de la nappe phréatique et l'eau de ruissellement). Cette formation pédologique est apte à la culture du maïs, de cultures maraîchères et

de légumineuses par les citoyens. La commercialisation de ces cultures dans les deux marchés régionaux de la commune attire les revendeurs des communes environnantes du plateau Sakété-Pobè. La figure 6 montre les formations pédologiques du plateau dans la commune d'Akpro-Misséréte

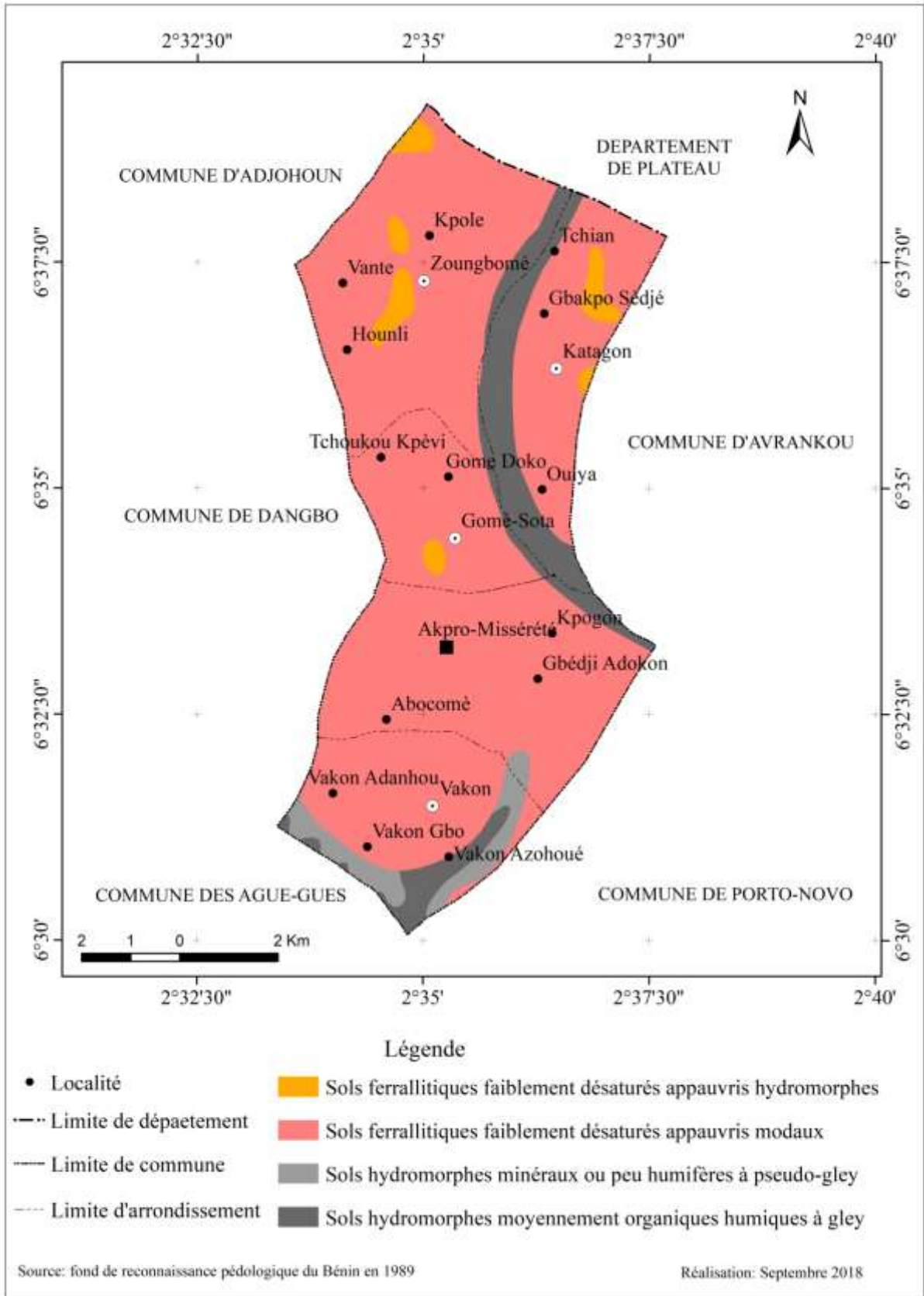


Figure 6 : Formations pédologiques de la commune d’Akpro-Misséré

L'excès d'eau dans ces sols s'exprime par un engorgement permanent de surface ou de profondeur. Sur les sols hydromorphes des dépressions et des marécages se pratiquent des cultures maraîchères, fruitières et la pisciculture.

Le plateau de terre de barre dans la commune d'Akpro-Misséré est couvert par une végétation forestière semi-décidue qui est le résultat de la combinaison des facteurs naturels et anthropiques. L'exploitation intensive de cette végétation a épargné par endroits des formations reliques, forêts sacrées et protégées par les notables pour le rôle spirituel que les populations leur attribuent (photos 1 et 2).



Photo 1 : Vue partielle de la forêt sacrée à Danmè-Lokonon



Photo 2 : Vue partielle de la forêt sacrée abritant le temple de la divinité *ogu* à Danmè-Lokonon

Prise de vues : AVOCEVOU, septembre 2016

La photo 2 abrite des divinités *ogu et dan*. Ces reliques de forêts retrouvées sur le plateau sont témoins de la végétation primaire de cette localité. Toutefois, ces forêts avaient vu la superficie de leur domaine se réduire sous la pression de l'agriculture et plus tard par des clotures comme témoigne la photo1.

Cette végétation abrite une faune peu diversifiée compte tenu de la forte occupation humaine. Elle est réduite à quelques oiseaux (tourterelle, épervier, héron, pigeon vert, perdrix, etc.), reptiles (lézard, python, etc.), mammifères (aulacode, rat, écureuil, etc.). La grande faune a disparu à cause de la destruction

de son habitat au profit des établissements humains, de l'agriculture et la de chasse.

L'exploitation des forêts a généré une végétation dérivée, appelée " jachère arbustive ou une savane dégradée facile à défricher et à conquérir pour le développement des activités et l'installation de l'homme.

Sur le plateau, comme le sud-est du Bénin où elle est localisée, la commune d'Akpro-Misséréte est soumise à un climat de type subéquatorial fortement marqué par des influences de type soudano-guinéen, avec une mousson pluvieuse, caractérisée par deux saisons de pluies (Adam et Boko, 1983).

Les précipitations, les températures, l'humidité relative et l'insolation sont les principaux éléments du climat du milieu. Leur étude permet de saisir les nuances de ce climat. La figure 7 illustre le régime pluviométrique du plateau dans la commune d'Akpro-Misséréte.

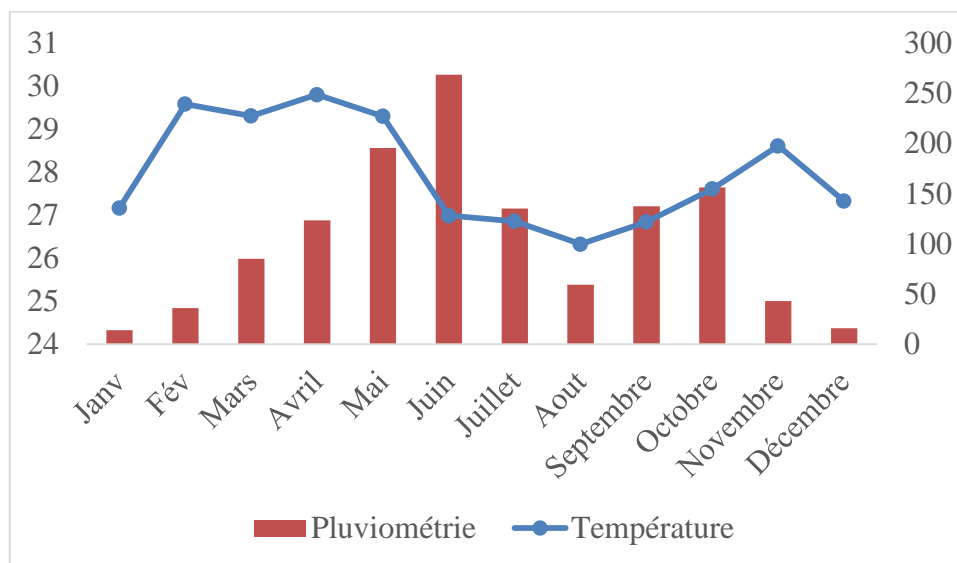


Figure 7: Courbe ombro-thermique la commune d'Akpro-Misséréte

Source: ASECNA, octobre 2017

La température moyenne varie peu dans la zone Sud-Bénin, entre 27,7°C en moyenne en saison sèche et 26,5°C en saison pluvieuse. Les mois de février, mars et avril, les plus chauds, connaissent des amplitudes relativement fortes: journées ensoleillées et chaudes (31-33°C) suivies de nuits fraîches (23-24°C).

En juillet et août, la chute est sensible (25°C). Cette période correspond, en mer à la remontée d'eau froide (upwellings) venant du sud et qui rafraîchissent la région côtière.

Le Sud-Bénin est en général caractérisé par une forte humidité atmosphérique, légèrement plus faible en décembre et janvier à cause de l'Harmattan.

L'humidité relative moyenne annuelle est de 82 % (70 % min et 94 % max). Les moyennes mensuelles sont élevées entre juin et août et peuvent atteindre 85 % en juin et juillet. Elles ne sont jamais faibles mais retombent à des valeurs de 79 % pendant la saison sèche en janvier-février. L'insolation annuelle dans le sud-Bénin est d'environ 1930 heures en moyenne.

Cette répartition saisonnière est un atout pour les activités agricoles. Elle permet de mettre en valeur les saisons sèches et les saisons pluvieuses de l'année, de dégager ainsi les caractères d'aridité et d'humidité qui, combinés aux facteurs pédologiques, sont d'une grande importance pour les cultures et même pour les paysages végétaux naturels. Elle permet aux paysans d'avoir deux récoltes dans l'année et de disposer d'une variété de cultures. Ensuite elle favorise l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la famine. Le climat constitue alors un atout important pour l'installation humaine et le développement de la ville.

Par ailleurs, la terre de barre regorge d'une nappe phréatique située entre 15 m et 40 m de profondeur qui permet d'obtenir de l'eau consommable, non jaunâtre comme celle de Sèmè-Podji. Cette terre est utilisée pour la fabrication des briques en terre stabilisée ou cuite pour la construction des habitations modernes.

3.2- Déterminants humains de l'urbanisation

Akpro-Misséréte est l'une des communes limitrophes de Porto-Novo qui, est une ville en pleine expansion qui déborde son cadre administratif et envahit sa périphérie. Sa situation géographique est l'un des facteurs de la dynamique

démographique et urbaine observée dans la commune d'Akpro-Misséréte. De plus, elle constitue l'une des principales portes d'entrée dans la ville par les Routes Inter-Etats Porto-Novo-Nigeria (frontière Idochi) et Porto-Novo - Kétou. Cette position géographique d'Akpro-Misséréte lui permet de bénéficier du dynamisme de Porto-Novo.

Ainsi, l'évolution démographique a montré que la commune d'Akpro-Misséréte est soumise à une forte croissance démographique du fait de l'accroissement naturel et des migrations.

Selon les résultats statistiques de l'INSAE lors des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation (RGPH 1, 2, 3 et 4) au cours des années 1979, 1992, 2002, 2013 et la projection sur 2018, il est remarqué que la population de la commune a subi une augmentation rapide dans le temps. La figure 8 montre l'importance et la répartition de la population de la commune d'Akpro-Misséréte.

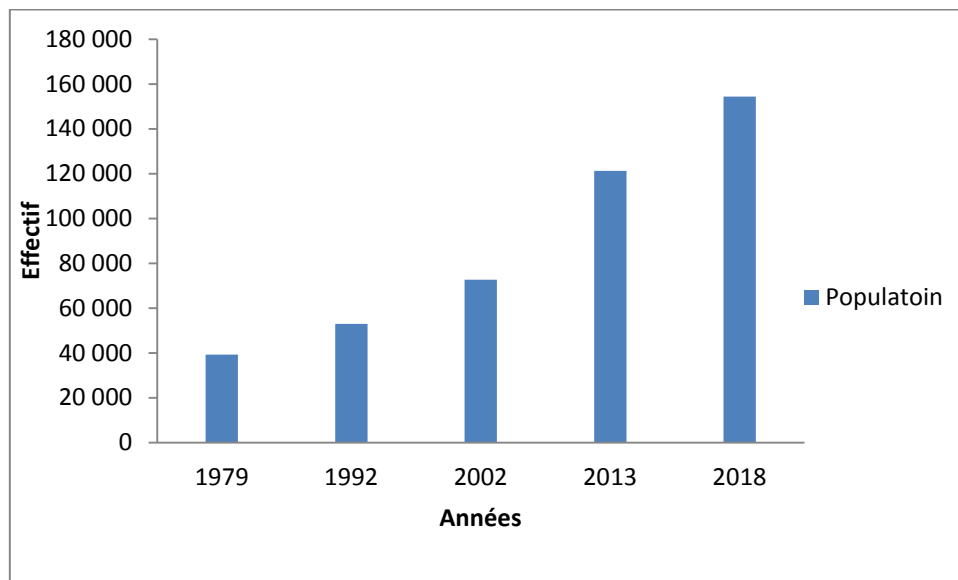


Figure 8: Evolution démographique de la commune d'Akpro-Misséréte

Source : INSAE, juin 2013

La figure 8 montre une tendance à la hausse de la population. Selon les données statistiques des recensements de 1979, 1992, 2002 et de 2013, la commune a connu une évolution démographique. Elle est passée de 39 291 en 1979 à 121

249 habitants en 2013 soit une croissance de 82 280 en 34 ans alors que la projection faite sur 2018 a permis d'obtenir une population de 154 299 habitats. En dehors de ce paramètre, selon RGHP₄, la population féminine est de 66 381 en 2013 soit 54,60 % de la population totale. Cette prépondérance des femmes est un avantage pour le déroulement des activités génératrices de revenu et un fort taux de natalité pour la survie de la population ; ce qui est un facteur déterminant de développement.

La population de la commune est jeune comme le montre la figure 9. Cette caractéristique constitue un facteur de la dynamique

de cette population dans l'avenir et pose la problématique de la gestion rationnelle des ressources et du territoire.

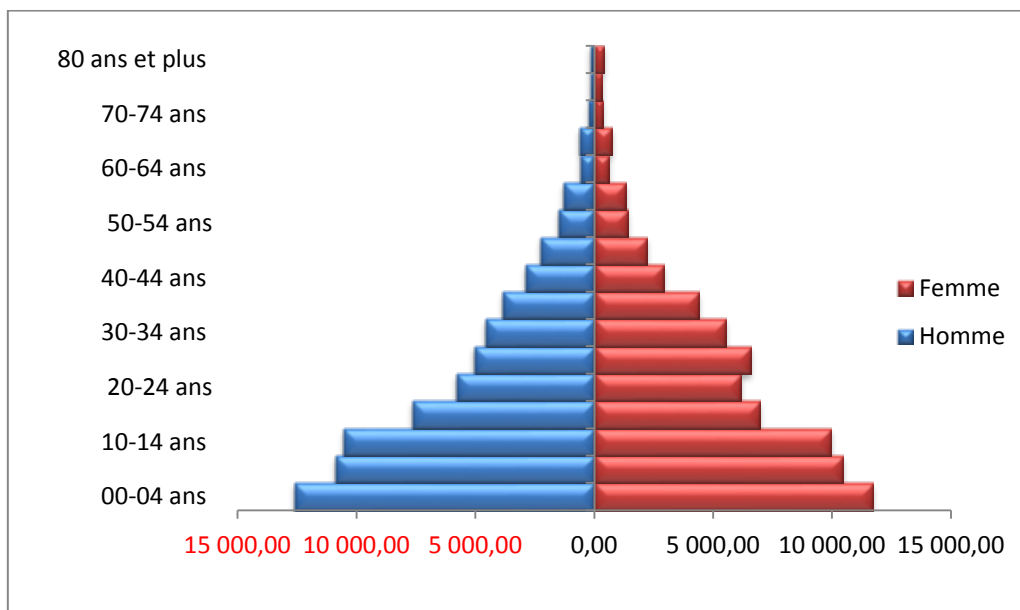


Figure 9: Pyramide des âges de la population de la commune d'Akpro-Misséré en 2013

Source : INSAE, 2013

De l'analyse de la figure 9, il ressort que la pyramide des âges de la commune d'Akpro-Misséré a une base très large et son sommet est très effilé. C'est la preuve que la population est à majorité jeune, mais l'espérance de vie est assez faible dans la commune. Cela pose deux défis majeurs :

- ✓ répondre aux besoins d'une jeunesse très nombreuse en termes de scolarisation, d'emplois, d'infrastructures de loisirs, etc.
- ✓ faire relever le niveau d'espérance de vie.

La fécondité est très élevée soit de 5,6 enfants par femme. Il est aussi à remarquer, une légère représentativité des garçons de 10-14 ans et 15-19 ans par rapport aux filles de mêmes âges (22,09 % et 12,17 % contre 19,1 % et 15,4 % pour les filles). Le déficit d'effectif féminin de 10-14 ans pourrait être dû à la migration des jeunes filles déscolarisées ou sans instruction qui vont dans les grandes villes comme Porto-Novo et Cotonou ou des pays limitrophes (Nigeria et Togo) pour servir comme domestiques, aides ménagères. La figure 9 révèle également un léger rétrécissement de la pyramide à partir de 20-24 ans, très évident du côté féminin et attribuable à l'émigration de certaines femmes en raison de la faiblesse du développement de leur commune.

La population d'Akpro-Misséréte est constituée de 49,57 % d'enfants ayant entre 0 et 14 ans, de 47,84 % de personnes ayant de 15 à 59 ans constituant la tranche de la population active et 2,60 % des personnes âgées de 60 ans et plus. La population rurale est en moyenne de 67 694 habitants, soit un taux de 53,2 % avec 46,8 % de la population urbaine avec un taux d'urbanisation de 75,29 % en 2013. Par conséquent, demeure faible dans le milieu, malgré les efforts de concentration en agglomérations qui s'observent. Ainsi, seul le chef-lieu de commune et certains arrondissements ont une allure de centres urbains. La population de la commune est à prédominance rurale. Il s'ensuit que ses performances économiques essentielles sont du ressort du secteur primaire.

Ces caractères de la population sont des facteurs déterminants dans l'urbanisation. Le caractère féminin de cette population est un atout non négligeable dans le développement économique à cause de sa présence dans le commerce qui est le second secteur de développement.

De façon globale, la commune a connu un rythme de croissance démographique soutenu durant ces dernières décennies. Une étude comparative des statistiques des derniers recensements révèle une croissance au niveau des zones périphériques contre un véritable recul démographique des quartiers du centre-ville d'une part et à l'exode essentiellement en provenance de la ville de Porto-Novo qui se dépeuple d'autre part à cause de l'insalubrité de l'habitat traditionnel, de délabrement des équipements communautaires, qui datent pour la plupart de la période coloniale, et à la promiscuité du bâti souvent en statut d'indivision familiale qui ralentit les possibilités de rénovation (Dominé, 2012).

L'évolution comparée des taux d'accroissement montre qu'au même moment où le taux d'accroissement de Porto-Novo baisse, celui d'Akpro-Misséréte augmente (figure 10).

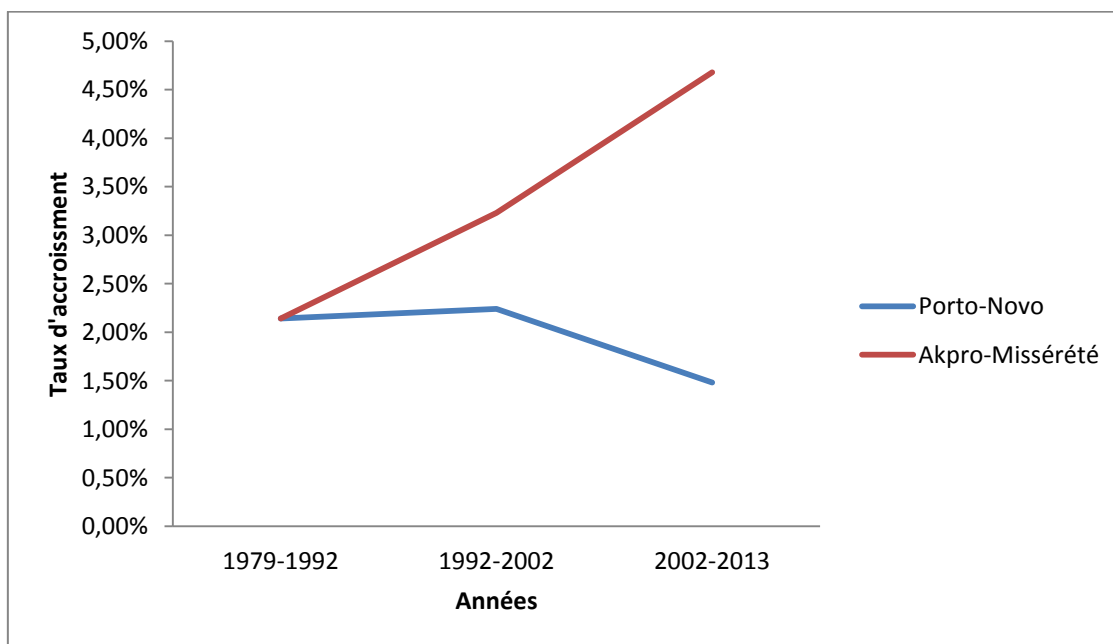


Figure 10: Evolution comparée des taux d'accroissement démographique de Porto-Novo et d'Akpro-Misséréte

De l'analyse de la figure 10, on peut conclure qu'il y a une certaine relation entre l'évolution des deux taux d'accroissement entre Porto-Novo et Akpro-Misséréte.

En effet, la ville de Porto-Novo a connu un accroissement de 2,14 % entre 1979 et 1992. Ce taux d'accroissement a connu une augmentation et est passé de 2,14 % à 2,24 % entre 1992 et 2002. Soit 0,10 % de plus et une chute en 2013 et est passé à 1,48 %. Soit 0,76 % de chute. Au cours de la même période, le taux d'accroissement démographique de la commune est en constante hausse passant de 2,14 % entre 1979 et 1992 à 3,23 % entre 1992 et 2002 et à 5,10 % entre 2002 et 2013.

La ville de Porto-Novo déverse donc une partie de sa population sur la commune d'Akpro-Missérété qui n'est pas la seule bénéficiaire de ce «déversement démographique» de Porto-Novo. Il se fait au profit des autres communes avoisinantes comme : Adjarra, Avrankou, Sèmè-Podji, etc.

Avec la saturation démographique et spatiale de Porto-Novo, elle déverse donc une partie de sa population sur les communes environnantes dont celle d'Akpro-Missérété. Ainsi, l'augmentation rapide de la population dans la Commune d'Akpro-Missérété est en grande partie due à l'exode essentiellement en provenance de Porto-Novo. Ces migrants ont en général l'essentiel de leurs domiciles à Akpro-Missérété et leurs activités à Porto-Novo, ce qui entraîne une grande mobilité domicile-travail et vice versa entre les différentes localités de la commune et la ville capitale.

3.2.1- Mouvements naturels de la population dans la dynamique urbaine

Les mouvements naturels constituent l'un des éléments essentiels de l'évolution urbaine sur le plateau de la commune d'Akpro-Missérété. Ils concernent le taux de natalité et de mortalité et surtout les mouvements migratoires.

3.2.1.1- Taux de natalité dans la croissance urbaine

Le dynamisme urbain est marqué par une croissance démographique rapide. En effet, l'accroissement de la population est dû en grande partie à l'excédent des naissances sur les décès. Les enquêtes de terrain ont montré qu'à Akpro-

Missérété, entre 2013-2014, il a été enregistré 2408 naissances et 3230 naissances en 2015-2016. Selon l'INSAE, 2013, le Taux Global de Fécondité Générale de la commune est de 143,6 ‰. Ces progressions de fécondité sont très influencées par les caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques, à savoir le milieu de résidence, l'ethnie, la religion, l'emploi, le niveau d'instruction, etc.

L'autre facteur qui influence la fécondité à Akpro-Missérété est le niveau d'instruction : plus les femmes sont instruites, plus elles souhaitent réserver à leurs enfants de meilleures conditions de vie et plus elles réduisent la naissance des enfants. Ainsi, avec la gratuité de la scolarisation, selon RGHP4 48,8 % de scolarisation des filles au second cycle dans le milieu d'étude retarde leur entrée dans la vie féconde.

Le mariage et les maternités ne constituent pas une priorité chez les femmes adultes intellectuelles. Elles aspirent d'abord à un travail rémunérateur difficile à concilier avec les maternités.

L'indicateur de fécondité selon le niveau d'instruction le montre bien et est de l'ordre de 6,17 enfants pour les femmes qui n'ont aucun niveau, 4,63 enfants pour celles qui ont le niveau primaire et respectivement 3,26 et 2,33 pour celles du secondaire (INSAE, 2013). Il est observé à partir des données du RGPH₄ que le niveau de fécondité des célibataires est faible (4,3 enfant par femme). Aussi contre 7,37 pour les femmes en union monogamique et 3,8 chez les femmes mariées en union polygamique. Cet accroissement de la natalité est inégalement réparti dans la commune d'Akpro-Missérété. La figure 11 montre l'apport de la natalité à l'effectif de la population sur le plateau de la commune d'Akpro-Missérété entre 2013 à 2018.

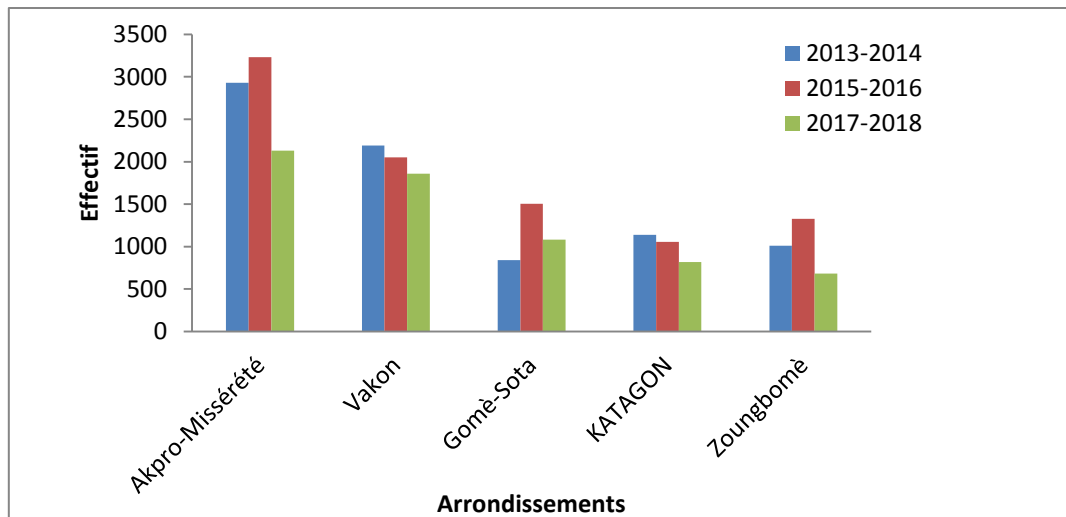


Figure 11 : Evolution de la natalité de 2013 à 2018

Source : Registre de déclaration des naissances, 2018

De l'analyse de la figure 11, il ressort que le taux de natalité est toujours élevé et contribue à l'augmentation de l'effectif de la population, car la mortalité infantile est plus faible en ville qu'en milieu rural.

La natalité et la mortalité jouent un rôle important dans la dynamique urbaine. Plusieurs facteurs déterminent le niveau de mortalité : facteurs biologiques (âge, sexe), socioéconomiques (éducation, revenu), culturels (ethnie), environnementaux (lieu de résidence) et politiques qui interagissent.

3.2.1.2-Mortalité

En 2013, les arrondissements d'Akpro-Misséré, de Gomè-Sota et de Vakon ont enregistré respectivement 109 ; 77 et 47 décès contre 85, 69 et 26 en 2014 et 45, 65 et 85 décès en 2016. Le solde naturel dans les arrondissements d'Akpro-Misséré, de Gomè-Sota et de Vakon a énormément varié à cause de l'augmentation de la population entre les trois derniers recensements de la population et de l'habitation. Avec la projection de la population sur 2018, l'effectif de la population de ces arrondissements a augmenté à 24 114 habitants pour Vakon, à 36 142 pour Akpro-Misséré et à 6 302 pour Gomè-Sota.

La commune a enregistré selon l'INSAE, 2013, le quotient de mortalité infantile de l'ordre 62,6 ‰ et 36,2 ‰ pour la mortalité juvénile.

Le taux de natalité relativement élevé et le taux de mortalité en baisse participent à l'accroissement notable de la population de la commune d'Akpro-Misséréte. De même cette croissance démographique est aussi liée aux mouvements migratoires dans les espaces urbains du plateau.

3.2.2 Migrations

Les mouvements migratoires (migration interne et externe) jouent un rôle très important dans le dynamisme démographique des aires urbaines et contribuent avec les naissances et les décès à la détermination du rythme de croissance des effectifs des populations. Dans le milieu de recherche, ce dynamisme est lié surtout à l'exode rural, à l'immigration, à l'émigration de la commune d'Akpro-Misséréte.

➤ Exode rural

Les mouvements de populations ont permis la mise en place des habitants de la commune. Plusieurs courants migratoires d'inégales intensités ont peuplé l'espace urbain d'Akpro-Misséréte.

C'est surtout le centre-ville d'Akpro-Misséréte qui a le plus bénéficié de ces mouvements de populations, car la mise en place de l'administration, les infrastructures de base et la création des emplois favorisaient l'arrivée massive de nouveaux migrants.

Ainsi, les jeunes paysans travaillant dans les palmeraies et les champs de maïs des milieux ruraux de la commune et des communes environnantes furent attirés par la ville pour servir comme domestiques ou pour être employés comme manœuvres, ouvriers ou gardiens dans des entreprises publiques ou privées.

Ainsi, en 2006 environ 9 205 migrants sont enregistrés dans l'arrondissement de Vakon et ont pour lieux de départ : Adjarra, Dangbo, Porto- Novo et Cotonou. En considérant la population totale de l'arrondissement au recensement de 2013

qui est de 38 806 habitants, on constate que plus des 2/3 sont des migrants soit 16,67 % (RFB, 2018).

Le bilan des flux migratoires entre d'autres localités (Porto-Novo, Sakété, Pobè, Adjarra, etc.) et la commune d'Akpro-Missérété au cours de l'année 2013 selon (Registre des affaires domaniales, 2018) montre que 2101 personnes ont quitté Porto-Novo pour Akpro-Missérété contre 3 072 personnes ayant quitté Akpro-Missérété vers Porto-Novo, Cotonou, etc. (INSAE, 2013).

Les flux de population révèlent d'importantes interactions entre les communes de Porto-Novo et d'Akpro-Missérété d'une part et entre Cotonou et Akpro-Missérété d'autre part. Cotonou et Porto-Novo sont les villes de départ et Akpro-Missérété, commune d'arrivée ou d'accueil. Un solde migratoire de 12 078 selon l'INSAE en 2013 s'observe au profit de la commune d'Akpro-Missérété.

En effet, à Porto-Novo, les parcelles à construire sont très chères, rares et ne sont accessibles qu'à la minorité des ménages à grands revenus. Ce sont souvent d'anciens terrains qui étaient achetés dans les années 1980 à moindre coût et qui sont revendus 30 ans après à des prix pouvant varier entre 5 et 7 millions suivant les quartiers. De même, les prix des loyers relativement élevés sont supportables par les ménages aux revenus élevés mais difficiles pour les ménages aux revenus moyens. Une résidence de trois pièces (deux chambres et un salon, sanitaire) peut varier entre 30 000 et 35 000 F CFA par mois suivant le quartier, sa position par rapport aux grands axes routiers, le confort (électrification, sanitaire, eau courante, garage, etc.). Les ménages aux revenus moyens partent alors vers les communes périphériques où les parcelles à bâtir sont accessibles avec des prix variant entre 800 000 et 2 000 000 FCFA et où les loyers sont relativement moins chers (deux chambres et un salon, sanitaire 20 000 à 25 000 FCFA). C'est le cas des différents arrondissements de Vakon, de Gomè-Sota et d'Akpro-Missérété qui leur servent de lieu de départ pour Porto-Novo ou pour Cotonou où ils continuent de travailler. Pour d'autres, il s'agit d'échapper aux

multiples nuisances de Porto-Novo. Le plateau de la commune d'AKpro-Misséréte est un bon site d'accueil de par sa situation par rapport à Porto-Novo. Les ménages peuvent quitter les arrondissements de Vakon, de Gomè-Sota et d'Akpro-Misséréte pour mener rapidement ses activités à Porto-Novo.

Aujourd'hui, avec la spéculation foncière, beaucoup de propriétaires terriens ou héritiers de parcelles bâties ou non revendent ces parcelles pour s'acheter de nouvelles parcelles (nouveaux terrains) dans la commune d'Akpro-misséréte même dans les communes d'Adjarra et d'Avrankou où les terrains sont encore moins chers. Avec le reste de l'argent, ils investissent dans de petites activités économiques informelles.

Il y a également de nouveaux migrants venus d'autres localités du pays qui, ne pouvant pas vivre à Porto-Novo à cause de cherté de louer, s'installent dans certains arrondissements de la commune d'Akpro-Misséréte où ils quittent pour aller exercer leurs activités quotidiennes. Ces mouvements migratoires sont aussi mesurés par les immigrations et les émigrations.

➤ **Immigrations**

La commune d'Akpro-Misséréte exerce un attrait non négligeable sur les immigrants compte tenu de sa position géographique par rapport à la ville de Porto-Novo et du géant de l'est qu'est le Nigeria. Ainsi, la plupart des immigrants extérieurs non béninois viennent du Nigeria (Ibo et Yorouba surtout) et dans une moindre mesure du Togo et du Niger. Ils installent souvent des boutiques de quincaillerie, de pièces détachées de motos, de matelas, des appareils électroménagers, de plastiques, etc. Quant aux immigrants béninois, ils proviennent des départements de l'Atacora, du Borgou, de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Littoral, du Plateau, etc. De 2002 à 2018, l'effectif des immigrants a connu une évolution surtout dans les arrondissements de Vakon, de Gomè-Sota, d'Akpro-Misséréte et dans les quartiers centraux des arrondissements Katagon et de Zoungbomè. Le registre foncier de la commune de 2002 à 2013 et

RGPH₄, ont permis de dénombrer respectivement 1019 et 15 828 immigrés contre 19 239 en 2018 (projection). La figure 12 présente l'évolution des immigrants de 2002 à 2018

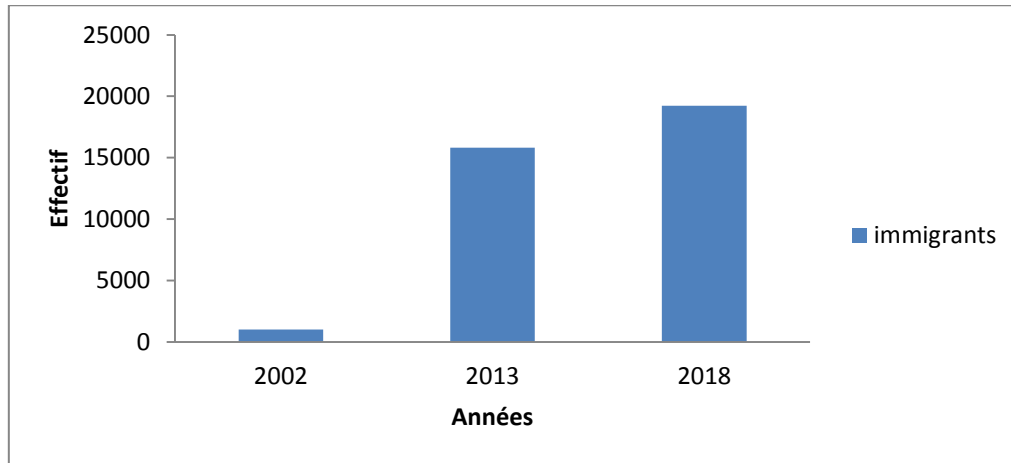


Figure 12 : Evolution de l'effectif des immigrants de 2002 à 2018

Source : RF, 2002, RGPH, 2013 et projection, 2018

Il ressort de la figure 12 que la commune a enregistré un faible nombre d'immigrants en 2002. Cet effectif est passé de 1019 en 2002 à 15 828 migrants en 2013 soit un taux de 93,95 % soit une augmentation de 14 809 migrants. En considérant la projection de 2018, il est remarqué que de 2013 à 2018, le nombre de migrants est passé à 19 239 dans cette commune. Cette croissance de l'effectif des migrants peut s'expliquer par le surplus en population que déverse la ville de Porto-Novo d'une part et de Cotonou d'autre part dans la commune d'Akpro-Missérété.

Dans les deux arrondissements périurbains (Akpro-Missérété, Vakon) de la ville de Porto-Novo, a été dénombré le plus grand nombre d'immigrants qui varient de 5 811 en 2002 à 7617 en 2013 (INSAE, 2013). Ces immigrants sont principalement venus des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, du Zou, du Plateau. Mais ils sont majoritairement de l'Ouémé. Ces immigrants sont à la quête de loyer ou de parcelles moins coûteuses. Ils occupent non seulement le plateau de la commune mais également les milieux humides comme ceux de Vakon pour y pratiquer les activités de fleuristes, de

maraîchage, de pisciculture. Mais avec l'urbanisation, ces activités sont en cours de disparition. La figure 13 montre le flux des immigrants des communes de Porto-Novo, de Cotonou, de Sèmè-Podji, d'Adjarra, d'Avrankou, des Aguégus, de Dangbo, d'Adjohoun, de Sakété, de Bonou.

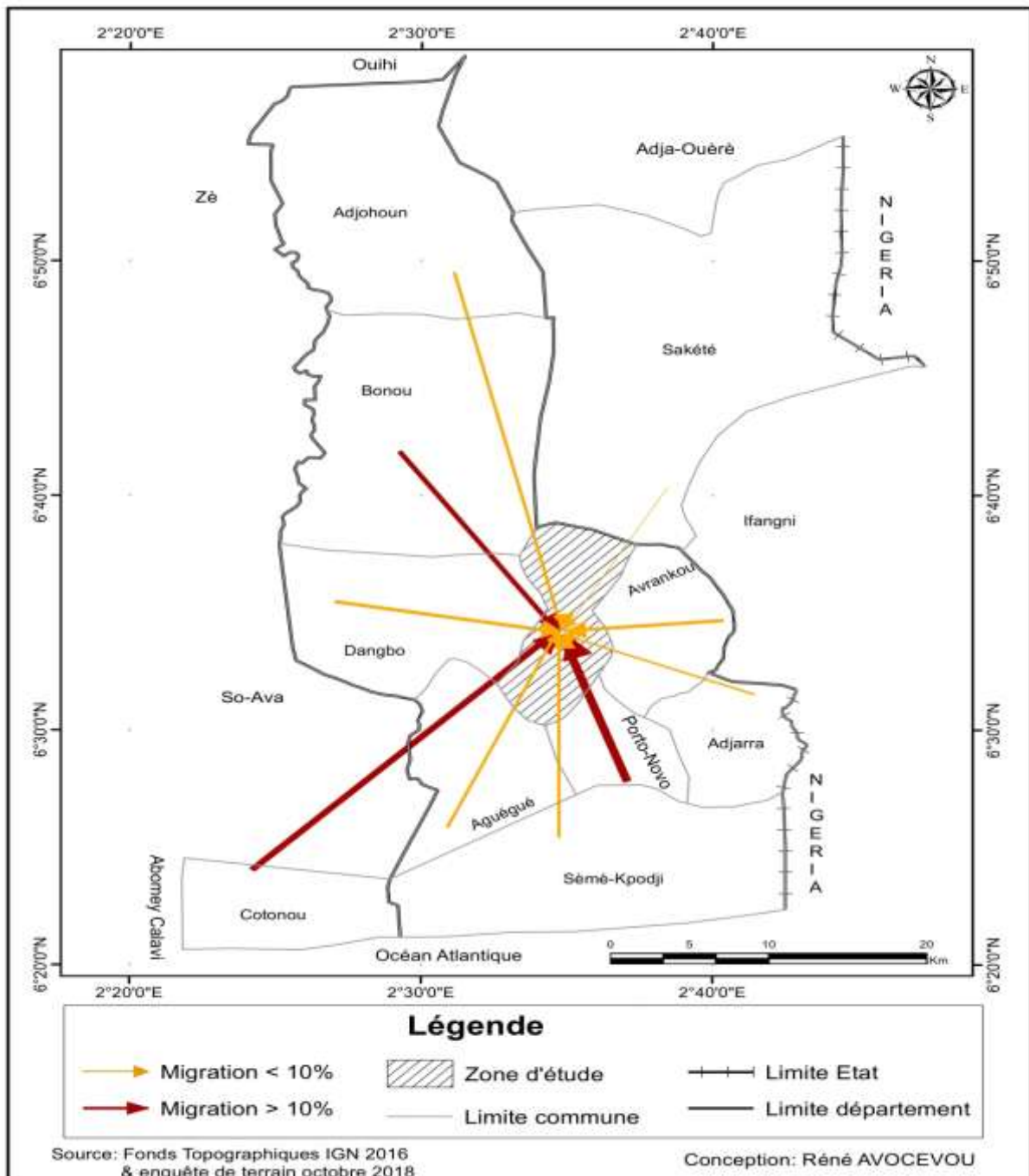


Figure 13 : Flux des immigrants vers le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte de 2013 à 2018

Source : INSAE, 2013 et RF, 2018

La figure 13 montre que la majorité des migrants est venue de la ville de Porto-Novo. Plus de 25 % d'immigrants sont venus de Cotonou s'installer dans l'arrondissement de Vakon entre 2013 et 2018 à cause des problèmes d'inondation dans cette ville. Ces immigrants sont à la recherche des terrains moins coûteux. Ceux qui sont dans les milieux humides de la commune comme Vakon-Gbo, Hounkanmè, Katagon sont attirés par les sols hydromorphes qu'ils occupent pour les activités agricoles et de pisciculture. Dans la commune, le nombre des migrants représente une part importante dans certains arrondissements de la commune. Les figures 14 et 15 montrent les proportions des immigrants par rapport à l'effectif de la population des arrondissements de Vakon, de Gomè-Sota et d'Akpro-Misséréte.

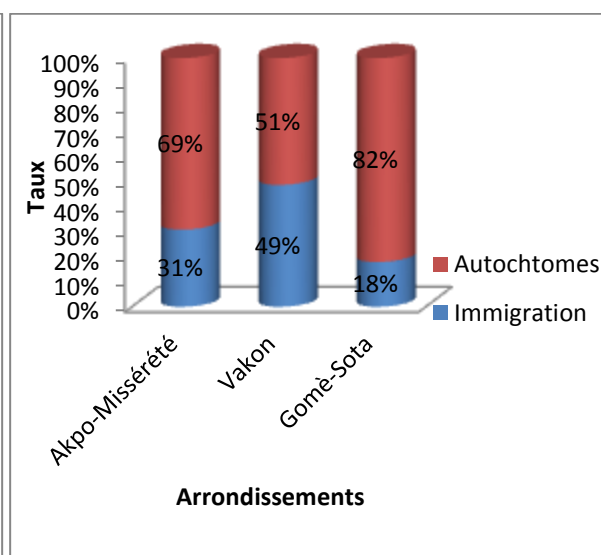
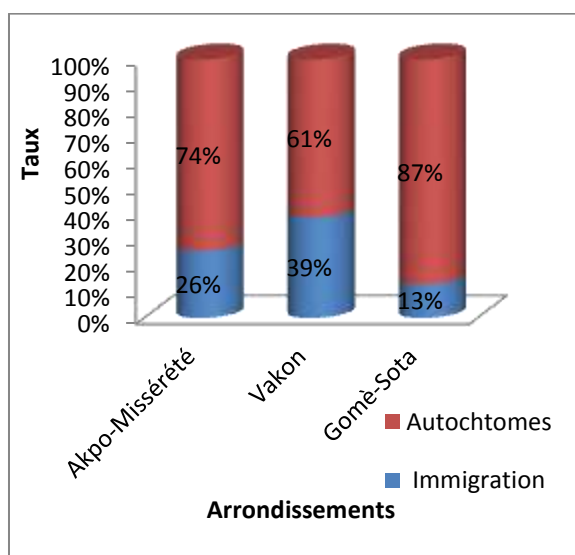


Figure 14 : Proportion des immigrants et celle de la population autochtones en 2002

Figure 15 : Proportion des immigrants et celle de la population autochtones en 2013

Source : INSAE, 2013 et RF, 2017

En 2002, les arrondissements de Vakon et d'Akpro-Misséréte ont enregistré respectivement 8011 et 5786 des immigrants contre 1 527 pour l'arrondissement de Gomè-Sota. En effet, les arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Vakon ont enregistré 31 à 49 % des immigrants ne dépassant pas la proportion des autochtones de l'arrondissement de Vakon. La présence des acquéreurs de parcelles dans ces arrondissements périurbains de Porto-Novo a favorisé la

prolifération des activités secondaires et tertiaires au détriment de la structure socioprofessionnelle de la population active.

➤ **Emigration**

La périphérie de la commune d'Akpro-Misséréte est aussi sujette à l'émigration. Elle est un milieu très sensible à l'émigration compte tenu de sa position par rapport au Nigeria et à la ville de Porto-Novo. En effet, l'importance des effectifs des émigrants dans certains arrondissements : Akpro-Misséréte, Vakon, Katagon, Gomè-Sota est la cause de l'abandon des activités rurales des actifs au profit de certaines activités urbaines contrairement à certains villages comme : Kpolè et Houèzounmè-kpèvi de l'arrondissement de Zoungbomè et les villages de Ouayissogbé, Houèzounmè-daho, Gbakposèdjè et Tohouikanmè-Daho de Katagon qui sont retenus comme des lieux de production agricole grâce au plan foncier rural. La figure 16 montre l'évolution des émigrants de 2013 à 2018

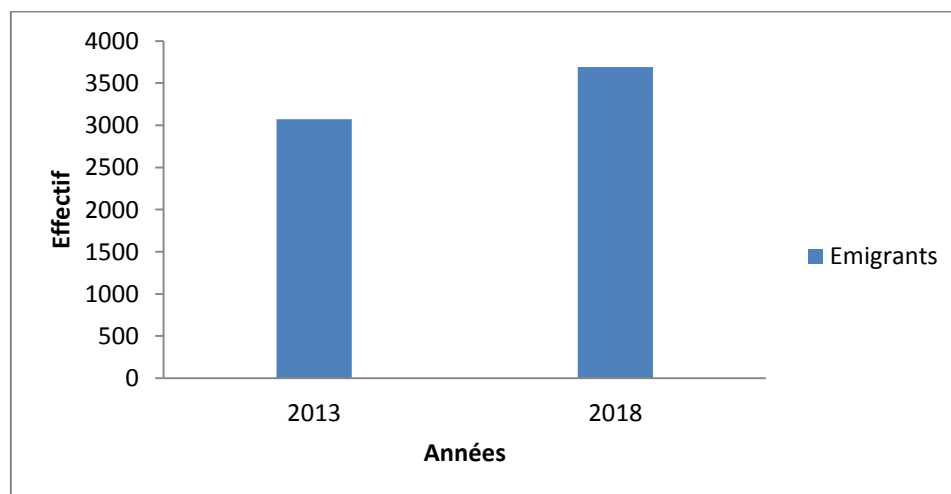


Figure 16 : Evolution de l'effectif des émigrants de 2013 à 2018 dans la commune d'Akpro-Misséréte

Source : INSAE, 2013 et projection 2018

De l'analyse de la figure 16, il est remarqué qu'entre 2013 et 2018, dans la commune d'Akpro-Misséréte une tendance à la hausse de l'effectif des émigrants. En 2013 le nombre d'émigrants sur le plateau de la commune est de 3 072. En 2018, il est enregistré 3 689 émigrants.

Ces migrations internes (vers Porto-Novo, Cotonou, etc.) et internationales (Nigeria, Togo, etc.) ont un impact sur la répartition de la population, notamment sur la croissance urbaine.

3.2.3- Impacts des migrations sur la croissance urbaine

Au plan démographique, hormis le mouvement naturel, les flux migratoires constituent l'un des déterminants essentiels de la dynamique urbaine. Avant le recensement de 1979, l'essentiel des mouvements migratoires du département de l'Ouémé en général et ceux d'Akpro-Missérété en particulier était drainé par la ville de Porto-Novo. Dans cette ville, était concentrée une grande partie des infrastructures socioéconomiques du département.

Entre les recensements de 1979 et de 1992, le solde migratoire de l'Ouémé semi-rural selon Vigninou (2010), est de -3 623 à -2 411 donc en diminution. La commune d'Akpro-Missérété étant un espace de l'Ouémé semi-rural connaît une régression de son solde migratoire. Pendant ce temps, Porto-Novo est beaucoup plus alimentée par les flux migratoires des localités environnantes. Pendant ces treize années, Porto-Novo reste toujours attractive, mais Akpro-Missérété l'une des communes de ces espaces semi-urbains attire aussi des migrants. A cause des grands projets de développement urbain, initiés par l'Etat en vue de moderniser les campagnes. La figure 17 montre l'évolution du solde migratoire dans la commune d'Akpro-Missérété.

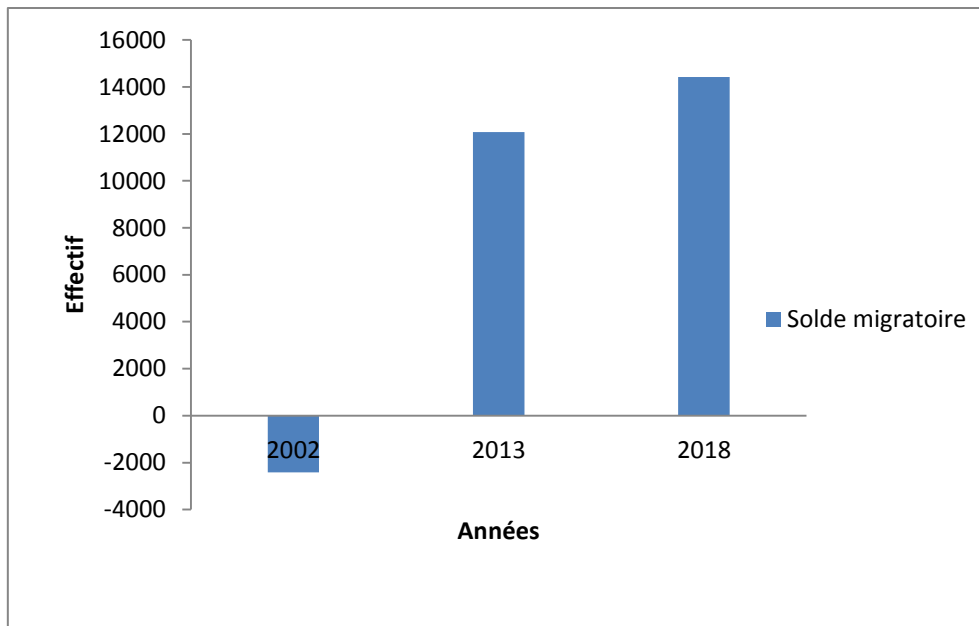


Figure 17 : Evolution du solde migratoire dans la commune d’Akpro-Misséréte
Source : ISAE, 2002, 2013 et projection 2018

Il ressort de l’analyse de la figure 17 que lors du recensement de RGPH₄, le solde négatif s’est accru passant ainsi de -2 411 en 2002 à 3 072 en 2013 et 14 427 en 2018. L’espace de la commune d’Akpro-Misséréte, jadis parsemé de villages relativement peuplés, attire désormais les populations d’origines diverses.

Les enquêtes de terrain ont montré que contrairement aux arrondissements de Vakon, de Gomè-Sota et d’Akpro-Misséréte qui attirent plus d’immigrants à cause du niveau de leur équipement en infrastructures de services sociocommunautaires. Contrairement aux arrondissements de Katakou et de Zoungou n’ont connu qu’un faible accroissement du solde migratoire (189 en 2013 à 235 en 2018). Cela s’explique par l’insuffisance des infrastructures de base : les seules disponibles sont le CEG, le centre de santé, l’AEV et la brigade de gendarmerie.

Les analyses faites sur les différentes migrations ont montré qu’elles ont contribué à l’extension urbaine sur le plateau de la commune d’Akpro-Misséréte. Les mouvements migratoires sont à l’avantage des espaces urbains

(Vakon, Gomè-Sota et Akpro-Missérété) du milieu d'étude et le déficit engendré par les mouvements migratoires pour Porto-Novo entraîne sa chute démographique vers les communes limitrophes dont Akpo-Missérété. La figure 18 montre la répartition des motifs de l'établissement des chefs de ménage dans la périphérie

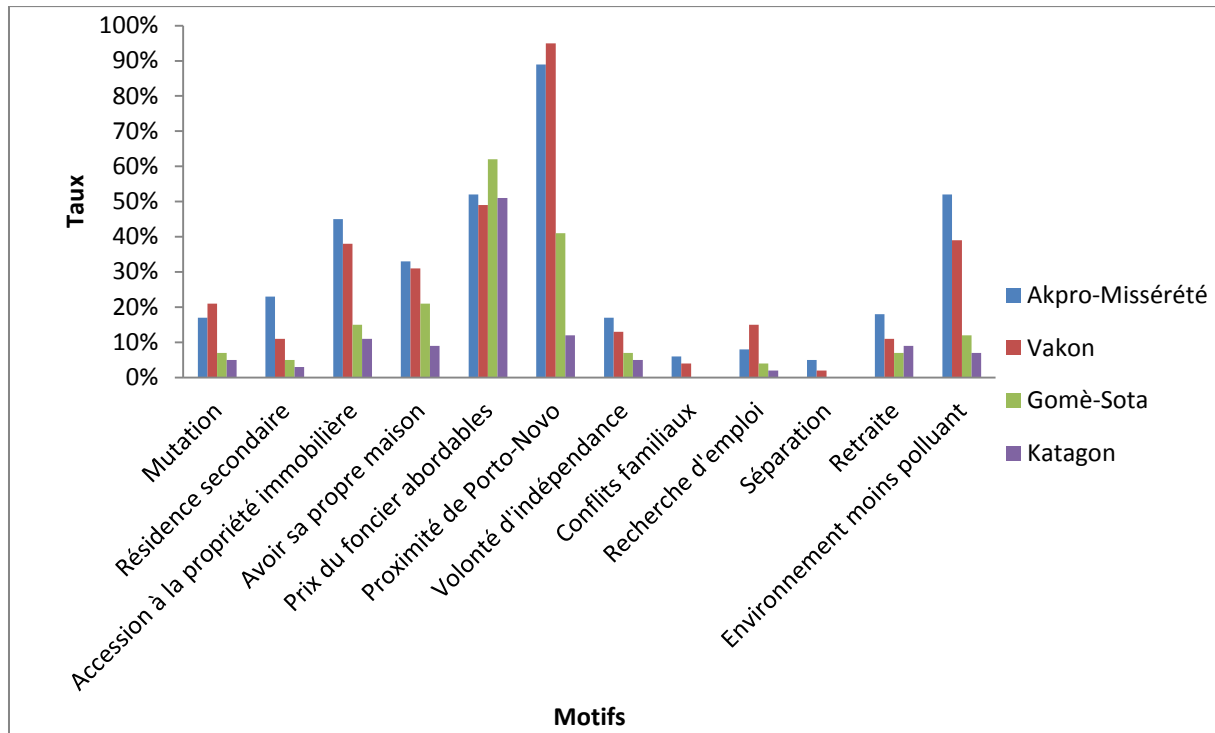


Figure 18 : Motifs de l'établissement des chefs de ménage sur le plateau d'Akpro-Missérété

Source : Résultats d'enquête, mars 2018

Il ressort de l'analyse de la figure 18 que le motif d'installation des ménages d'immigrants sur le plateau de la commune d'Akpro-Missérété varie d'un arrondissement à un autre. Il se présente comme suit : le prix du foncier abordable (52 %), l'accession à la propriété immobilière (45 %), viennent la volonté d'indépendance (17 %) et la recherche d'emploi (8 %) qui ont plus motivé les locataires, les artisans, le rapprochement familial (13 %), etc. Plusieurs autres raisons amènent les ménages d'immigrants aux revenus moyens à acheter des terrains dans la périphérie de la ville capitale et même dans les

campagnes (loin des axes routiers) pour s'installer : la recherche d'un environnement sain, l'ascension sociale, grâce à la disponibilité de parcelles à des prix abordables par rapport aux grandes villes comme (Porto-Novo, Cotonou, etc.) où elles sont très chères. Avoir sa propre maison est devenu une lutte quotidienne, une expression d'ascendance sociale personnelle, familiale, de réussite sociale, de notoriété et comme « chez soi » n'est jamais loin, les acquéreurs se trouvent le plaisir de parcourir des kilomètres chaque jour pour se rendre à leur lieu de travail ; ce qui les oblige à des mouvements pendulaires interminables.

3.3-Foncier, facteur d'urbanisation à Akpro-Misséré

Les différents arrondissements de la commune sont des anciens villages où vivaient des populations dont les activités principales étaient des activités rurales. Ces populations étaient des propriétaires terriens au regard du droit coutumier pour lequel la terre appartient aux premiers occupants. Les terres n'avaient pas une valeur marchande et appartenaient en général aux collectivités des premiers occupants dont les descendants étaient alors les héritiers.

Avec le temps et la monétarisation de l'économie, sous la pression urbaine de Porto-Novo et la dynamique urbaine des agglomérations de la commune, ce régime foncier basé sur le droit coutumier, a subi une profonde mutation avec l'apparition de nouveaux systèmes d'acquisition. Les terres sont alors morcelées et vendues à des acquéreurs. Selon les résultats d'enquête, quatre modes d'accès à la terre s'observent dans la commune d'Akpro-Misséré. Il s'agit : d'héritage, de donation, de location et d'achat comme le présente la figure 19.

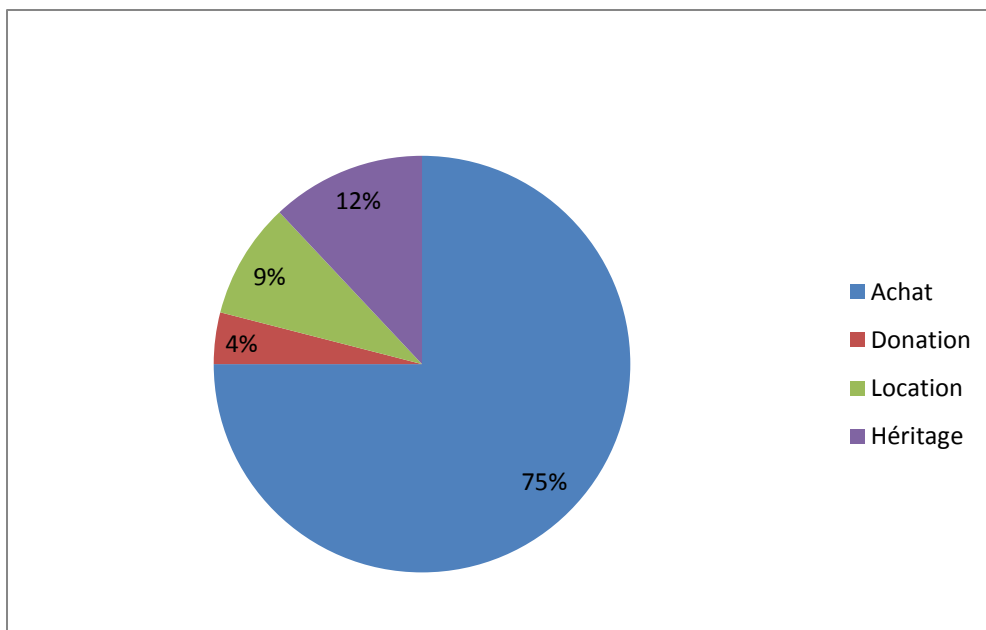


Figure 19 : Différents modes d'accès à la terre sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséré

Source: Enquêtes de terrain, juin 2017

L'analyse de la figure 19 permet de constater que l'achat est le mode d'accès le plus dominant avec plus de 75 %, après viennent l'héritage 12 %, la location 9 % et la mise en gage 4 %. L'achat est le mode d'accès le plus pratiqué dans les centres urbains et périurbains alors que la succession ou l'héritage est surtout présent dans les milieux ruraux. Le tableau VIII présente les modes d'accès les plus pratiqués et les modalités d'acquisition dans le milieu de recherche.

Tableau VIII : Evolution des pratiques d'accès individuelle et de sécurisation des terres

Période	Modes d'accès	Modalité d'accès	Stratégies/sécurisation	Acteurs	Tendance	Observations
1960-1990	Héritage	Succession	Lien de sang (lignagers)	-chef de collectivité -conseil de famille	Stable	Dominant
	Donation	Don	Liens de parenté	-donateur -chef de collectivité	Régressive	Important
	Achat	Payement	Administrative	-Autorités locales -propriétaire terrien -Acquéreur -Témoins	Naissant	Traces
	Location	Bail	Administrative	-propriétaire terrien -Locateur -Témoins	Naissant	Traces

Source : Résultat d'enquête, 2017

Du tableau VIII, il ressort que les modes d'accès à la terre ont évolué dans le temps et suivant des spécificités. Entre 1960 et 1990, l'héritage est le mode d'acquisition le plus utilisé dans le milieu de recherche, suivi de la donation qui a occupé la deuxième place entre 1960 et 1975, l'achat étant jusque-là le troisième mode d'accès à la terre et le quatrième est la location. Mais entre 1975 et 1990, l'achat comme mode d'acquisition est passé au deuxième rang laissant la troisième place à la donation qui tend aujourd'hui à disparaître. A partir de 1990, l'achat est devenu le mode d'accès dominant dans l'appropriation des terres dans le milieu d'étude. Selon les résultats d'enquête, l'achat comme mode d'acquisition de la terre concerne 75 % des ménages enquêtés dans le milieu de recherche alors que les individus ayant bénéficié d'un héritage et de donation représentent seulement 16 % et la location 9 %. On peut alors conclure que la propriété foncière dépend de plus en plus de la capacité des acteurs à gagner de l'argent pour acheter la terre.

La donation comme mode d'acquisition de la terre relève beaucoup plus de la coutume. Elle est de moins en moins fréquente dans la commune d'Akpro-Misséréké, au pouvoir de la terre économique. Jadis destinée aux proches moins nantis, les trois autres modes sont pratiquement remplacés par un système de marchandisation qui fait croître la valeur de la terre.

3.3.1-Lotissement dans la dynamique urbaine

Le lotissement est une opération d'urbanisme qui consiste à diviser un terrain, une propriété foncière en plusieurs parcelles destinées à la construction de bâtiments à usage d'habitation, de rationaliser les investissements en équipements urbains (eau, électricité, téléphone, santé, école, etc.), de réaliser des projets urbains et de faire des projections en matière de gestion urbaine.

Dans le milieu de recherche, le lotissement apparaît bien plus comme une opération de régularisation de l'occupation anarchique par les populations des périphéries urbaines, une opération de remembrement et de restructuration du foncier en milieu urbain et périurbain. C'est une opération qui se déroule en cinq étapes :

- **initiation** : dans la commune d'Akpro-Misséréké, la mairie est l'initiateur des opérations de lotissement en collaboration avec les propriétaires terriens qui sont invités à matérialiser leur parcelle à travers la pose des plaques d'identification renforcé par la pose des bornes. Les lotisseurs sollicitent l'avis préalable du ministre chargé de l'urbanisme. A cet effet, ils constituent et transmettent au Ministre chargé de l'urbanisme un dossier de demande d'établissement de projet de lotissement. Après cette transmission de dossier, la direction de l'urbanisme autorise l'établissement du projet de lotissement. Les investigations de terrain révèlent que 95 % des enquêtés ne sont pas associés à cette étape du projet de lotissement. Ce n'est qu'à la phase d'état des lieux qu'ils ont connaissance d'un tel projet dans leur quartier de résidence;

- **état des lieux** : Cette phase consiste à élaborer un dossier d'état des lieux dont la réception technique est assurée par les services départementaux de l'Institut Géographique National (I.G.N) à travers la réalisation de fond de plan. Des géomètre-experts agréés sont choisis pour établir les différents documents en tenant compte du lot qui leur est attribué. Ces documents sont transmis à l'administration pour contrôle et vérification. Le dossier d'état des lieux ainsi établi, est soumis à l'appréciation des ménages, autrement dit, une enquête publique de commodo et d'incommodo dirigée par le préfet en qualité de commissaire enquêteur. Les lotisseurs proposent le plan d'état des lieux sur lequel les ménages sont appelés à formuler des observations. Les opérations de levé de plan d'état des lieux sont mises en œuvre par l'exécution du levé topographique de chaque parcelle située à l'intérieur des périmètres à lotir. C'est le recensement général des parcelles suivant leur dimension, avec l'adresse des présumés propriétaires. Pour réaliser cette opération, il est demandé à chaque présumé propriétaire de parcelle de matérialiser les sommets de chacune de leur parcelle par des piquets en bois ou par des bornes en béton;
- **étude** : Après la formulation des observations sur le plan de lotissement lors de l'enquête publique, un cabinet d'urbaniste ou d'architecte est recruté pour élaborer avec le géomètre-expert, le projet de lotissement qui est transmis aux présidents de la commission départementale et nationale d'urbanisme pour validation. Ici, intervient le calcul du coefficient de réduction. En effet, le coefficient de réduction représente le pourcentage de contribution en terrain de chaque présumé propriétaire pour la viabilisation (infrastructures sociocommunautaire, voirie, équipements) de la zone soumise au lotissement. A Akpro-Misséré, ce coefficient varie d'un lot à un autre et est compris entre 35 et 45 %. La particularité du milieu de recherche réside dans le fait que les nombreux lieux de cultes sont exonérés du coefficient de réduction, ce qui réduit les marges de

manœuvre en terme de réserves foncières pour la réalisation des infrastructures sociocommunautaires ;

L'I.G.N et ses services départementaux ou les cabinets privés de géomètre expert agréés sur la base de l'avant-projet établi par le concepteur du projet de lotissement réalisent le plan parcellaire ainsi que le dossier de recasement ;

- **application** : Le plan de lotissement, une fois approuvé est appliqué sur le terrain par l'I.G.N. et ses services départementaux ou les cabinets privés de géomètres experts agréés. Ici, il est surtout question de l'exécution des travaux topographiques dans le respect des normes d'urbanisme dans l'application du projet de lotissement ;
- **recasement** : Le recasement est l'attribution et l'identification des parcelles aux présumés propriétaires. Le projet de recasement comporte deux documents : le plan parcellaire et le répertoire de recasement ; le comité de recasement est présidé par les maires assistés par le géomètre et l'urbaniste. Les opérations prennent fin avec l'ouverture des voies. Dans le cadre d'étude, plusieurs quartiers sont lotis, d'autres sont en cours et dans certains, le processus est arrêté à cause des conflits, des fraudes (introduction frauduleuse de nombreux présumés propriétaires dans la liste des noms initialement relevés lors de l'état des lieux) ou par manque de moyens financiers. La figure 20 présente l'évolution des opérations de lotissement de 1998 à 2018 dans la commune.

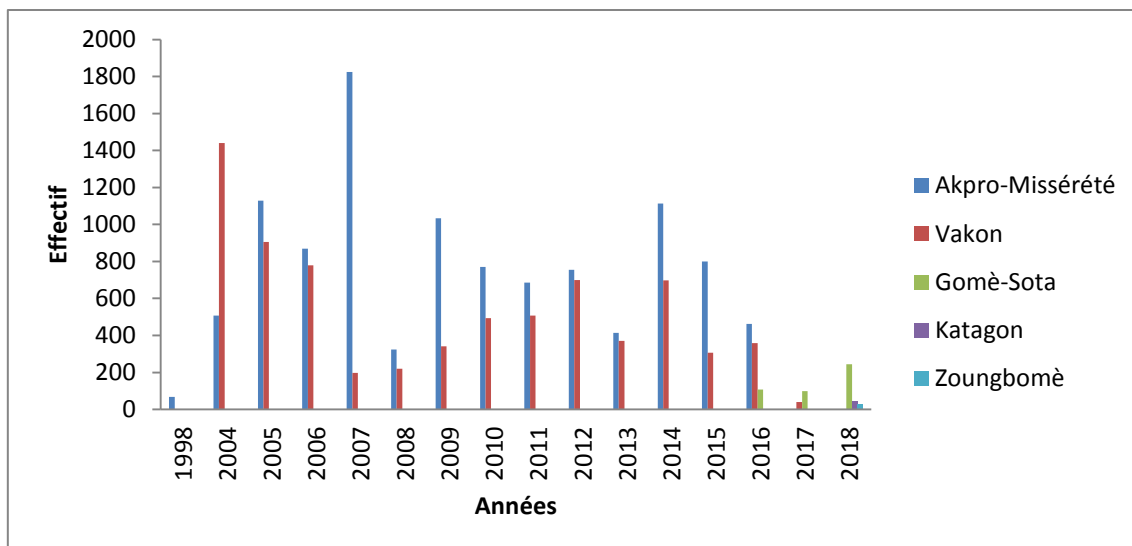


Figure 20 : Evolution des lotissements dans la commune d’Akpro-Misséréte de 1998 à 2018

Source : Registre des affaires domaniales, mars 2018

L’analyse de la figure 20 montre que dans la commune d’Akpro-Misséréte, les lotissements ont commencé depuis 1998 et se poursuivent jusqu’à nos jours. En effet, sur les cinq arrondissements seul l’arrondissement central a connu le lotissement avant la décentralisation, après viennent les arrondissements de Vakon en 2004, de Gomè-Sota, de Katagon et de Zoungbomè en 2018. La réalisation du lotissement dans ces arrondissements a permis de régulariser l’occupation anarchique, d’ouvrir les voies et de disposer des réserves pouvant abriter les infrastructures sociocommunitaires. Les enquêtes de terrain ont révélé qu’en 1998 l’arrondissement d’Akpro-Misséréte a connu des lotissements avec une superficie de 3ha 40 a. A partir de 2003, avec la décentralisation les nouvelles autorités locales ont fait des lotissements, l’outil d’urbanisation et de viabilisation des localités dont elles ont la charge. De 2004 à 2017 cette superficie a progressivement augmenté à 605 ha 55 a il y a eu 602 ha 15 a qui se sont ajoutés. De même la superficie des zones loties a augmenté au cours de l’année 2018 et est passée à plus 945 ha74 a 06 ca cause du lotissement de l’arrondissement de Gomè-Sota, de Katagon et de Zoungbomè qui a commencé en 2018.

Grâce aux lotissements, les espaces ont été viabilisés et accueillent de nombreux acquéreurs de parcelles. A cela s'ajoute l'implantation des infrastructures sociocommunautaires.

Ces opérations de lotissement ont permis selon 85 % des enquêtés de connaître l'emplacement et les limites réelles de leur parcelle malgré les coûts élevés de ces opérations (40 300 à 45 300 F CFA). Compte tenu de l'accès difficile aux données de lotissement, une compilation de celles-ci a été faite pour avoir une idée globale de l'évolution des parcelles recasées dans les arrondissements de Akpro-Missérété ; de Vakon et de Gomè-Sota qui ont enregistré respectivement 16 290 ; 24 114 et 467 acquéreurs de parcelles. Le tableau IX montre les taux d'exécution des opérations de lotissement à partir des superficies des arrondissements.

Tableau IX : Taux d'exécution des opérations de lotissement dans les arrondissements de Vakon, d'Akpro-Missérété et de Gomè-Sota

Arrondissements	Quartiers	Superficie totale (ha)	Superficie lotie (ha)	Point d'exécution
Akpro-Missérété	Akpro-Missérété	1949	1737 ha 60 a	92,03 %
	Abogomè			
	Kouvè			
	Hankanmè			
	Akpakanmè			
	Danmè-Lokonon			
	Kpogon			
Vakon	Danto	1336	1036 ha 95 a	87,13 %
	VakonAzohouè			
	Gouako			
	VakonGbo			
	Sohomè			
Gomè-Sota	Gomè-Sota	912	41 ha 68a	38,22 %
	Agondozoun			
	Zoundji			

Source : Résultat d'enquête, mars 2017

A travers les données du tableau IX, les taux d'exécution des lotissements diffèrent d'un arrondissement à un autre. En effet, l'arrondissement d'Akpro-Misséréte est à 92,03 % de la progression des opérations de lotissement ; 87,13 % du taux d'exécution pour l'arrondissement de Vakon et le plus faible est enregistré par Gomè-Sota (38,22 %).

En dehors de certains villages des arrondissements de Zoungbomè et de Katagon qui sont encore à l'étape de l'état des lieux, tous les autres arrondissements sont entièrement ou partiellement dans une dynamique de lotissement et se situent à certaines étapes (état des lieux, enquêtes de commodo et incommodo, recasement, ouverture de voies) de la procédure. Ces lotissements sont réalisés dans des milieux qui ne disposent pas d'un plan directeur d'urbanisme ni d'un plan d'aménagement. Ainsi, plusieurs localités loties ne disposent pas de l'eau courante ni d'électricité. Ces lotissements s'étendent sur des centaines d'hectares et permettent aux pouvoirs publics de dégager facilement des réserves foncières pour l'usage public.

3.3.2- Spéculation foncière

En matière de marchandage des droits fonciers et de transfert définitif de droit sur les terres dans la commune, 65,84 % des acquéreurs achètent les parcelles dans l'intention de construire une maison d'habitation personnelle ou une mise en location. Cependant, 34,16 % des acquéreurs achètent les parcelles pour les revendre plus chères ou thésaurisent les terres dans la perspective d'un futur lotissement, pour ainsi faire du gain en parcelle ou en argent.

➤ Spéculation foncière dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréte

Dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréte, les prix des parcelles dépendent de plusieurs facteurs dont : leurs positions géographiques et distances par rapport à la voie principale, l'électricité, l'eau et l'agglomération principale, le site, le paysage, le lotissement et le taux d'occupation de l'espace, etc. Celles qui sont

dans des quartiers proches du centre-ville coûtent relativement plus chères (Tableau X).

Tableau X : Aperçu des prix d'achat en CFA d'une parcelle de 500m² entre 1992 et 2018 à Akpro - Missérété

Périodes	1992-1995	1995-1998	1998-2001	2001-2003	2003-2007	2010-2013	2016-2018
Loin d'une route principale	300 000 – 700 000	700 000- 1000 000	1 000 000- 1 200 000	1200 000- 1400 000	1400 000- 1600 000	1600 000- 1800 000	1800000- 2 100 000
A côté d'une route principale	700 000- 900 000	900 000- 1 100 000	1 100 000- 1 400 000	1400 000- 2 500 000	9 000 000- 12 000 000	12 000 000- 15 000 000	15 000 000- 18 000 000
A côté d'une route secondaire	400 000- 600 000	600 000- 800 000	800000- 1000000	1000000- 1 500 000	1 500000-2 000000	2 000 000- 2 500 000	2500000- 3 000 000
En agglomération	900 000- 1 200 000	1 200 000- 1 500 000	1500 000- 1 700 000	1 700 000- 2 000 000	2 000 000- 2 200 000	2 200 000- 2 700 000	2 700 000- 3 200 000

Source : Enquête de terrain, Mars 2018

Il ressort de l'analyse du tableau X que de 1992 à 2018, les prix d'achat de parcelle ont connu une augmentation progressive et varient de 900 000 FCFA à 22 000 000 FCFA selon les lieux. Cette cherté des parcelles repousse la classe moyenne et les pauvres vers les marges urbaines. L'explosion démographique et la nécessité d'avoir sa propriété foncière individuelle pour en faire une habitation privée. Ainsi, les populations envahissent les terres de la périphérie. Les parcelles situées le long des principaux axes (RNIE II, axe Danmè-Lokonon-Hanzounmè et RNIE I, axe Danmè-Lokonon- Katagon) de l'arrondissement d'Akpro-Missérété, prennent de valeurs d'année en année. De 800 0000 FCFA en 1992, elles sont passées à 3000 000 FCFA en 2017. L'augmentation du prix de parcelles dans cet arrondissement s'explique par la présence des infrastructures sociocommunitaires et économiques mises en place par les structures privées et par l'administration publique. La plupart des activités économiques artisanales et commerciales sont plus installées le long et dans un

rayon de 1 km environ de la RNEI1. La présence et l'accès facile à ces équipements influencent l'occupation et l'évolution rapide des prix de parcelles surtout dans les quartiers Kpogon, Akpakanmè, Hanzoumè, etc. dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréfé. La satisfaction des populations de plus en plus nombreuses en infrastructures de base (écoles primaires et secondaires, branchement au réseau électrique, adduction d'eau, commissariat de police, etc.) dans les localités comme Abogomè, Danmè-Lokonon, etc. proches d'Akpro-Misséréfé-centre est l'élément important de l'augmentation des prix de parcelles. Mais les prix de parcelles n'ont pas connu une augmentation dans les localités comme KatagonZoungbomè à cause de leur faible niveau d'équipement en infrastructures de base et de leur éloignement de RNEI.

➤ **Spéculation foncière dans l'arrondissement de Vakon**

Situé à la périphérie de Porto-Novo, l'arrondissement de Vakon a été rapidement touché par l'urbanisation surtout avec le projet de lotissement qui date de 2004 et la construction de l'hôpital El Fater. A cela s'ajoute le bitumage de la voie Hounkanmè - Danto par le projet de CEB (Communauté Electrique du Bénin) qui a facilité une augmentation des prix de parcelle (tableau XI).

Tableau XI : Aperçu des prix d'achat en CFA d'une parcelle de 500m² entre 1992 et 2018 à Vakon

Périodes	1992-1995	1995-1998	1998-2001	2001-2003	2003-2007	2010-2013	2016-2018
Loin d'une route principale	180 000-200 000	180 000-200 000	180 000-200 000	250 000-270 000	250 000-270 000	3 500 000-4 000 000	4 000 000-4 500 000
A côté d'une route principale	900 000-1 000 000	900 000-1 000 000	1 000 000-1 200 000	1 200 000-1 800 000	1 800 000-10 000 000	10 000 000-12 000 000	12 000 000-15 000 000
A côté d'une route secondaire	700 000-800 000	800 000-900 000	900 000-950 000	950 000-1 250 000	1 250 000-1 400 000	1 400 000-1 900 000	1 900 000-2 100 000
En agglomération	200 000-1 000 000	1 000 000-1 500 000	1 500 000-1 700 000	1 700 000-2 000 000	2 000 000-2 500 000	2 500 000-3 200 000	3 200 000-4 000 000

Source : Enquête de terrain, mars 2018

L'extension de Porto-Novo a beaucoup intensifié la spéculation et les transactions foncières dans l'arrondissement de Vakon. Le lotissement qui a commencé depuis des années 2000 a fait augmenter le prix des parcelles. En effet, la proximité de certaines agglomérations comme celles de Danto, de Sohomè de Porto-Novo et leur distance (environ 1 km) par rapport à la voie inter- Etat d'une part et environ 1,5 km à celle du cinquantenaire d'autre part, facilite la multiplication du prix de la parcelle. La même tendance s'observe dans plusieurs autres zones agglomérées comme Gouako - Kotoclomè, Danmè-Lokonon, Kpogon, Danto, etc. et au bord des voies secondaires et les milieux où sont implantées les infrastructures sociocommunautaires.

➤ **Spéculation foncière dans l'arrondissement de Gomè-Sota**

Situé au nord du noyau central, l'arrondissement de Gomè-Sota, reçoit les influences urbaines de l'arrondissement central depuis les années 2000. En effet, en 1992 où l'agglomération urbaine n'était limitée qu'autour de l'arrondissement d'Akpro-Misséré (chef lieu de commune), des parcelles

étaient morcelées et vendues à 500 000 FCFA à partir des villages de Akpakanmè, Hanzounmè, etc. Mais, après le troisième recensement de la population et de l'habitation (RGPH₃), les prix de la parcelle ont augmenté dans l'arrondissement dans les arrondissements périphériques (tableau XII).

Tableau XII : Evolution du prix de parcelle de 500 m² selon sa position géographique dans l'arrondissement de Gomè-Sota

Périodes	1992-1995	1995-1998	1998-2001	2001-2003	2003-2007	2010-2013	2016-2018
Loin d'une route principale	100 000-120 000	120 000-150 000	150 000-200 000	200 000-300 000	300 000-400 000	400 000-450 000	450 000-600 000
A côté d'une route principale	700 000-900 000	900 000-1 000 000	1 000 000-1 200 000	1 200 000-1 400 000	1 400 000-1 600 000	1 600 000-1 900 000	1 900 000-2 500 000
A côté d'une route secondaire	600 000-750 000	750 000-800 000	800 000-850 000	850 000-950 000	950 000-1 000 000	1 000 000-1 400 000	1 400 000-1 500 000
En agglomération	500 000	600 000	650 000	700 000	750 000	900 000	1 300 000

Source : Enquête de terrain, Mars 2018

Il ressort de l'analyse du tableau XII que de 1992 à 2017, les prix de parcelles de 500 m² ont connu une ascendance. Passées de 700 000 FCFA entre 1992-1997, elles sont vendues à 1 200 000 FCFA entre 1997 et 2002. Les prix d'achat ont été doublés voire triplés de 2002 à nos jours à cause de plusieurs raisons : la proximité des terrains de la voie Inter-Etat Porto-Novo-Pobè ; des voies secondaires ; création des écoles primaires et secondaires ; la présence de plusieurs centres économiques dont des sociétés immobilières ou des groupes organisés qui achètent des domaines qu'elles morcellent pour les revendre aux particuliers. Il s'agit par exemple des Sociétés immobilières AZE et PAYER CACH, etc. Les paysans vendent leurs domaines pour s'adonner aux activités non agricoles (dépôt de ciments, de fer à béton, bars-restaurants et buvettes, taxi-moto, la vente de l'essence frelatée, etc.).

Il y a aussi 45 % des acquéreurs disposant des moyens qui choisissent, les zones rurales périphériques à cause des multiples nuisances des villes. La plupart de ces nouveaux habitants sont des travailleurs dans les centres urbains comme Porto-Novo. Ils utilisent des modes de vie urbains dans ces zones rurales périphériques des villes et de nouvelles formes de construction (de type moderne). Dans ces milieux, des maisons sont intercalées par des espaces vides ou en friches compte tenu de la capacité financière de chaque propriétaire et de la rapidité de sa construction. Certains héritiers propriétaires terriens procèdent aussi au gel des domaines en attendant que des parcelles prennent plus de valeur.

Par contre 27 % des acquéreurs, disposant de grands moyens achètent de vastes domaines pour des besoins spécifiques ou dans le but de les morceler pour les revendre à leur tour. Ils gèlent alors ces espaces en attendant qu'ils prennent de la valeur au fur et à mesure que le noyau urbain s'étend vers ces domaines ou qu'un aménagement est fait à proximité comme le tracé et l'aménagement d'une voie par exemple. Certaines personnes en font même une activité économique dans les villages environnants des centres urbains à des prix bas pour les revendre plus tard à des prix plus élevés. C'est l'occasion alors d'une forte spéculation foncière. Et comme le souligne le rapport du FNUAP (2008), la périurbanisation est alimentée, en partie, par la spéculation foncière, entretenue par la perspective d'une croissance urbaine rapide. Les spéculateurs, précisent le rapport, propriétaires de terrains dans la ville et aux alentours, espèrent et attendent une augmentation des valeurs foncières. Il ajoute que l'utilisation des sols dans les zones périphériques des villes du monde en développement n'est souvent pas clairement réglementée et les compétences administratives pas toujours bien définies. La photo 3 montre un espace non encore bâti dans le quartier Gouako-Kotoclomè dans l'arrondissement de Vakon.



Photo 3 : Un espace en friche à Gouako-Kotoclomè

Prise de vue : Avocèvou, septembre 2018

L'un des éléments responsables de la dispersion des habitations et du gel des parcelles est la spéculation foncière. Cette dispersion des habitations est l'une des caractéristiques de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte marquée par une forte périurbanisation.

Les transactions foncières font intervenir parfois des acteurs appelés « démarcheurs » qui servent d'intermédiaires entre les propriétaires et les acquéreurs. Leur rôle consiste à mettre en relation les potentiels acquéreurs avec les propriétaires terriens. Lorsque les négociations aboutissent à l'achat du terrain, ils perçoivent une commission représentant un certain pourcentage de la valeur de la transaction foncière. Ce pourcentage varie beaucoup en fonction de plusieurs facteurs, de 5 à 10 % selon le cas.

En dehors de ces deux acteurs, il y a aussi :

- les chefs de quartiers : ayant la connaissance de leur territoire administratif, ils confirment le non litige de la parcelle achetée et délivrent l'attestation de non litige ;
- les services des affaires domaniales : ce sont les gestionnaires administratifs des transactions foncières ;
- les cabinets de géomètres : ils interviennent dans les opérations de lotissement souvent commanditées par les autorités municipales ;

- les cabinets d'avocats et d'huissiers : ils interviennent parfois pour la protection juridique d'une ou des deux parties (vendeur ou acheteur).

3.4- Outils de planification territoriale de l'extension urbaine dans la commune d'Akpro-Missérété

La commune d'Akpro-Missérété dispose de quatre catégories d'outils de planification territoriale élaborés pour assurer le développement harmonieux des communes.

3.4.1-Plan de Développement Communal (PDC)

Le premier outil de planification territoriale dont s'est doté chacune des soixante-dix-sept (77) communes de la République du Bénin au lendemain de l'installation des premiers conseils communaux à l'ère de la décentralisation est le Plan de Développement Communal (PDC). Ces PDC élaborés autour de 2004 étaient non seulement une exigence de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes, mais aussi un outil privilégié de négociation avec les partenaires au développement, en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des projets. En effet, le PDC constitue l'outil de planification territoriale de base des communes et la commune d'Akpro-Missérété en est dotée.

Elaboré sur la base de la vision de la commune qui doit s'inscrire dans la logique de la vision du Bénin à l'horizon 2025, le PDC définit les grandes orientations stratégiques du développement de la commune, en cohérence avec les orientations nationales et internationales. En tenant compte de ces orientations, les programmes et projets de développement et les actions ou activités à mener pour atteindre les objectifs escomptés sont identifiés. Ainsi, l'élaboration des PDC part d'un bilan diagnostic réalisé aux différentes échelles du territoire (village, arrondissement, commune) et débouche sur une programmation physique et financière des projets à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif global et tendre vers la vision de développement de la commune.

Par ailleurs, selon la loi 97-029 du 15 janvier 1999, le Plan de Développement Communal (PDC) comprend, entre autres cinq documents : le SDAC (Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune) et le PDES (Plan de Développement Economique et Social), etc. Mais, à l'aube de la décentralisation, la plupart des communes n'avaient pas les moyens de réaliser un SDAC, d'où l'élaboration des PDC dits de première génération qui peuvent être assimilés à des PDES dans la mesure où les actions qui y sont programmées sont peu spatialisées. Or, cette pratique expose les actions de développement local aux risques d'incohérences spatiales. Arrivé à terme, autour de 2005-2009, le PDC de 1^{ère} génération a été remplacé par celui dit de deuxième génération. Ces PDC pour la plupart, ont eu la chance de bénéficier de l'existence d'un SDAC élaboré par la commune d'Akpro-Misséréte. Le PDC de 2^{ème} génération est arrivé à terme en 2016 et est remplacé par le PDC de 3^{ème} génération, élaboré en 2018 par la commune.

3.4.2-Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC)

Dans l'optique de la promotion d'un développement durable par et pour la communauté, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), est un document de planification territoriale qui fixe les grandes orientations à moyen et long terme de l'aménagement de l'espace communal. Il s'agit donc d'un document cadre qui doit servir de toile de fond dont on doit s'inspirer pour élaborer les autres outils de planification du développement de la commune à savoir : Plan de Développement Economique et Social (PDES), plan d'urbanisme, règles d'usage et d'affectation des sols, plan détaillé d'aménagement urbain et de lotissement. Sur le plan juridique, l'importance du SDAC est soulignée à travers : l'article 84 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Benin et l'article 17 de la loi 98-007 portant régime financier des communes en République du Benin. L'article 23 de cette même loi fait du SDAC, un préalable indispensable à l'établissement de la liste des projets d'investissements de la commune.

Au Bénin, le SDAC est souvent élaboré pour un horizon de 15 - 20 ans et, partant d'un diagnostic territorial, ce document fixe les orientations fondamentales à moyen et long terme de l'aménagement de l'espace communal à mettre en œuvre pour tendre vers la vision de la commune. Il prend en compte les programmes de l'Etat, des Collectivités locales, des établissements et services publics et détermine ainsi la destination générale des sols, la localisation des grands équipements et infrastructures. En tant qu'outil de cadrage spatial, le SDAC permet de préserver l'équilibre entre l'extension urbaine et l'exercice des activités rurales, le développement des autres activités économiques, la protection des espaces forestiers et du parcours des animaux, la préservation des sites et paysages naturels. Il assure une meilleure planification de l'occupation de l'espace communal, une répartition équitable et cohérente des équipements et infrastructures sur le territoire et, par conséquent, une meilleure coordination spatiale du développement économique et social, conformément à la vision de la commune.

En somme, le SDAC confère au Plan de Développement Communal (PDC), sa vision dans l'espace, mais aussi dans le temps. En principe, l'élaboration du SDAC qui a un horizon de moyen ou long terme, précède celle du PDES qui est une traduction des orientations du SDAC en actions pour les cinq (5) années suivantes. Dans le même ordre d'idées, le contenu du SDAC doit être cohérent avec le contenu des documents de planification territoriale élaborés à une échelle supérieure comme par exemple le STAD et le SNAT.

La commune d'Akpro-Misséréte a élaboré le SDAC en 2011, mais l'accent n'a pas été mis sur l'urbanisation des zones agglomérées. Le PDU n'a jamais été élaboré et l'urbanisation est conduite sans planification dans cette commune.

Une bonne maîtrise de la gestion de la ville devrait passer par une planification de l'espace urbain en tenant compte du relief et des autres facteurs naturels.

Or, les Plan de Développement Communal élaborés en 2009 et en 2018 n'intègrent pas la ville dans les orientations stratégiques de développement de la commune. De plus, les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées, les règles relatives à l'usage et l'affectation des sols et les plans de détail d'aménagement urbain ne sont pas définis contrairement aux prescriptions de l'article cité supra. Il en est de même pour le SDAC. De fait, la construction du tissu urbain de d'Akpro-Misséréte se fait en dehors d'une planification spatiale. C'est ce qui justifie l'occupation des terrains marécageux.

En dehors de ces outils de planification territoriale primordiaux (PDC, SDAC, PDU) cités dans l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes, la commune d'Akpro-Misséréte a élaboré divers autres outils de planification territoriale sectorielle jugés nécessaires pour assurer un développement territorial durable.

3.4.3-Outils de planification territoriale sectorielle favorable à la dynamique urbaine

➤ Programmation Communale - Eau (PC-Eau)

En considérant l'article 93 de la loi n°097-029 du 15 janvier 1999, la commune a à sa charge la fourniture et la distribution d'eau potable. En sa qualité de maître d'ouvrage, elle doit élaborer chaque année son budget programme par objectif (BPO) pour le secteur de l'eau à partir d'une Programmation Communale - Eau (PC - Eau). C'est ainsi qu'à partir de 2018, la commune d'Akpro-Misséréte a élaboré son première Programmation Communale - Eau et le Budget Programme par Objectif (BPO) correspondant. La Programmation Communale- Eau doit être actualisée pour la période 2008-2012 pour permettre l'élaboration d'un nouveau BPO chaque année.

S'agissant des premières PC - Eau de la commune, la GIZ avait financé la réalisation d'un inventaire exhaustif préalable des localités et des points d'eau. Sur la base de cet inventaire exhaustif des localités et des points d'eau, la PC -

Eau consiste à mettre à jour la programmation physique des infrastructures d'approvisionnement en eau potable (FPM, AEV et extensions du réseau SONEB), en tenant compte des ouvrages exécutés dans l'année écoulée et des listes priorisées des localités à équiper et des ouvrages à réaliser. Les premières PC-Eau de la commune ont été élaborées pour les années 2018, 2019 et seront fonctionnelles d'ici 2021.

➤ **Plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune (PHAC)**

Dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement, la maîtrise d'ouvrage communale est affirmée par la loi n°097-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes (section 3 et articles 93 et 95) : "Les communes ont la charge de la collecte et du traitement des déchets solides autres que les déchets industriels, des déchets liquides, des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées (article 93) et de la réglementation de l'assainissement individuel (article 95). Les communes veillent à la préservation des conditions d'hygiène et de la salubrité publique en matière d'assainissement privé des eaux usées". Ainsi, le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) est un document de planification territoriale qui présente la vision de la commune pour ce qui concerne le secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Il planifie les actions en rapport avec le diagnostic, les ressources nécessaires et les capacités locales en vue d'assurer un meilleur accès des communautés à l'hygiène et l'assainissement.

Le PHAC de la commune doit s'intégrer dans le PDC. En effet, il revient à la commune de prendre en compte les projets du PHAC dans la mise en œuvre du PDC. Ainsi, ces projets bénéficieront de plus d'attention de la part des PTF lors du financement du PDC. Généralement, le PHAC comprend deux parties essentielles: le diagnostic et la planification des activités à mettre en œuvre pour promouvoir l'hygiène et l'assainissement dans la commune. Les composantes prises en compte par le PHAC sont les suivantes : la gestion des excréta, des

eaux usées et des boues de vidange, la gestion des déchets solides, la gestion des déchets biomédicaux, la maîtrise des eaux pluviales et des inondations, l'hygiène du milieu. La commune d'Akpro-Misséréte possède un Plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune (PHAC).

Ce chapitre a permis d'analyser les déterminants de l'urbanisation rapide et spontanée de la commune d'Akpro-Misséréte. La commune bénéficie d'un environnement physique et géographique favorable à une forte croissance démographique et à une urbanisation rapide. C'est surtout la combinaison de ces facteurs qui permet de comprendre l'ampleur de l'urbanisation.

Comment se manifestent alors la dynamique de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte ?

CHAPITRE IV: MANIFESTATIONS SOCIOECONOMIQUES ET SPATIALES DE L'URBANISATION D'AKPRO-MISSERETE

La dynamique de l'urbanisation d'Akpro-Misséréte est liée aux conditions naturelles. Celles-ci dépendent du relief et du climat. Mais cette omniprésence ne suffit pas à elle seule pour assurer la dynamique urbaine. Elle se manifeste également par l'augmentation de la population, l'étalement spatial et l'augmentation des activités économiques.

4.1-Dynamique urbaine de la commune d'Akpro-Misséréte

L'urbanisation est un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre de ceux qui habitent en ville par rapport à l'ensemble de la population. Cette urbanisation est progressive dans la commune d'Akpro-Misséréte et inégale d'un arrondissement à un autre. Elle a donc favorisé divers changements spatiaux dans le temps en fonction de plusieurs paramètres aussi bien historiques qu'économiques.

Le fait urbain est fonction aussi bien des facteurs historiques, sociaux qu'économiques. La dynamique économique de la commune est liée à sa dynamique démographique. Si Akpro-Misséréte a l'avantage de disposer d'une gamme variée d'activités économiques, les plus développées se trouvent dans les centres urbains comme : Akpro-Misséréte, Vakon, Gomè-Sota et les chefs lieux d'arrondissement de Katagon et Zoungbomè. Cette situation favorise l'exode rural avec une augmentation de la population urbaine. Cette augmentation de la population urbaine favorise l'extension spatiale de ces centres urbains surtout le chef-lieu de la commune et l'arrondissement de Vakon.

4.1.1 Dynamique démographique

La densité d'un territoire ou d'une localité en géographie exprime le nombre d'habitants par une unité de surface. Dans le cadre de la présente recherche,

c'est le km² qui a été utilisé. L'évolution de la densité au fil des années est l'expression spatiale de la croissance démographique d'une part, et source de mutation spatiale d'autre part. Dans la commune d'Akpro-Misséré, l'évolution des densités au niveau des arrondissements a permis d'apprécier les changements induits par cette dernière dans la structuration spatiale. En rapportant l'effectif de la population qui était de 72 652 habitants au recensement de 2002 à la superficie de la commune (79 km²), on aboutit à :

$$d = 72\,652/79 = 920 \text{ habitants/km}^2.$$

C'est un indicateur de la pression démographique et son évolution renseigne sur la dynamique de l'occupation humaine. C'est un indicateur d'autant plus important qu'il dépend essentiellement de l'évolution démographique étant entendu que la superficie ne varie pas. Dans le cadre de la commune d'Akpro-Misséré qui connaît une forte croissance démographique, cette pression s'accroît chaque année (tableau XIII).

Tableau XIII : Densité de population dans la commune d'Akpro-Misséré en 1992, 2002, 2013 et 2018

Indicateurs	Année			
	1992	2002	2013	2018
Population (habitants)	52 885	72 652	127 249	146 893
Superficie en Km ²	79 km ²			
Densité (habitants/km ²)	669	920	1 611	1 859

Source: Résultats des RGPH 2, 3, 4 et projection 2018

Il ressort de l'analyse du tableau XIII que de 669 habitants/km² en 1992, la densité de population est passée à 920 habitants/km² en 2002, puis à 1 611 en 2013 et à 1 859 habitants/km² en 2018. Cette augmentation rapide et l'importance du nombre d'habitants au kilomètre carré justifient la pression sur les ressources naturelles notamment la terre. Elle suppose une demande

croissante pour les besoins en foncier bâti. La pression sur le foncier est encore plus prononcée dans les centres urbains et les zones périurbaines. Son impact en milieu rural s'exprime surtout en termes de réduction des espaces cultivables mais aussi de pression sur le couvert végétal.

Cette densité élevée cache cependant des disparités d'un arrondissement à un autre (figure 21).

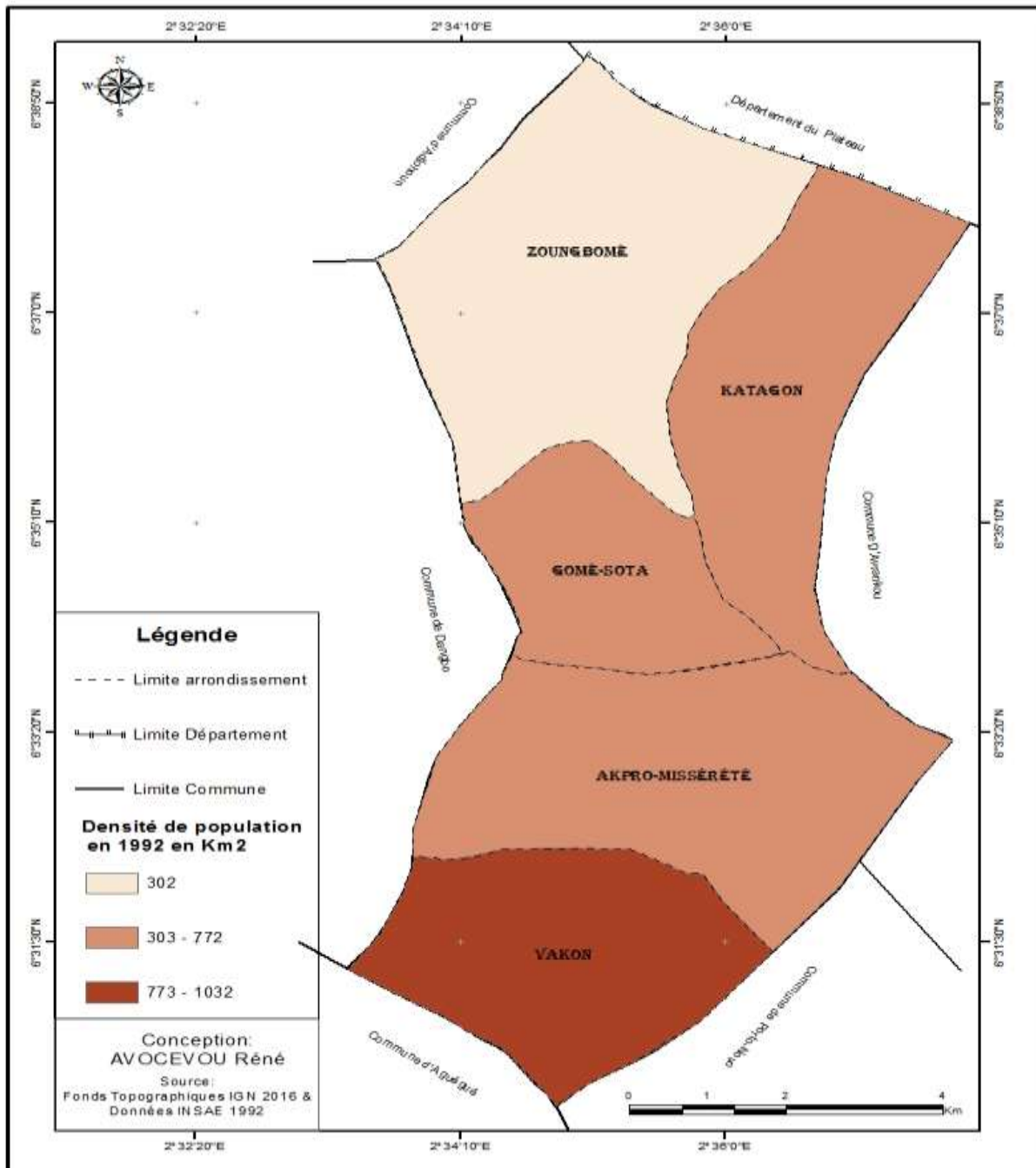


Figure 21:Densité de la population en 1992

La lecture de la figure 21 permet de constater que les Arrondissements d'Akpro-Misséréte, Gomè-Sota et de Katagon ont une densité comprise entre 303 et 772 habitants au km². L'arrondissement de Zoungbomè a une densité faible de l'ordre de 302 habitants au km². L'arrondissement de Vakou est le plus peuplé et présente des densités plus élevées comprises entre 773 et 1032 habitants au km².

En 2002, les tendances sont relativement les mêmes mais avec une différence au niveau de quelques arrondissements (figure 22).

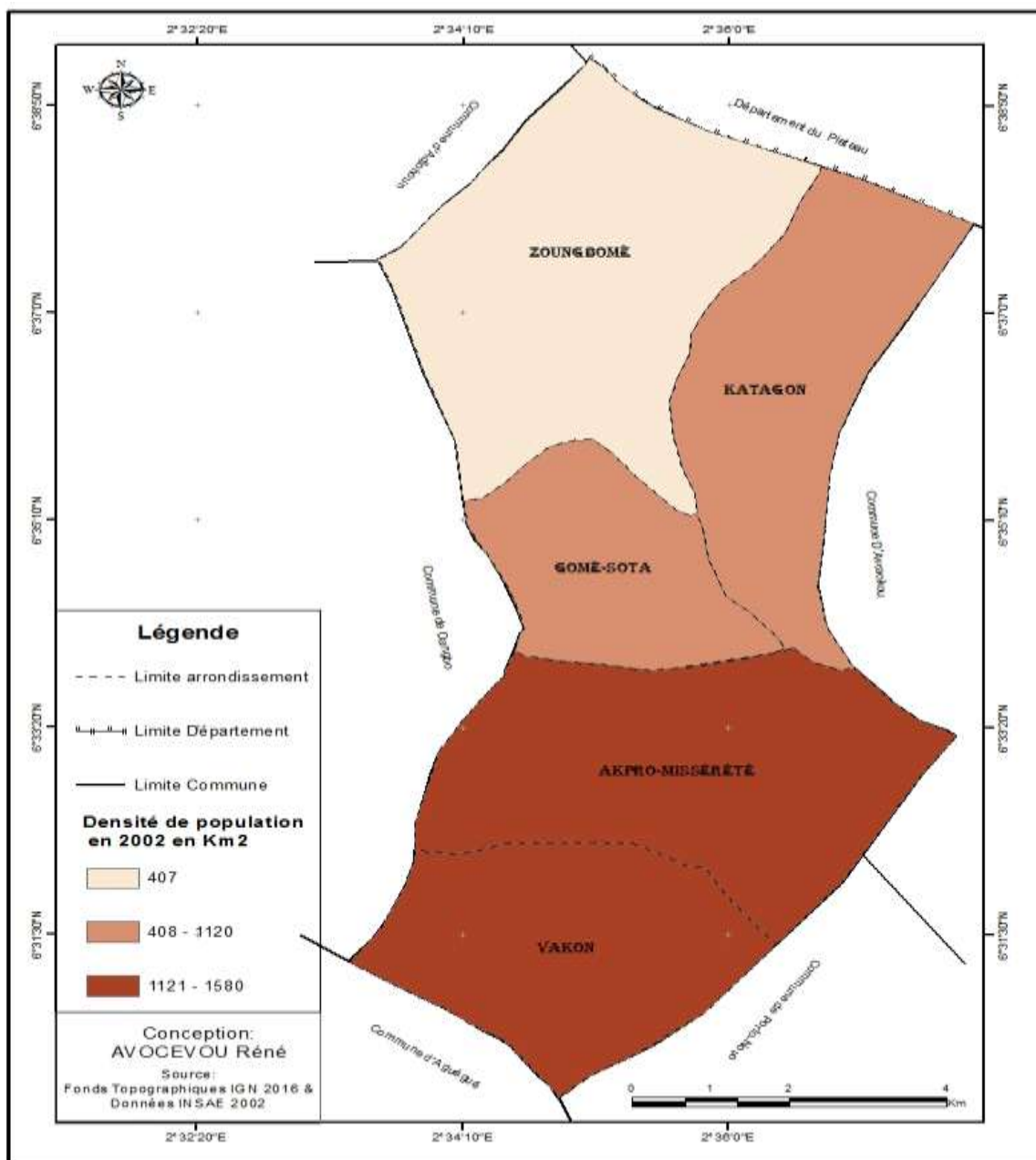


Figure 22: Densité de la population en 2002

La figure 22 montre que les arrondissements d'Akpro-Misséré et de Vakon gardent la densité la plus élevée comprise entre 1121 et 1580 habitants au km². Les arrondissements de Gomè-Sota et de Katagon sont confirmés comme étant le deuxième le plus peuplé avec une densité comprise entre 408 et 1120 habitants au km² mais cette tendance n'est plus observée au niveau d'arrondissement de Zoungbomé qui est le moins peuplé des cinq arrondissements de la commune (figure 23).

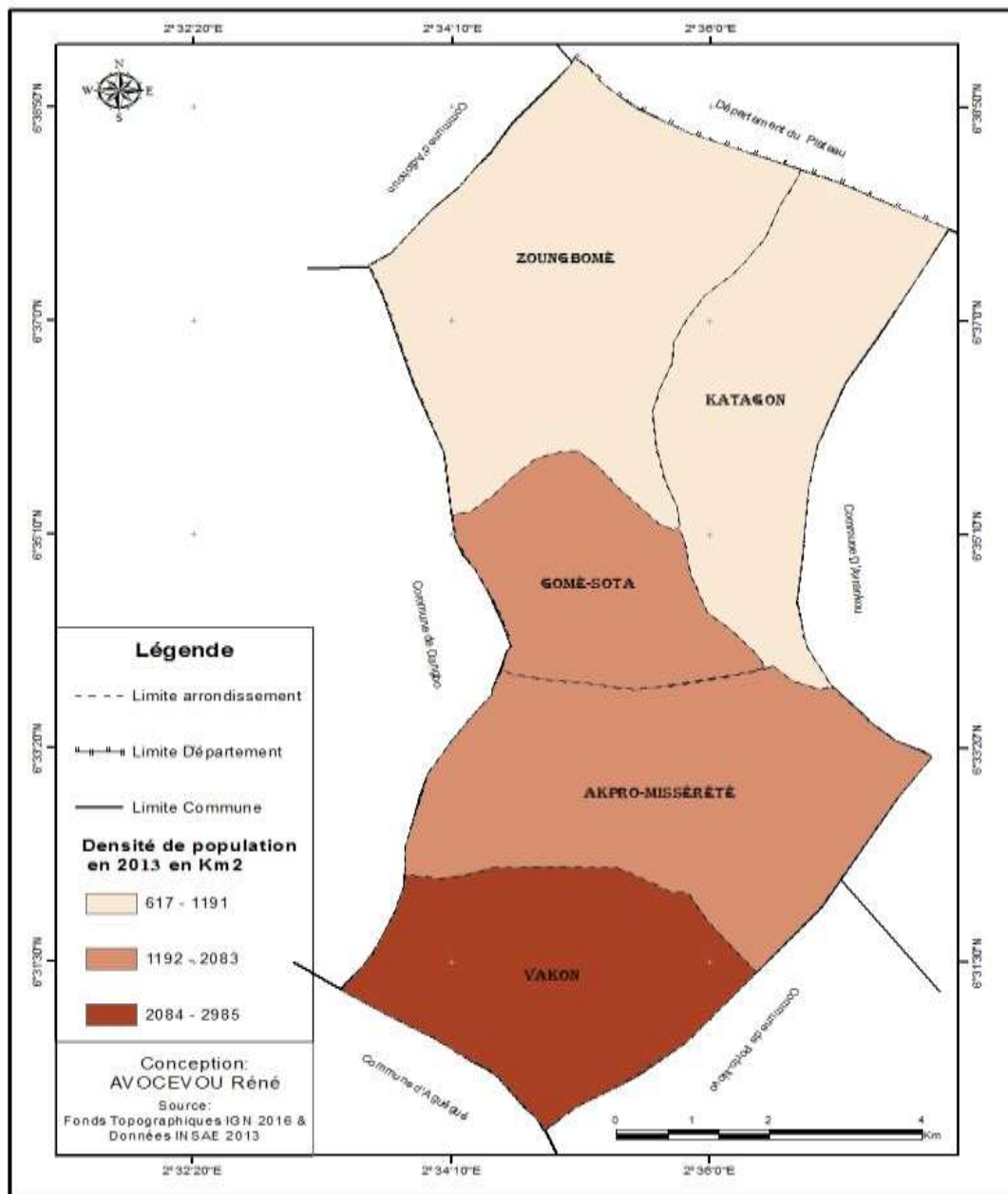


Figure 23: Densité de la population en 2013

D'après les résultats de la figure 23, en 2013, l'arrondissement de Vakon est toujours considéré comme étant l'un des plus peuplés avec une densité comprise entre 2084 et 2985 habitants au km². Les arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Gomè-Sota confirment les tendances obtenues en 2002 et devient aussi le plus peuplé avec plus de 1192 à 2083 habitants au km². Katagon et Zoungbomè sont les moins peuplés avec une densité comprise entre 617 à 1191 habitants au km².

De l'analyse des figures 21, 22, 23 et le tableau XIII, on constate que si la densité moyenne estimée en 2018 est globalement assez élevée (1 859 habitants/km²), il existe de grandes différences d'un arrondissement à l'autre. Alors que les deux grandes agglomérations urbaines que sont Akpro-Misséréte et Vakon sont les plus densément peuplées en 2013 avec plus de 2000 habitants/km², les arrondissements de Zoungbomè, par ailleurs le plus rural de tous les arrondissements, à moins de 700 habitants au km². Ce constat confirme la forte pression démographique dans les agglomérations urbaines et les zones d'extension urbaine.

Cette dynamique des densités dans la commune d'Akpro-Misséréte, a permis de montrer l'évolution dans l'occupation spatiale dans la commune. Elle a également permis de comprendre que la population est inégalement répartie sur le territoire. Par ailleurs, l'évolution des densités contribue aux mutations parce que la densification progressive de l'occupation par unité de superficie, modifie l'aspect du paysage à travers l'évolution du bâti et l'élargissement de l'agglomération ; ce qui permet la création et l'occupation de nouveaux quartiers et la transformation des espaces faiblement occupés. De cette analyse de la dynamique démographique, il a été mis en évidence la concentration de l'indice de Gini. Le tableau XIV présente les résultats provisoires du RGPH₄ de l'ensemble du pays et dans la commune d'Akpro-Misséréte avec leurs superficies respectives.

Tableau XIV:Indice de concentration de Gini dans la commune d'Akpro-Misséré

	Akpro-Misséré	Bénin	<i>Ic</i>
Population (hab)	127249	9 983 884	0,1
Superficie (Km²)	79	112 622	

Source : Résultat du RGPH₄ de 2013 et traitement cartographique

L'examen des résultats du tableau XIV montre que l'indice de concentration de Gini *Ic* d'Akpro-Misséré est de 0,1 supérieur à la valeur 0, ce qui signifie qu'elle présente une population éparse sur l'ensemble de son territoire communal. Mais il faut noter que l'effectif de la population du quartier central du noyau urbain est de plus en plus régressif.

En dehors, de la croissance démographique, l'urbanisation est également déterminante dans l'analyse des mutations spatiales.

4.1.2-Principales agglomérations urbaines

L'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré est caractérisée par deux grandes agglomérations urbaines que sont les arrondissements d'Akpro-Misséré et de Vakon et par les centres urbains que sont les arrondissements de Gomè-Sota et de Katagon. Ces quatre arrondissements classés urbains répondent aux critères de définition de ville ou de centre urbain selon l'INSAE. Ils sont surtout marqués par le nombre de leur population et leur niveau d'équipement.

➤ Akpro-Misséré

L'arrondissement d'Akpro-Misséré est le plus ancien centre urbain (le seul d'ailleurs jusqu'au recensement de 2002). Il est le chef lieu de la commune et abrite l'essentiel des infrastructures et équipements ainsi que la plupart des services déconcentrés de l'Etat : les locaux de la mairie, les sièges de la SONEB et de la SBEE, la Circonscription Scolaire, etc. Toutes ces infrastructures ont contribué à la dynamique urbaine non seulement de l'arrondissement d'Akpro-Misséré mais des autres arrondissements de la commune.

Le développement spatial de la ville s'est fait de façon temporelle et selon des enquêtes de terrain (2017), les étapes suivantes du développement de la ville peuvent être retenues.

La figure 24 montre l'évolution de l'espace urbain de l'arrondissement d'Akpro-Misséré.

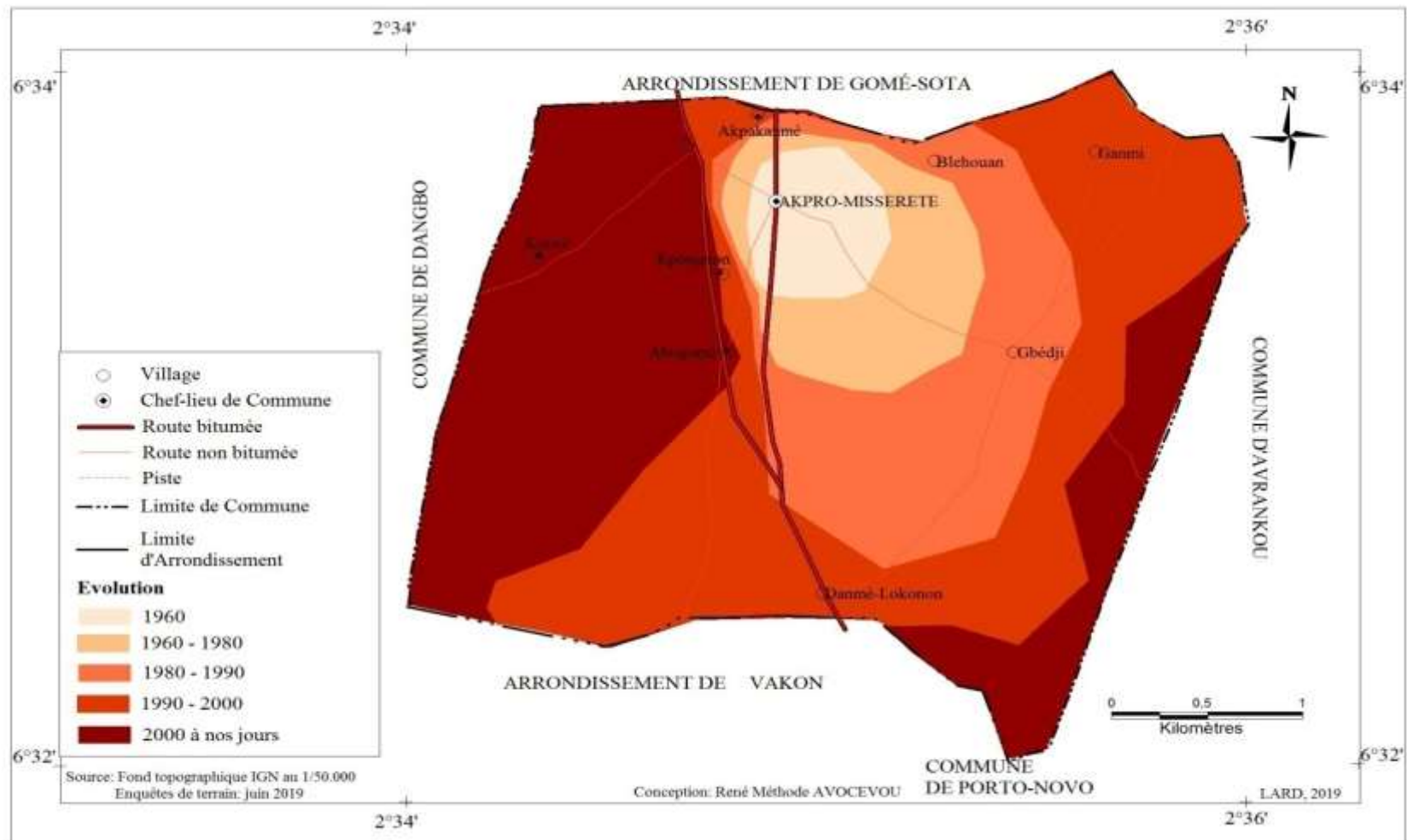


Figure 24 : Evolution de l'espace urbain de l'arrondissement d'Akpro-Misséréte

Les enquêtes de terrain ont montré que cette urbanisation s'est faite suivant des évènements et autour des équipements sociocommunautaires.

- ❖ De la création de la ville, Akpro-Missérété n'était qu'au départ qu'une petite localité située au nord de l'actuel séminaire Saint Joseph jusqu'en 1960. L'évolution de cette zone du point de vue extension géographique et ascension démographique est devenue très forte.
- ❖ Les années 80 sont caractérisées par l'implantation du collège d'enseignement général et le morcellement d'importantes superficies. Le coût relativement moins cher des terres de grande superficie, va attirer peu à peu de nouveaux investisseurs fonciers.
- ❖ La période de 1980 à 1990 est le début d'une forte immigration de Porto-Novo vers Akpro-Missérété. Les lotissements d'Akpro-Missérété et de Vakon n'ont fait qu'encourager les investisseurs fonciers et l'afflux des populations. Le lotissement d'Akpro-centre a été entrepris en 1980. Les anciennes périphéries de la ville sont prises d'assaut et occupées les années suivantes.
- ❖ La période de 1990 à 2000 est caractérisée par l'occupation de plus en plus croissante des lotissements de plusieurs autres localités comme: Danmè-Lokonon, Akpakanmè, Hanzounmè, etc. Les zones de culture annuelle ayant disparu ont laissé la place à l'installation humaine. Les anciens hameaux (Abogomè, Kpogon) ont commencé à accueillir de plus en plus de migrants.
- ❖ La période de 2000 à nos jours est marquée par un étalement de la ville, au-delà même de ses limites entraînant une forte périurbanisation. Les agglomérations ont connu une extension non négligeable suivant les principaux axes routiers (Porto-Novo-Akpro-Missérété-Adjohoun-Kpédékpo et Porto-Novo -Akpro-Missérété-Pobè-Kétou) et apparaissent en des maisons isolées à l'intérieur des localités. Le morcellement des zones loties a attiré de nombreux investisseurs fonciers donnant ainsi le

développement des agglomérations contiguës dans certaines localités comme les villages de Kpogon, d'Abogomè, de Hanzounmè, etc. Le mouvement s'effectue dans tous les sens. Ainsi, de nouvelles implantations des infrastructures : centre de santé communal ; CLCAM, bureau de la mairie, gendarmerie, recette perception, recette auxiliaire, bureau de poste, SBEE, SONEB, guichet d'ACFB, etc. de même que la construction en double voies de la route Inter- Etat ont accentué le dynamisme démographique et urbain de la commune en général et de l'arrondissement en particulier.

❖ **Autres centres urbains : Vakon, Gomè-Sota et Katagon**

✓ **Vakon**

Considéré comme une extension ouest de Porto-Novo, l'arrondissement de Vakon avec 38 806 habitants au recensement de 2013 est classé parmi les agglomérations de grande taille. C'est l'arrondissement le plus peuplé de la commune. Cependant, il ne bénéficie d'aucun aménagement particulier en dehors de quelques infrastructures socioéconomiques et communautaires comme les collèges d'enseignement général, le centre de santé, la prison civile, les ONG comme CIPCRE, etc. Les opérations de lotissement pour le viabiliser font souvent l'objet de nombreuses contestations. La conséquence est que ces opérations pourtant indispensables pour l'aménagement de l'agglomération traînent sur des années voire des décennies. Même s'il existe le réseau électrique de la SBEE et le système d'adduction d'eau de la SONEB, ces deux sociétés éprouvent de sérieuses difficultés dans leur extension car la plupart des quartiers ne sont pas complètement lotis. C'est le cas du quartier Vakon-Adanhou. La dynamique démographique et urbaine de Vakon et l'absence d'une politique conséquente d'urbanisme a conduit à l'occupation des zones inondables (*Boé*) par les populations.

✓ **Gomè-Sota**

L'arrondissement de Gomè-Sota est aussi érigé en centre urbain au recensement de 2013. Il est constitué de sept villages administratifs qui sont : Agondozoun, AgondozounTanmè, Gomè-Doko, Gomè-Sota, Hounli, Tchoukou-Kpèvi, Zoundji. L'agglomération centre de l'arrondissement est Gomè-Sota qui abrite la plupart des infrastructures administratives et socioéconomiques dont le bureau d'arrondissement, un Collège d'Enseignement Général (CEG) à second cycle, le réseau d'adduction d'eau de la SONEB, le réseau électrique de la SBEE, etc. Dans cette agglomération, l'étalement se fait vers le sud le long de la voie inter-Etat. D'autres agglomérations accueillant un certain nombre d'infrastructures socioéconomiques et communautaires peuvent s'urbaniser rapidement avec la forte pression démographique que subit l'arrondissement, mais revêtent encore un caractère très rural. Il s'agit en particulier des villages où l'électricité est présente (mais pas de réseau SONEB).

Le principal facteur limitant le développement de l'agglomération est le gel des terres urbaines qui limite pour le moment les possibilités de développement résidentiel.

✓ **Katagon**

Il convient également d'ajouter aujourd'hui Katagon dont le nombre de population et le niveau d'équipement lui permettent d'acquérir le statut de centre urbain selon les critères retenus par l'INSAE. En effet, au recensement de 2002, l'arrondissement de Katagon comptait 12 173 habitants contre 17 860 habitants en 2013 et les projections pour 2035 prévoient 48 097 habitants. Cet arrondissement connaît une augmentation rapide de sa population à cause surtout de la présence de certaines infrastructures sociocommunautaires. Les recherches de terrain ont révélé qu'il dispose en 2002 d'un collège public avec second cycle. Il dispose également d'un centre de santé d'arrondissement, des branchements de la SBEE, un réseau d'adduction d'eau de la SONEB et surtout

la présence de brigade de la police républicaine pour assurer la sécurité de l'arrondissement. En outre, on assiste à une prolifération d'équipements sociocommunautaires privés : 05 collèges privés et 02 cabinets de santé privés (enquêtes de terrain, 2018).

4.1.3-Dynamique de l'occupation du sol

En termes d'occupation actuelle du territoire communal, le couvert végétal naturel est en régression du fait de la dynamique démographique et urbaine et des différentes activités économiques pratiquées par la population en l'occurrence les activités agricoles. Il est principalement caractérisé par des mosaïques de champ et de jachères sous palmeraies. De plus, des marécages situés au nord-est et au sud dans la commune se retrouvent occupés par certaines installations humaines. Les zones bâties occupent une superficie non négligeable surtout avec la dynamique démographique et urbaine de ces deux dernières décennies.

La dynamique des différentes unités d'occupation des terres de cette commune a été analysée à travers les cartes d'occupation de 1998 et 2018 obtenues à partir de l'interprétation des images Landsat des années pré-citées. L'évolution de ces unités entre 1998 et 2018 a été analysée à travers la matrice de transition. Ce qui a permis d'étudier les modifications majeures survenues dans les usages des terres et dans les modes d'occupation d'une part, les facteurs ayant favorisé l'origine de ces changements d'autre part.

L'étude diachronique de l'évolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2018 qui en résulte permet de constater une régression du couvert végétal au profit d'autres unités d'occupation du sol en l'occurrence les agglomérations.

Le tableau XV montre l'évolution de l'occupation du sol dans la commune d'Akpro-Misséréte entre 1998 et 2018.

Tableau XV : Evolution de l'occupation du sol dans la commune d'Akpro-Misséréte entre 1998 et 2018

	PLANT	PLANT P	FM	CJP	CJ	Ma	AG	TOTAL 1998
PLANT	210	0	0	0	0	0	0	210
PLANT P	0	0	0	0	201	0	1	202
FM	0	0	32	0	0	0	0	32
CJP	0	0	0	3638	821	0	206	4665
CJ	35	0	0	0	1174	0	85	1294
Ma	0	0	0	0	0	475	1	476
AG	0	0	0	0	0	0	1021	1021
TOTAL 2018	245	0	32	3638	2196	475	1314	7900

Source : Résultats de traitement, novembre 2017

Légende : PLANT = Plantation ; PLANT P = Palmeraie ; FM = Forêt marécageuse ; CJP = Cultures et jachères à palmier ; CJ = Cultures et jachères ; Ma = Marécage et AG = Agglomération

Du tableau XV, il ressort que les palmeraies qui étaient à 202 ha en 1998, ont vu 201 ha de leurs superficies transformées en cultures et jachères et 1 ha a commencé à être occupé par les agglomérations. Les Cultures et jachères à palmier qui étaient de 4 665 ha en 1998, 3 638 ha sont restés intacts, 821 ha sont occupés par les Cultures et jachères, 206 ha sont occupés par les agglomérations. En ce qui concerne les cultures et jachères, sur les 1 294 ha enregistrés en 1998, 1 174 ha sont restés intacts et ont perdu 35 ha au profit de plantation, 85 ha ont commencé à être occupés par les agglomérations. Les agglomérations se sont éclatées grâce aux travaux de lotissement.

4.1.3.1-Occupation du sol en 1998

Pour analyser la couverture spatiale des unités d'occupation du sol dans la commune d'Akpro-Misséréte, la carte d'occupation du sol est réalisée afin de permettre l'évaluation de chacune des unités d'occupation. La figure 25 permet de voir la spatialisation des unités d'occupation en 1998.

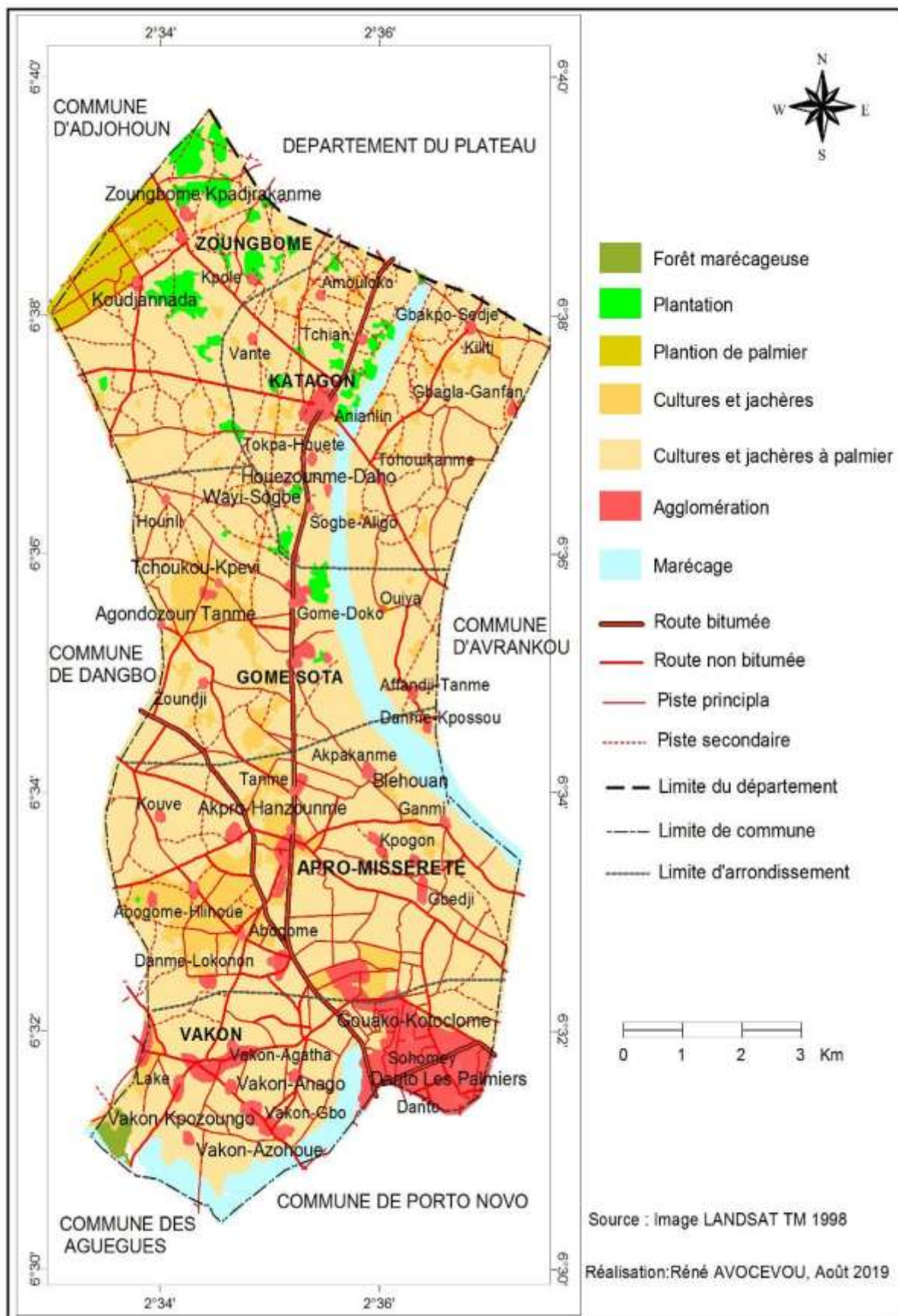


Figure 25 : Etat de l'occupation des terres en 1998 dans la commune d'Akpro-Misséréte

L'analyse de la figure 25 montre que les parties sud et nord sont couvertes de culture et de jachère à palmier mais avec une proportion plus ou moins marquée d'installation humaine de façon assez isolée les uns des autres. Dans les années 2000 au regard de l'offre foncière urbanisable, la commune d'Akpro-Misséréte montre diverses formes de constructions, ce que confirme la spatialisation des unités d'occupation.

4.1.3.2-Occupation du sol en 2018

La couverture spatiale des unités d'occupation du sol en 2018 du milieu de recherche est présentée par la carte d'occupation du sol et permet de faire une comparaison de l'état des unités d'occupation entre 1998 et 2018. La figure 26 permet de voir la spatialisation des unités d'occupation en 2018.

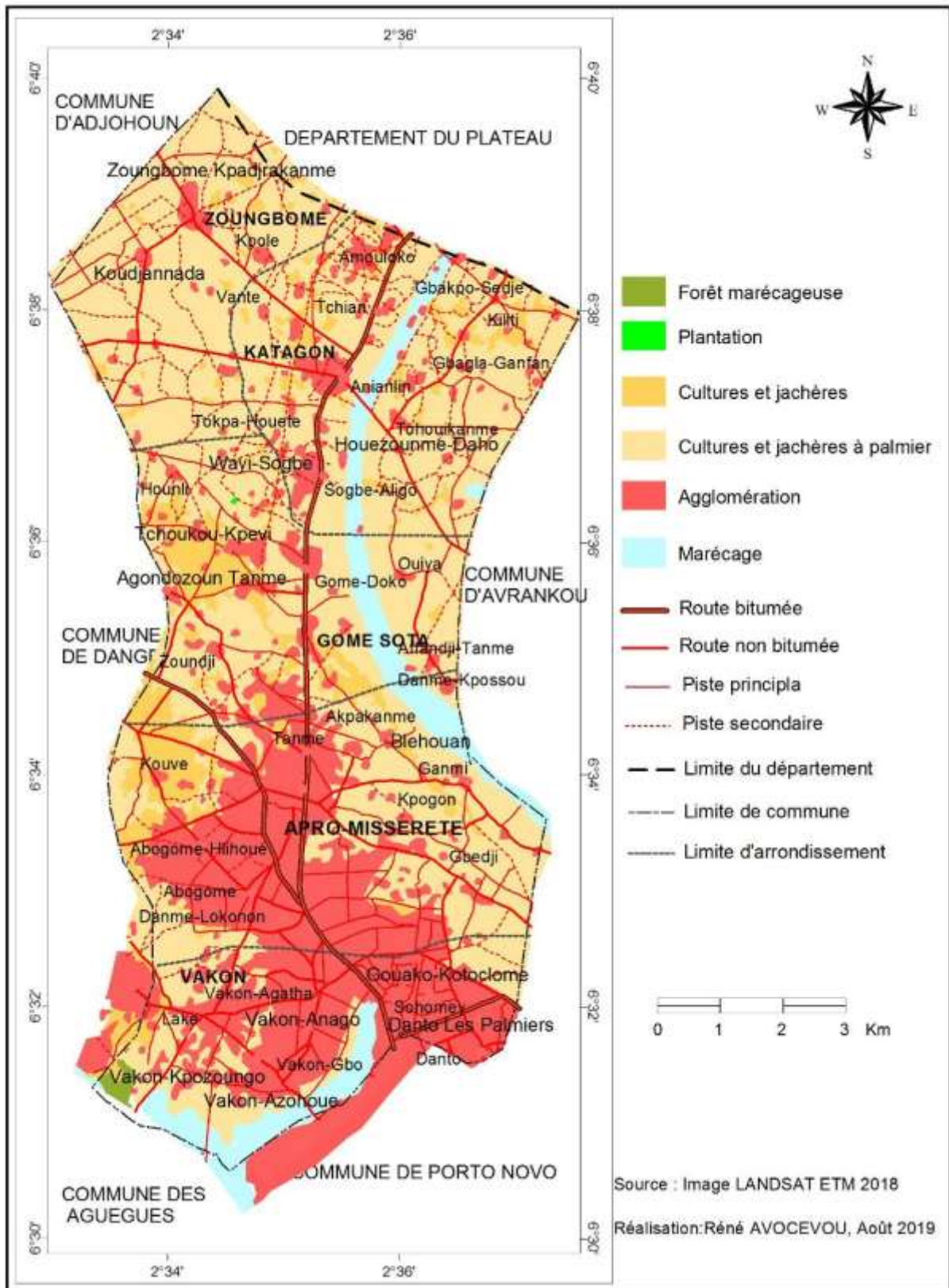


Figure 26: Etat de l'occupation des terres en 2018 dans la commune d'Akpro-Misséré

La lecture synchronique des résultats statistiques de l'interprétation des photographies aériennes et l'analyse diachronique montrent que de profonds changements caractérisés par une régression de certaines unités d'occupation du sol tandis que d'autres connaissent une progression entre 1998 et 2018. Les grands changements entrepris dans l'occupation du sol confirment l'extension des agglomérations dans toutes les localités de la commune à partir du centre urbain jusqu'aux espaces ruraux passant par les localités périurbaines. Le tableau XVI présente la synthèse de l'occupation entre 1998 et 2018.

Tableau XVI : Synthèse de l'occupation du sol entre 1998 et 2018

OCCUPATION DU SOL	Etat de l'occupation 1998		Etat de l'occupation 2018		Evolution en %	
	Ha	%	Ha	%	Progression	Régression
Plantation	210	2,66%	245	3,10%	0,44	
Palmeraie	202	2,56%	0	0,00%	2,56	
Forêt marécageuse	32	0,41%	32	0,41%		
Cultures et jachères à palmier	4165	52,72%	2173	27,51%		- 25,21
Cultures et jachères	1171	14,82%	2196	27,80%	12,98	
Marécage	585	7,14%	475	6,01%		-1,13
Agglomération	1021	12,92%	2779	35,18%	22,26	
Total	7900	100,00%	7900	100,00%		

Source : CENATEL, août 2019

L'examen du tableau XVI montre que des changements sont observables à travers la régression des cultures et jachères à palmeraie et des marécages entre 1998 et 2018 et est de l'ordre de 26,34 % faisant place à la progression des Cultures et jachères (12,98 %), de Plantation (0,44 %) et de Palmeraie (2,56 %). La multiplication des parcelles liées au recasement des ménages explique l'éclatement des agglomérations dont la proportion a progressé entre 1998 et 2018 d'environ 22,26 %. La grande progression des agglomérations témoigne de la dynamique urbaine dans la commune.

4.2- Dynamique des infrastructures sociocommunautaires

L'implantation des infrastructures sociales et communautaires mises en place dans les domaines prioritaires tels que la santé et l'éducation contribue à la viabilisation spatiale et au développement socioéconomique d'un pays ou d'une région. De plus, l'amélioration de l'accès à ces infrastructures engendre un changement de comportement des populations. Il est question d'apprécier les modifications spatiales induites par la croissance de l'implantation de ces infrastructures et d'analyser leurs implications au niveau social dans le vécu social. Les secteurs sociaux pris en compte regroupent l'électricité, la santé, l'eau et l'éducation.

4.2.1- Dynamique du réseau routier et son importance dans les mutations spatiales

Le développement des réseaux routiers a permis l'intégration des territoires nationaux et l'amélioration des connexions internationales. Akpro-Missérétié jouit d'un réseau routier assez dense pour permettre le déplacement des personnes et des biens facilité par plusieurs infrastructures. L'évolution de ce réseau du plateau de la commune a favorisé le désenclavement de certaines localités en modifiant le paysage de la commune donc participe ainsi aux dynamiques spatiales. Il est source de changement progressif des paysages en participant au désenclavement des territoires locaux et permet d'accélérer autant l'intégration des territoires que de renforcer les fragmentations sociales, économiques et spatiales (Quenum, 2016). Es enquêtes montrent que 85 % des personnes ont reconnu qu'il y a une dynamique assez remarquable dans l'ouverture des voies surtout avec les opérations de lotissement qui induisent la parcellisation des terres et le traçage des voies dans tous les quartiers. Ce qui constitue une véritable opération d'appel des populations qui y retrouvent des motifs d'installation parce qu'après l'ouverture des voies, les autres infrastructures sont implantées plus facilement. Aussi ont-ils ajouté que

l'évolution progressive du réseau a changé le visage des communes en leur offrant plus de visibilité. La figure 27 présente l'analyse des facteurs de mutations spatiales dans l'évolution du réseau routier des années 1992 à 2018 dans le milieu de recherche.

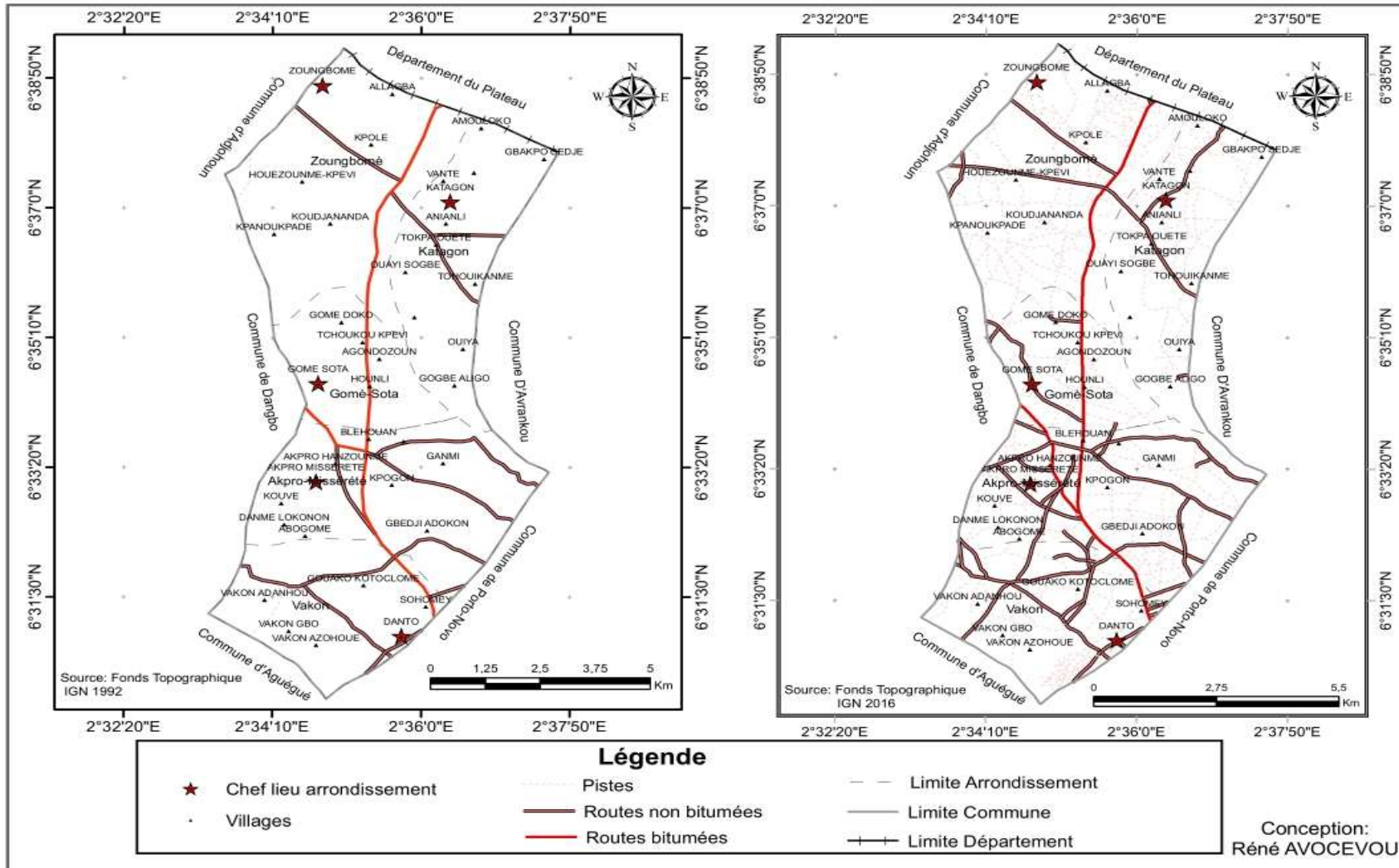


Figure 27: Dynamique des infrastructures routières sur le plateau d'Akpro-Misséré de 1992 à 2018

Il ressort de l'analyse de la figure 27 qu'avant la décentralisation, la commune est traversée par une route bitumée, une route non bitumée et quelques pistes. Le réseau routier dans l'ensemble était à la taille de l'agglomération. A partir de 2006, le réseau routier du plateau de la commune, s'est améliorée avec l'installation de la seconde voie bitumée (Danmè-Lokonon-Dangbo-Adjohoun) et quelques routes non bitumées et une augmentation des principales pistes favorisant ainsi une différenciation spatiale par rapport à l'état du réseau routier en 1992. Par ailleurs, les pistes se sont également multipliées et leurs longueurs augmentées. Cette multiplication de pistes favorise l'accessibilité à des localités qui, autrefois, n'étaient pas desservies, facilitant ainsi la mobilité géographique qui est également l'un des déterminants indispensables à de dynamiques urbaines parce que constituant le premier facteur dans la détermination du prix du foncier et le moteur de mobilité des ménages.

L'évolution du réseau routier bien que participant aux mutations spatiales, joue également un rôle important dans l'organisation de l'espace d'Akpro-Misséréte.

4.2.2- Dynamique des infrastructures scolaires

Dans le secteur de l'éducation, le milieu d'étude dispose de tous les ordres d'enseignements (les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges d'enseignement secondaire et des centres de formation) dans le domaine public et privé. En effet, l'école est à la fois le lieu de la transmission des connaissances et celui de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République, telles que la liberté, l'égalité, la laïcité, la fraternité, le refus de toutes les discriminations, la justice (Quenum, 2016). De ce fait, la construction d'une école, au-delà de son caractère social, donne une visibilité spatiale et devient un lieu plus fréquenté. Il a nécessité l'aménagement d'infrastructures connexes dont les pistes en milieu rural pour y accéder. Elle participe de ce fait aux changements spatiaux. L'évolution des infrastructures scolaires favorise donc le développement et l'épanouissement de la nation.

Les établissements privés sont plus concentrés dans les agglomérations urbaines de Vakon et d'Akpro-Misséréte. Mais on les retrouve dans tous les arrondissements.

Depuis près d'une décennie, des efforts louables ont été déployés dans le cadre de la construction des infrastructures scolaires et de leurs équipements. Au cours de l'année scolaire 2017- 2018, on dénombrait dans l'enseignement public 806 classes en matériaux définitifs et 121 en matériaux précaires qui représentent environ 15,01 % du total des classes construites. La réalisation de ces infrastructures est à l'actif de tous les acteurs de l'école à savoir le conseil communal, l'Etat central, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers.

La figure 28 présente l'évolution des infrastructures scolaires entre 2003, 2010 et 2018.

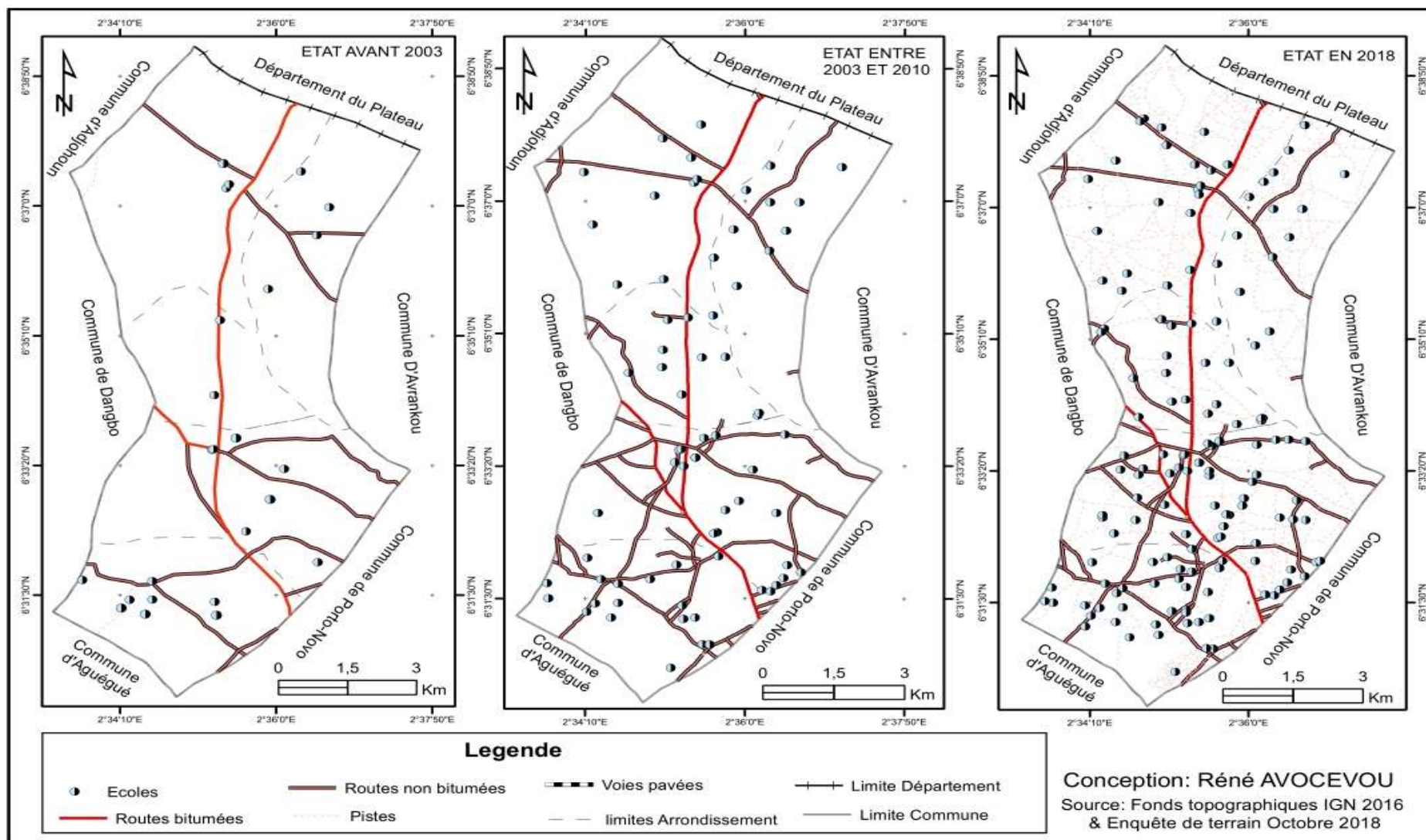


Figure 28 : Dynamique des infrastructures scolaires dans la commune d’Akpro-Misséré de 2003 à 2018

L'analyse de la figure 28 montre une couverture de plus en plus dense de la commune en infrastructures scolaires, ainsi avant la décentralisation, le nombre d'écoles est passé de 21 en 1992 à environ 170 entre 2003-2018, c'est-à-dire après la décentralisation. Les répercussions de cette augmentation des infrastructures scolaires est l'amélioration du taux de la scolarisation qui est passé de 26,31 % en 1992 à 87,58 % en 2018. Cela signifie que les enfants en âge ont plus facilement accès à l'école donc recevront l'enseignement qui va les transformer de manière positive pour une meilleure sociabilité.

4.2.3- Dynamique des infrastructures sanitaires

La santé est déterminante pour le développement général de l'être humain et le recul de la pauvreté. Les riches sont en bonne santé et ne meurent pas en jeune âge par rapport aux pauvres. Dans cette dernière catégorie de la population, les taux de mortalité infantile et maternelle et l'incidence de la maladie sont en moyenne plus élevés que dans l'autre catégorie, avec un accès plus limité aux soins médicaux et aux dispositifs de protection sociale.

La commune d'Akpro-Misséréte dispose d'un nombre insuffisant d'infrastructures de santé qui sont inégalement réparties entre les arrondissements. L'arrondissement d'Akpro-Misséréte accueille la majorité des infrastructures. La commune dispose d'un Centre Communal de Santé (CCS) et des Centres de Santé d'Arrondissement (CSA). L'arrondissement d'Akpro-Misséréte dispose seulement d'un centre de santé (centre communal de santé). Loin d'être la zone sanitaire du milieu d'étude, la commune bénéficie de la proximité des hôpitaux tels que le CHD-Ouémé, El Fateh, et Bon Samaritain qui servent de référence pour les cas graves et d'extrême urgence.

Le défi majeur est que toutes les formations sanitaires ne disposent pas de personnel qualifié en effectif suffisant. Selon le rapport d'activités de l'Hôpital de zone les 3A, on compte aujourd'hui 1 médecin pour plus de 100 000 habitants, 1 infirmier pour au moins 11 000 habitants et 1 sage-femme pour

aumoins 20 000 femmes en âge de procréer. Ces indicateurs sont largement au delà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a prévu : 10 000 habitants pour un médecin, 5 000 habitants pour un infirmier et 5 000 habitants pour une sage femme.

Les cabinets privés sont présents dans tous les quartiers et villages de grande importance dans tous les arrondissements de la commune. La commune d'Akpro-Misséréréte compte 09 structures sanitaires privées de santé qui ont reçu l'autorisation (enquêtes de terrain, 2018). Même à ce niveau, c'est l'arrondissement d'Akpro-Misséréréte qui concentre la plupart de ces structures privées : 02 pour l'arrondissement de Vakon, 01 pour Gomè-Sota, 01 pour Katagon, 01 pour Zoungbomè et 04 pour celui d'Akpro-Misséréréte. La figure 29 présente la dynamique des infrastructures sanitaires entre 2003 2010 et 2018.

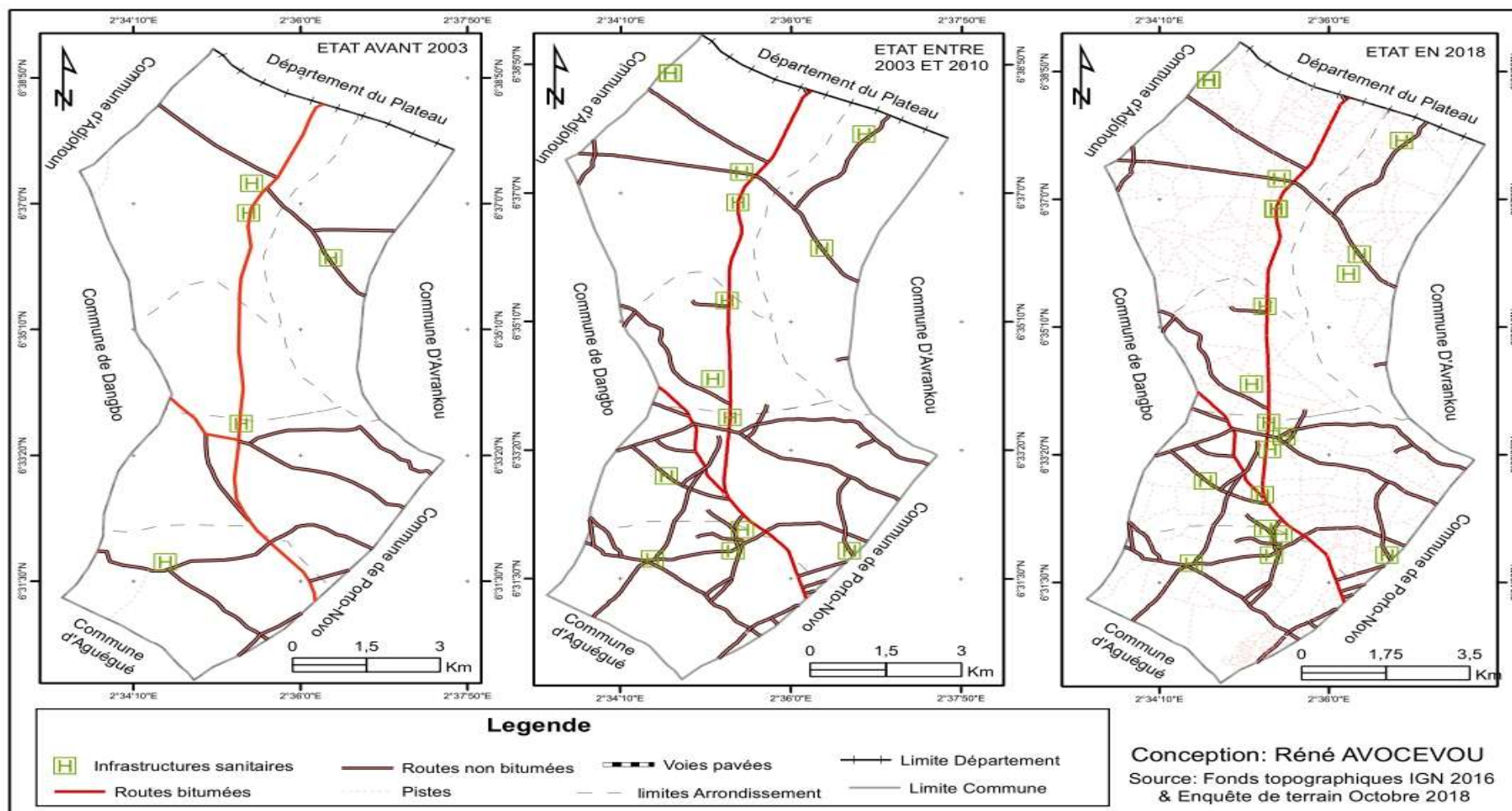


Figure 29: Dynamique des infrastructures sanitaires dans la commune d’Akpro-Misséré de 2003 à 2018

L'analyse de la figure 29 montre que le milieu sanitaire de la commune d'Akpro-Misséréte à connu une augmentation des structures sanitaires de 1992 à 2013, offrant aux populations un accès plus aisé. De la prédominance des dispensaires, des unités villageoises de santé et des maternités isolées, le paysage sanitaire s'est renforcé après 2002 en hôpital de zone et en 05 centres de santé d'arrondissements, un centre de santé communal et de quelques unités villageoises de santé et de maternités isolées. Ces centres de santé dans leur dynamique, réduisent les distances aux populations et rendent plus facile l'accès aux soins.

4.2.4- Dynamique des infrastructures hydrauliques

Le réseau d'alimentation en eau potable dans la commune d'Akpro-Misséréte est constitué d'installation de production, de traitement, d'entreposage et de distribution. Les installations se composent de trois châteaux d'eau pour le milieu de recherche.

Le réseau d'alimentation en eau potable couvre principalement et presque exclusivement les noyaux urbains centraux. Les arrondissements à caractère rural sont peu desservis par le réseau de la SONEB.

L'aménagement de cette infrastructure dans le milieu participe à la modification du paysage et si possible donne une nouvelle fonction au milieu en question.

Si le niveau de couverture reste globalement faible, des efforts louables ont été toutefois faits les dix dernières années pour augmenter le taux de couverture en augmentant le nombre d'abonnés. Selon la Direction Générale de l'Eau (2018), la faible couverture en eau potable de la SONEB s'explique par la lenteur des opérations d'urbanisme (lotissement). Ainsi, environ 49 % des ménages objets d'enquête ont confié que leur installation dans le secteur est subordonnée à l'arrivée du branchement de la SONEB. Ainsi, dès que le branchement passe dans un quartier, les parcelles sont automatiquement mises en valeur et les

acquéreurs des environs négocient pour trainer le branchement sur leur terrain même si la SONEB n'avait pas prévu cette extension. Ainsi, le parc des abonnés a connu une forte augmentation entre 2010 et 2018. (figure 30).

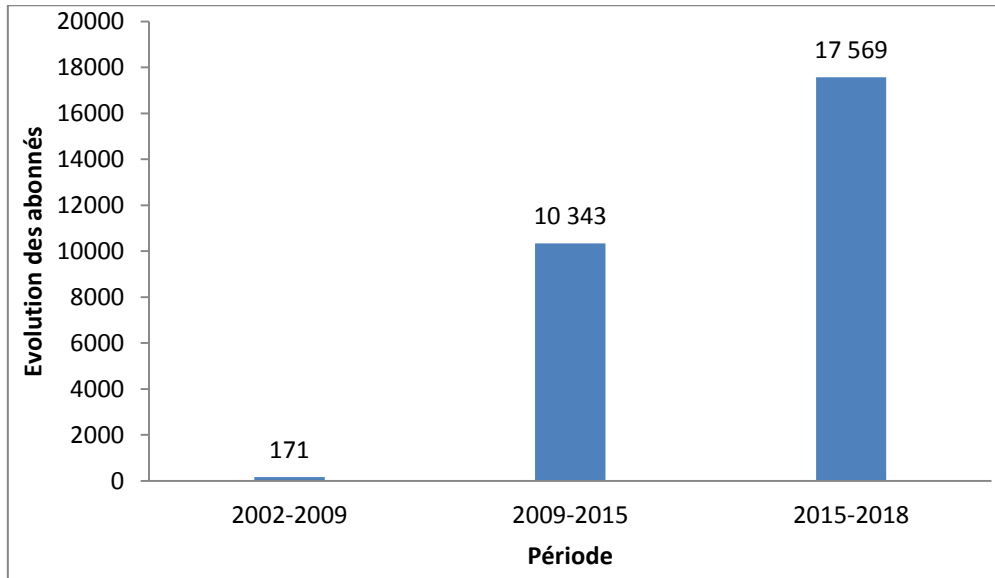


Figure 30 : Evolution du nombre de parc des abonnés de 2002 à 2018

Source : Statistiques d'exploitation SONEB et résultats de recherche, mars 2018

L'analyse de la figure 30 permet de constater une évolution constante du nombre d'abonnés passant de 171 abonnés entre 2002-2009 à 17 569 abonnés entre 2015-2018. L'évolution la plus importante est notée en 2018 avec 7 226 nouveaux abonnés. Ces efforts encourageants doivent être poursuivis pour une couverture acceptable de la commune qui s'urbanise à un rythme très accéléré.

En matière d'hydraulique villageoise, la commune dispose aujourd'hui de 147 ouvrages dont certains sont en panne. La figure 31 illustre la dynamique de ces infrastructures de 2003 à 2018.

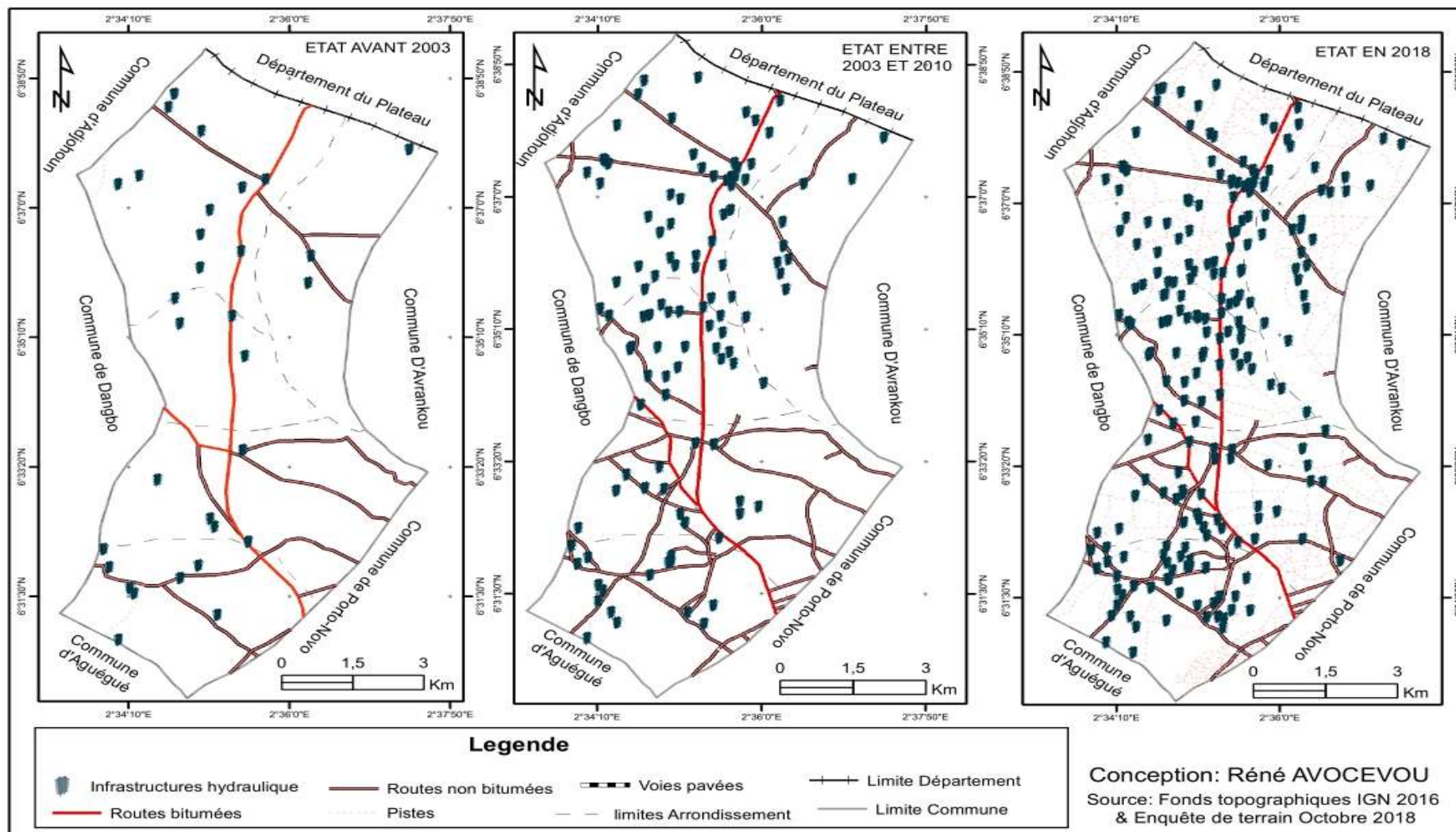


Figure 31 : Dynamique des infrastructures hydrauliques de 2003 à 2018

L'observation de la figure 31 illustre une densification progressive des infrastructures hydrauliques dans la commune de 2003 à 2018. En réalité en 1992 la commune ne disposait que de 31 infrastructures hydrauliques mais inégalement répartis sur l'ensemble du territoire, en dehors de 1612 abonnés à qui la SONEB fournissait l'eau potable en milieu urbain avec 431 pompes. Après la décentralisation, c'est-à-dire qu'après 2003, l'effectif des points d'eau est de 147 soit une augmentation de 116 points d'eau entre 1992 et 2018. Ces ouvrages sont constitués d'une diversité d'ouvrages plus améliorées que les puits aménagés. Il s'agit des FPM, des PM, des BF, des PAE et des AEV. L'aménagement de ces infrastructures a donné une nouvelle configuration spatiale avec beaucoup de changement à l'intérieur des communes. Ces points d'eau sont répartis dans les 5 arrondissements. Plusieurs raisons justifient l'augmentation exponentielle en 16 ans des points d'eau.

Ces efforts consentis ont été soutenus, ce qui a permis de continuer avec de nouveaux aménagements des points d'eau avec cette fois-ci, la responsabilisation des populations à la base depuis 2003, dans le cadre de la décentralisation permettant ainsi, une augmentation et une importante extension du réseau de la SONEB avec plus de 3600 abonnés.

Cette évolution des aménagements des points d'eau a permis d'augmenter le niveau de vie des populations en favorisant au fil des années un accès plus facile à l'eau potable. Ce qui a permis de desservir plus de population. Ainsi, la figure 32 présente l'évolution du taux de desserte des populations dans la commune d'Akpro-Misséréte entre 1992 et 2013.

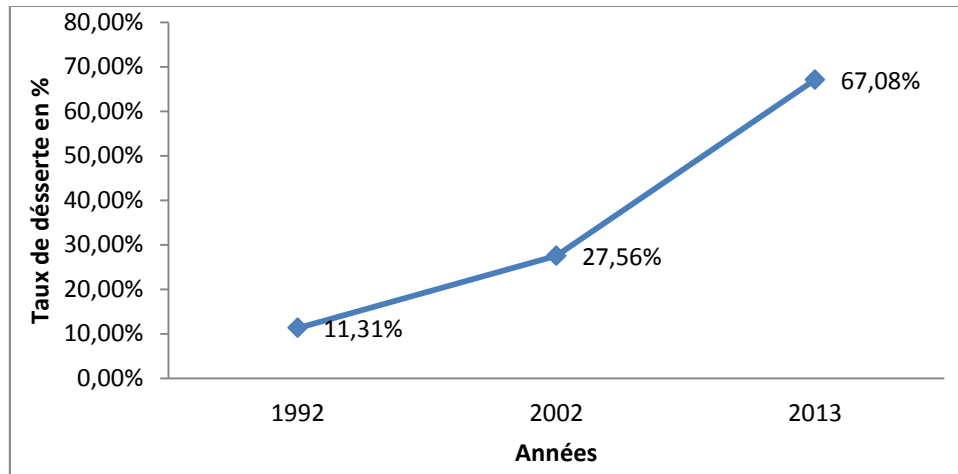


Figure 32 : Evolution du taux de desserte en infrastructures hydrauliques entre 1992, 2002 et 2013 dans la commune d’Akpro-Misséré

Source : Travaux de terrain, décembre 2018

De la figure 32, il ressort qu’en 1992, 11,31 % de la population de la commune était desservie en eau de consommation. Mais avec l’installation de nouveaux ménages et l’amélioration des investissements, ce taux est passé à 27,56 % en 2002 soit une augmentation d’environ 16,25 % pour atteindre les 67,08 % en 2013. C’est la preuve que l’aménagement des infrastructures hydrauliques a contribué aux changements à la fois spatiale et sociale des populations dans la commune d’Akpro-Misséré.

4.3- Structuration de l’espace urbain

Les conditions naturelles, humaines et économiques influent sur le mode d’occupation de l’espace urbain. Le statut politico administratif est déterminant dans la structuration de l’espace urbain d’Akpro-Misséré. La construction des sièges des directions et autres services est un élément structurant l’espace de la commune.

En l’absence d’une politique d’urbanisation de la commune et des principaux outils d’aménagement, l’urbanisation se développe au gré des investissements publics et privés. Aucune spécification résidentielle n’existe dans la commune. Les fonctions des quartiers ne sont pas distinctes. Il n’existe ni quartier

résidentiel ni quartier industriel. Les habitations et les unités industrielles, ou ce qui peut être qualifié ainsi, s'entremêlent sur un même espace. Les champs de cultures alternent avec les maisons, et les maisons de haut standing sont mitoyennes à des constructions précaires avec des murs (''de maçon geôlier'') et des toits en chaume. C'est la conséquence de l'absence de règlement d'urbanisme et des sociétés immobilières.

La planification de l'urbanisation n'existe pas ; ce qui fait qu'elle se développe au gré des populations. L'espace qui en résulte est sans cohésion et peut se classer dans ce que Derruau (1991), appelle « paysage flou ».

Les principales infrastructures et équipements structurant l'espace urbain sont les bâtiments de l'administration publique et privée.

La RNIE1 constitue l'épine dorsale du développement de l'urbanisation. Du sud au nord, elle s'étire sur sept (7) km. Les maisons se construisent de part et d'autre de cette artère. Les parcelles sont plus chères à son voisinage et les prix diminuent au fur et à mesure qu'on s'en éloigne.

De part et d'autres de la RNIE1, les quartiers se développent avec l'installation des sièges des services et directions déconcentrées de l'Etat. Les quartiers Akpro-Misséréfé, Kpogon, Gomè-Sota, Katagon, Vakon, Gouako-Kotoclomè, Danmè-Lokonon, etc. se sont développés autour des bâtiments publics. La figure 33 renseigne sur les équipements et leur rôle dans la structuration des quartiers de la commune.

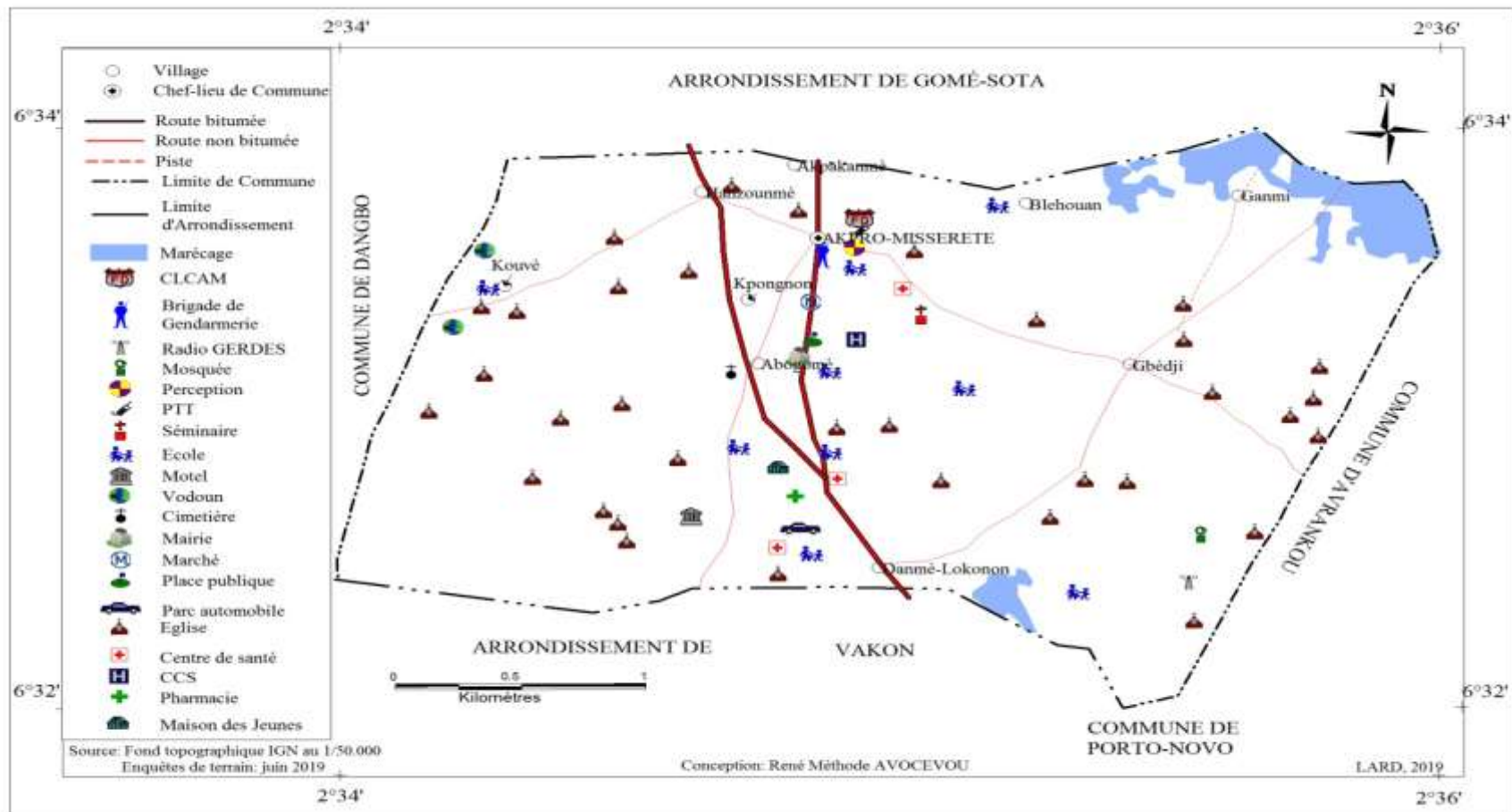


Figure 33 : Répartition des principaux établissements sociocommunautaires structurant à Akpro-Misserété

Il ressort de l'analyse de la figure 33 que ce mode d'installation se justifierait par l'accessibilité, la sécurité et la proximité des réseaux d'électricité et d'eau.

La structuration de la ville se fait avec un type d'habitat dynamique tant par l'utilisation des matériaux que dans les formes des bâtiments.

Ce chapitre a permis d'analyser les dynamiques urbaines et la structuration de l'espace dans la commune d'Akpro-Misséréte. Il apparaît clairement que la commune d'Akpro-Misséréte connaît une forte dynamique démographique et sociale. Elle sera comptée dans les vingt prochaines années, parmi les communes les plus peuplées des départements de l'Ouémé et du Plateau et des autres communes du Bénin surtout lorsqu'on considère le niveau de saturation atteint par la commune de Porto-Novo et qui connaît donc une sorte de régression démographique. Mais la dynamique sociale en termes d'offre et d'accès aux services sociaux ne suit pas toujours le rythme assez rapide de la croissance démographique. C'est pourquoi le niveau d'offre est souvent insuffisant par rapport aux besoins. Ce sont là des défis à relever par la commune.

De même, la commune connaît une urbanisation rapide. La dynamique urbaine se manifeste par la densification des noyaux urbains anciens mais également par une forte extension vers les villages périphériques et les arrondissements autrefois ruraux par le phénomène de la périurbanisation. Cette dynamique urbaine influe sur l'environnement.

4.3.1- Extension du front de l'espace urbain dans la commune d'Akpro-Misséréte

En considérant les données démographiques de l'INSAE en 2013, la population urbaine du milieu de recherche atteint une proportion de 55,29 % si on s'en tient au critère de poids démographique. Dans ces conditions, les arrondissements de Vakon, d'Akpro-Misséréte, Katagon et Gomè-Sota dont les populations sont supérieures à dix mille habitants, sont qualifiés d'urbain.

Cependant, le taux d'urbanisation théorique doit être relativisé en considérant, en plus du poids démographique, le niveau d'équipements et des services ainsi que l'existence d'un réel pôle urbain. Ce qui est certain, c'est que sur les cinq (5) arrondissements de la commune, les quatre (4) qui constituent le milieu de recherche ont un caractère urbain. Ces quatre arrondissements jouent un rôle moteur dans l'organisation de l'espace urbain ; car la plupart des quartiers de ces arrondissements sont urbanisés et constituent le centre urbain, le cœur des activités urbaines dans la commune d'Akpro-Misséréte.

Le milieu de recherche est composé donc de quatre arrondissements centraux qui regroupent la plupart des infrastructures urbaines et constituent le noyau urbain. Les marchés régionaux de la commune ainsi que la gare routière représentent le véritable nœud de rayonnement du milieu de recherche. Dans ces arrondissements, l'arrondissement central abrite la majorité des administrations présentes sur le territoire communal en lui conférant de facto, le statut de pôle administratif. Les autres équipements répartis sur les autres arrondissements ne sont rien d'autres que les bureaux d'arrondissement, les commissariats, la brigade de gendarmerie, et le centre de santé.

En excluant les bureaux d'arrondissement, plus de 75 % des administrations et la plupart des équipements marchands et commerciaux de la commune se situent dans l'arrondissement central. Ce qui lui confère une forte vocation commerciale et administrative. Il est observé dans cet arrondissement les gares routières centrales, les parkings des autobus et camionnettes, la majorité des boutiques et magasins, pharmacies et station d'essence.

La pression urbaine actuelle se manifeste par une urbanisation progressive des quartiers limitrophes du centre urbain et même les débordements au-delà du milieu de recherche sur les arrondissements ruraux et sur d'autres communes voisines. Le tableau XVII présente les éléments structurants l'espace urbain dans la commune d'Akpro-Misséréte.

Tableau XVII : Eléments structurants l'espace urbain dans la commune d'Akpro-Misséré

Arrondissements	Agglomération	Eléments structurants l'espace	Extension	Tendance d'évolution démographique	Possibilités d'échange
Vakon	Gouako-Kotoclomè, Danto, Sohomey, VakonGbo, VakonAdanhou	Commissariat de police d'arrondissement, SBEE, SONEB, Pharmacie, prison civile, place publique, 3CEG, Terrain de sport, hôtels et auberges, Collèges privés, centres de santé, morgue, marché, cimétière, CEB, Institut de micro-finance, église, ONG CIPCRER	Limité au nord de Porto-Novo, forte possibilité d'extension vers Avrankou et Dangbo	Migrants venus des arrondissements et communes limitrophes et d'ailleurs	Pôle commercial de la commune, lieu des différentes transactions financières
Akpo-Misséré	Akpo-Misséré, Blehouan, Kouvè, Danmè-Lokonon, Kpogon	Bureau de la mairie, SBEE, SONEB, CCS, Recette perception, 3CEG, Pharmacie, maison de l'artisanat, ACPB, Police Républicaine, Base d'appuis aux artisans, 3 hôtels, un marché, Poste, Terrain municipal, CLCAM, Circonscription scolaire, Bureau d'alphabétisation de l'ONG PADRO, Maison des jeunes, Recette auxiliaire	possibilité d'extension au nord, ouest et est vers commune de Dangbo	Migrants venus des arrondissements et communes limitrophes et d'ailleurs	Arrondissement central, pôle administratif, services hôteliers
Gomè-Sota	Gomè-Sota, Gomè-Doko, Hounli	1 CEG, bureau d'arrondissement, SBEE, château SONEB, centres commerciaux, chapelles, bars et restaurants, écoles primaires publiques et privées, collèges privés, auberges, marché	Forte possibilité d'extension vers le nord, le sud et vers Zoungbomey	Migrants venus des arrondissements et communes limitrophes et d'ailleurs Forte natalité	Production vivrière

Source : Résultat d'enquête, 2018

Il ressort de l'analyse du tableau XVII, que les arrondissements d'Akpro-Misséréké, de Vakon et de Gomè-Sota abritent la majorité des administrations présentes sur l'étendue du territoire de la commune. Ces arrondissements à caractère central concentrent les bâtiments administratifs, les résidences des représentants administratifs et les infrastructures sociocommunautaires. On retrouve des zones d'habitation des fonctionnaires à revenus réguliers, des commerçants, des artisans ayant un accès facile à l'eau potable, l'électricité, etc. Ces arrondissements sont encore en cours de lotissement et connaissent un développement assez remarquable, surtout en raison de la vente de parcelles qui y est rentable. Cette valorisation des ressources foncières est à l'origine de l'extension de la commune au-delà de ses limites et déborde sur les arrondissements ruraux et même sur d'autres communes comme Dangbo, Avrankou et Porto-Novo.

Les débordements urbains concernent :

- arrondissement de Gomè-Sota qui reçoit une forte influence urbaine de l'arrondissement d'Akpro-Misséréké. Les acquéreurs de parcelles viennent prioritairement s'installer dans les localités de Hounli, de Gomè-Sota et à la périphérie d'Akpro-Misséréké ;
- l'arrondissement de Vakon est fortement marqué par les débordements du cinquième arrondissement de la ville de Porto-Novo au sud et celui de l'arrondissement d'Atchoukpa à l'est.

De façon globale, l'espace urbain dans la commune d'Akpro-Misséréké est caractérisé par une démographie en pleine croissance qui consomme des ressources foncières avec des infrastructures urbaines. Cette caractéristique de l'espace urbain avec les influences observées sur les arrondissements périphériques laisse entrevoir une urbanisation rapide pour l'ensemble des quartiers du milieu de recherche.

4.3.2-Tendance du front de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré

La tendance de l'évolution de l'urbanisation concerne tous les arrondissements urbains et même ruraux de la commune ainsi que les localités d'Akonaboè, de Djigbé et de Tanzoun respectivement dans les communes de Porto-Novo, de Dangbo et d'Avrankou.

De même, avec le bitumage des routes Porto-Novo-Akpro-Misséré-Pobè-Kétou et Akpro-Misséré-Dangbo-Adjohoun-Kpédékpo le milieu de recherche est depuis des années 1980 en pleine mutation. L'extension de l'espace urbain est caractérisée par deux phénomènes principaux. D'une part, il est constaté un étalement urbain s'organisant de façon concentrique autour des quartiers centraux. Cette tendance a été observée au niveau de :

- la partie sud de l'arrondissement d'Akpro-Misséré (d'Akpro-Misséré vers Vakon);
- la partie nord de l'arrondissement d'Akpro-Misséré (d'Akpro-Misséré vers Gomè-Sota);
- la partie ouest de l'arrondissement d'Akpro-Misséré vers la commune de Dangbo ;
- la partie est de l'arrondissement d'Akpro-Misséré vers la commune d'Avrankou.

D'autre part, des noyaux urbains embryonnaires, en pleine recomposition du fait du développement de l'urbanisation, se développent le long des axes structurants des réseaux routiers permettant le rapprochement de certains arrondissements périphériques aux quartiers centraux. Ce qui a engendré de nouvelles dynamiques en terme de spéculation foncière et d'urbanisation dans le secteur de recherche. La structuration de ces noyaux urbains embryonnaires autour des axes routiers laisse croire à la constitution, en marge du centre urbain existant,

d'« agglomérations-rue » qui s'accroît au fur et à mesure du développement des activités autour desquelles s'organise la vie urbaine.

La construction d'une route engendre un développement (un marché foncier, des infrastructures de transport et des activités économiques) qui se traduit par la naissance de nouvelles activités le long des corridors routiers. De nouvelles unités de production ont tendance à s'établir là où les terrains sont accessibles et disponibles. La route bitumée installée par la Communauté Electrique du Bénin (CEB) a joué un rôle très important dans l'extension urbaine du milieu de recherche surtout dans le village Sohoméy qui a connu d'importants centres économiques comme il est observable sur la planche 1.



Planche 1 : CEB et SBEE implantés respectivement au bord de la voie à Sohomé et à Akpro-Misséréte

Prise de vue : Avocèvou, mai 2018

La planche 1 montre l'implantation de plusieurs centres économiques le long de la voie. Il y a également entre autres, des stations d'essence en construction, de pharmacie, des églises, des motels, des boutiques et plusieurs points de vente de divers. Il est observé aussi l'implantation de la Communauté Electrique du Bénin (photo 4), la SBEE, (Photo 5), etc. Cette extension s'effectue sur environ trois (3) Km et reste un facteur d'animation des abords immédiats de la voie. Au sud de la ville d'Akpro-Misséréte, en allant vers l'arrondissement Vakon, c'est un véritable développement de l'urbanisation qui est observé surtout à partir du

carrefour Danmè-Lokonon où plusieurs infrastructures sont érigées de part et d'autre de la voie témoignant de l'expansion urbaine dans la commune. Les localités de Gouako-Kotoclomè, d'Abogomè, de Kpogon, de Hounkanmè, de Kouvè, de Hanzounmè, Gomè-Doko, Amouloko, de Sohomè, etc. qui n'étaient que de grands espaces agricoles sont aujourd'hui urbanisées, ce qui confirme le développement fulgurant des arrondissements urbains au-delà de leur limite.

Vers le nord, la situation est pratiquement la même, car l'extension de la ville au nord est beaucoup plus remarquable avec la présence de la mairie, le centre de santé communal, la brigade de la police nationale, le trésor public, le bureau de poste, la recette auxiliaire des impôts, la recette perception, la direction de micro-finance, etc. qui sont des infrastructures publiques qui attirent les ménages de divers horizons à s'installer. C'est pourquoi, les arrondissements de Gomè et de Katagon qui n'étaient que des espaces champêtres avant la décentralisation connaissent un début d'urbanisation qui progresse lentement (planche 2).



Planche 2 : CLCAM et guichet de ACFB construits dans les arrondissements d'Akpro-Misséréte

Prise de vue : AVOCEVOU, août 2018

La CLCAM implantée au niveau de l'arrondissement d'Akpro-Misséréte (photo 6) a un rayonnement qui s'étend au-delà de la commune d'Akpro-Misséréte. Quant au guichet d'ACFB (photo 7), il constitue un foyer d'appel des ménages

dans le milieu de recherche. C'est cela qui explique certainement les maisons qu'on enregistre aux abords de la voie malgré que les quartiers soient complètement excentrés. La figure 34 montre l'indice de vitesse de l'urbanisation de 1992 à 2013.

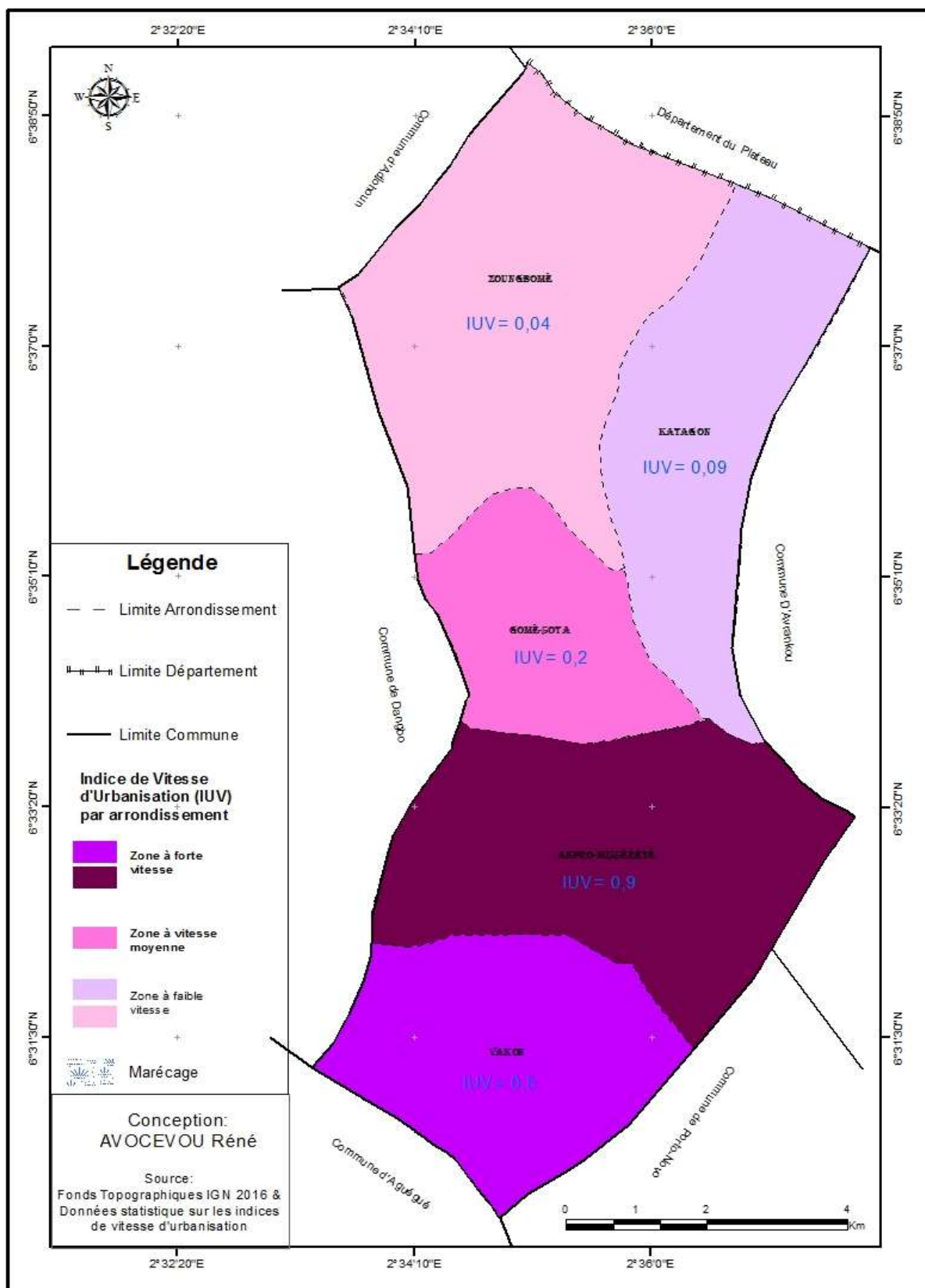


Figure 34: Variation de l'indice de vitesse d'urbanisation sur le plateau dans la commune d'Akpro-Misséré de 1992 à 2013

Il ressort de l'analyse de la figure 34 qu'Akpro-Misséréte et Vakon sont les arrondissements qui subissent une forte pression urbaine rapportée à leur superficie et sont respectivement à 0,9 et 0,6 d'indice de vitesse de l'urbanisation. La zone à vitesse moyenne de l'urbanisation est l'arrondissement de Gomè-Sota avec 0,2 *IVU*. Après ces arrondissements viennent respectivement ceux de Katagon et de Zoungbomè qui sont les zones à faible vitesse de l'urbanisation avec 0,09 et 0,04 d'indice de vitesse de l'urbanisation.

Cette carte que montre la figure 35 peut constituer un véritable outil d'aide à la décision en ce sens qu'elle donne des indications pour sélectionner les localités auxquelles les autorités devront accorder la priorité en matière d'aménagement urbain afin de minimiser les risques d'une mauvaise maîtrise de l'urbanisation.

La figure 35 présente l'évolution du taux d'urbanisation sur le plateau d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2013.

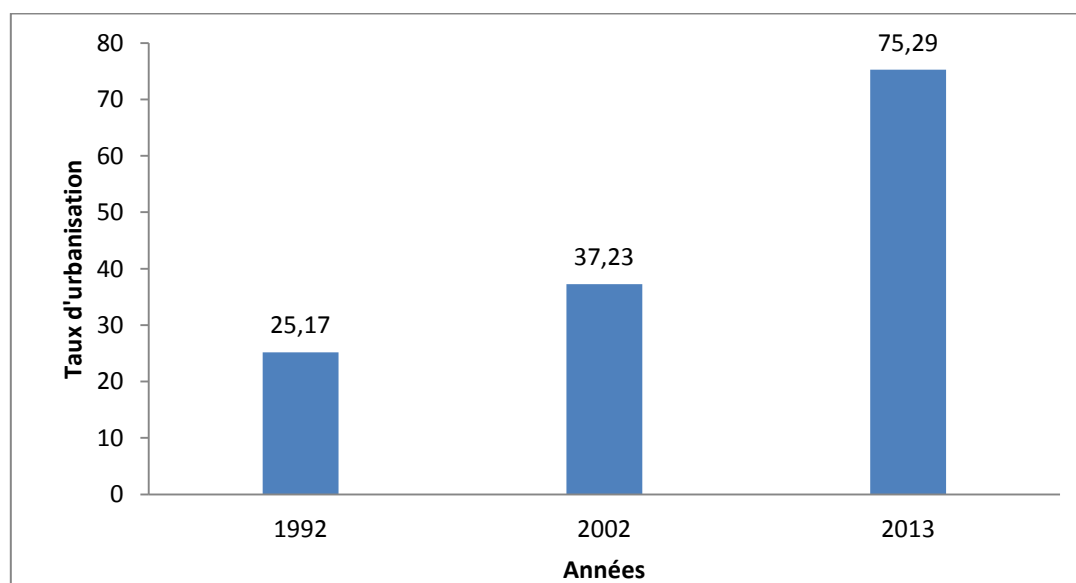


Figure 35 : Evolution des taux d'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2013

Source : D'après INSAE, 2013

L'analyse de la figure 35, révèle une variation du taux d'urbanisation sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2013. En 1992, il a été

enregistré 25,17 %. Ce taux a connu une évolution entre 1992 et 2002. Ainsi, en 10 ans, la commune a enregistré un taux d'urbanisation de 37,23 %. Il est passé à 75,29 % au cours de RGPH₄. Cette évolution des taux d'urbanisation a permis une extension des armatures urbaines si bien que dans la commune, il est très difficile de nos jours, de délimiter une frontière entre l'espace rural et l'espace urbain. Autrefois, très différenciés, les territoires urbains et ruraux connaissent aujourd'hui une véritable interpénétration géographique, économique, sociologique, de multiples échanges quotidiens, des évolutions de population, de mode de vie, qui estompent les différences et provoquent une interdépendance de plus en plus forte entre ces espaces de vie. Ces différents facteurs évoqués sont à l'origine des mutations qui se traduisent par l'extension spatiale. Cette extension favorise le mitage des espaces agricoles et habités.

En conséquence, de nouvelles dynamiques ont modifié les relations entre villes et campagnes, favorisant l'émergence d'un nouveau type de territoire à l'intérieur duquel les dualités (l'urbain et le rural) ne sont plus considérées comme des mondes séparés. La différenciation rurale-urbaine s'estompe selon Quenum (2016), tant en des termes de « mode de vie » que de « territoires » pour plusieurs raisons. Pour mieux appréhender l'expansion spatiale dans les centres urbains et l'ampleur des mutations, les images de Google Earth 2013 ont permis de voir l'évolution du bâti et l'extension urbaine au niveau du chef-lieu de la commune.

4.4-Types d'habitation

Dans la plupart des localités de la commune, le niveau de modernisation des habitations change l'aspect de l'environnement construit. Des matériaux modernes : carreaux, tuiles et des constructions en dalles sont introduits par les citadins qui construisent, comparativement aux ruraux, des habitations modernes et individuelles (figure 36).

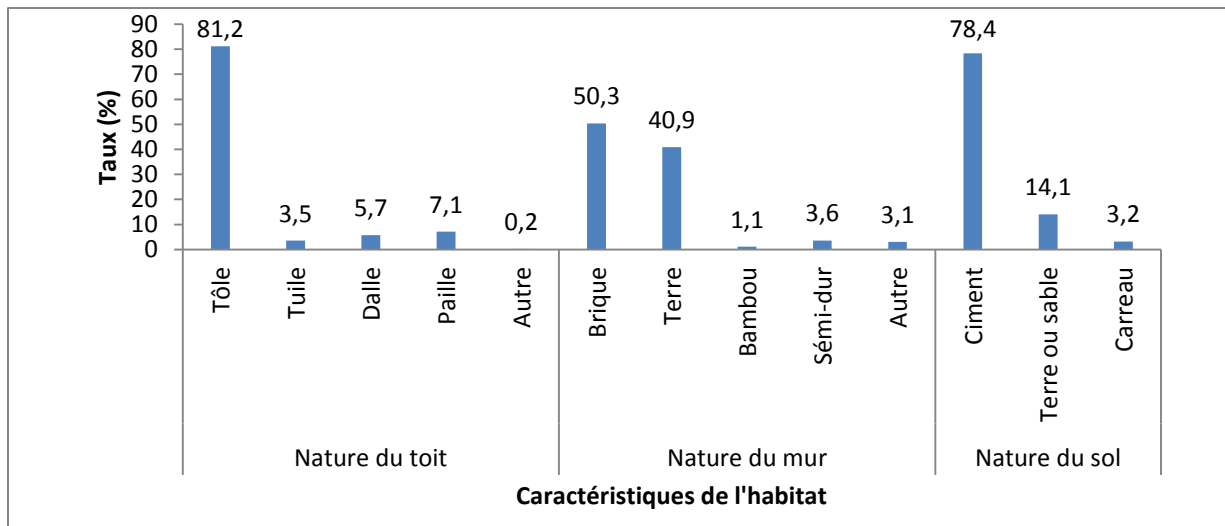


Figure 36 : Répartition des habitations selon la nature des matériaux utilisés

Source : INSAE, 2013

Il ressort de l'analyse de la figure 36 que des habitations de types modernes sont construites par les citoyens. Ces résidences modernes diverses, dispersées et individuelles contrastent avec les concessions de logements traditionnels collectifs des autochtones et participent, avec les activités connexes qu'elles engendrent, de la modification du paysage qui présente des aspects très variés (naturel, agricole, résidentiel, commercial, ...). Ces habitations changent totalement le paysage et laissent apparaître un aspect moderne surtout dans les espaces périurbains (Vakon, Gomè-Sota, Katagon, etc.) où la dalle occupe 5,7 % de la nature du toit et la tôle 81,2 %. Par contre, les habitations traditionnelles souvent collectives sont regroupées et résistent aux changements malgré les recettes que procure le foncier aux autochtones.

4.4.1- Evolution des formes et standings de bâtis à d'Akpro-Misséré

Les dynamiques d'habitation sont un déterminant de paysage urbain. Quenum (2016), écrit : « Le type d'habitation ou l'architecture explique l'importance et le niveau de vie de la population dans un espace donné ». Révélatrices des inégalités sociales entre autochtones et acquéreurs au sein de la population, ces habitations rendent compte des disparités socio-spatiales qui se lisent par une simple observation d'autant plus que l'habitat urbain est caractérisé par une

prédominance des maisons modernes construites, en opposition d'une habitation de petite taille avec des cases groupées couvertes de paille et parfois avec des matériaux modernes comme la tôle ou le ciment, construites en terre de barre. Ces habitations montrent le niveau de vie sociale de l'occupant. C'est un « marqueur d'inégalité et d'identité dans l'occupation des villes » (Ayigbèdè, 2012). La structure du bâti est alors un indicateur de richesse ou de pauvreté.

Les mouvements migratoires ont permis l'installation de plusieurs couches sociales parmi lesquelles se trouvent les nantis, les moins nantis etc. Cette couche de la population met en place des habitations de type urbain : maisons modernes rangées en bordure des voies plus ou moins larges, construites en matériaux définitifs, les villas modernes aux murs bien crépis ou peints construites en parpaings de ciment avec une façade bien aérée. Ces types d'habitations non seulement s'observent dans le milieu rural du plateau de la commune d'Akpro-Misséréte et cohabitent avec les habitations de type traditionnel mais aussi attirent les villageois à la recherche d'emploi (gardien, domestique etc.). La planche 3 présente les types de constructions dans la commune d'Akpro-Misséréte.



8



9



10

Photo 8 : Habitation de type traditionnel à Akpro-centre

Photo 9 : Habitation de type moderne à moyen standing à Vakon

Photo 10 : Habitation de type moderne de haut standing à Gomè-Sota

Planche 3 : Types de constructions dans la commune d'Akpro-Misséréte

Prise de vues : Avocèvou, mars 2017

La planche 3 justifie la cohabitation de plusieurs types d'habitations même en milieu rural comme l'illustre une habitation de type traditionnel construite en terre de barre dans le noyau central, dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréte et la photo 10 montre une maison construite en matériaux définitifs et de haut standing.

Ces indicateurs traduisent une forme d'urbanisation physique rampante qui apparaît dans ces villages où la recherche du prestige social compte autant que celle d'un meilleur cadre de vie sociale des populations.

4.5- Réseau viaire urbain

Le réseau viaire urbain de cette commune est constitué de voirie tertiaire desservant les îlots découpés en parcelles. En s'éloignant du noyau ancien (Akpro-centre), les îlots et les parcelles sont de grandes tailles et de formes irrégulières. On remarque comme le montre la planche 2 que les populations s'installent sans autre forme de procédure dans l'espace périurbain parce qu'il y a la construction de voies du centre-ville traversant les quartiers et arrondissements et qui justifie les vellétés d'installation grâce à la facilité d'accès aux infrastructures et aux habitations. Dans le même temps il se remarque que la construction de la ville d'Akpro-Misséréte (ancienne ville) s'est faite sans grande aération avec des maisons construites pêle-mêle qui ne respectent aucune planification (planche 4).



Photo 11 : Constructions pêle-mêle d’habitations à Misséréte



Photo 12 : Rue spontanée dans le quartier Kpogon

Planche 4 : Voirie dans l’ancienne trame à Akpro-Misséréte

Prise de vues : Avocèvou, juin 2017

Les photos 11 et 12 de la planche 4 présentent l’architecture de la commune Akpro-Misséréte sans aucune prévision en matière d’urbanisme. Les constructions sont faites pêle-mêle sans aucune organisation spatiale planifiée et les quelques vons qui sont ici observées sont le fait des populations elles-mêmes qui ont tracé des voies d’accès à leur maison.

Le réseau viaire d’Akpro-Misséréte enregistre 28 Km de voie bitumée. Ces voies constituent l’essentiel du réseau urbain primaire qui relie le noyau urbain à la périphérie. Les autres voies de desserte, constituant le réseau urbain secondaire et tertiaire, sont composées de pistes latéritiques dont la praticabilité dépend des saisons, leur linéaire est dans l’ensemble estimé à 125 Km.

Dans l’ensemble, les infrastructures de transport terrestre sont l’un des éléments indispensables à l’installation humaine parce que constituant le premier facteur dans la détermination de l’urbanisation et le moteur de mobilité des populations.

4.6- Infrastructures à caractère socioéconomique : Eau potable, électricité, Culture et sports

La première forme de viabilisation au sens de l'urbanisation après la route reste l'eau et l'électricité. L'extension du réseau de distribution d'eau de la SONEB dans certains quartiers périphérique du milieu de recherche explique la progression importante de l'installation des ménages.

A Akpro-Missérété, l'accès à l'eau potable reste une préoccupation dans une bonne partie de la commune. Pourtant, la structure géopédologique lui offre d'importantes nappes aquifères profondes (2^e et 3^e aquifères du continental terminal) exploitables pour l'approvisionnement en eau potable.

Le réseau d'adduction d'eau de la SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin) dans la commune est embryonnaire et couvre une faible partie du territoire communal. Elle a également un réseau d'eau courante avec huit mille quatre vingtdix sept (8 097) abonnés servis à partir d'un seul forage de la société Nationale des Eaux du Bénin qui permet à la population d'avoir accès à l'eau potable. Les localités actuellement couvertes par l'eau courante sont : Akpro-Missérété centre, Vakon, Gouako-Kotoclomè, Hounkanmè, Danto, Danto les palmiers, Abogomè, etc. Dans ces localités le prix du mètre cube d'eau consommée est à quatre cent quarante (440) Francs CFA. La longueur du réseau est environ 17 228 m (Direction Générale SONEB, Porto-Novo). Du fait de cette couverture insuffisante d'eau courante, un système de redistribution est organisé par certains abonnés qui aident leurs voisins à s'approvisionner en eau potable moyennant une contre partie monétaire. Il existe aussi des châteaux d'eau privés dans cette localité. Le nombre d'abonnés actifs en 2018 s'élevait à 7 963 pour la commune répartis dans les zones couvertes (tableau XVIII).

Tableau XVIII: Nombre d'abonnés actifs en 2018

Localités	Nombre d'abonnés actifs
Akpro-Misséréte	2 565
Vakon	5 398
Total commune	7 963

Source : Statistiques d'exploitation SONEB, septembre 2018

De l'analyse du tableau XVIII seuls les arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Vakon sur les cinq que compte la commune disposent d'un réseau d'adduction d'eau de la SONEB. Ce sont les deux plus grandes agglomérations urbaines qui concentrent un nombre important d'abonnés avec respectivement 2 565 et 5 398 abonnés. Le nombre d'abonnés enregistré dans l'arrondissement de Vakon s'explique par la proximité de certains de ces quartiers (Danto et Gouako) par rapport à la ville de Porto-Novo.

Selon la Direction Générale de l'Eau (2018), la faible couverture en eau potable de la SONEB s'explique par la lenteur des opérations d'urbanisme (lotissement). En matière d'hydraulique villageoise, la commune dispose de cent cinq (105) puits aménagés, de deux cent cinquante cinq (255) puits non aménagés, trois AEV et quatre vingt dix-neuf (99) pompes dont certains sont en panne (Mairie Akpro-Misséréte, 2017). La répartition des ménages selon les sources d'eau utilisées est présentée sur la figure 37.

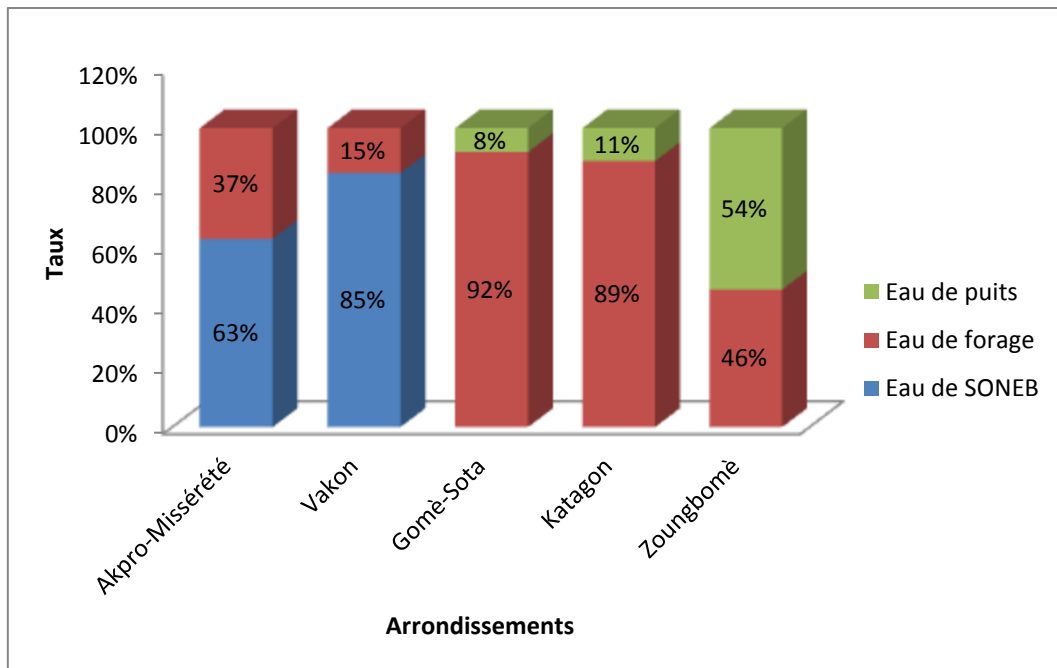


Figure 37 : Répartition des ménages selon la source d’approvisionnement en eau

Source : INSAE, 2013 et enquête de terrain, 2017

Il ressort de l’analyse de la figure 37 qu’en dehors des arrondissements d’Akpro-Missérété et de Vakon où respectivement 63 % et 85 % disposent de l’eau courante de la SONEB. L’eau de puits est utilisée selon l’INSAE (2013), par 39,9 % des ménages pour toute la commune, dans l’arrondissement de Gomè-Sota, il a été enregistré 8 %, à Katagon (11 %) et à Zoungbomè (54 %).

Le réseau d’adduction d’eau de la SONEB dans la commune est embryonnaire et couvre une faible partie du territoire communal. Selon l’INSAE (2013), les ménages disposant de la SONEB en 2013 sont 7,7 %. La planche 5 montre quelques sources d’approvisionnement en eau sur le plateau de la commune d’Akpro-Missérété.



13



14

Planche 5 : Points d'eau dans l'arrondissement d'Akpro-Missérété

Prise de vues : Avocèvou, août 2017

La nappe phréatique profonde du continental terminal est exploitée pour l'approvisionnement en eau de la population. Nombre de ménages se contentent de cette eau ; ce qui peut aussi expliquer dans certaines localités la faible demande du branchement à cause de l'inefficacité de la politique communale pour la distribution d'eau courante due au temps que durent les opérations de lotissement.

➤ **Accès à l'électricité**

La couverture de la commune demeure encore faible. Les arrondissements d'Akpro-Missérété, de Vakon et les chefs lieux d'arrondissement de Gomè-Sota et Katagon sont les mieux équipés concentrant la majorité du réseau. Selon le rapport d'activités 2018 de la SBEE (Société Béninoise d'Énergie Électrique), les longueurs de réseaux 2018 sont de 128,07 km pour la Moyenne Tension (MT) et de 342,125 km pour la Basse Tension (BT) desservant notamment les localités de la commune. Le nombre d'abonnés pour toute la commune était 83 494 en décembre 2018.

Dans les localités desservies en milieu urbain et périurbain, la qualité de l'énergie électrique distribuée et la qualité de service fourni par la SBEE ne sont pas globalement satisfaisantes (figure 38).

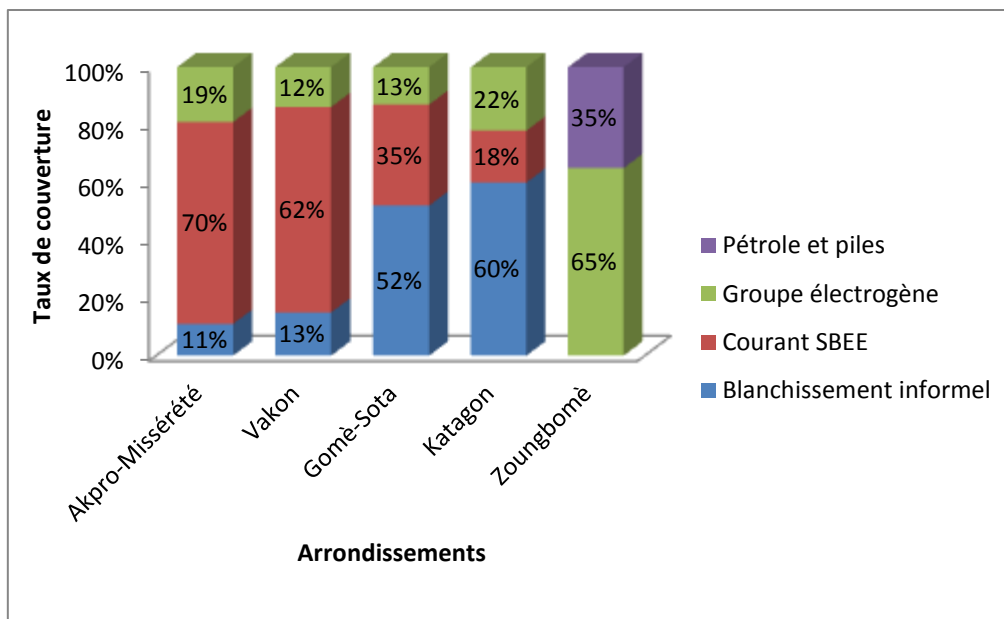


Figure 38 : Répartition de la qualité d'énergie utilisée dans la commune d'Akpro-Missérété

Source : Résultats d'enquête de terrain, mars 2018

La figure 38 montre que de tous les arrondissements, l'arrondissement de Zoungbomè est dépourvu de courant électrique. Les arrondissements d'Akpro-Missérété et de Vakon sont les plus pourvus en courant électrique de la SBEE et représentent respectivement 70 % et 62 % des ménages. Suivi de ceux de Gomè-Sota (35 %) et Katagon (18 %). Jusqu'en 2018, les branchements communément appelés "toiles d'araignées" alimentent de nombreux ménages utilisant le courant électrique dans les arrondissements de Gomè-Sota (52 %) et Katagon (60 %). D'autres le vendent dans les villages à 300 Fcfa le kw après un investissement très coûteux. Cette situation crée des pertes d'énergie et des risques d'électrocution (photos 15 et 16).



Photo 15 : Branchement de l'énergie électrique appelé "toiles d'araignées"



Photo 16 : cabines d'installation des compteurs électriques à Abogomé

Prise de vues : Avocèvou, août 2017

Le développement d'une telle stratégie par la population leur permet de faire face au déficit d'extension du réseau électrique dans la zone d'étude. Elle achemine elle-même depuis des lieux où sont installés les compteurs électriques à l'aide de perches en bois utilisées dans les charpentes et de fils électriques, ce qui constitue un risque potentiel d'incendie.

L'électrification des quartiers de villes et des villages constitue l'un des grands défis à relever par les autorités communales avec l'appui du pouvoir central.

➤ **Culture et sports**

Le niveau d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs est faible. Sur cinq arrondissements, seuls deux arrondissements (Akpro-Misséré et Vakon) disposent d'une maison des jeunes et de la culture. En ce qui concerne les infrastructures sportives, chaque arrondissement dispose d'un terrain de sport non aménagé.

La commune dispose également de jardin public et de parc urbain. La plupart des travaux de lotissement ont prévu des réserves foncières destinées à recevoir ces équipements sociocommunautaires.

Toutefois, on note quelques initiatives privées pour la mise en place d'infrastructures surtout de spectacle qui méritent donc d'être encouragées et accompagnées car une place de plus en plus importante doit être accordée aux privés, l'Etat et les communes ne pouvant tout faire.

4.7-Manifestations économiques de la dynamique de l'urbanisation

Les manifestations économiques de la dynamique de l'urbanisation reposent essentiellement sur les activités du secteur primaire (l'agriculture, l'élevage, la pêche), la transformation et l'artisanat, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'hôtellerie. La figure 39 présente la proportion des populations actives dans les principaux secteurs économiques du milieu d'étude.

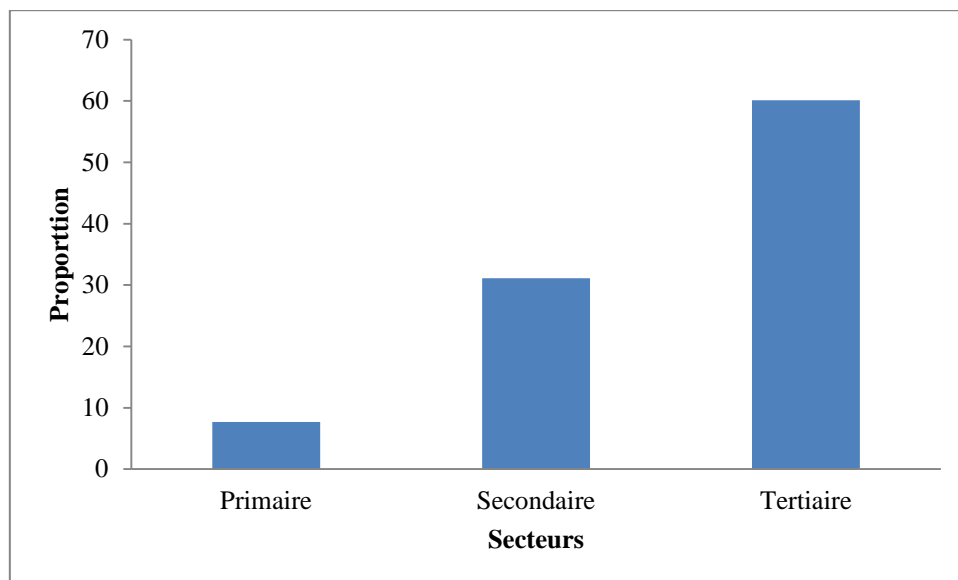


Figure 39 : Proportion des populations actives dans les principaux secteurs économiques du milieu d'étude

Source : INSAE, 2013

Il ressort de l'analyse de la figure 39 que l'agriculture occupe 7,7 % des populations actives. Elle est donc limitée par la réduction des espaces cultivables du fait de la dynamique urbaine dans la commune sans possibilité d'extension et de développement de grandes exploitations agricoles. Le second secteur qui mobilise 31,1 % des populations est l'industrie manufacturière. Les populations s'investissent le plus dans le secteur tertiaire et occupent 60,1 % car

l'environnement s'y prête (proximité du Nigeria, contrebande et perméabilité de la frontière bénino-nigériane).

On peut en déduire que l'industrie et le commerce offrent des atouts que la commune pourra valoriser et qui sont plus compatibles avec son urbanisation poussée.

4.7.1-Activités du secteur primaire

➤ Activités agricoles

L'agriculture demeure la principale activité de la commune et occupe plus de 15 % de la population active (INSAE, 2002). Elle est dépendante des facteurs climatiques et édaphiques. Les cultures varient en fonction de l'espace mis en valeur. Ainsi les principales cultures du plateau sont : le maïs, le haricot, la patate douce, le manioc, l'arachide. Par contre les cultures maraîchères (piment, tomate, gombo) sont moins cultivées. L'agriculture pratiquée est de type traditionnel utilisant des outils rudimentaires (houe, machette etc.) et les techniques de production traditionnelles sont plutôt extensives (pré-labour et labour en billons, semis en lignes, en poquets, sur brûlis.) avec l'utilisation d'engrais organiques, minéraux et des produits phytosanitaires.

Mais, avec la dynamique urbaine, de nombreux acquéreurs de parcelles s'installent dans la commune réduisant ainsi les superficies cultivables. De 72 652 habitants au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002, la population de la commune est passée à 127 249 habitants au RGPH₄ de 2013.

Dans ce contexte, le secteur agricole est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles et sa vulnérabilité aux aléas climatiques s'accroît. Les revenus et la production sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend peu compétitifs les produits agricoles.

Cependant, la commune dispose encore de quelques facteurs favorables à l'agriculture (tableau XIX).

Tableau XIX: Synthèse des facteurs favorables à l’agriculture

Facteurs physiques	Facteurs humains et institutionnels
<ul style="list-style-type: none">- Relief peu accidenté ;- Variété des sols favorables aux principales cultures que sont le maïs, le manioc, l’arachide, le niébé, l’ananas, etc. (sols hydromorphes, sols minéraux, sols ferrugineux tropicaux lessivés sans concrétion ;- Pluviométrie suffisante pour les principales cultures;- présence de terres inondables offrant des possibilités de cultures de contre saison.	<ul style="list-style-type: none">- Appui institutionnel du Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA)/Ouémé- Disponibilité d’un marché de consommation important en raison de l’urbanisation rapide de la commune et de la proximité de Porto-Novo;- Existence de groupements de producteurs menant les activités de maraîchage et de pisciculture.

Source : Résultats d’enquête de terrain, novembre 2018

Au regard de tous ces atouts, la commune peut-elle encore et toujours compter sur l’agriculture qui est restée jusqu’à présent sa principale source (activité) de revenus.

➤ **Elevage**

L’élevage est une activité aussi pratiquée par les populations. Il joue un rôle important dans la vie socioéconomique de la périphérie. Il est pratiqué dans presque tous les ménages. Les principales espèces élevées sont : les ovins, caprins, bovins, porcins et volailles. L’élevage le plus pratiqué est celui des volailles. Il concerne les poules, pintades, pigeons, canards et dindons (tableau XX).

Tableau XX: Estimation de l'effectif par cheptel à Akpro-Misséréte

Type d'élevage	ANNEES						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins	2 800	2 870	3000	3080	3160	3250	3300
Ovins	400	420	500	510	520	530	540
Caprins	13000	13 400	13 800	14 220	14 660	15 200	15 670
Porcins	3000	3100	3200	3330	3470	3600	3750
Volailles	40.000	41.500	42 800	44 190	456 30	47 000	48 500
Lapins	2500	2 500	2000	2 500	2228	2227	2310
Aula codes	850	850	850	100	23	23	60

Source : CeRPA Ouémé –Plateau, Février 2017

Le tableau XX montre une nette progression de la production sur toute la période avec quelques spécificités. Ainsi, le nombre de bovins est passé de 2800 en 2011 à 3300 en 2017 soit un accroissement de 15,15 % en une période de sept ans. De même, l'effectif des ovins est passé de 400 en 2011 à 540 en 2017 soit un accroissement de 25,93 %. En ce qui concerne les caprins, leur effectif passe de 13000 à 15670 entre 2011 et 2017 soit une augmentation de 17,04 %. Les porcins ont connu un accroissement de 20 % durant cette période. Par ailleurs l'effectif des volailles passe de 40000 à 48500 entre 2011 et 2017 soit une augmentation de 17,53 %. Dans l'ensemble, l'effectif des volailles a connu un accroissement global de 8500 têtes durant cette période. Cette disponibilité permet d'animer les deux marchés régionaux de la commune.

La dynamique urbaine de la commune est aussi liée au secteur industriel.

4.7.2- Secteur secondaire

Le secteur secondaire constitue aussi l'une des voies de développement de la commune d'Akpro-Misséréte qui ne peut plus compter que sur le secteur primaire de plus en plus limité par l'urbanisation rapide et incontrôlée de la commune.

Ce secteur est très peu développé à Akpro-Misséréte et regroupe les activités artisanales et des petites unités de transformation. Son développement est lié aux

conditions naturelles de production, à la faiblesse des rendements agricoles due à une extension urbaine qui nécessite des espaces d'habitations et autres. En dehors de cette forte pression démographique, il faut signaler les mauvaises pratiques culturelles qui participent à la dégradation des terres et à l'épuisement du sol incitant plusieurs jeunes à se rendre aux centres urbains pour apprendre un métier. Ils travaillent dans les sous-secteurs de la couture, de la coiffure, de la menuiserie, de la réparation des véhicules et surtout du bâtiment et des travaux publics. A cela s'ajoute l'activité agro-alimentaire. Elle est essentiellement artisanale quoique de petites unités semi-industrielles (imprimerie, scieries, boulangeries et usines de fabrication de glace et de farine pour bébés, etc.) commencent par faire leur apparition en raison de l'urbanisation. Ce dernier est florissant ces dernières années et offre des emplois. Le désir de vivre dans sa propre maison est un facteur stimulant le développement du secteur des BTP.

Les activités artisanales contribuent à la dynamique démographique, économique tout en participant au développement spatial urbain par l'achat des parcelles et à la construction des maisons d'habitations.

C'est par le secteur de l'artisanat que les néocitadins s'intègrent dans la vie socioéconomique.

Venus des campagnes (à cause de la faiblesse de la production) et/ou déscolarisés, à la fin de la formation, les jeunes s'installent et ouvrent un atelier ou un salon pour exercer leur métier. Quand ils réussissent, ils acquièrent des parcelles souvent à la périphérie de l'espace urbain à cause du prix d'achat), construisent leur maison et contribuent à la dynamique urbaine.

Le secteur tertiaire constitue une opportunité pour le développement de l'urbanisation.

4.7.3- Secteur tertiaire

L'économie locale d'Akpro-Misséréte repose essentiellement sur deux types de commerce : le commerce formel et le commerce informel.

➤ Commerce formel insignifiant

Assuré par les entreprises privées et de l'Etat, le commerce formel est presque inexistant. En effet, selon le RGPH 4, 5,9 % d'actifs occupent le secteur formel privé contre 1,6 % dans le secteur formel de l'Etat. De ce fait, le secteur formel offre peu d'emplois aux habitants du milieu. Cette situation est due à la proximité du Nigeria avec lequel les échanges commerciaux informels sont très développés.

➤ Commerce informel très développé

Le développement des échanges informels dans le milieu de recherche est dû à plusieurs facteurs déterminants. Selon IGUE (1992), des déterminants fréquemment évoqués, trois apparaissent comme les plus importants : le premier est d'ordre socio-anthropologique ; le deuxième est relatif aux disparités de politiques économiques ; le dernier qui a une influence décisive sur le niveau et la nature des échanges informels est la différence de politique monétaire entre le Nigeria et ses voisins de la zone franc, le Bénin notamment. Facteur essentiel du développement des échanges et d'intensification des flux, cette différence de politique monétaire crée des disparités spatiales des prix.

Par rapport au Nigeria, la commune d'Akpro-Misséréte occupe une place importante dans les échanges commerciaux informels au sud du Bénin. La photo 17 présente un point de vente d'essence.



Photo 17 : Vente de produits pétroliers à Gomè-Sota

Prise de vues: Avocèvou, novembre 2018

La vente de produits pétroliers tels que l'essence, et l'huile à moteur est très répandue dans la commune ceci à cause de la proximité du Nigeria. Sur les 35 acteurs interrogés, il y a 22,85 % d'hommes et 77,15 % de femmes. Ceci montre que cette activité est en grande partie exercée par les femmes. On y retrouve en grande majorité des torinou. 85 % de ces acteurs ont choisi ce métier car selon eux, il est très rentable. Ils n'entendent donc pas se convertir surtout que c'est un métier que la plupart d'entre eux exerce depuis 10 ans en moyenne. Seule une minorité (9 %) bénéficie des financements auprès de micro finances. Le reste affirme que le processus pour bénéficier d'un prêt est très long et qu'en plus les taux d'intérêts exigés par les institutions sont très élevés. Ces acteurs se font généralement aider dans la vente de ces produits par leur progéniture car ils n'ont pas besoin d'apprentis. Ils construisent eux même leur hangar généralement au bord des voies et ne payent donc aucun frais de location.

Les infrastructures de transport jouent également un rôle important dans l'animation du commerce informel à Akpro-Misséréte.

4.7.3.1-Infrastructures de transport terrestre

Akpro-Misséréte est le passage des transactions en direction du département du plateau et des communes de la basse vallée de l'Ouémé. Il jouit d'un réseau routier assez dense pour permettre le déplacement des personnes et des biens facilité par un certain nombre d'infrastructures qui sont entre autres :

- ❖ deux gares routières l'une située en plein air du côté ouest de la voie principale en face du marché d'Akpro-Misséréte et l'autre à proximité du carrefour Djèvali de dimension régionale localisée en plein cœur de la ville au quartier Danmè-Lokonon.
- ❖ un parking gros porteurs ; situé dans le quartier Danmè-Lokonon.

Dans le milieu de recherche, il y a une dynamique dans l'ouverture des voies surtout avec les opérations de lotissement qui induisent la parcellisation des terres et le traçage des voies dans tous les quartiers et constitue une véritable

opération d'appel des populations qui y retrouvent des motifs d'installation parce qu'après l'ouverture des voies, les autres infrastructures sont implantées plus facilement.

La voie routière est constituée de la route nationale inter-état, des routes secondaires, des pistes de desserte rurale, des sentiers. Le tableau XXI présente l'état du réseau routier dans cette commune.

Tableau XXI: Etat du réseau routier dans la commune d'Akpro-Misséréte

Tronçon	Nature du revêtement	Longueur en Km
Houkanmè-cimétièredanto-Sohomey	Voie bitumée	2
Houkanmè- carrefour djèvali-Katagon	Voie bitumée	18
Houkanmè- carrefour djèvali-Hankanmè	Voie bitumée	8
Ensemble des autres voies hormis les voies bitumées	Piste en terre	152

Source : Gnonlonfoun, 2013 /Données de terrain, mars 2018.

De l'examen du tableau XXI, il se dégage trois types de voie dans la commune d'Akpro-Misséréte : les voies bitumées environ 28 Km, les routes en terre qui sont des routes secondaires et les pistes rurales (125 km) qui sont des routes secondaires. Parmi les routes bitumées, celle quittant Akpro-Misséréte-Kpédékpo est plus ou moins en bon état de praticabilité, contrairement à la voie Houkanmè- carrefour djèvali-Katagon en réaménagement. Pendant la période de pluies, les routes secondaires qui constituent l'essentiel des voies d'accès sont impraticables ; ce qui rend pénible la circulation puisqu'elles sont en terre de barre. La figure 40 présente le réseau routier dans la commune d'Akpro-Misséréte.

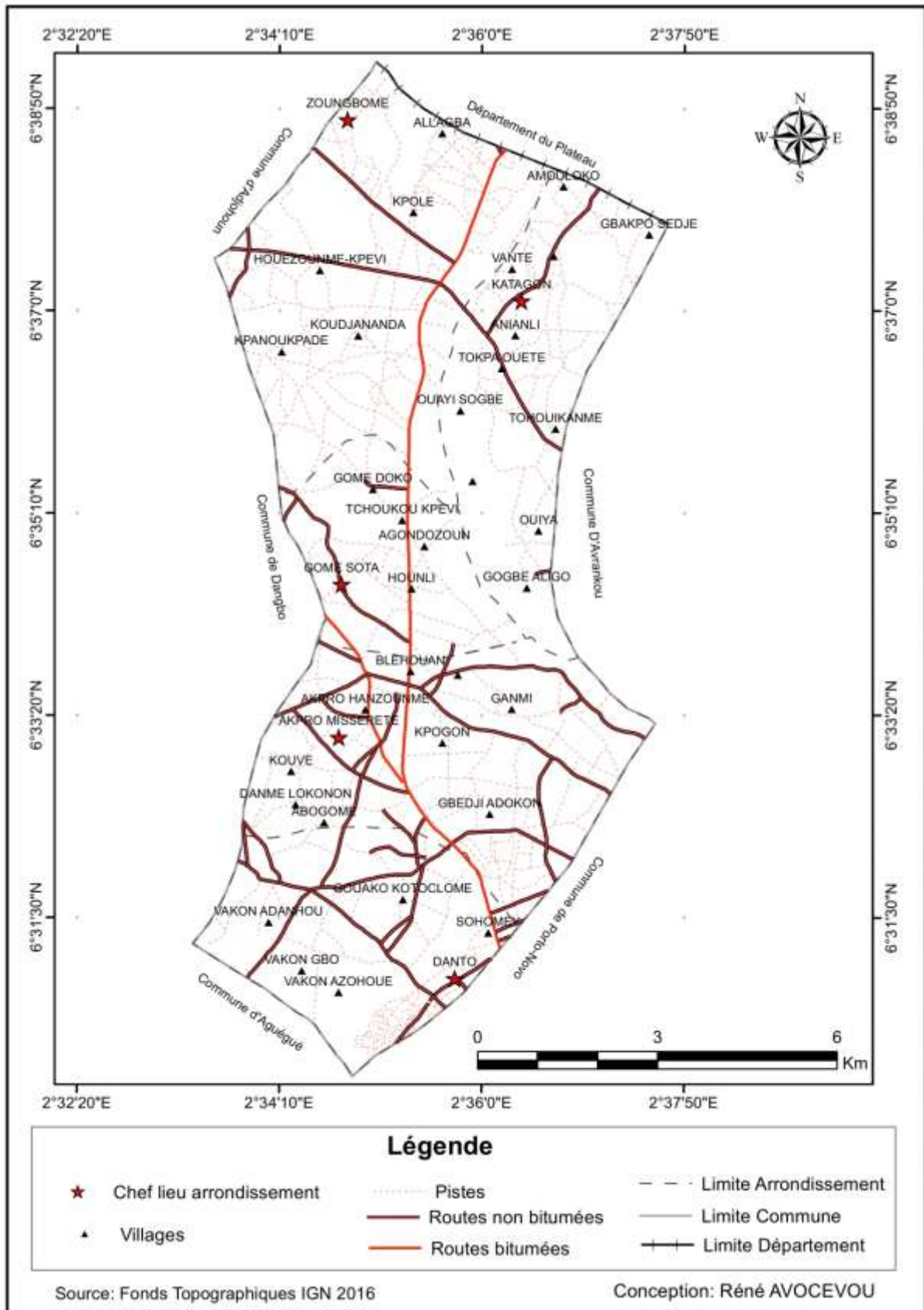


Figure 40 : Réseau routier de la commune d' Akpro-Missérété

La figure 40 donne une idée de la disposition du réseau routier dans la commune d'Akpro-Missérété pour en dégager la densité et les types de voies qui existent dans le milieu. Il s'observe clairement que les voies secondaires sont plus concentrées dans les arrondissements de Vakon, d'Akpro-Missérété et de Gomè-Sota, contrairement aux arrondissements de Katagon et de Zoungbomey où on dénombre quatre voies secondaires.

Ces voies constituent l'un des facteurs déterminants du développement urbain, car l'accès au centre-ville d'Akpro-Missérété passe par ses localités périphériques. Cette dernière aussi, désenclavée, permet la mobilité résidentielle du centre-ville vers elle. Elles jouent un rôle important dans la migration alternante entre la ville et sa périphérie et également dans les échanges.

➤ **Echanges**

Le relief peu accidenté du milieu et la saturation de la ville de Porto-Novo en centres économiques amènent les opérateurs économiques à investir dans la commune. C'est ce qui justifie la présence dans cette commune des principaux magasins de matériaux de construction, des dépôts de boisson, de l'alimentation, de produits cosmétiques et autres.

Akpro-Missérété est l'épicentre de diffusion des idées et des produits. Ces flux de biens et services se dessinent à l'intérieur d'un espace dont l'agglomération urbaine constitue le point de départ. Ils ont une intensité décroissante à mesure qu'on s'éloigne des milieux urbanisés de la commune. Ainsi, des liens fonctionnels existent entre ces centres urbains et les différentes localités du département voire d'autres villes du Bénin. Le tableau XXII présente les quantités de quelques produits exposés dans le marché central d'Akpro-Missérété.

Tableau XXII : Quantités moyennes de quelques produits exposés dans le marché central d'Akpro- Misséréte par jour

Quantités	Produit	Quantités	Produits
23	Maïs (sac de 100kg)	19	Riz importé (sac de 50kg)
11	Manioc frais (sac de 100kg)	12	Huile d'arachide (bidons de 25l)
08	Haricot (sac de 100kg)	09	Farine de blé (sac de 50kg)
13	Patate douce (sac de 50kg)	05	Oignons (paniers)
15	Tomates (paniers de 22kg)	10	Sucre (en carton)
04	Gombo (paniers de 13kg)	07	Tomate concentrée (en carton)
17	Piment (paniers de 15 kg)	13	Bananes (régimes)
09	Légumes feuilles (paniers de 13,5kg)	31	Huile de palme (bidons de 25l)
11	Noix de palme (paniers)	16	Poissons fumés (paniers de 13 à 22kg)

Source : Résultats d'enquête de terrain, mars 2018

L'analyse du tableau XXII montre que les biens alimentaires occupent une place importante dans l'offre du marché d'Akpro-Misséréte. On peut les regrouper en plusieurs catégories : les produits agricoles, halieutiques, artisanaux, manufacturés, de la pharmacopée et d'élevage.

Ces différents produits exposés dans ce marché sont vendus aux commerçants venus de divers horizons. Ce qui a permis de connaître l'aire d'influence d'Akpro-Misséréte.

4.7.3.2- Etude de l'aire d'influence du marché d'Akpro-Misserété

Elle renseigne sur l'origine des usagers, la destination des produits, les moyens de déplacement des usagers du marché (tableau XXIII).

Tableau XXIII : Origines et destinations des produits échangés dans le marché d'Akpro-Misséréte

Produits	Origines des produits	Destinations des produits
Tomate	Malomè (Dangbo), Hozin, Ouando	Akpro-Centre, Porto-Novo, Gbèdji, Doko, Katagon, Abogomè, Vakon, Kpogon
Piment	Malomè (Dangbo), Hozin	Akpakanmè, Katagon, Kpogon, GouakoKotoclomè
Patate douce	Hozin	Hanzoumè, Ouando, Dondo, Danto
Volaille	Ikpilè, Kpanoukpadé, ZoungbomèHanzoumè (Misséréte)	Akpakanmè, Katagon, Abogomè, Ouando, Vakon, Danmè, Gomè-Doko, Hozin, Dangbo
Arachide	Ouando, Nigeria, Ikpilè	Akpro-Misséréte Centre
Riz	Dantokpa, Ouando, Nigéria, Ikpilè	Abogomè, Katagon, Ganmi-Kodji, Kouvè, Vakon
Crin-crin, gombo, légumes	Ikpilè, Pobè, Hozin, Dangbo, Azowlissè	Akpakanmè, Vakon, Doko, Katagon, Kouvè
Maïs	Pobè, Sakété, Kétou, Itadjèbou, Ikpilè	Hanzoumè, Danmè, Abogomè, Kouvè
Poisson fumé	Porto-Novo, Houndoto (Avrankou) Atchoukpa, Sakété, Hozin, Dangbo	Akpakanmè, Porto-Novo, Cotonou, Atchoukpa, Ganmi, Vakon, Abogomè, Kouvè
Oignon	Hétin, Gbiko, Adja	Ouando, Abogomè
Haricot	Glazoué Adja, Ouando	Katagon, Hanzoumè
Gari	Ikpilè, Sakété, Pobè, Kétou, Ouando	Zoungbomè, Misséréte Centre, Hanzoumè, Gomè-Sota, Kouvè
Pomme de terre	Malanville	Vakon, Misséréte-Centre
Canari	Adjarra, Késsounou	Porto-Novo, Katagon
Natte	Adjarra	Kpogon, Gomè-Sota
Huile d'arachide	Ouando	Ganmi, Katagon, Doko, Abogomè
Cauris	Pobè, Sakété, Adjarra	Gomè-Sota, Vakon
Produits cosmétiques	Cotonou, Lomé, Nigeria	Misséréte-Centre, Blèhouan
Biens vestimentaires, tissu biens d'équipement	Cotonou, Nigeria, Lomé (Togo)	Misséréte-Centre, Kpogon centre, Abogomè, Katagon, Hanzoumè, Vakon, Blèhouan
Thalia geni-catala	Kpogon, Itadjèbou	Abogomè, Akpro-Misséréte-Centre, Blèhouan

Source : Résultats d'enquête, mai 2017

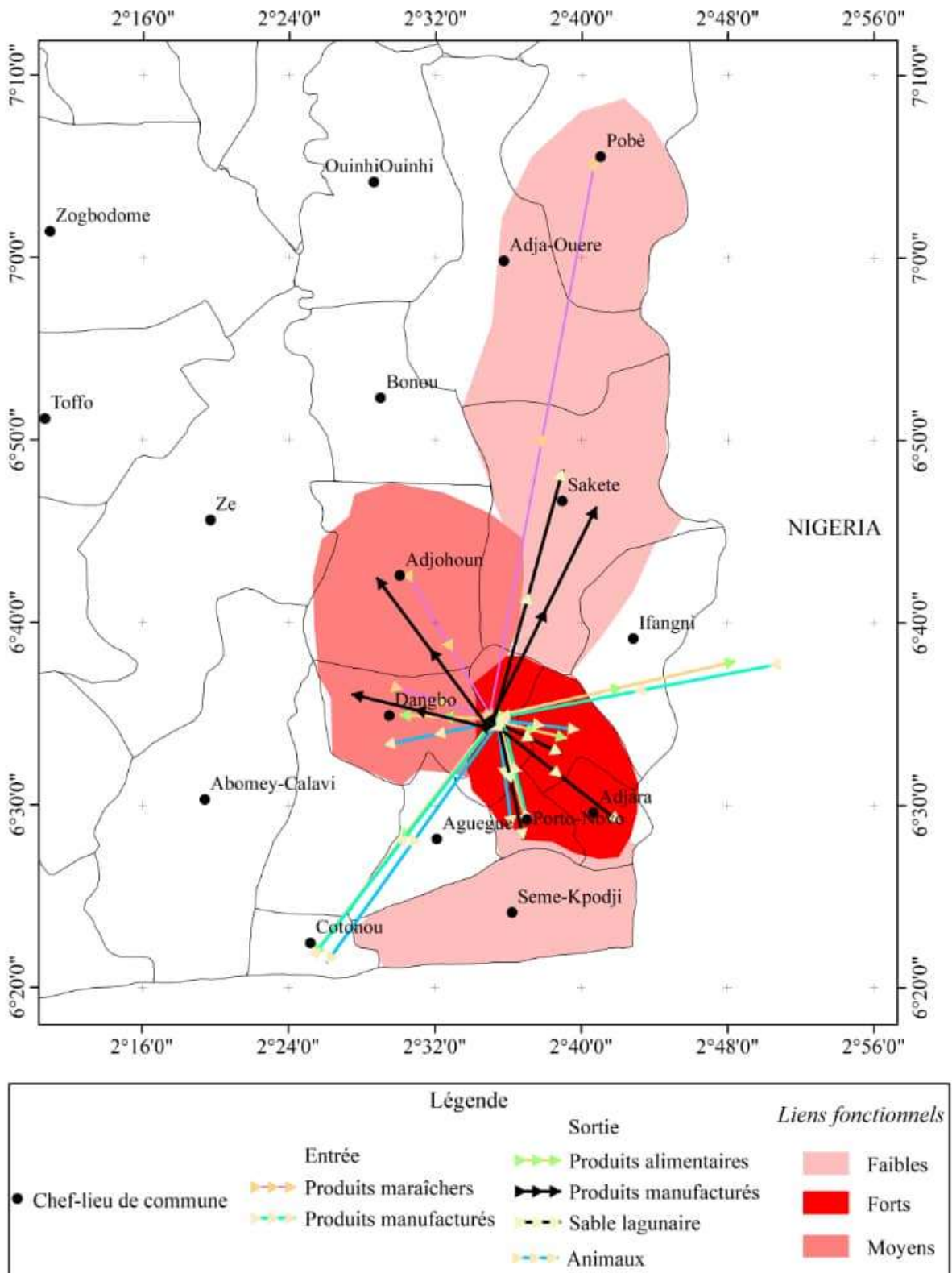
L'analyse du tableau XXIII a permis de dire que les usagers viennent de toutes les localités environnantes du chef-lieu de la commune d'Akpro-Misséréte pour acheter ou vendre. De plus, le marché d'Akpro-Misséréte quelle que soit la saison de l'année, fournit à tout moment à sa population les biens et services dont elle a besoin puisque ce marché est situé dans la zone de forte population

de la commune. Notons également que la plupart des produits de pêche arrivent de Porto-Novo ; d'Avrankou ; surtout du Plateau, de la basse vallée de l'Ouémé à cause de la position de plaque centrale qu'occupe Akpro-Missérété. Le maïs vendu dans ce marché provient en quantité de la zone réservée pour la production agricole de la commune grâce au PFR. Les produits maraîchers viennent de la vallée de l'Ouémé notamment Dangbo ; Hozin ; Azowlissè ainsi que des communes du département du plateau à savoir Ikpinlè ; Pobè.

Cette aire est structurée pour satisfaire les besoins des populations rurales et urbaines qui y vivent. Ces relations sont d'ordre administratif, social et économique.

La zone d'influence privilégiée est constituée des zones rurales de la commune d'Akpro-Missérété, des agglomérations de Dangbo, d'Adjohoun, de Sakété, d'Avrankou, d'Adjarra, des Aguégus, de Porto-Novo, etc. Les relations ont des intensités différentes qui s'amointrissent à mesure que la distance s'agrandit du centre-ville. Les villages proches de la ville entretiennent des relations journalières par la vente du bois de feu, du charbon de bois, de canaris et des légumes, etc.

Akpro-Missérété est le centre de concentration et le point de distribution de certains produits manufacturés vers les autres localités des départements de l'Ouémé et du Plateau avec divers moyens de transport. Il s'agit des véhicules légers dont la charge n'excède pas 3,5 tonnes. La distribution des produits et la satisfaction des besoins en service sont à l'origine des relations qui se développent avec les autres communes du département (figure 41).



Source: Enquête de terrain

Réalisation: Septembre 2018

Figure 41: Flux fonctionnels entre Akpro-Misséré et son hinterland

L'analyse de la figure 41 montre que ces relations font d'Akpro-Misséréte un pôle d'attraction pour l'ensemble du département ; Ce qui est justifié par un exode rural continu d'une part et une production de plus en plus croissante pour satisfaire les besoins des citadins d'autre part. Ainsi les producteurs cultivent des légumes comme la laitue, la carotte, les haricots verts qui sont vendus exclusivement en ville.

La production agricole a augmenté ces dernières années dans les villages pour satisfaire les besoins des citadins. La population urbaine vit aux dépens de la campagne par rapport aux produits agricoles.

La ville d'Akpro-Misséréte est un facteur de stimulation de la production et de la consommation des produits agricoles.

Les mouvements de population sont quotidiens ou saisonniers et peuvent aboutir à une sédentarisation en ville. En effet, les jeunes des villages (arrondissements et communes de Dangbo, d'Avrankou et Aguégues, Sakété) à la recherche de l'argent rapide délaissent l'agriculture pour s'adonner au travail de conducteur de taxi moto en ville. Certains le font en saison sèche tandis que d'autres l'exercent durant toute l'année. Des acteurs de cette activité finissent par s'établir en ville.

La ville est donc alimentée par trois (3) groupes ou flux qui sont régionaux et locaux, nationaux ou internationaux. En effet, une partie des produits fournis à la ville sert à l'alimentation de la population citadine et l'autre partie (plus importante) est destinée aux autres villes et à d'autres pays comme le Nigeria.

Au plan local ou régional, les échanges s'effectuent entre les centres primaires d'approvisionnement et Akpro-Misséréte. Ces flux concernent les produits qui entrent dans la ville à partir des différents lieux de production. Les produits collectés sont transportés sur le marché d'Akpro-Misséréte. Pendant la période de récolte (décembre-janvier), on peut alors dénombrer par jour d'animation de marché, 400 sacs de maïs, 150 sacs de haricot, 100 sacs de patates douces, 200

sacs de sorgho et 100 sacs de maniocs chacun qui arrivent à Akpro-Misséréte. En cette période les magasins de stockage des produits sont remplis de sacs de vivriers. Le tableau XXIV présente le nombre de véhicules fréquentant le marché d'Akpro-Misséréte et son parc.

Tableau XXIV : Nombre de véhicules fréquentant le marché d'Akpro – Misséréte et son parc les 10 et 14 mai 2018

Flux de transport	Véhicules	Nombre de véhicules	Proportion
Direction : Misséréte-Pobè	404 (bâchés)	2	11,77 %
Misséréte-Ikpinlè			
Misséréte-Sakété	504 (09 places)	05	29,41 %
Misséréte-Kétou			
Misséréte-cotonou	505(05 places)	08	47,05%
Misséréte-Azowlissè			
Misséréte-Bonou	Minibus	02	11,77 %
Misséréte-Dasso (zou)			
TOTAL	-	17	100 %

Source : Enquête de terrain, mai 2018

L'observation du tableau XXIV montre que le nombre de véhicules qui vont dans plusieurs directions témoigne de la densité des échanges qui s'opèrent entre les communes à travers la RNIE1.

4.7.3.3- Détermination de la limite d'aire de marché entre d'Akpro-Misserété et ses localités environnantes

La limite d'aire de marché est calculée suivant la formule de la loi de gravité du commerce de détail de Reilly cité par Berry (1971). Cette formule a permis de calculer la limite d'aire de marché consigné dans le tableau XXV.

Tableau XXV: Limite d'aire de marché entre la ville d'Akpro-Misséréte et ses arrondissements

	Akpro-Misséréte (A)	Vakon (V)	Katagon (K)	Gomè-Sota (GS)	Zoungbomey (Z)
Pop en 2013	41657	38 806	17 860	15 345	13 581
Distance (ij)	/	A-V 3km	A-K 6km	A-GS 2km	A- Z 10km
Limite d'aire de marché	/	1,47 km	2,54 km	0,76 km	3,87 km

Source : Enquête de terrain, mai 2018

L'analyse du tableau XXV révèle que le centre urbain d'Akpro-Misséréte exerce une influence de 1,47 km ; 2,54 km ; 0,76 km et 3,87 km respectivement sur les localités de Vakon, de Katagon, de Gomè-Sota et de Zoungbomey. Les faibles limites des aires de marché de ces localités amènent ainsi à dire qu'il s'agit d'un rayonnement local. De la même façon, la limite d'aire de marché de la ville d'Akpro-Misséréte par rapport aux autres communes se présente comme le montre le tableau XXVI.

Tableau XXVI: Détermination de la limite d'aire de marché entre la ville d'Akpro-Misséréte et d'autres communes

Ville et communes	Populations en 2013	d_{ij}	Limite d'aire de marché
Akpro – Misséréte (A)	127 249	A – P/N	
Porto–Novo (P/N)	264 320	5 km	4,54 km
Avrankou	128 050	A-Avrankou : 4km	2,62 km
Dangbo	96 426	A - Dangbo : 6km	3,78 km
Adjarra	97 424	A -Adjarra : 4km	2,48 km
Sakété	114 088	A-Sakété : 30 km	19,18 km
Adjohoun	75 323	A-Adjohoun : 26km	15,94 km
Cotonou	679 012	A-Cotonou : 35 km	29,56 km

Source : Enquête de terrain, mai 2018

D'après le tableau XXVI, la ville d'Akpro-Misséréte exerce une influence de 4,54 km sur la commune de Porto-Novo, 2,62 km sur la commune d'Avrankou, 3,78 km sur la commune de Dangbo, 2,48 km sur la commune d'Adjarra ; 19,18 km sur commune de Sakété, 15,94 km sur la commune d'Adjohoun et 29,56 km

sur la commune de Cotonou. A travers ce marché la ville d'Akpro-Misséréte a une aire régionale.

Cette aire de rayonnement qui s'explique par le circuit de commercialisation de certains produits agricoles et des espèces d'élevage (les ovins, caprins, bovins, porcins et volailles) sur Cotonou et Porto-Novo a montré le rôle d'Akpro-Misséréte dans leur distribution. Ce qui amène les populations rurales du plateau de la commune à s'adonner à l'élevage de ces animaux à cause de la faiblesse de la production végétale qui est liée aux conditions naturelles. Les jours de marché, des acheteurs envahissent ce centre à la recherche de ces animaux et de l'huile rouge. Les véhicules 404 sont les moyens utilisés pour transporter ces animaux vers Cotonou (figure 42).

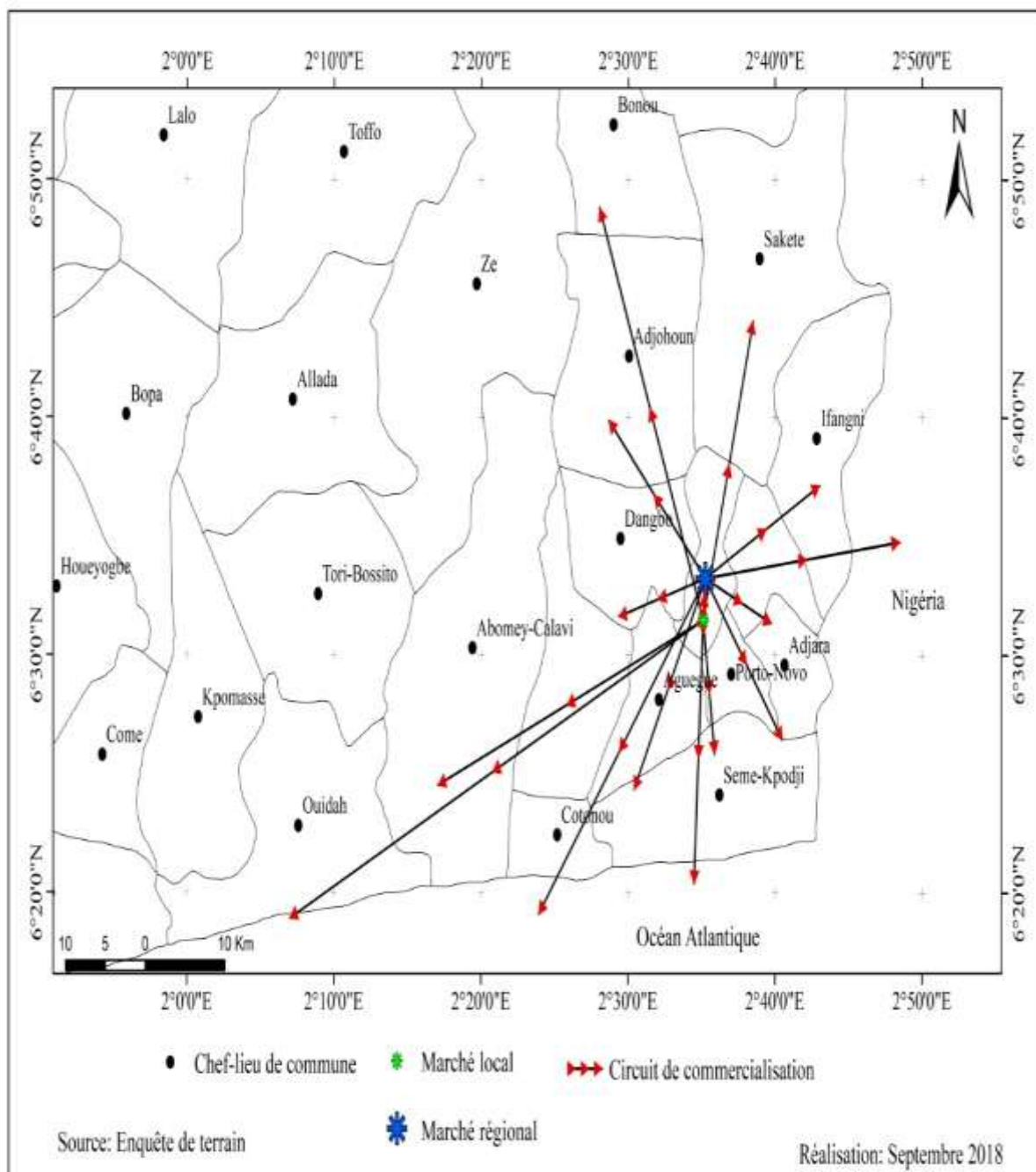


Figure 42 : Circuits de commercialisation des produits d'élevage et de l'huile rouge

Il ressort de l'analyse de la figure 42 que le commerce de ces produits et surtout celui de l'huile rouge rend Akro-Missérété visible dans le département et même sur les marchés du Nigeria (marchés d'Abéokouta par exemple).

Il est à noter l'existence d'importantes relations commerciales entre les villes de Porto-Novo, de Cotonou et la commune d'Akpro-Misséréte qui sont les grandes villes qui consomment plus ces produits. La demande des produits de l'agriculture et de l'élevage pourraient contribuer au rayonnement d'Akpro-Misséréte.

La dynamique urbaine de la commune est aussi liée au secteur artisanal.

4.7.3.4-Artisanat

Le secteur de l'artisanat est le plus important moyen d'insertion des jeunes victimes des conditions naturelles. Il offre des possibilités d'occupation aux migrants fuyant la misère imposée par le milieu rural et les facteurs naturels. Ces artisans s'intéressent surtout à la couture, la menuiserie, la maçonnerie, le tissage, la vulcanisation, la coiffure, la mécanique, la soudure, la plomberie, la ferronnerie, l'horlogerie, la photographie, etc.

Deux types d'artisanat se développent dans la Commune. Il s'agit de l'artisanat d'art et de l'artisanat de service. L'artisanat d'art occupe quelques artisans et porte sur la vannerie (fabrication de paniers, de fauteuils en rotin, des tabourets en bambou à Ganmi, Gomé, Ouyia, Tchian et Vakon) et la sculpture sur bois à Katagon. L'artisanat de service regroupe près de 80 % de la population et est constituée de forgerons, de coiffeurs, de maçons, de tisserands, de tailleurs, etc.

Sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte, on dénombre 27 associations des différents corps de métiers. A ceux-ci, il faut ajouter les nombreux artisans qui ne sont pas associés. Ces travailleurs sont en général d'un faible niveau d'étude (primaire) et ne savent ni lire ni écrire. Les plus avancés en étude sont ceux qui ont terminé la classe de troisième. L'apprentissage se fait par la pratique chez un "patron" pendant trois 3 à 5 ans selon le contrat. Les apprentis viennent des villages et vivent chez un parent ou le maître formateur. C'est une forme d'éducation qui prend en compte non seulement les aspects professionnels mais aussi le savoir-être et le savoir-faire. Ce qui les amène à faire les travaux de

tout genre : lessive, sarclage, gardiennage des lieux, garde des enfants et même la cuisine. C'est aussi "l'école" de la formation à la vie citadine de l'individu. A la fin du contrat (remise de diplôme), il s'installe à son propre compte et exerce son activité.

Au total, l'artisanat permet l'intégration des jeunes ruraux dans l'économie urbaine. Avec les fruits du travail et de la transformation, ils constituent un modèle de réussite et d'attraction de nouveaux migrants. Les besoins de services et de ravitaillement des populations des communes environnantes érigent Akpro-Missérété en pôle de développement socioéconomique. Le tableau XXVII présente les petits métiers exercés selon le sexe.

Tableau XXVII : Typologie des petits métiers dans la commune selon le sexe

Sexe	Petits métiers artisanaux	Petits commerces de détail
Femmes	Coiffure, couture, photographie	Vendeuses d'essence, d'huile de palme, de gari, de poisson frais et fumés, de nourriture, de tisane, de légume, de friperies, de produits cosmétiques
Hommes	Coiffure, couture, menuiserie, mécanique auto et moto, forge, peinture, vulcanisation, soudure, photographie, meunerie, (zemijan), vitrerie, plomberie, maçonnerie	Vendeurs de pièces détachées, tenanciers de cafétéria, vendeurs d'essence, de cassettes et de CD, de boissons

Source : Enquête de terrain, novembre 2018

Les métiers cités ci-dessus sont ceux les plus répandus dans la commune d'Akpro-Missérété le tableau est donc loin d'être exhaustif. Les autres petits métiers sont négligés parce qu'ils sont moins rencontrés lors de nos investigations dans la commune.

Malgré ce potentiel et les orientations stratégiques nationales, la dynamique urbaine d'Akpro-Missérété reste limitée par le pouvoir d'achat. La planche 7 montre deux artisans des arrondissements de Vakon et d'Akpro-Missérété.



Photo18: Atelier d'un mécanicien à Missirété



Photo19: Atelier d'une coiffeuse à Vakon

Planche 7 : Deux artisans des arrondissements de Vakon et d'Akpro-Missirété

Prise de vues: Avocèvou, novembre 2018

Cette activité, malgré son dynamisme, est confrontée à des problèmes financiers, d'achat de matériel qui constitue les principaux obstacles au développement de l'artisanat dans le milieu d'étude. La figure 43 montre la répartition spatiale des petits métiers dans la commune d'Akpro-Missirété.

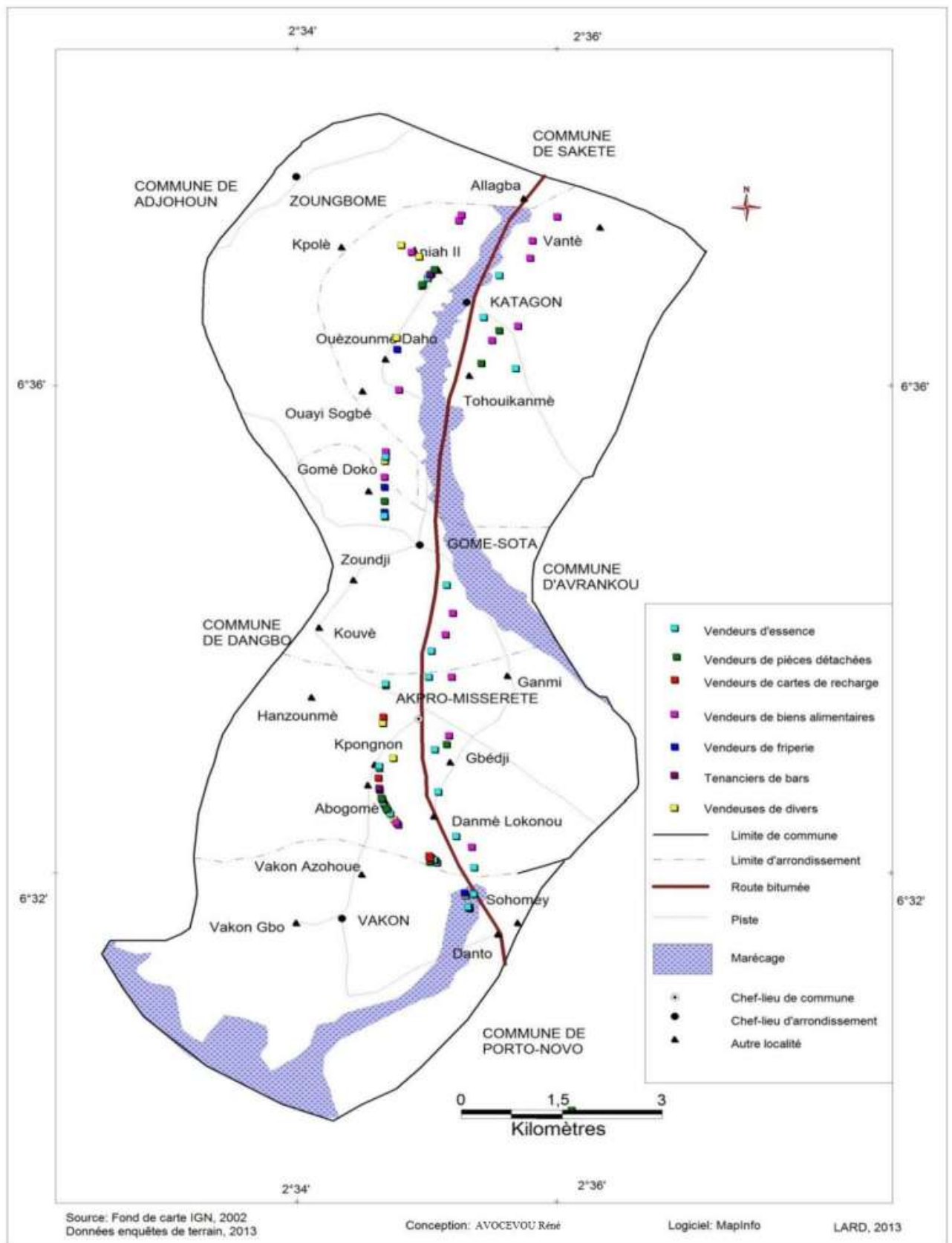


Figure 43: Distribution spatiale des métiers de l'artisanat d'Akpro-Missereté

Il ressort de l'analyse de la figure 43 que deux types de métier d'artisanat se développent dans la Commune. Il s'agit de l'artisanat d'art et l'artisanat de service qui représentent 7,83 % des enquêtés. L'artisanat d'art regroupe les fabricants de paniers, de fauteuils en rotin, des tabourets en bambou et la sculpture sur bois à Katagon. Quant à l'artisanat de service, il regroupe une importante frange de la population et est constitué de forgerons, de coiffeurs, de maçons, de tisserands, de tailleurs, etc.

Le petit commerce occupe 47,61 % des interviewés et touche une diversité de produits manufacturés et de produits pétroliers en provenance du Nigeria.

La dynamique de l'urbanisation et la prolifération des petits métiers à Akpro-Misséréte témoignent de ses relations avec son hinterland.

A travers ce chapitre, il apparaît clairement que la commune d'Akpro-Misséréte connaît une forte dynamique démographique et sociale. Mais la dynamique sociale en termes d'offre et d'accès aux services sociaux ne suit pas toujours le rythme assez rapide de la croissance démographique. C'est pourquoi le niveau d'offre est souvent insuffisant par rapport aux besoins. Ce sont là des défis à relever par la commune.

Cette dynamique urbaine engendre des problèmes d'aménagement de la commune.

TROISIEME PARTIE

PROBLEMES D'AMENAGEMENT ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO- MISSERETE

Cette troisième et dernière partie analyse les problèmes, les défis et les perspectives liés à l'aménagement de la commune dans un contexte marqué par l'urbanisation rapide et incontrôlée.

En effet, l'urbanisation rapide et incontrôlée de la commune entraîne des mutations socioéconomiques importantes. Comme il a été d'ailleurs montré dans la revue de la littérature, les travaux et réflexions sur les corrélations entre urbanisation et développement sont abondants. Même s'il est vrai, qu'il n'y a pas de consensus sur leur nature, tous s'accordent sur l'existence de ces corrélations. Ainsi, le cinquième chapitre est consacré aux problèmes d'aménagement et le sixième aux défis et perspectives pour un aménagement durable.

CHAPITRE V : PROBLEMES D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE

Le relief conféré à la commune d'Akpro-Misséréte est favorable à l'installation humaine et attire beaucoup d'immigrants. La topographie favorise l'écoulement des eaux pluviales mais constitue un handicap pour la gestion des déchets solides. Ceux-ci avec les eaux usées agissent sur le milieu naturel par la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Mais la plus grande contrainte qu'engendre le relief est l'érosion des sols qui détériore les infrastructures sociocommunautaires.

5.1 Contraintes liées à l'aménagement et au processus d'urbanisation

L'urbanisation est à la base de fortes migrations pendulaires sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte, ce qui demande de plus grands investissements en termes d'infrastructures routières, sociocommunautaires et de dispositifs pour la couverture en énergie électrique et en eau potable. Cependant, dans le milieu de recherche, les investissements faits jusque-là ne permettent pas de satisfaire vraiment les besoins vitaux des populations en ce qui concerne l'accessibilité aux infrastructures urbaines.

Plusieurs contraintes rendent difficile l'aménagement d'Akpro-Misséréte et sont liées notamment à la nature des espaces à protéger. Ils sont entre autres les plantations communales, les forêts sacrées, les zones d'affectation agricole, les zones sensibles aux inondations et à l'organisation urbaine actuelle avec l'absence du plan d'occupation du sol, qui a une fonction de planification de l'espace. En affectant des zones à des utilisations bien déterminées et malgré l'élaboration de plusieurs textes de lois dans le domaine de l'urbanisme, les centres urbains se développent selon la volonté de la population. Il s'agit principalement de la disposition des infrastructures urbaines, de l'armature urbaine liée à l'histoire de la ville. L'accessibilité aux quartiers et plus généralement leur aménagement sont surtout liés aux travaux de lotissement qui

peinent à s'achever. Cette urbanisation selon le préambule du décret n°95-341 du 30 octobre 1995, portant approbation de la déclaration de politique urbaine, est proliférante, spontanée et désordonnée car les agglomérations au niveau des chefs-lieux d'arrondissement de la commune se sont développées au gré des populations sans un ordre préalable. Ainsi, cette occupation anarchique favorise d'une part l'étalement urbain ce qui engendre des coûts supplémentaires lors de la viabilisation de ces milieux en réseaux électriques et en points d'eau de la SONEB. Il engendre des pressions sur l'espace rural, qui ne cesse de s'étioler avec pour conséquences des pertes de terres agricoles, l'éloignement des marchés d'approvisionnement, etc. Malheureusement, les orientations de la déclaration de politique urbaine ne sont pas appliquées et ces principes restent des déclarations d'intention ou connues des chercheurs et de quelques rares acteurs du secteur urbain. Les principes de cette déclaration sont complétés par les orientations stratégiques qui définissent entre autres le rôle des collectivités locales dans la gestion urbaine et les modalités du financement de l'urbanisation et de l'équilibre de l'armature urbaine. La planche 8 montre l'aspect de l'occupation de l'espace dans l'arrondissement d'Akpro-Misséré.



Photo 20: Aspect de l'occupation dans le noyau central d'Akpro-Misséré



Photo 21: Aspect de l'occupation dans la périphérie d'Akpro-Misséré

Planche 8 : Aspect de l'occupation dans la ville d'Akpro-Misséré

Prise de vues : Avocèvou, mars 2017

Les photos 20 et 21 illustrent les habitations disposées pêle-mêle. Elles sont majoritairement de moyen standing. Ces habitations ont été l'œuvre des populations sans aucun plan d'aménagement préalable. Elles se sont densifiées avec le temps. Les habitations continuent de pousser au bon vouloir des populations sans que les autorités ne prennent aucune disposition de planification spatiale. Cette occupation anarchique est observée au niveau des chefs lieux d'arrondissement de la commune sans aucun plan d'aménagement et de voirie à cause de l'inachèvement du lotissement commencé depuis 1998.

5.1.1- Erosion des sols

L'érosion des sols est liée à l'expansion urbaine et aux activités champêtres. Selon Pinchemel (1992), « dans les pays en développement, l'urbanisation est loin de s'accompagner d'une artificialisation des sols et des écoulements, donc de contrôler efficacement des milieux naturels. Ainsi à l'intérieur de la ville, dans certains quartiers anciens, populaires et spontanés, l'absence de la voirie, en particulier d'écoulement des eaux pluviales et usées, a des conséquences catastrophiques. Le ravinement s'y exerce violemment ». A Akpro-Misséréte, le développement anarchique de l'urbanisation ne tient compte ni des chenaux naturels d'écoulement des eaux ni du non – respect de la législation en vigueur en matière de lotissement, qui sont sources de mauvais drainage des eaux. De plus, les ouvrages de drainage qui existent nécessitent un entretien dont l'exécution est rarement assurée par manque d'organisation et de moyens financiers au niveau de la municipalité. Alors, après chaque saison pluvieuse, les caniveaux sont remplis de sable et de déchets. Ainsi, leur curage demande des ressources financières que les autorités communales n'arrivent pas à mobiliser. Les rues, en saison des pluies, servent de chemin préférentiel d'écoulement des eaux de ruissellement et se transforment en de profondes rigoles ou/et en borbier.

Ailleurs, les axes s'exhaussent par rapport aux voies adjacentes ou aux bas cotés en latérite. Les petites ravines de la commune deviennent vite des facteurs de dangers. Les champs de cultures, les travaux d'assainissement et le cimentage des cours intérieurs des maisons participent à l'augmentation des quantités d'eau charriée. Ces effets sont importants à cause des types de pluies qui tombent dans le secteur. Plusieurs équipements subissent des dégradations pendant l'hivernage. Les rues semblent être les plus touchées et rendent difficile la circulation. Les conséquences sont plus aggravées à cause des constructions et les champs sont installés dans le lit des eaux de ruissellement.

La photo 22 renseigne sur les secteurs vulnérables à l'érosion dans la commune d'Akpro-Misséréte.



Photo 22: Dégradation de la voirie urbaine par l'érosion hydrique

Prise de vues : Avocèvou, septembre 2018

L'image révèle les impacts de l'eau de ruissellement sur les routes. La principale conséquence de l'érosion est la dégradation des voies urbaines.

Les formes de dégradation suivantes sont rencontrées sur les voies urbaines :

- les flaches : ce sont des trous plus larges et plus grands que les nids de poules et qui se créent sur la surface de la chaussée ;
- les nids de poule : ce sont de petits trous ronds et à bords francs qui se créent sur la surface de la chaussée par enlèvement de matériaux ;

- les ornières : il s'agit de sillons longitudinaux plus ou moins profonds creusés dans la chaussée par les roues de véhicules ;
- les ravines : ce sont des déformations longitudinales / creux qui se créent sur la surface de la chaussée sous l'effet de l'écoulement des eaux par suite d'un mauvais drainage de celles-ci. Elles s'observent pendant la saison des pluies et rendent la circulation pénible voire impossible sur certains axes routiers ; etc.

Des accidents surviennent à cause de l'état de la voirie urbaine. La figure 44 renseigne sur l'état d'accessibilité des voies dans la commune d'Akpro-Misséré

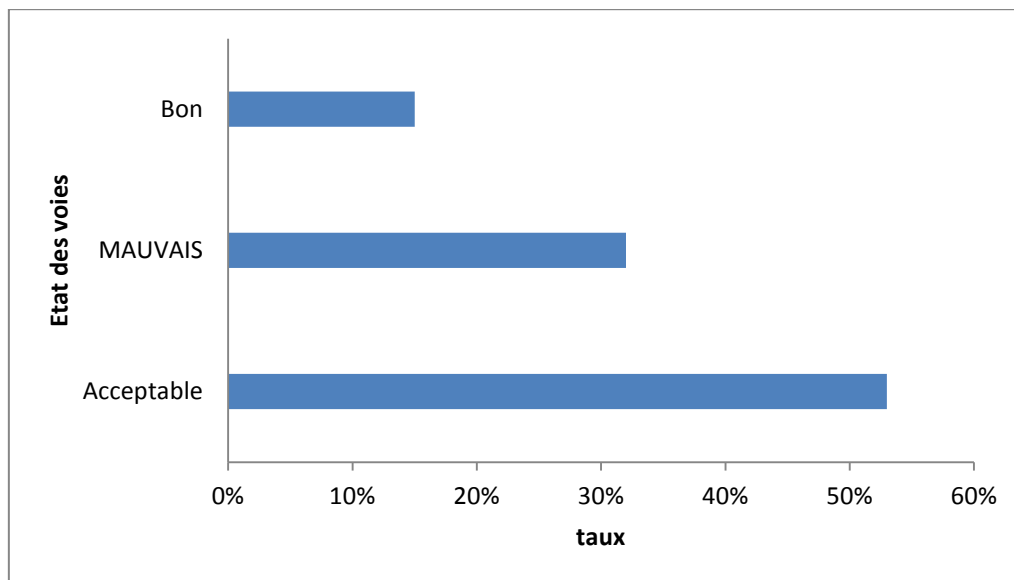


Figure 44:Etat d'accessibilité des voies dans la commune d'Akpro-Misséré

Il ressort de l'analyse de la figure 44 que 32 % des voies urbaines sont en mauvais état d'accessibilité. Par contre 53 % de ces voies sont passablement praticables. Ces voiries sont des routes non bitumées et des pistes qui subissent les effets de l'érosion en période pluvieuse rendant pénible la circulation des biens et des personnes par rapport à 15 % des voies qui rendent plus accessible la circulation dans la commune.

Il faut noter que l'érosion à Akpro-Misséré est aggravée par la mauvaise urbanisation et les autres activités humaines. En effet, le développement urbain

se fait à travers la construction de nouvelles maisons. Pour le faire, le sol est remué et les particules de petites tailles sont transportées par les eaux de ruissellement.

L'ouverture, l'aménagement et l'assainissement des voies sont des opérations qui augmentent l'érosion. Ces travaux facilitent un écoulement concentré des eaux de pluie qui deviennent puissantes, arrachent et transportent des matériaux.

L'érosion constitue aussi le principal facteur de dégradation des maisons. Du fait de la nature des pluies, des maisons subissent le déchaussement des fondations par les eaux de ruissellement.

L'érosion des sols est liée à la perte de la végétation. Cette dernière recule devant la poussée urbaine. La destruction du couvert végétal pour les défrichements, la recherche du bois d'énergie et l'allumage répété des feux de végétation dénudent le sol. Ses éléments sont transportables par les eaux en fonction des fortes pentes. La disparition des ligneux se constate au fur et à mesure qu'on s'approche du centre-ville. Ils sont coupés pour fournir le bois d'énergie et le charbon de bois à la population citadine d'Akpro-Misséréti. La demande de ces produits croît au rythme de la population de la ville. C'est pour satisfaire cette demande que certaines personnes de la ville et des villages voisins consacrent leur temps à la coupe et à la vente du bois et du charbon de bois. Ainsi, les terres sont de plus en plus nues. La destruction des ressources végétales est en rapport avec la dynamique urbaine. Les effets sont visibles sur les bâtiments et autres équipements comme le montre la photo 24.



Photo 24: Dégradation du poteau électrique par l'érosion hydrique à Vakon
Prise de vues : Avocèvou, mars 2017

A l'observation de cette photo, on constate que la fondation poteau électrique est déchaussée par l'érosion. Les populations ont pris conscience du phénomène et renforcent les fondations. Cette situation est la conséquence du laxisme de l'administration dans la conduite de l'urbanisation et du contrôle des constructions.

Par ailleurs, les toits des bâtiments sont fréquemment décoiffés par des vents violents. Ces phénomènes surviennent au début et à la fin de saisons pluvieuses. L'exposition des maisons sur les versants serait cause de ces dégâts.

5.1.2. Mauvaise gestion des eaux usées

Le relief et l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséréte sont les causes de la mauvaise gestion des eaux usées.

La topographie offre des pentes favorables à l'écoulement des eaux usées. C'est pourquoi les populations les déversent dans la nature ou dans les caniveaux.

Le sol est constitué de terre de barre facile à creuser. Ainsi, le forage des fosses de décantation est presque absent alors que le décret n°2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduelles en République du Bénin l'exige.

C'est pourquoi seulement 17 % des ménages du plateau de la commune disposent de puits perdus (enquête de terrain, 2018). Des maisons, coulent des eaux usées de toutes sortes (eaux de cuisines, de lessive et surtout de douche).

La plupart des toilettes des ménages ne disposent pas d'équipements appropriés et les eaux des douches sont directement orientées (à travers un trou creusé dans le mur ou un tuyau) vers l'espace externe qui peut être une rue, une maison/parcelle vide ou un trou à ciel ouvert. Ces eaux sont aussi déversées soit dans les caniveaux, soit dans les cours des habitations; aucun système d'égout n'est construit pour les recueillir. Ce qui pose indubitablement un problème d'hygiène dans la mesure où ces eaux usées déversées dans les rues forment souvent des marres, source de prolifération d'insectes, en particulier les moustiques responsables du paludisme.

5.1.3-Problèmes de gestion des ordures ménagères

La vie en milieu urbain génère beaucoup de déchets qu'il faut gérer. Cette production est fonction de la démographie, du niveau de vie et du taux d'urbanisation de la commune. La pré-collecte se fait de porte-à-porte et est assurée par les Associations de jeunes et Organisations Non Gouvernementales. Les enquêtes de terrain ont permis de constater que les plus grands centres urbains de la commune d'Akpro-Misséréte compte douze (12) associations de pré-collecte d'ordures ménagères qui ont une base juridique et se partagent les quartiers pour la pré-collecte. Les structures les plus importantes par rapport à leur nombre d'abonnés figurent dans le tableau XXVIII.

Tableau XXVIII : Structures les plus importantes par rapport à leur nombre d'abonnés

Structures	Nombre d'abonnés	Nombre de Tricycle/charette	Agents de propreté	Quartiers couverts
ENAGNON	25	1	2	Danto, Sohomey
ABDP	19	1	1	Kpogon, Hanzounmè
UBEDA	32	1	2	Akpro-Misséréte Abogomè, Danmè-Lokonon
ARSEP	21	1	2	Gouako – Kotoclomè

Source : Résultats d'enquête de terrain, septembre 2019

De l'analyse du tableau XXVIII, on distingue quatre structures par rapport au nombre des ménages desservis. Ces structures ayant chacune 19 à 32 abonnés et disposent chacune d'un tricycle et un à deux agents de propreté. Plus les abonnés augmentent, plus les associations de pré-collecte ont des moyens financiers pour acquérir un camion. Le nombre exact des ménages desservis par une structure donnée varie avec le temps. Les ménages peuvent rompre le contrat à tout moment et la structure signe d'autres contrats de service avec de nouveaux ménages. Les prestations varient d'une association à une autre.

Chaque structure de pré-collecte d'ordures ménagères définit les critères de son fonctionnement. Le point commun à ces différentes structures est la paye du service rendu et la fréquence de pré-collecte. La différence se situe au niveau du montant que doit verser mensuellement chaque ménage. La quantité d'ordures ménagères fournies par les ménages et l'urbanisation du quartier entrent dans la fixation du prix. Le prix est plus élevé dans les zones moyennement urbanisées que dans celles faiblement urbanisées.

En 2016, dans les quartiers moyennement urbanisés des arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Vakon, le coût mensuel varie entre 1200 et 1500 FCFA. Dans les quartiers faiblement urbanisés comme Sohomey, Abogomè et Hanzounmè, ce prix est compris entre 800 CFA et 1000 FCFA. En 2019, le prix

de la collecte des ordures ménagères a augmenté en raison de la pénibilité du travail due à l'éloignement des dépotoirs intermédiaires des ménages. Dans les quartiers moyennement et faiblement urbanisés, la prestation des associations de pré-collecte est de 2 000 FCFA. Le financement de la pré-collecte des ordures ménagères est assuré par les ménages. La collecte des fonds est assurée par les responsables des Associations ou par un collecteur de fonds.

5.1.3.1-Différents moyens de pré-collecte

Dans la commune d'Akpro-Misséré, les ouvriers utilisaient différents moyens de transport des ordures ménagères : des charrettes à traction humaine, des tricycles motorisés. Le passage a généralement lieu deux fois par semaine auprès de chaque abonné, suivant un calendrier établi de commun accord par les deux parties, le prestataire de service et le bénéficiaire. Toutes les structures qui opèrent dans le milieu d'étude s'efforcent d'avoir un moyen de transport motorisé (tricycle), ce qui leur permet de transporter directement les ordures à la décharge finale officielle qui se situe dans l'arrondissement de Zoungbomè à environ 7 km du centre-ville. L'insuffisance des moyens financiers explique la prédominance des charrettes à traction humaine en tant que composante des différents moyens de transport des ordures ménagères par les associations de pré-collecte. La figure 45 présente les différents moyens de transport des ordures ménagères.

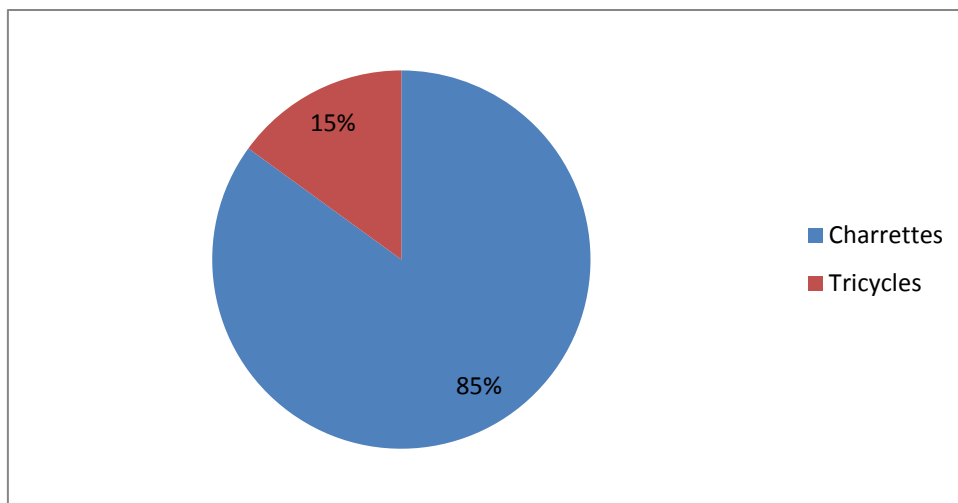


Figure 45 : Différents moyens de transport des ordures ménagères

Il ressort de l'analyse de la figure 45 que sur les 12 associations qui se chargent de la pré-collecte des ordures de ménage dans la commune, 15 % utilisent de tricycle et 85 % autres utilisent les charrettes à traction humaine. La photo 26 montre un tricycle chargé des ordures ménagères à Vakon.



Photo 26 : Tricycle chargé des ordures ménagères à Vakon

Prise de vue : Avocèvou, septembre 2019

La photo 26 montre un tricycle de l'ONG *Enangnon* qui après avoir ramassé les ordures ménagères d'un ménage du quartier Vakon est prêt à les conduire vers le dépotoir sauvage pour y décharger.

Les enquêtes de terrain ont permis de constater que les plus grands centres urbains (Akpro-Misséréte, Vakon et Gomè-Sota) disposent près de 120

dépotoirs sauvages et produisent environ 22 tonnes de déchets ménagers solides par jour soit environ 8030 tonnes l'année. Alors qu'elle ne dispose qu'un seul point de regroupement et traitement des déchets situé dans l'arrondissement de Takon dans la commune de Sakété et plusieurs autres dépotoirs intermédiaires. Ainsi, la gestion des déchets dans ces centres urbains rencontre des difficultés sur le plan technique que sont :

- l'inadaptation du matériel de travail au relief (utilisation des charrettes à traction humaine ; ce sont souvent des personnes physiquement faibles qui exercent ce travail);
- l'insuffisance des points de regroupement : seulement deux points de regroupement des ordures ménagères est en construction dans les arrondissements d'Akpro-Misséré et de Zoungbomè;
- la faible proportion des abonnés s'explique par le manque de moyens chez les ménages de classe inférieure à s'abonner à ces structures de pré-collecte dont le prix mensuel est de 2 000 francs par mois. Face à l'inefficacité des structures à collecter les déchets solides, les ménages les jettent le long des rues et dans les caniveaux comme le montre la figure 46.

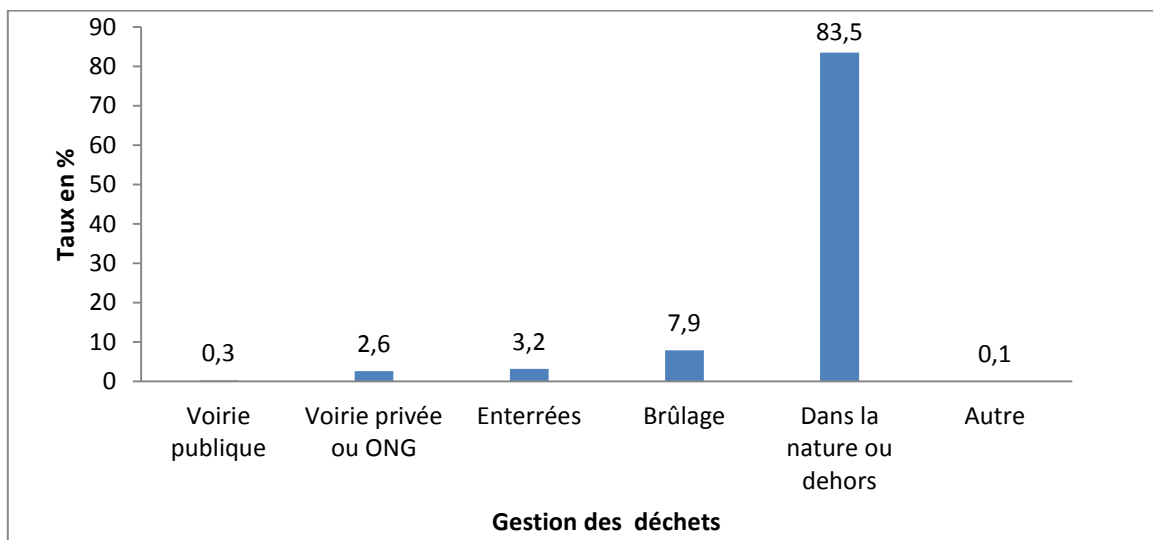


Figure 46 : Modes d'évacuation des ordures ménagères

Source : INSAE, 2013

L'analyse de la figure 46 montre qu'au total seulement 2,6 % des déchets sont enlevés alors que 8,3 % des ménages sont abonnés aux structures de pré collecte. Le reste des déchets est enterré, brûlé ou jeté dans l'espace urbain. C'est pourquoi les dépotoirs sauvages jonchent les centres urbains. Les dépotoirs sauvages sont toujours remplis et les populations riveraines ne cessent de se plaindre à cause des désagréments causés sur la santé humaine. En saison pluvieuse, ils dégagent des odeurs nauséabondes et un lessivât de couleur bleuâtre qui attire les mouches. Pendant la saison sèche, ils sont en permanence brûlés et dégagent la fumée qui envahit les maisons environnantes. Il en résulte une pollution de l'eau, de l'air et du sol par infiltration. Cette mauvaise gestion des déchets est due à des contraintes environnementales et sociales. Le nombre des dépotoirs est insuffisant par rapport à l'étendue du milieu d'étude. La distance qui les sépare des ménages contraint les charretiers à déverser les déchets dans des parcelles vides et sur des dépotoirs sauvages (planche 9).



Planche 9 : Gestion des déchets solides dans les dépotoirs, le long des rues
Prise de vues : Avocèvou, septembre 2019

La mauvaise urbanisation est aussi responsable de la gestion des déchets. Les lotissements ont mis trop de parcelles qu'il en fallait. Les acquéreurs achètent des parcelles selon leur guise et les bâtissent à volonté. Ainsi, des maisons sont parfois isolées au milieu de la brousse. Les occupants jettent les déchets sur des

terrains vides et ne trouvent pas la nécessité de s'abonner aux structures de pré collecte.

Les déchets solides ménagers sont composés de toutes sortes de débris de déchets (tableau XXIX).

Tableau XXIX : Composition des déchets dans la commune d'Akpro-Misséré

Catégories	Composition des déchets solides	%
Déchets solides bio-dégradables	Textiles	1,20
	Os et coquilles	0,60
	Piles	3,11
	Papiers/ Cartons	2,50
	Bois	1,40
	Matières Organiques	36,50
	Total 1	45,31
Déchets solides non dégradables	Verres (bouteilles et flacons)	1,20
	Plastiques	14,50
	Métaux et ferrailles	2,40
	Matières inertes et fines	32,50
	Total 2	50,60

Source : Résultats d'enquête de terrain, septembre 2019

De l'analyse du tableau XXIX, nous pouvons retenir que les déchets solides biodégradables et les déchets solides non dégradables représentent respectivement 45,31 % et 50,60 %. La décomposition des végétaux et débris putrescibles dégagent des odeurs désagréables et nauséabondes attirant des mouches et tout autre insecte vecteur de maladies. Les piles et les verres sont de faible importance dans les DSM mais sont les composantes les plus dangereuses qui exposent les charretiers à des risques d'infection par blessures ou inspiration.

En conclusion, le relief et la mauvaise urbanisation sont des causes de la mauvaise gestion des déchets dans les centres urbains de la commune. La principale conséquence est la détérioration du milieu naturel notamment l'air, l'eau et le sol. Les observations faites sur le terrain ont permis de constater que les dépotoirs existent un peu partout dans la commune (figure 47).

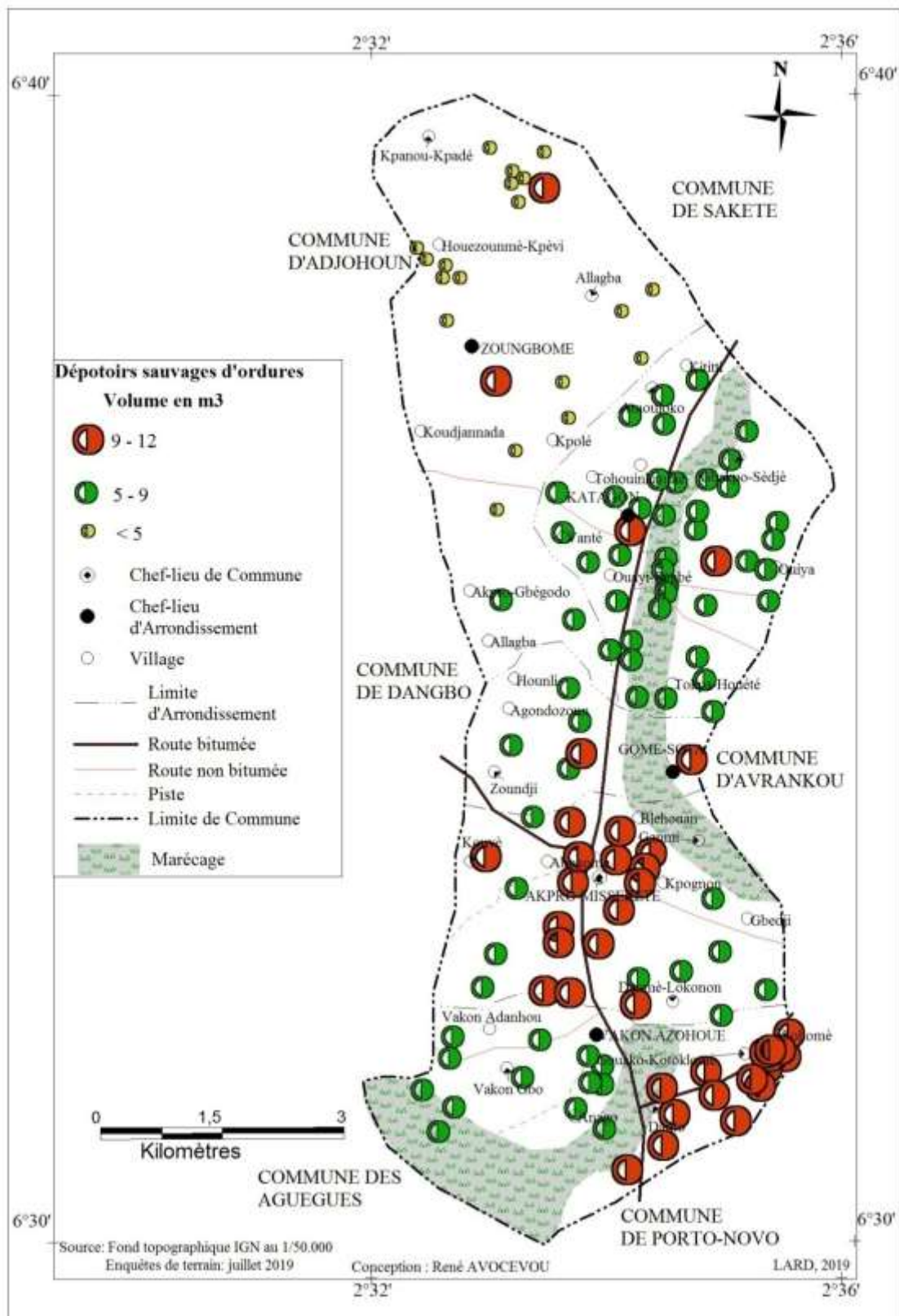


Figure 47 : Répartition spatiale des dépotoirs sauvages dans la commune d’Akpro-Misséré

Cette répartition spatiale des dépotoirs sauvages ne rend pas compte de façon exhaustive du nombre de dépotoirs existants dans la commune. Elle montre néanmoins que les dépotoirs sont plus nombreux dans les milieux urbains et périurbains : Ce qui s'explique par la forte croissance démographique, l'inexistence des bacs à ordures, des points de regroupements, de décharge finale et le désir de combler les points de regroupements des eaux pluviales par les populations.

La figure 48 présente la synthèse de l'état de l'environnement par le modèle PEIR.

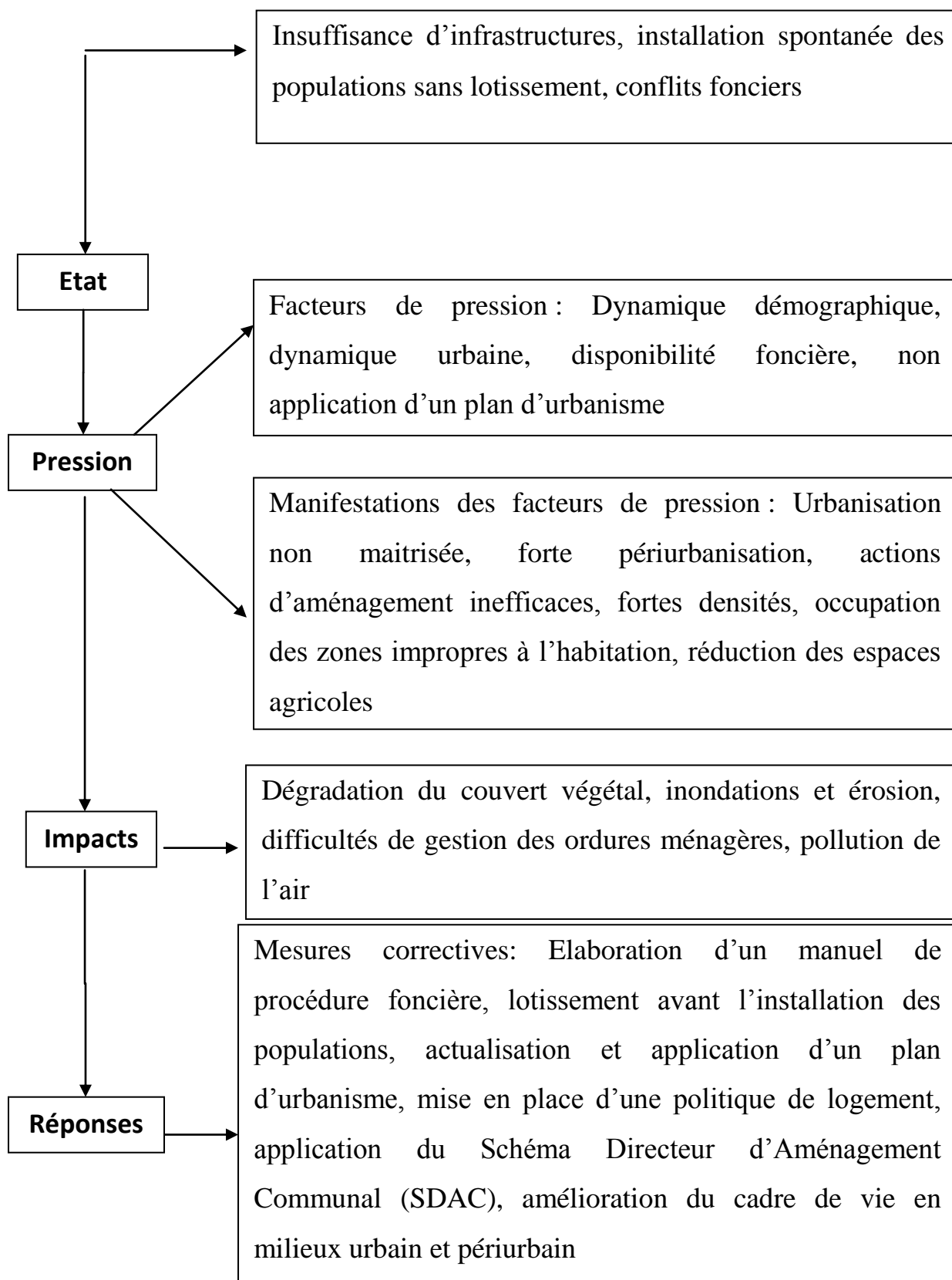


Figure 48: Synthèse de l'état de l'environnement par le modèle PEIR

Dans la pratique, le modèle est la PEIR puisqu'il a été question d'abord de présenter l'état, ensuite la pression à travers ses facteurs et ses manifestations puis les impacts pour enfin terminer par les réponses. L'analyse de la figure permet de comprendre qu'il existe une forte relation entre la dynamique démographique, l'urbanisation et la dynamique environnementale.

Toutes les défaillances observées au plan d'hygiène et d'assainissement ne sont pas sans répercussion sur la santé des populations. Les eaux de ruissellement étant très polluées à cause des déchets solides ménagers qu'elles charrient et des excréta qu'elles renferment, ne sont pas sans conséquence sur la santé des populations. De plus, la mauvaise gestion des déchets biomédicaux et la stagnation des eaux usées et polluées exposent la population à diverses maladies dont les plus importantes sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës et la diarrhée. Ainsi, la figure 49 présente le tableau épidémiologique de la commune d'Akpro-Misséréte de 2012 à 2017.

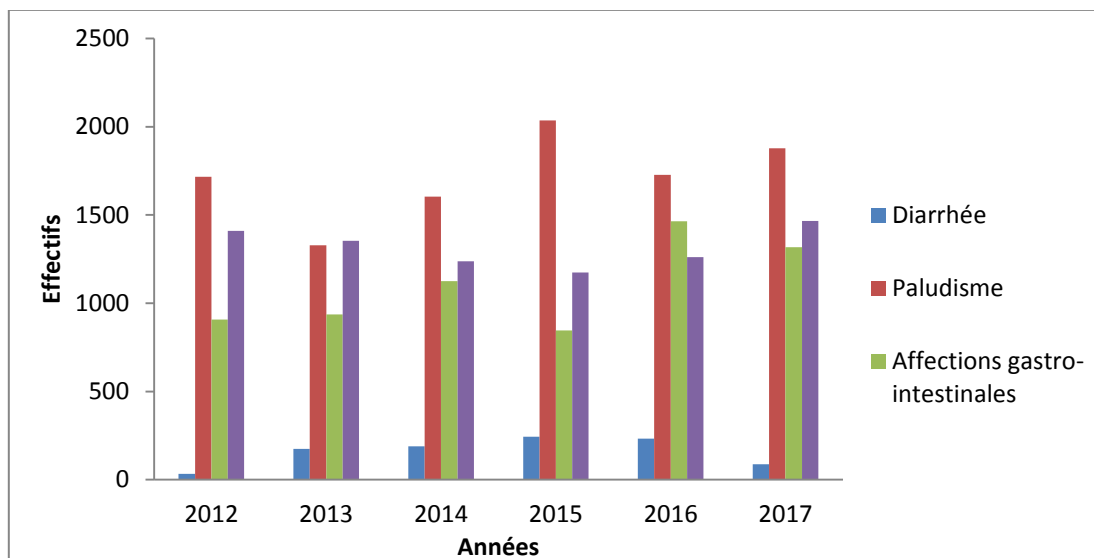


Figure 49 : Evolution des affections courantes dans la commune d'Akpro-Misséréte

Source : Statistiques hôpital de Zone "Les 3A", octobre 2018

De l'analyse de la figure 49, il ressort que les affections courantes à savoir le paludisme, les affections gastro-intestinales, les maladies diarrhéiques et

l'anémie sont observées dans le milieu. Le paludisme est l'affection la plus contractée par les populations (environ 48 %) suivi de l'anémie (23 %), des affections gastro-intestinales (21 %) et des maladies diarrhéiques (08 %) ; ce qui témoigne de la précarité de l'hygiène et de l'assainissement dans le milieu. Parmi ces affections, le paludisme est le plus évolué et présente un pic en 2015 et après viennent l'anémie en 2017 et les affections gastro-intestinales en 2016. Selon les agents de santé interviewés, cette situation se justifie par les conditions climatiques et environnementales, par l'insalubrité et l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement.

5.2 Absence des outils de planification urbaine

Les lois sur la décentralisation responsabilisent les « collectivités territoriales décentralisées » pour la conduite de leur développement. En matière d'aménagement, d'habitat et de l'Urbanisme « la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie de l'ensemble de la population » (article 84). Dans ce cadre elle élabore les documents de planification nécessaires :

- le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC) ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES);
- les Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) dans les zones agglomérées ;
- les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
- les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement ;
- etc.

Elle délivre les permis d'habiter et les permis de construire et assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur. Dans l'article 84, il est clairement mentionné qu'un Plan de Développement Communal (PDC) est constitué des 5 documents précités. La planification et le développement local au Bénin devrait reposer sur ces

documents. Le bilan des documents existants dans la commune d'Akpro-Misséréte est entre autres un plan de développement socioéconomique (PDES). La vision contenue dans ce document était que «la commune d'Akpro-Misséréte d'ici à 2025 sera, une cité urbaine et agricole bien gérée, à économie prospère et durable, où règnent l'équité et le bien-être social ». Ce document réalisé en 2018 pour une période de cinq (5) ans présente des orientations stratégiques, des fiches de projets élaborés, seules la mauvaise gestion de l'espace (constructions anarchiques) et la réalisation du SDAC constituent des actions en rapport avec l'urbanisation. A ces outils s'ajoutent ceux de planification sectorielle : la programmation Communale-Eau (PC-Eau) et le plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune (PHAC).

Aussi, faut-il noter que les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols qui devraient être inspirées par le SDAC et le PDC n'existent pas. Il en est de même pour les plans d'aménagement urbain et de lotissement. En effet les autorités en charge de la gestion urbaine devraient élaborer ces outils. Malheureusement, ces aspects de l'urbanisme semblent ne pas constituer leur préoccupation. Elles s'occupent des constructions des écoles, des marchés, des centres de santé, des maisons de jeunes et de l'aménagement des pistes.

5.2.1 Problèmes d'accessibilité des habitations

Les réseaux de desserte sont des éléments structurants de l'espace. Dans le milieu de recherche, l'état de ces réseaux contribue à régler la vie des populations. La difficulté de mobilité constitue une contrainte majeure à l'offre des services. Le réseau routier existant, constitué en majorité de routes en terre d'environ 152 km contre 28 km de bitume permet de relier les arrondissements centraux entre eux. L'accès dans ce milieu est plus ou moins facile mais des difficultés sont encore à surmonter. En saison pluvieuse, l'accès aux concessions est difficile à cause des inondations qui dégradent les voies. C'est ce que confirment 82 % des enquêtés. Cette situation affecte de nombreux quartiers et

entraîne beaucoup de problèmes liés à l'accessibilité aux infrastructures scolaires, sanitaires et autres. Ce qui pose le problème de l'aménagement des voies non revêtues, de la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement existants. Pour Dahandé (2018), c'est un handicap à une mobilité urbaine, la dégradation de l'état sanitaire des ménages qui doivent subir des secousses sur plusieurs kilomètres.

Les passages entre les quartiers de la ville centrale sont étroits, privant de fait, les populations d'espace indispensable à une circulation de personnes et de biens (photo 29), ce qui renforce les contrastes de développement entre les quartiers.



Photo 29 : Absence de prévision de voies d'accès dans la mise en place des concessions

Prise de vue : Avocèvou, février 2017

Il peut être observé sur la photo 29 des anciennes constructions dans le noyau ancien de l'arrondissement central qui présente des maisons construites sans traçage de voies d'accès adéquats. Pour accéder à leur résidence, certains ménages sont obligés de traverser plusieurs autres concessions.

5.2.2 Mauvaise accessibilité aux équipements sociocommunautaires

Plusieurs faits expliquent le ralentissement de la viabilisation du plateau de la commune d'Akpro-Misséréte malgré la disponibilité foncière pouvant abriter

des infrastructures sociocommunautaires. Il s'agit entre autres : Les opérations de lotissement et de remembrement qui peuvent permettre de projeter pour le milieu des équipements sociocommunautaires connaissent une lenteur inquiétante surtout à Gomè-Sota, Katagon ; l'absence d'un plan directeur coordonné est un véritable handicap pour l'installation des infrastructures. En effet, même si le noyau urbain central est doté d'équipements plus ou moins à la mesure de sa taille, il est noté une couverture insuffisante du milieu de recherche par les réseaux électrique et d'adduction d'eau potable surtout dans les quartiers périphériques qui accueillent majoritairement les nouveaux acquéreurs. A cela s'ajoute l'insuffisance de centres de loisirs et d'aires de jeux, de centres de santé dans certains arrondissements comme Zoungbomè, Katagon, etc. Le réseau d'électricité est d'après Dahandé (2018), une preuve de progrès et de modernisation des campagnes. Les résultats d'investigation ont montré que 51 % des ménages jouissent des avantages d'extension des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau par la SBEE et la SONEB, près de 35 % des ménages bénéficient des avantages liés à la proximité de l'école, du centre de santé, de l'église, environ 14 % des enquêtés n'en profitent guère. La densité du réseau d'électricité et d'eau dans le noyau central marque le niveau d'amélioration et de modernisation atteint par la ville. Sur le plateau de la commune, tous les arrondissements centraux sont électrifiés par le réseau de la SBEE et sont couverts par les branchements de la SONEB mais les ménages n'ont pas les mêmes possibilités de branchement aux réseaux et les pratiques de substitution (branchements illicites ou informels, raccordements anarchiques dites « toile d'araignée ou réseau de candélabre ») sont généralisées en ce qui concerne l'électricité. Pour ce qui est de l'eau, 35 % des ménages sont abonnés à la SONEB et le reste achète l'eau à la bassine chez les ménages branchés ou chez ceux disposant des forages. Pour l'électricité 45 % des ménages ont un branchement individuel sur un compteur principal et 55 % des enquêtés ont fait

des branchements illicites à travers un compteur additionnel déposé bien loin de leur habitation.

Une telle situation s'explique par l'absence de politiques en matière de planification et de développement spatial. Ce qui entraîne des disparités en équipements et services sociaux de base du milieu de recherche surtout les quartiers périphériques.

Les inégalités de répartition et d'accès aux infrastructures sociocommunautaires ne favorisent pas au plan social, la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire qui vise un développement durable, donc socialement viable et vivable. Il se pose alors de multiples problèmes d'infrastructures et de services nécessaires à une population de plus en plus importante : création d'emplois, construction de logements, évacuation et traitement des eaux usées et des déchets, services de santé, approvisionnement des marchés, approvisionnement en eau, extension des réseaux électriques. La figure 50 présente les différents ouvrages hydrauliques et leurs proportions par arrondissement.

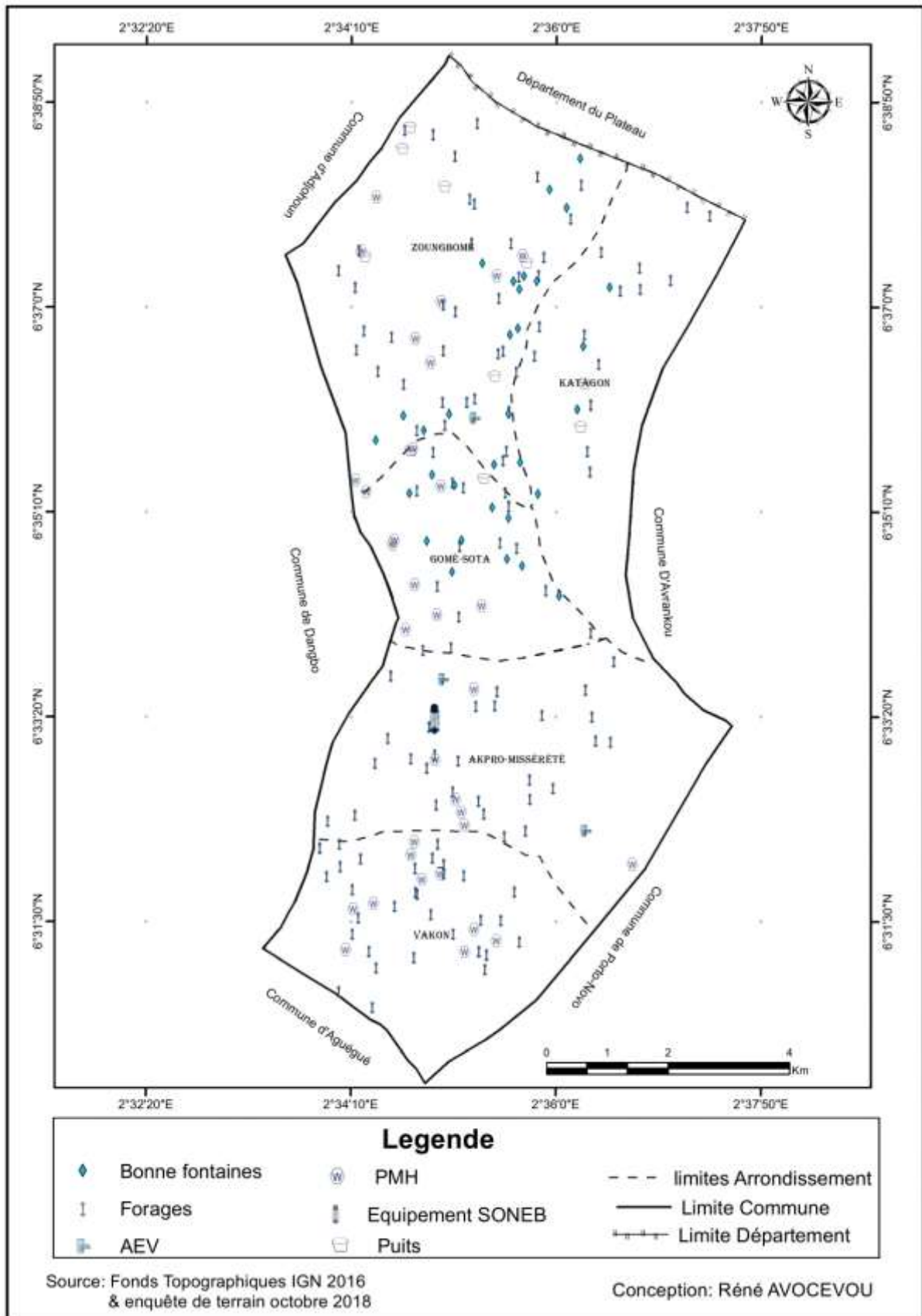


Figure 50 : Différents ouvrages hydrauliques et leurs proportions dans la commune d’Akpro-Misséréte

Il ressort de l'analyse de la figure 50 qu'il existe plusieurs infrastructures hydrauliques dont les effectifs varient d'un arrondissement à un autre. A l'exception des arrondissements de Vakon et d'Akpro-Missérété, l'infrastructure hydraulique la plus représentée dans les autres arrondissements est le forage suivi des BF. En dehors de ces infrastructures, suivent, les PMH dans le cadre des ouvrages simples. Au niveau des ouvrages complexes à savoir les AEV et PEA, ils sont en effectif assez limité dans toute la commune et sont installés dans les arrondissements de Gomè-Sota et de Zoungbomè.

5.2.2.1 Défaillance du système sanitaire

Calqué sur le découpage administratif, le système sanitaire au Bénin est organisé en une structure pyramidale à trois (03) niveaux. Le central qui comprend le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU), ainsi que le Centre Hospitalier Départemental (CHD), enfin le périphérique, qui a connu depuis la table ronde du secteur de la santé en Janvier 1995, une réorganisation en trente-quatre Zones Sanitaires (ZS) dont chacune regroupe un certain nombre de structures sanitaires publiques de premier contact appuyées par un hôpital de référence (public ou privé), appelé Hôpital de Zone qui constitue le premier niveau de référence de la zone sanitaire. En effet, le système de santé du plateau de la commune d'Akpro-Missérété est hétérogène et associe un secteur public à un secteur privé. Ce milieu possède une zone sanitaire appelée les 3A, constituée des communes d'Akpro-Missérété, d'Adjarra et d'Avrankou. Cette zone dispose de plusieurs infrastructures sanitaires tant dans le public que dans le privé.

La figure 51 illustre la répartition spatiale des infrastructures sanitaires dans la commune.

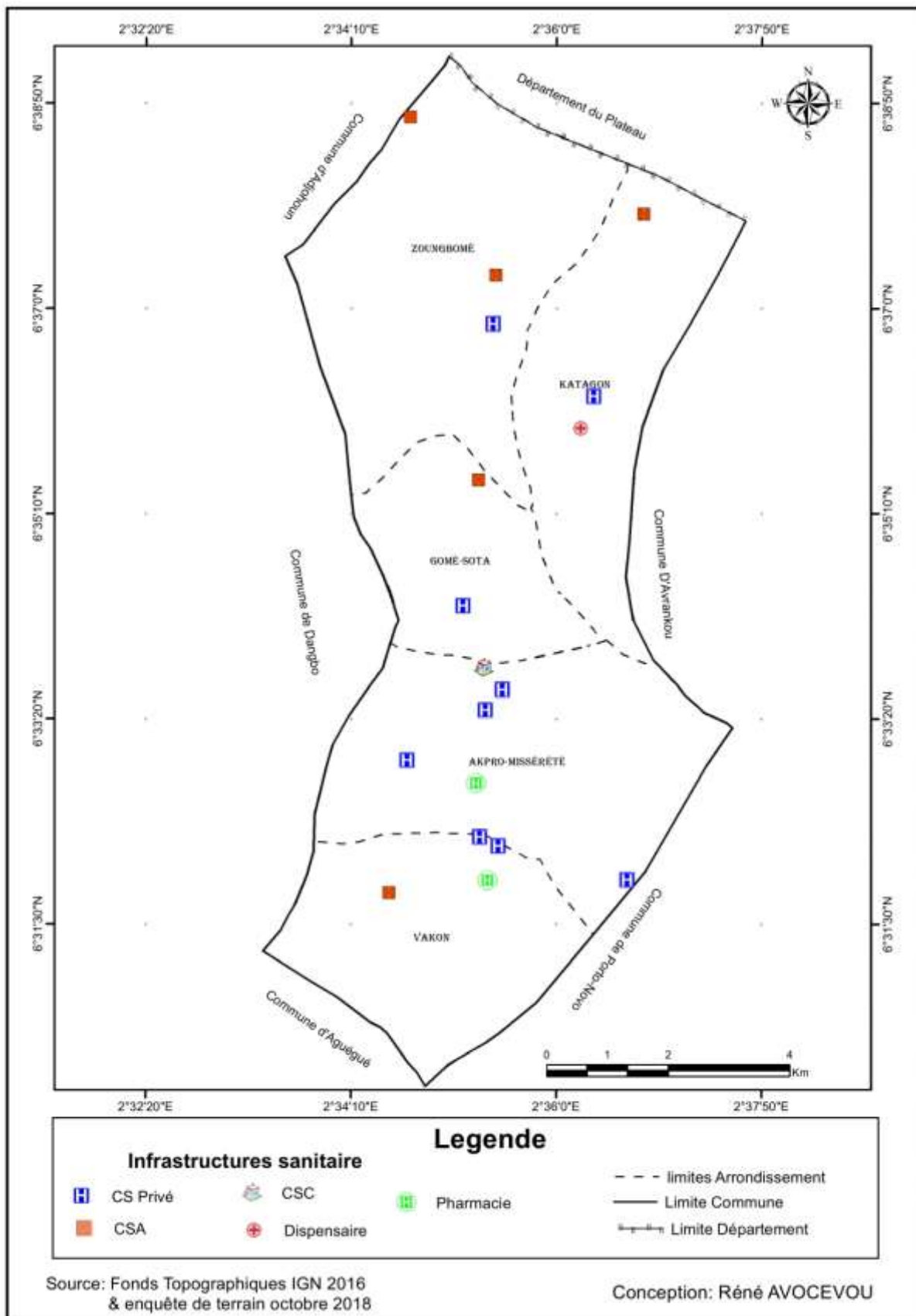


Figure 51: Répartition spatiale des infrastructures sanitaires dans la commune d’Akpro-Misséréte

L'analyse de la figure 51 montre une couverture plus ou moins rationnelle en infrastructures sanitaires sur le plateau de la commune d'Akpro-Missérétié. Avec un taux de couverture globale de 80 % en centres de santé d'arrondissement ; c'est-à-dire quatre (04) des cinq (05) arrondissements disposent au moins d'un centre de santé d'arrondissement. Ces centres de santé d'arrondissement sont appuyés par les autres formations sanitaires privées qui sont plus concentrées dans l'arrondissement urbain que dans les quatre autres de la commune. Cependant, ces taux élevés cachent plusieurs disparités entre les arrondissements. Cette situation est la preuve que les infrastructures sanitaires publiques ne couvrent pas totalement les besoins des populations. Cette situation est beaucoup plus précaire lorsqu'on intègre les normes spatiales à travers la densité des infrastructures et le rayon moyen d'action théorique qui exprime la distance moyenne parcourue par les populations d'une localité, pour atteindre le centre de santé (figures 52 et 53)

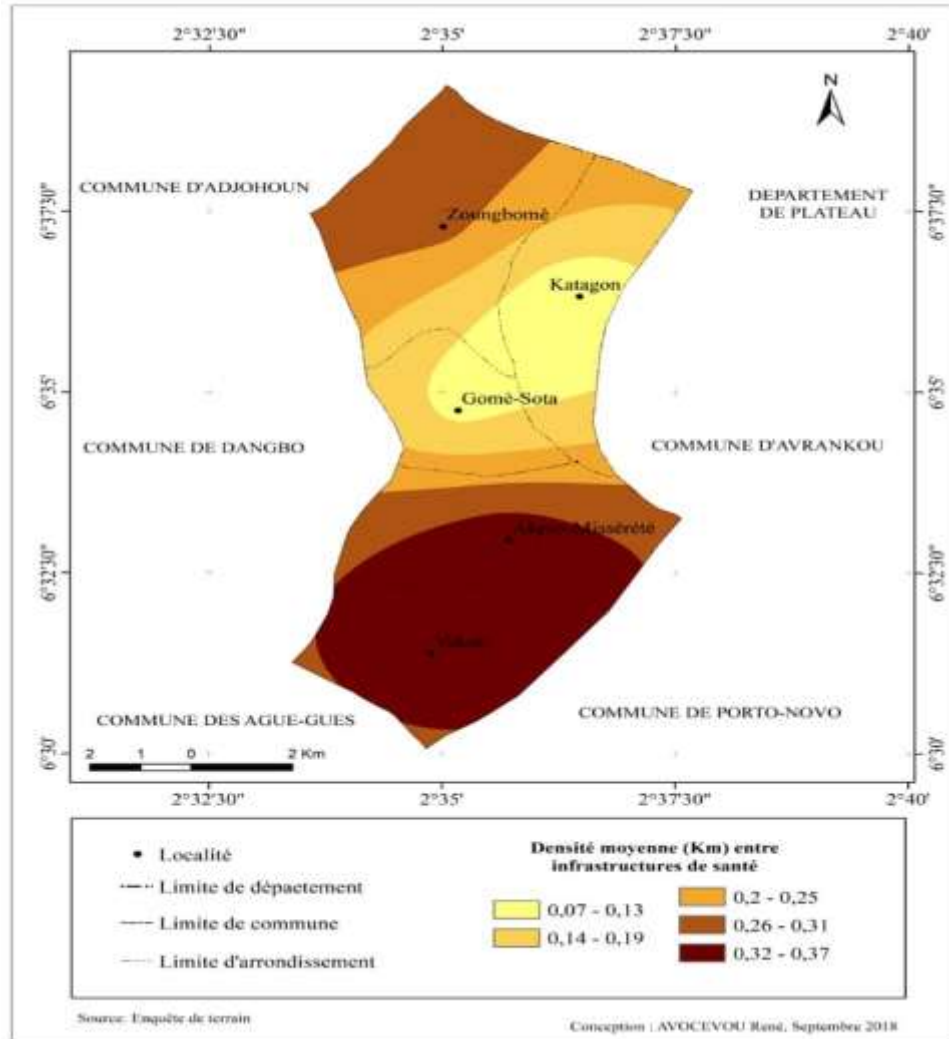


Figure 52 : Densité des infrastructures sanitaires

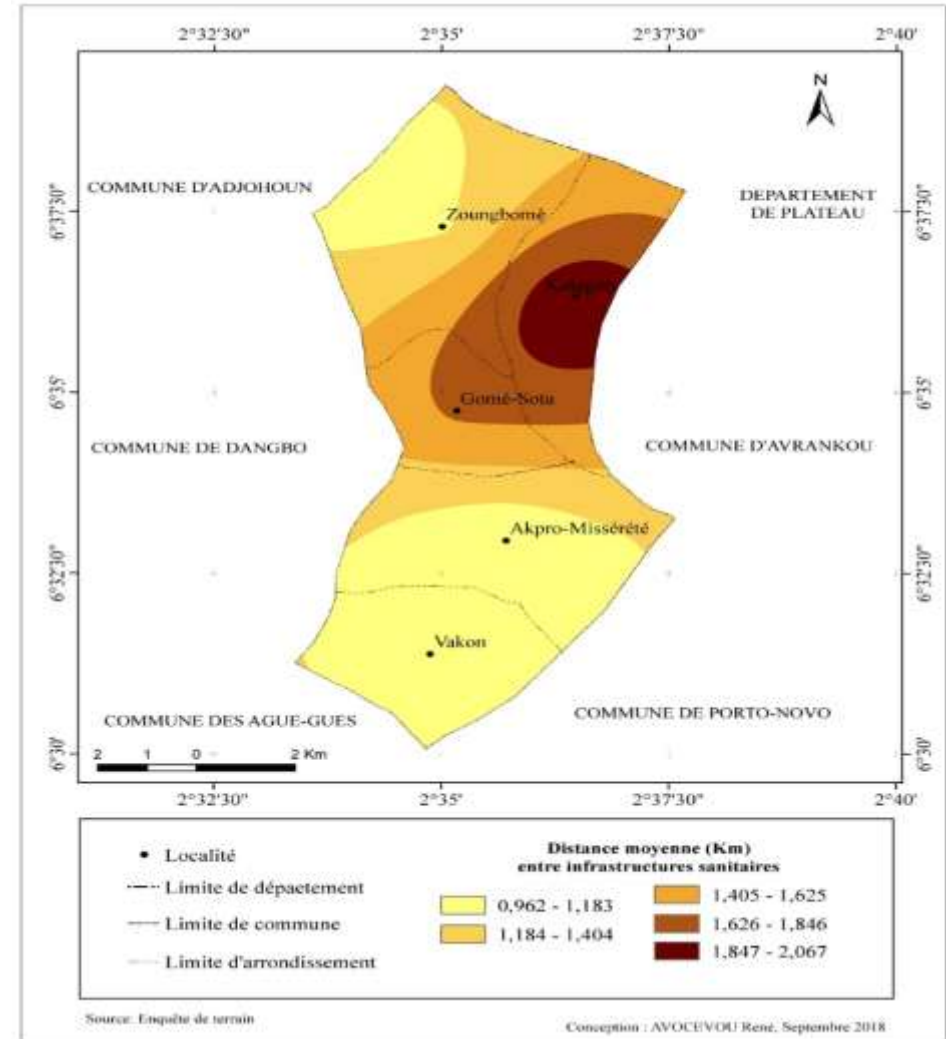


Figure 53: Rayon moyen d'action théorique des infrastructures sanitaires

De l'analyse des figures 52 et 53, il ressort qu'aucun arrondissement n'a de centre de santé au km², pour une densité de population variant entre 1662 habitants à 8038 habitants / km². Cette situation n'est pas aussi reluisante au niveau la zone sanitaire "Les 3A" qui n'a également aucun centre de santé au km². Cette situation pose donc un problème de répartition des infrastructures sanitaires car elle ne respecte pas les normes de l'OMS qui est d'un médecin pour 10000 habitants, un infirmier pour 5000 habitants et une sage-femme pour 5000 femmes en âge de procréer. Les ratios en fonction du personnel soignant disponible par catégorie sont présentés dans le tableau XXX

Tableau XXX : Ratios population en fonction du personnel soignant disponible

Arrondissements	Populations en 2013	Nombre d'infirmiers	Nombre d'hab/Infirmiers	Nombre sages-Femmes	Féminin en âge de procréer en 2013	Nombre d'hab/sages-Femmes	Nombre de médecin	Nombre d'hab/Médecin
Akpro-Misséré	41.657	04	10415	07				
Vakon	38.806	02	9702	03	30540	2181	01	127 249
Gomè-Sota	15.345	01	15.345	02				
Katagon	17.860	01	17.860	01				
Zoungbomè	13.581	01	13.581	01				

Source : Résultats d'enquête de terrain, novembre 2018

De l'analyse du tableau XXX, il est remarqué que le nombre d'habitants par infirmier et par arrondissement varie de 9000 à 17 000 personnes au moins. Pour le seul médecin, nombre d'habitants par médecin est de 127 249. Ce qui représente 12,72 points par rapport à la norme fixée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette inégalité observée dans l'accessibilité aux soins de santé a permis d'obtenir, 65,53 % des enquêtés qui affirment de n'avoir jamais bénéficié des soins de médecin de la commune à cause de la distance les séparant de ces lieux sanitaires. Par contre 34,47 % ont un avis favorable. Il se pose donc le problème de répartition des infrastructures et du personnel soignant dans le milieu d'étude.

Quant à la figure 53 exprimant le rayon moyen d'action théorique compte tenu des centres de santé disponibles par arrondissement et des superficies des

arrondissements, cette distance varie entre 0,962 km (arrondissement d'Akpro-Misséréte) et 2,067 km (arrondissement de Katagon). La densité en infrastructures sanitaires dans la commune est dans la même tendance que celle constatée au niveau des arrondissements. Avec l'état dégradé des pistes et voies, les difficultés d'accès deviennent énormes.

En dehors des infrastructures sanitaires, le personnel sanitaire est également important pour la qualité des soins. Ce personnel est constitué des sages femmes et des aides soignants tant du secteur public que du secteur privé.

5.2.2.2 Insuffisance des infrastructures scolaires

Les services d'éducation sont disponibles partout grâce aux efforts conjugués de l'Etat et surtout des promoteurs d'établissements privés qui sont les plus nombreux dans ce domaine. La commune dispose de tous les ordres d'enseignements (les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges d'enseignement secondaire, technique et professionnel) et des centres de formation dans le domaine privé. Le tableau XXXI présente la répartition des établissements de la maternelle au secondaire par arrondissement.

Tableau XXXI: Point des établissements par arrondissement dans la commune d'Akpro-Misséréte

Ecoles	Akpro-Misséréte	Vakon	Gomè-Sota	Katagon	Zoungbomè
CEG	03	03	01	01	01
Maternelles	05	02	02	01	0
EPP	09	08	06	11	08
Privées	30	21	07	03	09

Sources : CS/Communes Akpro-Misséréte et DDESP / Ouémè, novembre 2018

De la lecture du tableau XXXI, il ressort qu'au niveau de la maternelle, la commune dispose de 130 écoles dont 70 privées au titre de l'année académique 2017-2018. Quant au primaire, elle regorge de 131 écoles dont 42 publiques et 89 privées. La figure 54 présente la répartition des infrastructures scolaires par arrondissement.

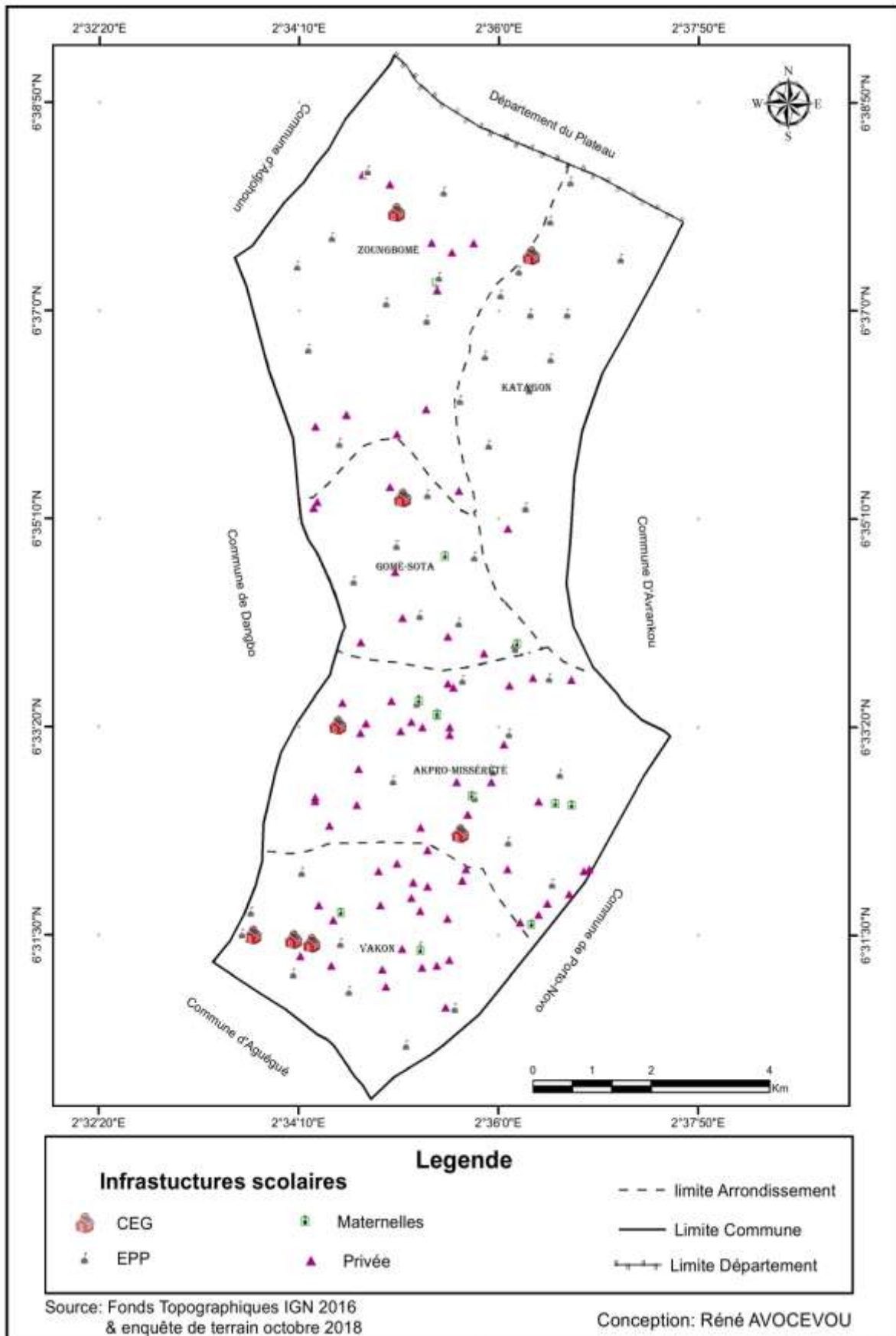


Figure 54 : Répartition des infrastructures scolaires à Akpro-Missérété

L'analyse de la figure 54 montre des inégalités dans la répartition des infrastructures scolaires sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséré. L'arrondissement central de la commune dispose de 46 écoles : 05 maternelles, 09 primaires publics et 30 privées que tous les autres arrondissements. Au niveau secondaire, c'est l'arrondissement de Vakon qui dispose du plus grand nombre de collèges publics. L'analyse des disparités a pris en compte deux ordres d'enseignement à savoir l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Les enseignements maternel et primaire relèvent de la compétence propre de la commune, conformément aux lois de la décentralisation, notamment dans le domaine de la construction et de la réfection. Au niveau de l'enseignement maternel, la commune est desservie par dix écoles maternelles inégalement réparties dans les cinq arrondissements de la commune (figures 55 et 56)

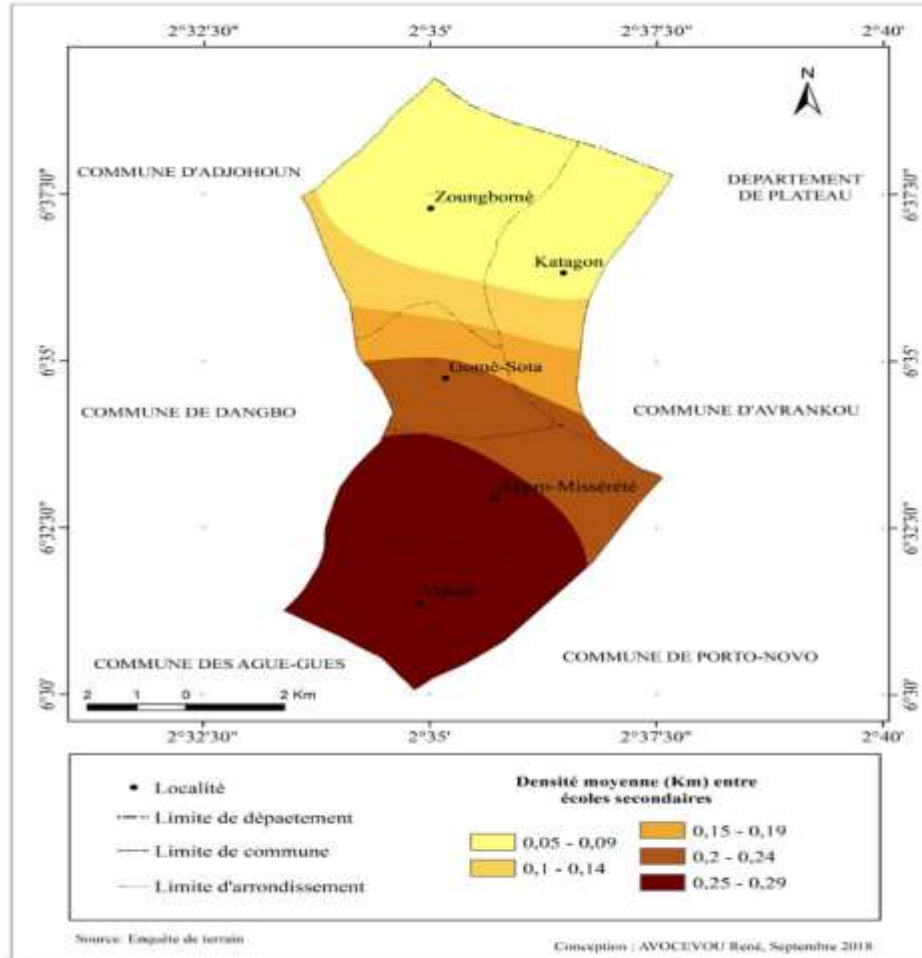


Figure 55 : Densité des infrastructures scolaires

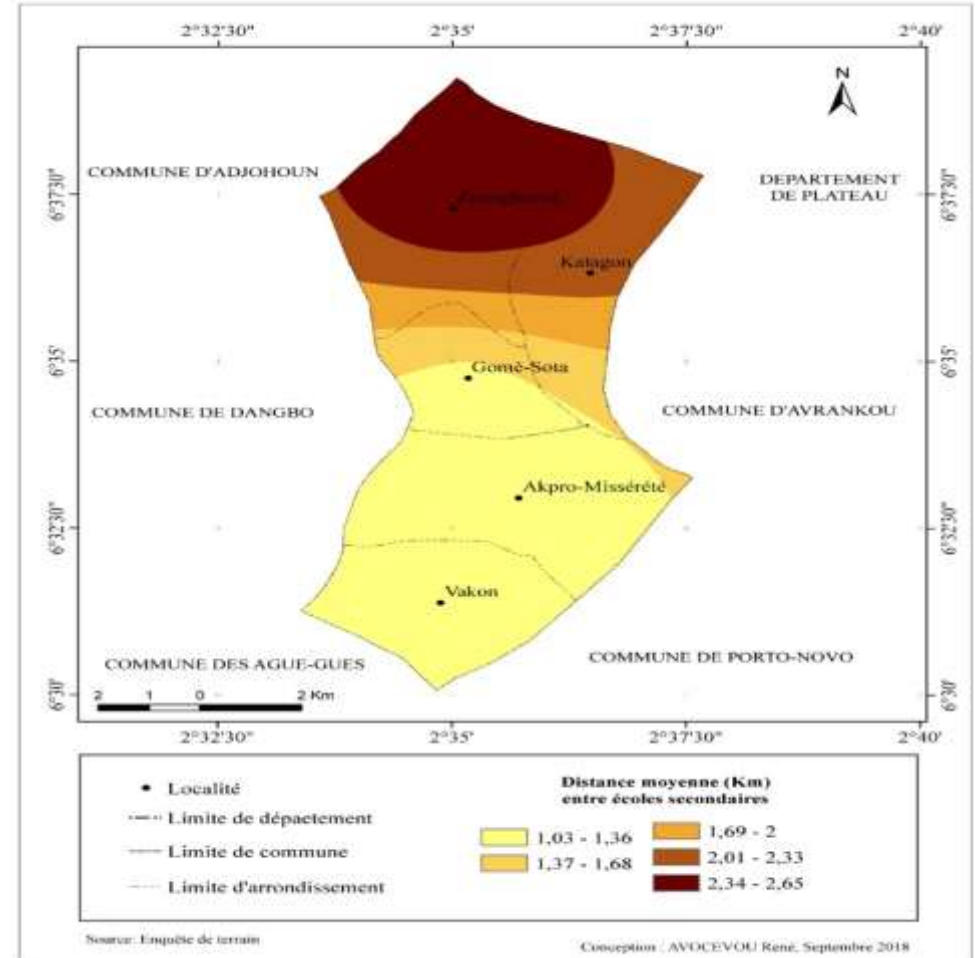


Figure 56 : Rayon moyen d'action théorique des infrastructures scolaires

L'analyse de la figure 55 montre qu'aucun des arrondissements de la commune ne dispose d'une école secondaire au km². Elle montre également qu'aucun arrondissement de la commune théoriquement ne dispose d'écoles secondaire au km² ; ce qui veut dire que les arrondissements n'ont pas tenu compte de la dimension spatiale dans la répartition des écoles secondaires. Or les densités des populations varient de 5609 pour l'arrondissement d'Akpro-Misséréte à 8038 pour l'arrondissement de Vakon. Il se pose donc un problème de mauvaise répartition des écoles et d'une faible couverture des arrondissements.

Quant à la figure 56, il ressort de son analyse que les élèves parcourent en moyenne entre 1,03 km à 2,65 km suivant leur lieu de provenance à l'intérieur de la commune. Les plus faibles distances sont parcourues par les enfants des arrondissements d'Akpro-Misséréte et de Vakon et les plus longues sont parcourues par les enfants des arrondissements de Zoungbomè, de Katagon et une partie de Gomè-Sota. Ces distances, malgré la plus faible sont supérieures à la norme qui est d'au plus 0,5 km ; ce qui fait un total de 2 km par jour. Mais, dans le cas présent, les enfants parcourant les distances les plus faibles font 1,03 km, soit plus de 2 fois la norme par jour et ceux parcourant les plus longues font théoriquement 2,65 km ; ce qui justifie également le faible taux de scolarisation des enfants.

Selon les recommandations de l'UNESCO, l'enseignement primaire par exemple est obligatoire pour les enfants de 6 à 11 ans. La généralisation d'un enseignement primaire de qualité induit un accroissement des infrastructures scolaires et du personnel enseignant. Un enseignement de qualité exige le respect de certaine norme en matière d'équipement et de personnel. Ainsi, au Bénin, pour assurer un enseignement primaire de qualité faudrait-il en moyenne 50 élèves par classe et 50 élèves par enseignant contre 40 élèves par classes et 40 élèves par enseignant, selon les normes de l'UNESCO.

Dans la perspective d'assurer le droit à une éducation de qualité à tous, conformément aux textes constitutionnels, législatifs, règlementaires et administratifs en vigueur au Bénin, l'Etat et les autorités locales s'investissent depuis plusieurs années à accorder une priorité à la politique de développement des infrastructures scolaires et leurs équipements en matériels et mobiliers, et ce, suivant les normes EQF (Ecole de Qualité Fondamentale). Les normes dans ce secteur sont définies depuis 1995 pour favoriser les conditions d'éducation de qualité des enfants : les dimensions d'une salle de classe, la distance entre le tableau et les premiers tables-bancs, la superficie d'un établissement scolaire, l'espace nécessaire pour un élève en classe et dans la cour de l'école, l'effectif d'élèves par classe et par enseignant, etc.

Ce chapitre a permis d'analyser les différents obstacles de la dynamique urbaine dans la commune d'Akpro-Misséréti. Les différentes composantes de l'environnement surtout celles naturelles sont modifiées par l'évolution rapide et spontanée de l'urbanisation. Les problèmes environnementaux qui en résultent constituent autant de défis pour la commune.

Le sixième chapitre se consacre aux défis et perspectives de développement de la commune au vu de ses caractéristiques actuelles et des nombreux défis que lui imposent celles-ci.

CHAPITRE VI : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE

Ce chapitre aborde les perspectives de développement harmonieux de la commune à travers l'analyse stratégique des documents de planification. Les défis qu'imposent à l'ensemble des caractéristiques et la problématique de son développement de la commune concernent principalement la gestion du foncier, la mobilité, l'assainissement, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le financement du développement local et surtout la maîtrise de l'urbanisation.

6.1-Analyse stratégique des documents de planification

6.1.1-Bases du développement de la commune d'Akpro-Missérété: le PDC III (2018-2022) et le SDAC

6.1.1.2- Contexte

La vision de la commune d'Akpro-Missérété découle des analyses de la problématique de développement et s'appuie sur les orientations nationales en particulier la vision du Bénin pour 2025 et les principaux documents que sont le Document PAG, ENPLT et les ODD.

La vision du Bénin pour 2025, définie à l'issue des Etudes Nationales de Perspectives à Longs Termes, est formulée comme suit :

« Le Bénin est, pour 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

La vision de la commune d'Akpro-Missérété à l'horizon 2025 est formulée comme suit :

« A l'horizon 2025, Akpro-Missérété est une cité urbaine et agricole bien gérée, à économie prospère et durable, où règnent l'équité et le bien-être social ».

Cette vision est motivée par sa position géographique et ses potentialités. A travers cette vision, il s'agit de faire de la commune d'Akpro-Misséréte :

- un pôle économique qui attire les investisseurs pour valoriser son potentiel agricole, socioculturel, naturel et commercial ;
- une Commune qui garantit à ses habitants un bien-être à travers la paix et l'unité.

L'atteinte de cette vision conduit aux axes fondamentaux de la vision du Bénin d'ici 2025. En effet, la vision d'Akpro-Misséréte s'inscrit dans la vision nationale car elles ont en commun les principes suivants :

- l'unité et la paix ;
- le rayonnement économique ;
- le développement des potentialités agricole et socioculturelle ;
- le bien-être social.

Cette vision contribue donc à la réalisation de la vision du Bénin d'ici 2025.

La formulation des stratégies s'est basée sur la vision de développement de la commune ainsi définie et prend en compte des facteurs prioritaires issus de la problématique de développement.

En matière d'intercommunalité ou de coopération intercommunale, il convient de mentionner que la commune d'Akpro-Misséréte est membre de la CCO (Communauté des Communes de l'Ouémé) qui réunit les Communes de Porto-Novo, de Sèmè-Podji, d'Akpro-Misséréte, d'Avrankou, d'Adjarra, des Aguégus, de Dangbo, d'Adjohoun et de Bonou dans le cadre du développement des neuf communes.

La Commune d'Akpro-Misséréte est dans une relation de partenariat avec la Municipalité de Porto-Novo pour la gestion du Cimetière de "Danto" de même qu'avec la commune de Sakété pour la gestion du centre d'enfouissement

technique de Takon. De tels partenariats offrent la possibilité à la commune de s'engager dans de grands projets pour son développement.

6.1.2- Orientations et axes d'aménagement du territoire communal

Les grandes orientations et axes d'aménagement sont relatifs à l'exploitation et à la gestion durable des ressources naturelles, au développement urbain, à la mobilité, à l'aménagement du cadre de vie et à la gestion durable du patrimoine communal (tableaux XXXII et XXXIII).

Tableau XXXII : Orientations et axes d'aménagement pour l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles

Secteur de développement	Orientations	Occupation actuelle de l'espace (arrondissements couverts)	Axes d'aménagement ou de développement	Affectation potentielle dans l'espace (arrondissements couverts)
Agriculture	Développer une agriculture durable	les arrondissements de Katagon et de Zoungbomè	Valorisation des potentialités agricoles de la Commune - Sécurisation des terres agricoles - Amélioration du niveau d'approvisionnement en intrants, d'équipement d'infrastructures agricoles et de capacités des producteurs - Diversification des cultures - Promotion des filières	Ouayissogbé, Kpolè Gbakposèdjè Houèzounmèkpèvi
	Mettre en valeur les bas-fonds	les arrondissements Vakon et Katagon	- Aménagement des bas-fonds - Appui financier aux agriculteurs	-
Exploitation des ressources naturelles	Participer à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées		- Protection de l'environnement et des ressources naturelles - Information et sensibilisation des populations riveraines	
	Protéger les forêts sacrées		- Aménagement - Réglementation - Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs	
Exploitation des carrières	Réorganiser l'exploitation des carrières	Katagon et Vakon	- Évaluation des potentiels - Restauration des sites qui ne sont plus exploités - Valoriser l'utilisation de sable lagunaire - Aménagement des voies d'accès - Élaboration des plans d'exploitation et de gestion - Réglementation	Sable lagunaire à VakonSèkanmè et à Katagonkliti

Source : PDC III, / Akpro-Misséré et résultats d'enquête, 2018

Tableau XXXIII : Orientations et axes d'aménagement relatifs au développement urbain, à la mobilité, au cadre de vie et à la gestion durable du patrimoine communal

Secteur de développement	Orientations	Localisation actuelle dans l'espace communal (arrondissements)	Axes d'aménagement	Localisation potentielle dans l'espace communal (arrondissements)
Infrastructures socio-communautaires	Améliorer la mobilité à l'intérieur de la commune	Agglomération urbaine de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et aménagement de voies urbaines - Aménagement de parkings gros porteurs - Accessibilité à des services à un coût abordable 	Agglomération urbaine de la commune
	Valoriser le potentiel culturel et touristique	La commune	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et restauration du patrimoine culturel, urbain et architectural - Protection des forêts sacrées - Aménagement d'espaces culturels et de loisirs - Organisation d'activités touristiques 	La commune
Aménagement de la commune	Réaliser l'aménagement foncier	La commune	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de plans d'aménagements pour tous les arrondissements - Achèvement et clôture de tous les lotissements en cours - Définition et sécurisation des réserves foncières - Définition et sécurisation au-delà des limites d'urbanisation, des zones dédiées à l'agriculture (villages de Ouayissogbé, Daho, Kpolé, etc.) - Réglementation de l'occupation de l'espace communale 	
	Maîtriser l'expansion spatiale	Agglomération urbaine de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation - Équipements et viabilisation des noyaux centraux anciens - Constitution de réserves pour les grandes affectations d'espaces 	Agglomération urbaine de la commune
	Doter l'agglomération urbaine en équipements et services adéquats	Agglomération urbaine de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Viabilisation les zones loties - Définition et aménagement de voies urbaines - Amélioration des finances locales - Exploitation des opportunités des programmes d'infrastructures au niveau du pouvoir central 	Agglomération urbaine de la commune

Source: PDC III, / Akpro-Misséré et résultats d'enquête, 2018

Les orientations et axes d'aménagement définis ici doivent permettre une meilleure maîtrise de l'expansion urbaine et de l'occupation de l'espace, d'une part, et d'autre part la dotation progressive de la commune en équipements et services adéquats. Une attention particulière devra être accordée à la constitution de réserves foncières et des espaces dédiés aux équipements publics et aux activités économiques importantes de la commune.

Ces objectifs de développement ont pour avantage de circonscrire le périmètre urbain dans des limites maîtrisables en accord avec la capacité d'investissement de la commune dans les infrastructures et services urbains ; ce qui les rend plus supportables financièrement et améliore l'accès aux quartiers. De même, la mise en place des pôles d'équipements par secteur rapproche les équipements de base des habitations. Tout ceci améliorerait sensiblement les conditions de vie et rendrait plus attractive la commune d'Akpro-Misséréte qui se comporte pour le moment comme une cité dortoir de la commune de Porto-Novo.

Il est important de noter qu'actuellement les espaces susceptibles d'aménagement couvrent une superficie de 12 840 hectares. Leur capacité théorique d'accueil est évaluée à : 21 634 habitants en hypothèse de densification très faible de la zone urbaine de la commune, avec 20,6 de taille de ménage et une densité de 26,7 habitants/hectare.

La capacité d'accueil des superficies loties ou en cours de lotissement ne sera occupée que dans des proportions respectivement de 43 % d'occupation dans une hypothèse de densité faible et de 21 % d'occupation en hypothèse moyenne.

Dans le même temps, on observe une anarchie dans l'occupation de l'espace, l'expansion tous azimuts des sites d'établissements humains, l'inexistence d'aménagement préalable à l'installation des populations, l'opacité de la conduite et de la gestion des opérations d'urbanisme opérationnelle (lotissements), potentiellement source de conflits et leurs corollaires que sont le sous-équipement et le sous-développement économique. Il est donc important de

planifier le développement urbain et d'adapter le rythme d'équipement de l'agglomération urbaine à la croissance démographique.

6.1.3 Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de la commune d'Akpro-Misséré

6.1.3.1 Présentation

Le Schéma Directeur d'Aménagement d'un Territoire est la base de toute stratégie d'aménagement de ce territoire ou de gestion d'un domaine national ou régional. Le territoire peut être la commune, la province, le département ou la région selon le découpage administratif du pays. C'est un document stratégique et prospectif de planification de l'utilisation et de l'affectation des terres au niveau d'une région donnée qui identifie les contraintes physiques et réglementaires et fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols de chaque zone du territoire. Le territoire dans le contexte de cette thèse est la commune d'Akpro-Misséré.

Au Bénin, les Schémas Directeurs d'Aménagement Communal (SDAC) se fondent sur la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des communes, qui stipule en son article 84 que « la Commune élabore et adopte son plan de développement. Dans ce cadre, elle élabore les documents de planification nécessaires, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), le Plan de Développement Économique et Social (PDES), les plans d'urbanisme des zones agglomérées, les règles d'usage et d'affectation des sols, les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement, etc. ».

Le SDAC constitue en soi un outil d'aide à la décision ou un instrument de la planification et de l'aménagement du territoire transféré à un niveau local. C'est un document de large portée qui a pour mission de déterminer l'usage du sol sur le territoire de la commune ainsi que les droits qui sont attachés à l'occupation de l'espace. L'objectif général des SDAC consiste à fixer l'allocation des terres de manière à optimiser la valorisation des potentialités naturelles, en préservant

les droits des différents usagers et en tenant compte des différentes contraintes physiques et socioéconomiques. Ses objectifs spécifiques sont de clarifier la gestion du foncier, d'améliorer la gestion de l'espace et des ressources par les collectivités locales ainsi que d'assurer un développement harmonieux et complémentaire entre la qualité du cadre de vie et la durabilité des principales activités productrices du territoire communal : cultures pluviales, cultures irriguées, élevage, exploitation forestière, pêche, chasse, écotourisme, commerce, etc.

Le SDAC permettra aux acteurs et décideurs du développement local (commune, arrondissement, villages, ONG) et régional d'avoir une perception plus globale des ressources et des contraintes des unités spatio-administratives de base. C'est un outil juridique d'aide à la gestion du territoire de la commune sur lequel le conseil communal doit s'appuyer pour prévenir ou régler les éventuels conflits entre les différents usagers. C'est également un acte administratif réglementaire vu qu'il comporte des règles de caractère général et impersonnel qui s'imposent à l'administration et aux administrés. Son caractère réglementaire découle du fait qu'après son adoption par le Conseil communal, il requiert l'approbation de l'autorité de tutelle avant sa mise en application.

Il offre aux populations un cadre leur permettant de s'impliquer réellement dans le développement intégré et durable de leurs localités grâce à une judicieuse affectation concertée de l'espace rural. Il permet d'unifier les règles en matière de gestion de l'espace et des ressources en évitant la dispersion, la confusion et les ambiguïtés dans la réglementation, et permet aussi une uniformisation des sanctions. C'est un outil qui permet aux conseils communaux de concertation départementaux et les intervenants des trois départements, de réaliser à des échelles plus détaillées des plans d'occupation des sols et des plans directeurs d'urbanisme et de terroirs villageois. Le SDAC sous l'autorité du conseil

communal. Il peut être ensuite modifié ou révisé sous l'initiative et l'autorité du conseil communal.

Les SDAC, établis pour la mise en valeur du territoire de la commune, visent à assurer cinq fonctions principales :

- l'équipement et l'aménagement de la cité (urbanisation maîtrisée : habitat moderne, extension réseau routier, d'eau, d'électricité, de téléphone,) ;
- la mise en œuvre/respect du SDAC et surtout la préservation des zones agricoles qui subissent actuellement de forte pression foncière ;
- la bonne gouvernance (bonne gestion, implication, participation, équité,...) ;
- une économie prospère, (appui à la production vivrière, activité de transformation des productions agricoles, développement de l'économie locale, amélioration des finances locales, ...) ;
- bien-être social (bonne couverture sanitaire et bonne scolarisation, paix, sécurité, environnement sain).

Ainsi, dans le cadre du développement de la commune d'Akpro-Misséréte un certain nombre d'orientations et d'axes d'aménagement du territoire ont été retenus.

6.1.4- Plan de Développement Communal troisième génération (PDCIII) de la commune d'Akpro-Misséréte

La Commune d'Akpro-Misséréte a élaboré son troisième Plan de Développement Communal en avril 2018. D'un coût global estimatif de 3 551 675 FCFA, ce plan contient 24 projets répartis dans 04 programmes. L'analyse des différents projets indique qu'un (01) seul a pris en compte l'aménagement des sites de pré-collecte des ordures ménagères (décharge intermédiaire) tandis qu'aucun projet n'a abordé les questions du genre et de l'égalité entre les sexes. Certaines insuffisances ont été recensées dans le cadre de la mise en œuvre du premier PDC. Il s'agit principalement de:

- manque de ressources humaines et matérielles au niveau de la cellule du suivi-évaluation;
- inexistence d'une base de données sur les projets et programmes du PDC ;
- inexistence de données fiables pour apprécier la contribution de chaque acteur (Commune, Etat, PTF) ;
- absence d'une politique adéquate de mobilisation des ressources

6.1.5- Grandes orientations ou options du PDC II

Les orientations stratégiques de développement de la commune ont été définies à partir de la synthèse des forces et des faiblesses, des opportunités et menaces majeures. Leur croisement a permis de formuler les orientations sur la base des principes suivants :

❖ Stratégies externes :

- saisir les opportunités en utilisant les atouts et en éliminant les contraintes ;
- réduire les menaces en utilisant les atouts et en éliminant les contraintes.

❖ Stratégies internes :

- utiliser les forces pour saisir les opportunités et réduire les menaces ;
- éliminer les faiblesses pour saisir les opportunités et réduire les menaces.

Sur cette base, et en tenant compte de la logique et de la pertinence des croisements, dix sept (17) orientations stratégiques de développement ont été retenues pour la commune d'Akpro-Misséré et se présentent comme suit :

- valorisation des potentialités agricoles de la Commune ;
- amélioration du niveau d'approvisionnement en intrants, d'équipements, d'infrastructures agricoles et de capacités des producteurs
- renforcement de la productivité de l'élevage traditionnel et de la capacité des pisciculteurs ;
- amélioration du développement touristique, culturel, artisanal et sportif ;

- amélioration de la situation nutritionnelle de la Commune ;
- Renforcement des secteurs de la santé en personnels qualifiés, en infrastructures et en équipements adéquats et suffisants ;
- renforcement du système éducatif de la commune à travers une dotation adéquate et suffisante en personnels qualifiés, en équipements et en infrastructures ;
- amélioration du système d’alphabétisation ;
- amélioration des infrastructures routières ;
- amélioration de la protection sociale du niveau de participation des femmes, des handicapés et autres personnes vulnérables au processus de prise de décision et de développement ;
- amélioration du niveau d’équipements et d’infrastructures socio communautaires (SONEB, SBEE, Energie renouvelable, etc.)
- renforcement de la performance de l’Administration communale ;
- amélioration du niveau de mobilisation des ressources financières propres de la commune ;
- amélioration de la sécurité des personnes et des biens et intégration du genre dans les actions de développement;
- amélioration de la mise en œuvre du SDAC ;
- protection de l’Environnement et des ressources naturelles ;
- amélioration de la gestion durable de l’espace communal et des ressources naturelles.

6.1.6-Problématique de développement de la commune d’Akpro-Misséréte

Un diagnostic a permis de cerner la problématique du développement de la commune d’Akpro-Misséréte à travers l’analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces des différents secteurs pour le développement de la commune (tableau XXXIV).

Tableau XXXIV: Synthèse de la problématique de développement de la commune d'Akpro-Misséréte selon le modèle SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un réseau d'ONG spécialisées ▪ Existence de volonté politique pour accompagner le secteur éducatif ▪ Existence du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ▪ Disponibilité de plantations forestières privées, communautaires, et communales ▪ Disponibilité foncière pour les aménagements urbains ▪ Situation géographique favorable ▪ Existence de terres cultivables et environnement agro-écologique favorable ▪ Existence de plusieurs filières agricoles ▪ Disponibilité de plans d'eau pour des exploitations piscicoles à la base d'une tradition fortement établie des populations ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture insuffisante des infrastructures scolaires et sanitaires ▪ Recrudescence de la criminalité dans la commune ▪ Réduction des terres cultivables ▪ Occupation anarchique des bas-fonds ▪ Faible couverture en eau potable et en ouvrages d'assainissement ▪ Faible couverture du réseau électrique ▪ Mauvaise gestion des déchets solides ménagers et inexistence des points de regroupement et de sites de décharge finale ▪ Insalubrité ▪ Insuffisance des ressources financières et non maîtrise des sources potentielles de ressources fiscales par les autorités locales ▪ Insuffisance et précarité des infrastructures marchandes ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte de la décentralisation ▪ Assistance financière des partenaires techniques et financiers ▪ Proximité de la ville de Cotonou, capitale économique et administrative ▪ Existence de potentialités touristiques (proximité de Ganvié, un des grands sites touristiques du Bénin) ▪ Appui technique et financier du PAGEFCOM ▪ Appui technique et financier du MCA ▪ Forte croissance démographique ▪ Existence du FADEC ▪ Existence d'un cadre de concertation de la société civile ▪ Existence de structures de réalisation de logements sociaux ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non transfert de certaines compétences par l'état ▪ Lenteur de l'extension du réseau électrique de la SBEE et d'adduction d'eau de la SONEB ▪ Insuffisance de personnel qualifié et sous équipement dans les services sociaux de santé et d'éducation ▪ Inondations fréquentes ▪ Conflits domaniaux récurrents ▪ Lotissements souvent inachevés ▪ Occupation anarchique de l'espace public par les populations ▪ Insécurité foncière ▪ Etc.

Source : PDC III/Akpro-Misséréte (2018) et enquêtes de terrain

L'analyse des atouts et contraintes de développement de la commune d'Akpro-Misséréte à l'aide du modèle SWOT permet de constater que la commune dispose de nombreux atouts pour son développement mais certaines contraintes doivent être levées. La valorisation et l'utilisation judicieuse de ces atouts ainsi

que la levée des contraintes constituent des défis à relever pour le développement de la commune.

6.2 Défis d'aménagement

L'aménagement durable et harmonieux passe obligatoirement par l'amélioration, la correction et le renforcement de certaines composantes indispensable à la cohésion territoriale, il s'agit de :

- ✓ œuvrer pour la création de l'EPCI dans les règles établies par la loi ;
- ✓ élaborer des outils de gestion intercommunale ;
- ✓ définir la norme d'affectation des terres ;
- ✓ entretenir et réfectionner les routes intercommunales et les pistes ;
- ✓ maîtriser la gestion foncière en milieu urbain et en milieu rural ;
- ✓ maîtriser l'urbanisation en vue d'une cohésion territoriale.

6.2.1- Défis à relever pour une gestion durable de l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséré

Les conditions naturelles du secteur d'étude sont des causes de la dynamique urbaine avec la fonction de chef-lieu. Les défis à relever pour une bonne gestion urbaine sont entre autres l'adaptation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel, la maîtrise du développement spatial, l'aménagement urbain, etc.

6.2.1.1- Maîtrise du développement spatial

L'accroissement démographique au sein d'Akpro-Misséré entraîne une densification continue des quartiers périphériques, et une extension spatiale urbaine au vu des résultats de la présente recherche. Cette urbanisation rapide et incontrôlée favorisée par l'absence d'une politique de maîtrise des lotissements, est également marquée par la poursuite de l'occupation des quartiers périphériques par les populations sans aucune norme. D'autre part, les investigations menées ont révélé comme déterminant du développement urbain le fait que 68 % de la population vivent déjà en milieu urbain. La mise à niveau

de l'urbanisation dans le milieu de recherche, la qualité et la densité de son réseau d'infrastructures et d'équipements publics, font aujourd'hui partie des enjeux forts de développement dans la mesure où le milieu d'étude est destiné à accueillir une part importante des activités économiques et des populations résidentes.

En matière d'habitat, l'installation des populations en périphérie et dans les zones sensibles peu propices à l'habitation (zones inondables surtout dans les arrondissements de Vakon et de Katagon), favorise le développement progressif de taudis, et plus généralement la dégradation des conditions d'habitation. Ainsi, il est noté un développement de l'habitat pauvre et insalubre qui se retrouve dans certains quartiers au cœur même de la ville (Akpro-Misséréte, Gomè-Sota,...) et dans quelques quartiers périphériques du milieu de recherche. Cette tendance représente une des menaces importantes en ce qui concerne le développement urbain.

L'une des principales conséquences de l'urbanisation et de l'extension spatiale à Akpro-Misséréte, est l'accroissement des difficultés de déplacement et de mobilité des personnes et des biens au sein de cet espace. Sur ce plan, et malgré les dernières infrastructures routières mises en service en milieu urbain, les tendances observées sont les difficultés de déplacement entre le centre et la périphérie à cause de l'état défectueux des voies surtout en saison pluvieuse. Cet état de chose résulte de :

- ✓ l'accroissement rapide du parc de véhicules automobiles et des engins à deux roues ;
- ✓ une offre de stationnement insuffisante ;
- ✓ le trafic des poids lourds à l'intérieur de la commune qui cause la dégradation des pistes de desserte ;

En plus des causes ci-dessus citées, il faut noter :

- ✓ l'absence d'opérateurs locaux pour garantir une offre de transport de qualité aux usagers ;

- ✓ l'absence d'un système de Transport Urbain Collectif (TUC) ;
- ✓ l'absence d'une politique intercommunale en matière de mobilité urbaine.

L'amélioration de la mobilité à travers l'entretien régulier des pistes constituera un des objectifs structurants du développement urbain.

Outre la question de la mobilité, la dynamique démographique et la poursuite de l'urbanisation des quartiers périphériques entraînent le développement des pollutions et la détérioration de l'environnement dans le milieu de recherche ; ce qui se traduit par :

- ✓ l'insalubrité en milieu urbain et les inondations ;
- ✓ la croissante de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile et au développement d'activités de petites industries polluantes
- ✓ la réduction des terres cultivables dans le milieu de recherche ;

Pour cela, Akpro-Missérété devra valoriser les atouts/ forces suivants :

- ✓ disponibilité foncière pour les aménagements urbains ;
- ✓ morphologie et relief en général favorables aux aménagements urbains ;
- ✓ poussée démographique permettant une main d'œuvre locale abondante dans la commune

6.2.2-Axes d'orientation pour maîtriser l'urbanisation

Il importe que les autorités impliquées dans la gestion du foncier aient une vision globale du problème foncier s'inscrivant dans une politique générale d'aménagement du territoire, de lutte contre l'installation et le lotissement anarchique ainsi que la spéculation et le dégel foncier en milieu périurbain.

L'urbanisation et la poussée démographique dans la commune d'Akpro-Missérété doivent être considérées comme un problème national. Cette commune regroupe toutes les ethnies et tous les groupes socio professionnels du pays. Vu la disponibilité foncier, les migrations résidentielles et les différents

atouts de la commune, les dynamiques du foncier seront quasi-irréversibles. Des dispositions doivent être prises, très tôt pour maîtriser l'urbanisation et la gestion foncière dans les règles d'urbanisme. Les autorités locales doivent lutter pour faire reconnaître au gouvernement le caractère spécial de cette commune du fait qu'elle est l'une des communes périurbaines de la ville de Porto-Novo pour bénéficier d'une politique gouvernementale en matière d'urbanisme, d'habitat, d'infrastructures routières et d'équipement. Certaines dispositions doivent être prises donc pour maîtriser l'urbanisation et les problèmes d'aménagement.

6.2.2.1- Expansion raisonnée de l'urbanisation

Il serait irréalisable de chercher à empêcher la poursuite de la dynamique urbaine dans la commune d'Akpro-Misséré. Mais, il est impérieux de le réguler sur le reste du plateau Sakété-Pobè et dans la commune où s'amorce la périurbanisation. Il est difficile de lutter contre l'étalement mais il n'est pas impossible de le contrôler suivant les moyens disponibles. Il faut définir et mettre en œuvre une politique pour la protection et la conservation des ressources naturelles telles que les forêts, les ressources foncières et les eaux. Pour le faire, il faut alors décider de la vocation des terres et leur affectation. Cette décision ne peut pas être prise et appliquée sans l'élaboration de l'outil d'aménagement local qu'est le POS indispensable pour mieux gérer et maîtriser la dynamique urbaine. La collectivité locale doit procéder à la définition des zones impropres à l'habitation de la commune, les aménager si possible et les protéger contre toute occupation. A cet effet, les zones marécageuses de Houèzounmè-Daho, de Gogbè-Aligo et Vakon-Azohouè doivent être particulièrement aménagées pour éviter leur occupation par la population et leur permettre de continuer de jouer leur rôle de réceptacle des eaux pluviales.

6.2.2.2 Gestion foncière au service de l'urbanisation

L'inefficacité ou la mauvaise application des textes et le mauvais comportement des acteurs dans la commune d'Akpro-Misséré sont les raisons de la mauvaise

gestion foncière dans la commune d'Akpro-Misséré. L'adoption du code foncier permet de régler les difficultés liées aux textes, même si pour le moment, les collectivités locales travaillent à relire le texte pour s'y intégrer. Il urge donc que des actions ordonnées soient engagées aussi bien au niveau national que local.

Dans le domaine foncier, le rôle de l'Etat consiste à définir les grandes orientations, à veiller à leur respect et à en coordonner les actions sur toute l'étendue du territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'achever les réformes foncières dans leur ensemble en passant à la mise en place des différentes institutions prévues par le code foncier et domanial. Les treize décrets d'application qui sont pris ainsi que l'arrêté inter ministériel encadrant le lotissement posent déjà les bases d'une sécurité foncière incontestable. Cependant, il y a des aspects qui restent toujours à explorer pour régler les difficultés liées au marché foncier. Il convient donc de:

- régler le marché foncier notamment le prix des parcelles et en appliquant la loi en ce qui concerne le nombre maximal de parcelles à acquérir par individu. Pour y arriver, il serait judicieux de créer une base foncière unique pour les deux villes à la manière des transferts d'argent ; ce système permet d'avoir un répertoire de tous les acquéreurs et dès qu'il y a une nouvelle acquisition dans le milieu de recherche, il suffit d'insérer un nom ou un numéro pour avoir toutes les propriétés liées à ce nom ou numéro et la localisation des parcelles. Cette base de données foncières numériques permet de renforcer la fiscalité au profit des mairies et d'appliquer la taxe foncière annuelle à tous les acquéreurs répertoriés dans le registre foncier, avec un niveau d'imposition minimum, toujours exigible, que le terrain soit bâti ou non. L'actualisation du système est dans ce cas régulière et continue parce que toute nouvelle acquisition est systématiquement prise en compte ainsi que les modifications,

transactions, constructions, etc. Les terrains nus pour lesquels la taxe ne serait pas payée durant cinq années consécutives pourraient être présumés abandonnés par leurs ayants droits. Leur liste pourrait alors être publiée par voie de presse et par affichage. Puis une procédure de saisie serait engagée en vue de leur vente aux enchères publiques ;

- respecter strictement les prescriptions du nouveau code foncier et domanial en ce qui concerne les transactions foncières ;
- améliorer les règles de reconnaissance de la propriété : par exemple un Certificat de Propriété Foncière (CPF) ne pourrait être refusé au possesseur d'un terrain qui l'a occupé ou utilisé paisiblement pendant trente ans; le paiement régulier de l'impôt constituant une présomption de possession paisible ;
- sécuriser les documents de vente actuel en donnant une garantie publique à son contenu en y ajoutant une description plus précise du terrain, de ses limites et de son environnement et en organisant son enregistrement et sa conservation effective avec le concours des limitrophes, du propriétaire en présence du notaire dont la commission serait forfaitaire et définie d'avance. Ainsi, il y aura des notaires commis d'office et l'acquéreur n'aura plus peur de s'adresser à un notaire pour les commissions faramineuses qu'ils exigent ;
- organiser une large information sur la démarche à suivre pour acheter ou vendre un terrain dans les différents cas de figure suivant la législation en vigueur au Bénin depuis 2013 ;
- simplifier davantage la procédure administrative de l'obtention du Certificat de Propriété Foncière en étudiant les frais d'obtention pour permettre aux ménages à revenu moyen d'y avoir accès ;
- attribuer systématiquement un certificat de propriété foncière à l'issue des nouvelles opérations de lotissement, de remembrement, la procédure du

lotissement valant procédure d'immatriculation, quitte à réformer dans ce sens sa procédure ;

- mettre en œuvre un système d'interconnexion et d'échange d'informations entre les différents registres de transactions foncières, comme une première étape à la création d'un système unique d'enregistrement entre les deux villes.

De même, l'Etat doit prendre ses responsabilités et intervenir rapidement au niveau des différentes administrations concernées par le foncier pour créer et renforcer les conditions de la sécurité juridique, en imposant à ses agents, le respect absolu des prescriptions légales en matière de transactions foncières. Il doit aussi veiller à la gestion efficace des frais de lotissement qui ne sont pas souvent budgétisés à travers des contrôles et audits réguliers ou inopinés.

Cependant, dans le contexte actuel de décentralisation, c'est la commune qui a un rôle clé à jouer dans le cadre d'une gestion efficace de son patrimoine foncier. C'est pourquoi, la mairie d'Akpro-Misséréte est en amont et en aval de la gestion du foncier sur son territoire de compétence. Son rôle est donc primordial pour remédier aux divers maux qui minent ce secteur et qui relèvent de sa compétence. A cet effet, la bonne gouvernance foncière occupe la première place parmi les actions qui méritent d'être entreprises par les autorités locales. Par ailleurs, les suggestions suivantes peuvent être prises en compte. Il s'agit entre autres de :

- la protection des zones inondables par la construction de collecteurs pour drainer une importante quantité d'eau de pluies vers les basses régions ;
- l'amélioration de l'accès et la circulation à l'intérieur des quartiers ce qui favoriserait l'installation d'un réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées et de ruissellement ;
- l'installation aux abords des maisons des bacs à ordures ;

- la réhabilitation du réseau électrique et de l'éclairage public et leur extension dans les quartiers ne bénéficiant pas encore des services de la SBEE permettraient de juguler la pratique de "toile d'araignée" qui met en danger la vie des populations ;
- la veille à un équilibre environnemental par la réhabilitation de certaines forêts reliques et le reboisement le long des rues à travers les quartiers ;
- l'équipement des concessions en latrines.

6.2.2.3-Gestion foncière pour un développement urbain durable

Pour un développement urbain durable, les autorités ont l'obligation de gérer rationnellement le patrimoine foncier de leurs territoires. Elles doivent donc jouer un rôle important dans le processus de transformation des rapports sociaux pour l'appropriation foncière dont l'enjeu est la terre, tout en défendant une politique locale et en s'opposant au gaspillage et/ou au monopole par certaines classes sociales impliquées dans l'appropriation des terres.

Lorsque l'Etat intervient d'une façon dynamique comme un élément structurel de premier ordre dans la transformation des rapports de force au niveau du foncier, c'est alors une réforme foncière qui se met en place à l'exemple du code foncier et domanial. En principe, avec le nouveau mécanisme de transfert de la terre entre les différentes classes sociales, il est à espérer une meilleure gestion de la terre par les différents acteurs afin d'aboutir à une urbanisation durable. L'insertion de l'Etat comme élément structurel actif dans la modification des droits fonciers doit guider toutes les opérations de restructuration foncière.

Dans ce cadre, les autorités locales doivent adopter un Registre Foncier Urbain (R F U) qui est une base de données relatives aux parcelles, aux infrastructures et aux techniques de collecte, d'actualisation et de restitution d'informations fiscales au vu de performances qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Ce registre foncier est un moyen de mobilisation des impôts. Fort de cela, les élus locaux, la

Recette des Impôts et des Domaines et les autres acteurs doivent tout mettre en œuvre pour actualiser ou mettre en place le Registre Foncier Urbain.

La mise en place et l'actualisation régulière du R F U et la formation des utilisateurs constituent une étape fondamentale dans la mobilisation des ressources locales ; mais le dynamisme de cet instrument dépend surtout de la capacité des utilisateurs à résoudre les problèmes liés à l'actualisation des données foncières et fiscales.

Pour accroître la capacité de mobilisation des ressources pour un développement local, il est important de travailler régulièrement sur le R F U afin d'avoir des données actuelles qui puissent permettre aussi bien sur le terrain que dans les fichiers à la mairie, de faire le point des contribuables et des ressources disponibles pour une budgétisation conséquente dans le milieu de recherche. Pour Dahandé (2018), cela permettra d'assurer l'intégration des données au niveau des parcelles nouvellement loties et à exploiter de façon judicieuse les informations foncières actualisées ayant des répercussions fiscales. Ce système a l'avantage de permettre la mise en place et la gestion effective d'un plan d'urbanisme sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséré.

L'importance du RFU n'est plus à démontrer, mais il faut aller au-delà de cet outil qui est avant tout à visée fiscale. La mise en place d'un système qui prend en compte non seulement le RFU mais aussi d'autres éléments indispensables à une bonne gestion foncière urbaine. Il s'agit de mettre en place une banque de données foncières informatisées permettant de connaître le périmètre de la ville, le parcellaire et son équipement. C'est ainsi que la synthèse des principales données va ressortir les zones non loties, les zones loties et non cartographiées, les zones loties et cartographiées. Le parcellaire va mettre en exergue le nombre et la superficie des parcelles construites et mises en valeur, en construction, réserves administratives, nues et clôturées et non clôturées, etc. Cet outil permet de mieux gérer l'affirmation des conventions de vente, de suivre le

recouvrement des impôts et taxes, de gérer le patrimoine foncier, les infrastructures, de planifier la croissance urbaine.

Pour amener les contribuables débiteurs à collaborer pour un paiement progressif de leur dette dans la logique de faire fléchir la mentalité de l'incivisme fiscale, il faut évaluer le montant des dettes fiscales de ces derniers et procéder à son allègement.

La réalisation et l'efficacité de ce projet exigent d'une part, la centralisation au niveau de la mairie de toutes les informations foncières détenues par les différents cabinets de géomètres, et d'autre part leur actualisation régulière.

En outre, d'autres actions méritent d'être entreprises par la mairie, il s'agit de:

- organiser des campagnes de sensibilisation des élus locaux et des populations sur les enjeux du foncier, les textes le régissant et la procédure d'acquisition de parcelles sécurisées tel que l'a prévu le code foncier et domanial ;
- former le personnel du service des affaires domaniales sur tous les aspects de la gestion foncière, et mettre à sa disposition tous les moyens appropriés ;
- rechercher d'autres sources de financement pour préfinancer les opérations de lotissement et de viabilisation des localités loties afin d'éviter le temps relativement long que prennent ces opérations.

6.3- Maîtrise de l'urbanisation

La commune d'Akpro-Misséréte connaît une urbanisation rapide et incontrôlée depuis plus d'une décennie ; c'est l'une des caractéristiques fondamentales de la commune. Son analyse a été l'une des préoccupations de cette thèse. Cette tendance va continuer dans les années à venir.

6.3.1-Forces et faiblesses de l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséré

Il est identifié les forces et faiblesses de l'urbanisation dans la commune, ses opportunités et ses menaces (tableau XXXV).

Tableau XXXV: Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'un Plan Directeur de référence pour le plateau d'Akpro-Misséré • Disponibilité foncière pour les aménagements urbains • Morphologie et relief de la commune favorables aux aménagements urbains • Forte poussée démographique dans la Commune • Existence d'un important gisement fiscal • Existence d'une volonté politique des autorités communales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits domaniaux • Non respect du plan directeur d'aménagement dans les opérations de lotissement • Retard lent et politisation des opérations de lotissement • Non clôture des opérations de lotissement • Faible couverture de la commune par les réseaux électrique et d'eau potable • Non maîtrise de l'occupation de l'espace public • Problèmes réguliers d'inondation (Hanzounmè) • Inexistence d'un système efficace de gestion des déchets (Déchets solides, liquides, biomédicaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du DDAEP et du PAG 2016-2021 tous volets • Proximité de marchés voisins • Proximité du voisin Porto-Novo et du Nigéria • Existence de l'Agence Nationale de Domaine et du Foncier (ANDF) • Proximité avec le centre d'enfouissement technique de Takon • Disponibilité des terres drainées pour la production agricole et la sécurité alimentaire. • Existence d'un projet d'électrification des villages et du fonds national pour le développement du sport • Existence des PTF pour la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'éducation et le tourisme et d'institutions de microfinance, d'ACFB • Existence du plan Foncier Rural (PFR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention du pouvoir central dans les lotissements • Conflits frontaliers avec les communes voisines • Attraction des actifs par la ville de Porto-Novo • Criminalité • Insécurité foncière

Sources : PDC III/Akpro-Misséré (2018) et enquêtes de terrain, 2018

L'urbanisation dans la commune dispose de nombreux atouts (forces et opportunités) mais des contraintes (faiblesses et menaces) ne manquent pas. Une meilleure exploitation des forces et la valorisation des opportunités permettront de maîtriser l'urbanisation et d'en faire un des leviers du développement de la commune. En effet, l'urbanisation dans la commune est un atout pour son développement mais elle ne manque pas de contraintes et peut même devenir un

obstacle si elle est mal maîtrisée. L'un des moyens de maîtrise est la disponibilité d'un certain nombre d'outils de planification spatiale.

Il s'agit de voir à l'horizon 2035, le niveau d'urbanisation de la ville d'Akpro-Misséré. La projection de la population par quartier de l'arrondissement est ainsi déterminée à partir des effectifs projetés en 2013 de la population (tableau XXXVI).

Tableau XXXVI : Population par arrondissement en 2013 et en 2035

Arrondissements	Population 2013	Population 2035
Akpro-Misséré	41 657	112 183
Vakon	38 806	104 504
Gomè-Sota	15 345	41 324
Katagon	17 860	48 097
Zoungomè	13 581	36 574
Total commune	127 249	342 682

Source: RGPH₄ et résultats de projection

En 2013, deux arrondissements sur les cinq étaient considérés comme urbains. Il s'agit des arrondissements d'Akpro-Misséré et de Vakon. L'analyse de l'évolution de l'urbanisation de la commune a permis de retenir les arrondissements de Gomè-Sota et de Katagon comme des arrondissements périurbains c'est-à-dire en situation de transition entre le rural et l'urbain. Au vu de l'évolution actuelle de leur niveau d'équipement, ces quatre arrondissements périurbains auraient atteint en 2035, le niveau d'équipement nécessaire pour être classés parmi les arrondissements urbains. Ainsi presque toute la commune serait urbanisée à l'exception de l'arrondissement de Zoungomè. Le taux d'urbanisation atteindrait alors 89,73 %. Ce fort taux d'urbanisation aura un impact certain sur les densités d'occupation du sol (figure 57).

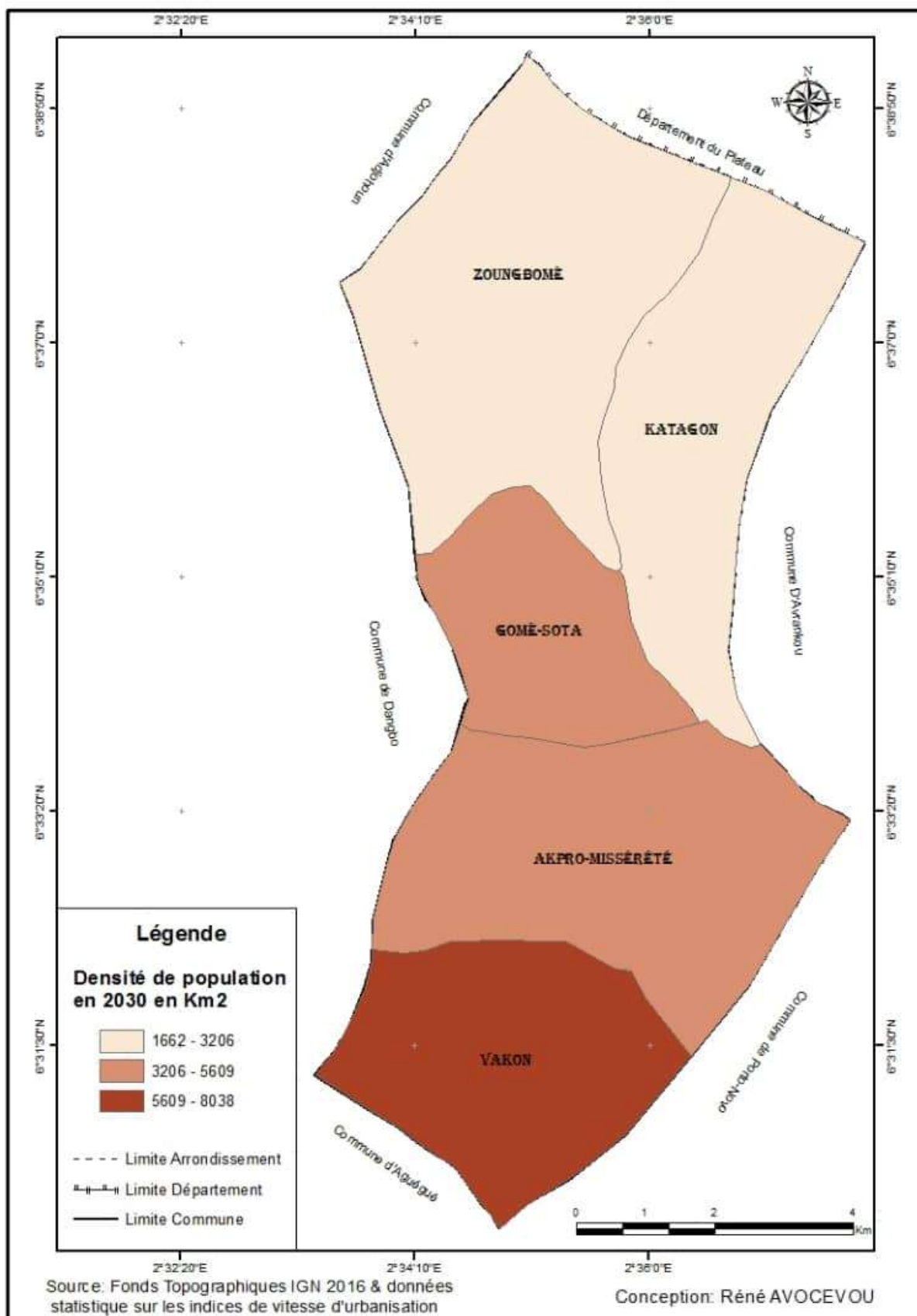


Figure 57 : Densité de la population en 2035 dans la commune d’Akpro-Misséréte

De l'analyse de la figure 57, il ressort que les deux plus grandes agglomérations urbaines (arrondissements d'Akpro-Missérétié et de Vakon) auront les plus fortes densités avec plus de 8 038 habitants/km². Toute politique de développement doit tenir compte de cette donnée essentielle dans la dynamique de la commune. Or, jusqu'à présent, l'urbanisation est mal maîtrisée dans la commune ; ce qui influe négativement sur son extension. D'où la nécessité de sa maîtrise.

Cette extension est le résultat d'une installation spontanée et anarchique que la mairie n'a pas su anticiper et dont la gestion pose d'énormes difficultés. Les quelques outils de gestion élaborés n'ont presque jamais été appliqués. Le permis de construire étant ignoré par la population, de même que les prescriptions en matière d'urbanisme, les constructions poussent tous les jours sans aucune norme dans des milieux de plus en plus éloignés du centre urbain.

L'intervention tardive des pouvoirs publics dans les opérations préparant la viabilisation des zones périurbaines débouche sur une occupation anarchique de l'espace dont les tentatives de résolution provoquent des tensions des litiges et des conflits lors des opérations de lotissement. C'est le cas des localités de Kouvé avec la commune de Dangbo et de Danto Les Palmiers avec la ville de Porto-Novo. L'étalement urbain se fait sans aucun aménagement préalable. Les principaux acteurs de cet aménagement spontané sont alors les acquéreurs qui achètent de parcelles et construisent à leur guise, selon leur goût et leurs capacités. Dans ces conditions, les architectes et les urbanistes sont très peu sollicités pour leur expertise en matière d'aménagement urbain. Cette question pose le problème de mesures prises ou de leur efficacité pour accompagner les élus locaux dans la réalisation des différents outils de gestion de leur territoire de façon générale et de la gestion de leurs ressources foncières et de la planification urbaine de façon particulière.

Vu l'évolution rapide des agglomérations entre 1998 et 2018, des projections sont faites pour mieux appréhender la dynamique urbaine en 2035 (figure 58)

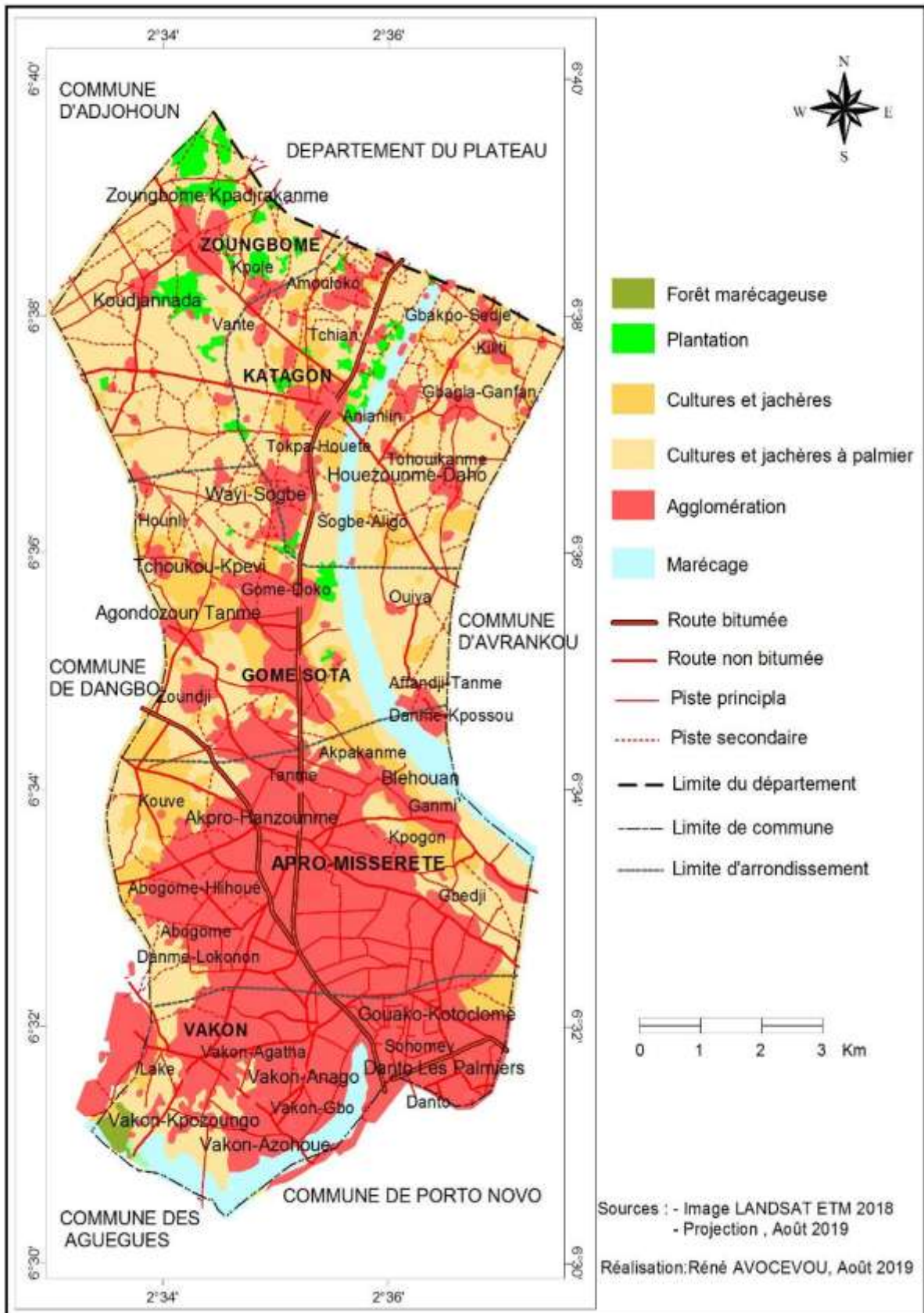


Figure 58 : Projection de l'étendue des agglomérations à l'horizon de 2035

La projection montre que d'ici 2035, les agglomérations vont s'étaler totalement sur Akpro-Misséréfé, sur Vakon centre et sur Gomè-Sota centre sur tout le long des routes secondaires Abogomè-Gbèdji-Ganmi précisément à Gbèdji-Gouako-Kotoclomè et Danto les Palmiers. Le tableau XXXVII présente la synthèse de l'occupation entre 2018 et 2035.

Tableau XXXVII : Synthèse de l'occupation entre 2018 et 2035

OCCUPATION DU SOL	Etat de l'occupation 2018		Etat de l'occupation 2035		Evolution en %	
	Ha	%	Ha	%	Progression	Régression
Plantation	245	3,10 %	283	3,58 %	0,48	
Palmeraie	0	0,00 %	0	0,00 %		
Forêt marécageuse	32	0,41 %	32	0,41 %		
Cultures et jachères à palmier	2173	27,51 %	802	10,15 %		- 17,36
Cultures et jachères	2196	27,80 %	2359	29,86 %	2,06	
Marécage	475	6,01 %	475	6,01 %		
Agglomération	2779	35,18 %	3949	49,99 %	14,81	
Total	7900	100,00%	7900	100,00%		

Source : CENATEL, août 2019

L'observation du tableau XXXVII montre que la régression des cultures et jachères à palmeraie entre 2018 et 2035 est de l'ordre de 17,36 % faisant aussi place à la progression des Cultures et jachères (2,06 %) et de Plantation (0,48 %). L'éclatement des agglomérations dont la proportion a progressé entre 2018 et 2035 d'environ 14,81 % pourra être expliqué par l'installation des nouveaux acquéreurs de parcelles après leur recasement. Cette évolution des agglomérations témoignera la dynamique de l'urbanisation dans le milieu d'étude.

6.3.2- Aménagement urbain

« Les espaces urbains sont des lieux où vivent et vivront la majorité de la population au milieu de ce siècle ». Cette situation nécessitera des actions préventives en vue d'améliorer les conditions de vie. Dans ce cadre, une gestion

communale dotée de compétences humaines et de moyens financiers adéquats pourra atteindre les résultats suivants :

- faire profiter la population des chances du processus d'urbanisation;
- tenir compte des risques et symptômes négatifs de l'urbanisation (immigration anarchique, logement inhumain, problèmes de santé dus au manque d'eau potable et de denrées alimentaires saines, pauvreté et exclusion sociale grandissantes, insécurité, mobilité urbaine et crise de gestion urbaine);
- créer des conditions nécessaires pour la lutte efficace contre la pauvreté urbaine à travers des réformes politiques, économiques et sociétales ;
- assainir les villes et surtout anticiper sur l'installation des hommes ;
- mieux gérer les déchets urbains ;
- promouvoir l'équipement des milieux ruraux afin de limiter l'exode rural et faire en sorte que les gens vivent de plus en plus mieux en campagne.

Pour réussir ces actions, il est indispensable d'appliquer les règlements et les outils de gestion urbaine. Cela passe par la définition d'une politique communale d'urbanisme et l'élaboration des outils de planification urbaine que sont le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU), le Plan d'Occupation du Sol (POS), le Schéma des Services Collectifs (SSC) et le Plan d'Hygiène et d'Assainissement de la Commune (PHAC). Tous les outils de gestion urbaine devront être appliqués afin de permettre une meilleure maîtrise de l'urbanisation.

Les orientations politiques locales s'appuient sur le Document Stratégique d'Orientations (DSO) du gouvernement qui fait de l'aménagement du territoire un outil important pour la promotion de la planification spatiale et la gestion rationnelle des ressources. Dans ce cadre le Schéma Directeur d'Aménagement

du Territoire établit la localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs (éducation, santé, eau, électricité, loisirs, etc.) d'intérêt général. Compte tenu de l'ampleur du développement urbain d'Akpro-Misséréfé, il faut une volonté politique assez affirmée qui permette de prendre en charge le milieu urbain pour améliorer les conditions de vie des populations.

La non prise en compte des éléments environnementaux entraînerait des conditions microclimatiques (températures, vitesse du vent, rayonnement solaire, ...) qui mèneraient à une augmentation de la consommation d'énergie des bâtiments en particulier pour leur climatisation ou de la nécessité de leur ventilation. Dans ce cadre, les techniciens (architectes, urbanistes, géomètres) devront proposer des mesures pour un meilleur aménagement et une maîtrise de la ville. L'implication de tous les élus locaux, de l'administration de la Mairie et des populations est une nécessité de gestion de la ville. Les outils d'aménagement urbain devront être appliqués en vue d'obtenir un meilleur cadre de vie des populations.

Les dispositions légales nationales obligent à une gestion optimale de l'environnement. La Constitution du Bénin en son article 27 stipule que "toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement". Ainsi donc, la qualité de l'environnement dans nos villes interpelle l'Etat et les individus. La loi-cadre sur l'environnement prescrit les conditions dans lesquelles les ressources naturelles doivent être gérées. L'article 84, de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes du Bénin, indique que "chaque collectivité locale doit élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC). Il s'agit d'un document de planification qui a pour objectif de garantir une organisation cohérente de l'espace. Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune est un document de planification spatiale

indispensable pour une bonne gestion urbaine. C'est un document de planification obligatoire au même titre que le Plan de Développement Communal (PDC)''.

Les deux documents ont été réalisés pour la commune d'Akpro-Misséréte qui intègre la ville. En dehors de ces deux documents, il n'y a plus eu de documents de planification spatiale. C'est pourquoi, il n'existe pas une différence entre les quartiers. Il est alors indispensable de prendre des mesures pour permettre une meilleure répartition des activités sur l'espace urbain.

Dans ce cadre, l'application des règles est un impérieux devoir pour les autorités. Le plan de lotissement devrait découler du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, qui est une conséquence de l'application du Schéma Directeur Aménagement et d'Urbanisme. Le Plan d'Occupation du Sol pouvait aider à mieux gérer les espaces urbains.

La mise en place de ces outils de gestion de l'environnement urbain d'Akpro-Misséréte devra tenir compte du niveau de pauvreté de la majorité des populations. En effet, les impacts de la pauvreté sont plus ressentis en milieu urbain que dans les campagnes même s'il existe un grand nombre de pauvres en milieu rural. Selon Dille (2000), en 1970, 36 % des pauvres vivaient dans des villes, en 1980, il y en avait 46 % et en 1990 ils atteignaient 60 %. La pauvreté est alors de plus en plus un phénomène urbain, la tendance à une concentration croissante de la pauvreté dans les centres urbains va en se renforçant. En effet, la faiblesse et les disparités économiques et sociales engendrent aussi un déclin de la cohésion sociale avec tous ses symptômes bien connus que sont la criminalité, les problèmes de drogue, l'effondrement des structures familiales et communautaires traditionnelles.

Au Bénin et sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte, même si la pauvreté semble diminuer dans les centres urbains, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle touche un grand nombre de personnes qui sont vulnérables. Comme

l'affirme La République du Bénin (2006), « nonobstant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et les progrès au plan social, le phénomène de pauvreté persiste et s'aggrave aussi bien en milieu rural que dans les villes ». En effet, la moyenne de l'incidence de la pauvreté monétaire a été de 30 % sur la période de 1996 à 2002 au Bénin, avant de passer à 26,5 % en 2003. Mais à Akpro-Missérété selon l'INSAE (2013), l'indice de pauvreté monétaire est de 17,8 %.

La concentration dans les villes des populations rurales sans qualification professionnelle augmentera la pauvreté urbaine. Les conditions du milieu naturel du milieu d'étude couplées aux changements climatiques conjugueront leurs efforts pour rendre vulnérables ces populations et les inciter à migrer en ville ou à adopter d'autres spéculations ou d'autres modes de production. Dans ce cadre, toute l'ingéniosité est requise pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

6.4- Perspectives pour une bonne gestion urbaine de la commune d'Akpro-Missérété

Toute urbanisation durable et rationnelle doit prendre en compte une bonne gestion des ressources foncières

6.4.1- Contexte de développement de la commune

La présente recherche se mène dans un contexte marqué par une extension urbaine et des problèmes d'aménagement sur le plateau de la commune d'Akpro-Missérété alors que, comme toutes les autres communes du Bénin, la responsabilité du développement local incombe d'abord aux autorités locales. En 1990 à la conférence des forces vives de la nation, le Bénin a opté pour une administration territoriale décentralisée pour mieux cerner les inquiétudes des populations et prendre des mesures pour le développement du pays. Depuis lors, ce processus s'est progressivement concrétisé par l'élection et l'installation des premiers élus locaux en 2003.

Les différentes lois confèrent aux collectivités locales la personnalité juridique, l'autonomie financière et les compétences suivantes :

- le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
- les infrastructures, l'équipement et les transports ;
- l'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- l'enseignement primaire et maternel ;
- l'alphabétisation et l'éducation des adultes ;
- la santé, l'action sociale et culturelle ;
- les services marchands et les investissements ;

Les compétences couvrent tous les domaines socioéconomiques, à l'exclusion de ceux relevant des pouvoirs de l'Etat. Il peut être alors retenu que le développement d'Akpro-Missérété dépend en grande partie des autorités communales.

Au terme de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune a réalisé quelques infrastructures sociocommunautaires grâce à l'adoption et à la mise en œuvre du premier PDC (2005-2009). Seulement 41,18% des projets prévus ont été entièrement réalisés (PDC, 2018).

La vision du conseil communal et les populations est de faire d'« Akpro-Missérété en 2025, une cité urbaine et agricole bien gérée, à économie prospère et durable, où règnent l'équité et le bien-être social ».

Cette vision repose sur les points saillants ci-après :

- l'équipement et l'aménagement de la cité (urbanisation maîtrisée : habitat moderne, extension réseau routier, d'eau, d'électricité, de téléphone,) ;
- la mise en œuvre et le respect du SDAC et surtout la préservation des zones agricoles qui subissent actuellement de fortes pressions foncières ;
- la bonne gouvernance (bonne gestion, implication, participation, équité,...) ;

- une économie prospère, (appui à la production vivrière, activité de transformation des productions agricoles, développement de l'économie locale, amélioration des finances locales, ...) ;
- le bien-être social (bonne couverture sanitaire et bonne scolarisation, paix, sécurité, environnement sain).

Mais, pour y parvenir, des axes d'orientation sont à suivre.

6.4.2 Intercommunalité comme option de développement

Selon l'ANCB, l'intercommunalité ou la coopération intercommunale, est une relation établie librement entre plusieurs communes en vue de gérer ensemble des activités ou des services publics, ou de réaliser en commun des projets permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

Elle est au cœur de l'action publique locale et modifie l'architecture traditionnelle du secteur public local. La gestion des services publics, l'aménagement de l'espace, le développement économique sont autant d'enjeux au centre de la coopération intercommunale.

Elle a pour fonction d'assurer la viabilité économique des communes qui ne peuvent pas amorcer tout seul leur développement. Elle assure également les fonctions de gestion efficiente d'activités ou de services publics qu'il n'est pas judicieux d'assurer par une seule commune.

On distingue deux types d'intercommunalité :

- ✓ la forme souple ou associative (dite sans fiscalité propre), financée par les contributions des communes qui en sont membres. Elle leur permet de gérer ensemble des activités ou des services publics ;
- ✓ la forme approfondie ou fédérative (dite à fiscalité propre), caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et par une fiscalité propre.

6.4.2.1- Bases juridiques

❖ La loi n° 2009-17 b du 19 mai 2009 portant modalités de l'intercommunalité au Bénin

Article 3: Plusieurs communes peuvent s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur.

Article 4: Au sens de la présente loi, on entend par :

- Intercommunalité ou coopération intercommunale : une forme de coopération entre les communes limitrophes ou proches, fondée sur leur libre volonté de coopérer entre elles, notamment d'élaborer des projets de développement.
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI): un organisme ayant pour objet l'élaboration et l'exécution des projets communs de développement et la gestion en commun des équipements et des services d'intérêt et d'utilité intercommunaux au sein des périmètres contigus de solidarité.
- Communauté de communes : un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes qui en décident la création pour exercer à la place et pour le compte des communes membres, certaines de leurs compétences prévues par la loi.
- Communauté urbaine : un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes à caractère urbain qui en décident la création pour exercer à la place et pour le compte des communes membres, certaines de leurs compétences prévues par la loi.
- Communauté d'agglomération : un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes qui en décident la création, autour d'une commune à statut particulier, en vue d'exercer à la place et pour le compte des communes membres, certaines de leurs compétences prévues par la loi.

Article 5 : les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont classés en trois (03) catégories :

- la communauté de communes ;
- la communauté urbaine ;
- la communauté d'agglomération.

Article 6: L'initiative de la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est prise par plusieurs conseils communaux ou municipaux. Le cas échéant, les conseils communaux ou municipaux prennent des délibérations concordantes, sur l'espace intercommunal et les statuts du futur regroupement à la majorité des deux tiers au moins des membres des conseils communaux ou municipaux des communes intéressées.

La création de l'établissement public de coopération est approuvée par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la décentralisation.

Les domaines de compétences des EPCI sont précisés dans l'article 10.

Article 10 : Les compétences transférables par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale concernent :

➤ toutes leurs compétences propres qui se rapportent, à titre indicatif et non limitatif, aux domaines suivants :

- le développement local ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'habitat ;
- l'urbanisme ;
- la voirie urbaine ;
- les routes, pistes et ouvrages d'art ;
- les transports ;
- l'hydraulique ;

- l'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- les services marchands ;
- les services de voirie ;
- les investissements économiques ;
- la formation, la communication ;
- la coopération décentralisée.

➤ Toutes leurs compétences partagées qui se rapportent, à titre indicatif et non limitatif, aux domaines suivants :

- Pour les trois catégories d'établissements publics de coopération intercommunale :

- enseignement maternel et primaire ;
- alphabétisation et éducation des adultes ;
- santé et action sociale ;
- culture, sports, jeunesse et loisirs.

- Pour les communautés d'agglomération :

- enseignements secondaire et professionnel.

Au terme de l'article 10 de la loi sur les compétences transférables par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale et en se basant sur le principe fondamental de développement durable, il est envisagé en dehors de l'hôpital de zone les 3A implanté dans l'arrondissement d'Atchoukpa dans la commune d'Avrankou, la mise en place d'un marché vivrier entre les communes d'Akpro-Misséréké, d'Avrankou et d'Adjarra (3A) à partir de la commune d'Adjarra qui aura un rayonnement sur les communes des 3A répondant à la communauté de communes d'une part et un enseignement secondaire et professionnel de type agricole entre les 3A et la ville de Porto-Novo (3AP) d'autre part qui répond à la communauté d'agglomération.

La figure 59 illustre l'espace avec les infrastructures à caractère régional de la communauté des communes agglomérées afin d'analyser les atouts et les contraintes pour le développement.

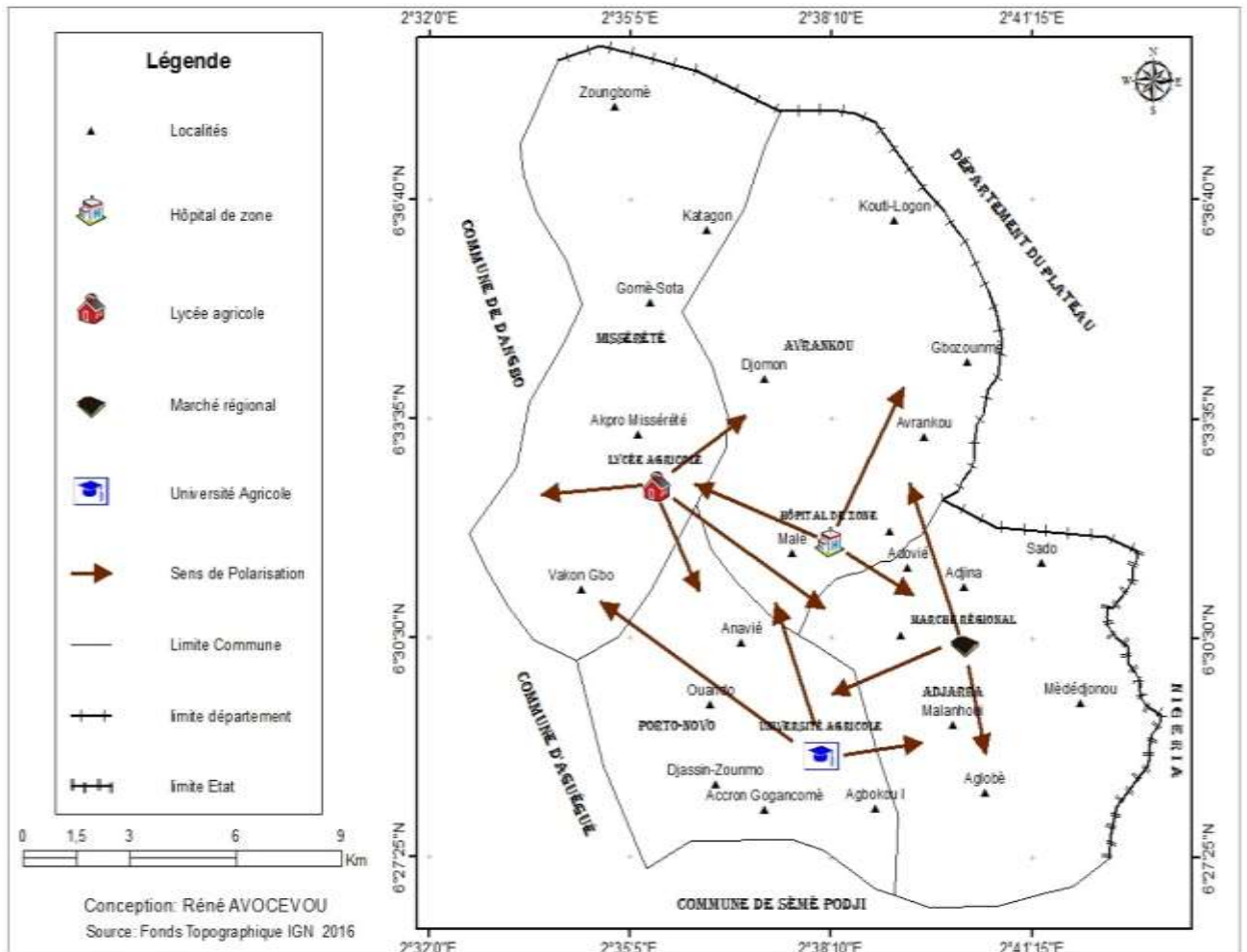


Figure 59 : Espace régional de la communauté des communes agglomérées de des 3AP

De l'analyse de la figure 59, il ressort que l'espace des 3A dispose comme infrastructures à caractère régional un lycée agricole, un marché et un hôpital de zone (existant) pour desservir les différentes entités territoriales.

Le service marchand de cet des 3A sera alimenté en produits vivriers par les villages à vocation agricole retenus par le Plan Foncier Rural (PFR). Le tableau XXXVIII montre les différentes localités des communes d'Avrankou et d'Adjarra concernés par le PFR et d'Adjarra retenues par les autorités communales.

Tableau XXXVIII: Communes à vocation agricole dans les 3A

Communes	Arrondissements	Villages	Effectif	%
Adjarra	Aglogbè	Agbomey-Takplikpo	04	23,53
		Ouèkè		
	Mèdédjonou	Gbéadji		
		Lindja-Dangba		
Akpro-Missérété	Katagon	Ouayissogbé	06	35,29
		Houèzounmèdaho		
		Gbakposèdjè		
		Tohouikanmè Dahò		
	Zoungbomè	Kpolè		
		Houèzounmèkpèvi		
Avrankou	Djomon	Ahovo	07	41,18
		Gbétchou		
		Danmè-Kpossou		
	Kouti	Kouti-Logon		
		Danmè-Tovihoudji		
	Sado	Kotan		
		Vagnon		

Source : Résultats d'enquête de terrain, mars 2018

De l'analyse du tableau XXXVIII, nous pouvons retenir qu'en termes de proportion d'espace agricole dans les 3A, la commune d'Avrankou occupe la première place avec 41,18 % d'espace agricole accordé. Après viennent respectivement les communes d'Akpro-Missérété (35,29 %) et d'Adjarra (23,53 %). Ces zones à vocation agricole des 3A sont spécialisées dans la production de polyculture vivrière (le niébé, arachide, manioc, maïs) et le palmier à huile.

Quant à la communauté d'agglomération des 3AP (Akpro-Missérété, Avrankou, Adjarra et Porto-Novo), sera implanté respectivement dans les 3A et à Porto-Novo, d'un lycée agricole et d'une université agricole. En effet, le lycée agricole installé dans la commune Akpro-Missérété va former des élèves dans divers domaines du secteur primaire. Après le baccalauréat, ces nouveaux étudiants seront formés à l'université agricole qui sera implantée dans la ville de Porto-Novo. Il est donc souhaitable que Porto-Novo s'engage pour mettre à la disposition un espace où sera érigé le haut lieu de savoirs agricoles non

seulement pour le développement des 3AP, mais aussi pour le département de l'Ouémé.

Le troisième scénario qu'est l'approche de développement intercommunal sous la forme d'EPCI, de son postulat conçoit le territoire, comme une construction sociale en optant pour un aménagement volontariste. Ce scénario est basé sur des instruments juridiques qui définissent le mécanisme de création et de fonctionnement et les prérogatives de l'EPCI. Autant de dispositifs qui doivent amener les communes adhérentes à respecter les obligations. En dehors des obligations, l'EPCI est doté de personnalité morale, d'une autonomie financière et administrative.

Les communes de la communauté d'agglomération des 3AP du département de l'Ouémé disposent également des infrastructures à caractère intercommunal comme l'Ecole Normale Supérieure, l'université d'Adjarra, l'hôpital de zone d'Avrankou.

Au vu des analyses, des trois scénarii de développement, l'intercommunalité paraît l'approche tangible de développement des communes des 3AP. Elle repose également sur l'existence des infrastructures de transport à caractère intercommunal de qualité facilitant l'accessibilité entre les communes de la communauté d'agglomération des 3AP. La figure 60 présente les routes intercommunales de la communauté d'agglomération.

période coloniale pour les conformer au nouveau contexte national et aux exigences du monde actuel en matière d'urbanisme. Les lois votées trompent quelques fois par leur caractère idéal et ne sont pas facilement applicables par les acteurs. Au nombre des lois dont la réforme est indispensable, il y a celle relative à l'urbanisation.

Les habitudes des populations et les fondements sociologiques sont parfois occultés parce que les lois sont élaborées pour que la population s'adapte. Or, il est difficile de s'aligner sur les bases pour lesquelles on n'est pas formé ou éduqué. Le caractère idéaliste des lois, relevant d'autres réalités, fait qu'elles sont difficilement applicables. Dans la réalité, elles ne sont pas souvent adaptées aux conditions techniques, sociales, économiques et surtout physiques des milieux des populations. Par exemple, le texte de loi sur la gestion des eaux résiduaires précise que personne n'a le droit de jeter les eaux usées dans les caniveaux destinés à l'évacuation des eaux pluviales. Or dans les ménages, les populations sont obligées de produire les eaux usées et doivent s'en débarrasser. Les autorités étatiques à divers niveau n'ont pris aucune mesure pour permettre leur récupération, leur traitement et leur évacuation. En effet, en dehors de Cotonou, aucune ville béninoise ne dispose d'un réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales. A Akpro-Misséré, les marécages de Gogbé et de Vakon - Azohoué constituent les collecteurs naturels de drainage des eaux pluviales.

Des tuyaux sont installés pour rejeter les eaux usées de cuisine et de lessive dans les caniveaux et dans la nature. Il existe très peu de puisards et quand ils sont construits, les eaux sont directement vidées dans les caniveaux sans traitement.

Cette situation semble ne pas préoccuper les autorités communales qui sont responsables au terme des lois sur la décentralisation de la gestion des eaux usées des milieux urbains.

Les ouvrages d'assainissement qui sont construits dans le milieu de recherche reçoivent directement les eaux usées des ménages et parfois celles issues de la transformation de noix de palme. Ces eaux stagnent en saison sèche et constituent les lieux de reproduction des moustiques qui sont des vecteurs de maladies comme le paludisme.

Aucune disposition n'est prise par les autorités communales pour l'assainissement des centres urbains. Les modèles de construction de puisards dans les maisons individuelles n'existent nulle part et aucun service de la mairie ne s'en charge. La réglementation locale est inexistante en la matière et aucune proposition n'a été faite par rapport au réseau de collecte et d'évacuation des eaux usées. Les actions initiées dans le cadre de la gestion des déchets solides ne sont pas encore porteuses de fruits.

Cette nécessité sociale amène chaque individu à chercher à bâtir sa propre maison d'habitation. Or le législateur prévoit qu'un individu ne peut avoir plus de deux permis d'habiter dans une localité. C'est l'une des causes du non recours à cette pièce pour la construction de leur maison. D'autres refusent de respecter la loi pour ne pas payer les impôts.

En définitive, il est indispensable de rédiger des textes de lois adaptées au mode de vie des populations, à leurs besoins et aux normes. Cela permettra d'amener le plus grand nombre de personnes à respecter la loi au lieu de vivre la situation actuelle qui développe la fraude. Les lois devraient être élaborées et être respectées par le plus grand nombre de personnes. Cependant, les règles techniques devront être respectées par le législateur pour faciliter leur application et le contrôle. Un texte définissant les conditions d'occupation des zones humides permettrait de réglementer l'occupation de l'espace urbain sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte. La simplification et l'adaptation du cadre législatif et institutionnel devront-elles guider les acteurs de la gestion urbaine dans tous ses aspects. Les lois avant d'être votées par le parlement

devraient être mises à la disposition des conseils communaux afin de recueillir les observations. Car la méconnaissance de la loi est alors l'une des principales causes de son ignorance. Cette innovation devrait permettre une meilleure application des outils de gestion urbaine par la mise en place des outils adaptés qui fondent l'aménagement urbain.

6.5-Modèle de gestion durable de l'urbanisation d'Akpro-Misséréte

La définition d'un modèle de gestion urbaine durable, repose sur plusieurs domaines que sont l'environnement, la législation, le social, la technologie, la démographie et surtout la politique entendue dans le sens de la stratégie de management de la cité. Ces éléments sont à prendre en compte dans la formulation d'un processus de modernisation et de création des conditions

favorables pour l'amélioration du cadre de vie d'une agglomération urbaine.

La méthode d'atteinte de cet objectif est le principe de formulation de la politique environnementale urbaine dont les principaux sont consignés dans le tableau XXXIX.

Tableau XXXIX: Eléments de formulation et de mise en œuvre des politiques environnementales à Akpro-Misséréte

Principaux acteurs	
Niveau international	Organismes internationaux, pour le soutien financier et technique en matière de problèmes nationaux ; pour ce qui est des problèmes mondiaux, ils pourraient avoir un pouvoir de décision
Gouvernements	L'exécutif : décrets, application des lois sur la décentralisation, décisions politiques dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme, définition des politiques fiscales dans la loi de finances, transfert de ressources, suivi et contrôle, impôts, amendes et pénalités, etc. Présidence Ministère de l'environnement et de l'urbanisme

Acteurs sociaux	<p>Autres ministères (principalement santé, éducation, agriculture, eau, électricité, finances et travaux publics)</p> <p>Comités interministériels d'urbanisme</p> <p>Le Parlement : les lois</p> <p>Le Judiciaire : application des divers règlements</p> <p>Société (SBEE et SONEB)</p> <p>Préfecture</p> <p>Mairies</p> <p>ONG</p> <p>Organisations communautaires et associations de quartiers</p> <p>Syndicats</p> <p>Associations professionnelles (urbanistes et géomètres experts)</p> <p>Secteur privé (entreprise de promotion immobilière)</p>
------------------------	--

Problèmes de formulation des politiques environnementales

- ✓ Sensibilisation insuffisante du public quant à la nécessité d'adopter des politiques environnementales plus rationnelles ;
- ✓ Absence de fiabilité parmi les décideurs quant aux meilleures méthodes pour définir et mettre en œuvre des politiques appropriées ;
- ✓ Absence d'un cadre juridique adéquat ;
- ✓ Absence d'une structure institutionnelle adéquate ;
- ✓ Manque de connaissance sur la nature, les caractéristiques et les effets des problèmes environnementaux actuels ;
- ✓ Insuffisance du nombre et du niveau de formation des spécialistes de l'environnement, même parmi les hauts fonctionnaires, pour leur permettre de contribuer ou de participer utilement au processus de formulation

Source : Adapté de Da Cunha Rebouças (1973)

Il ressort de l'analyse du tableau XXXIX qu'une gestion urbaine repose sur l'environnement international, l'Etat et les groupes sociaux. Chacun de ces acteurs intervient selon son niveau de compétence. Mais cela ne fonctionne que pour des sociétés où les fonctions politiques sont conçues avant d'être appliquées, sans la navigation à vue.

Au Bénin, l'animation de la vie politique est absente et les personnalités qui parviennent à des postes de responsabilité ne sont souvent pas informés des

réalités pour mener des réformes judicieuses et efficaces. C'est la principale cause de l'improvisation et de la gestion à vue des villes.

La décentralisation qui devrait être une opportunité conduit les communes dans des politiques politiciennes où les débats ne sont souvent pas ceux du développement durable, mais de personne avec un manque d'ambition pour la ville.

Il faudrait anticiper sur l'occupation de l'espace urbain par des politiques bien pensées. Celles-ci doivent tenir compte du milieu naturel qui structure ici la ville.

Comme la plupart des villes africaines, d'Akpro-Misséréti est consommatrice d'espace et s'étale horizontalement avec un caractère semi rural. Cet étalement rend onéreux l'équipement de la ville. Les toits en tôle ou à terrasse s'étalent sous le regard du visiteur qui se trouve au sommet de pente de la Commune. Cet étalement est une reproduction de la trame de l'habitation des campagnes. Il est aussi la conséquence de la précarité de l'habitation et à une occupation du sol mal maîtrisée. Or la maîtrise de la gestion de la ville passe nécessairement par la maîtrise de l'espace urbain.

Une gestion efficace d'urbanisation devra suivre les principes de développement durable : la solidarité, la précaution et la participation. Il s'agit de :

- la solidarité entre les groupes socioprofessionnels et les générations ; le développement doit profiter à toutes les populations ;
- la précaution qui permet de se donner la possibilité de revenir sur des actions quand on n'est pas sûr de leurs conséquences ;
- la participation qui consiste à faire associer la population aux prises de décision. Dans ce cadre, la communication est indispensable pour la mobilisation et l'implication de toute la population d'Akpro-Misséréti.

Une gestion urbaine durable passe par la mise en œuvre de politiques de développement durable. Cette démarche implique la participation de tous les

acteurs depuis les partenaires techniques et financiers aux acteurs locaux en passant par les institutions étatiques. Cette gestion conduira à une ville écologique respectueuse des composantes de l'environnement et des déterminants qui fondent l'urbanisation d'Akpro-Misséréte.

La création d'une ville écologique suppose la mise en œuvre des principes de solidarité, de précaution et de participation. Ces derniers sont les fondements de l'aménagement du territoire et devraient permettre une meilleure organisation de l'espace urbain. Ainsi les déterminants économiques, sociaux et naturels pourront se croiser pour aboutir à un cadre de vie des populations amélioré ainsi que le montre la figure 61.

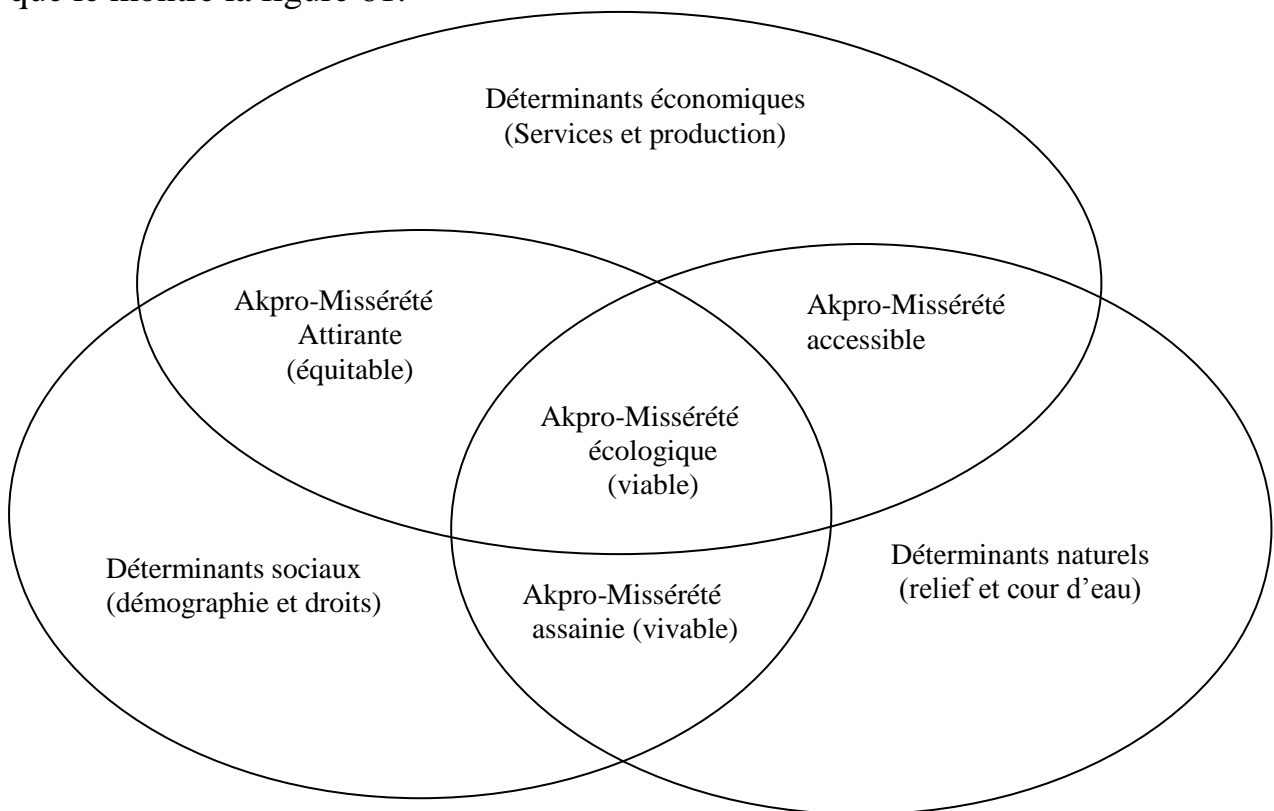


Figure 61 : Diagramme pour un meilleur développement urbain durable

Source : Adapté de la Coopération au Développement de la Commission Européenne, 2007

La maîtrise de l'espace est un préalable pour une meilleure gestion de la ville et pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une réglementation adaptée qui tienne compte des réalités nationales est

indispensable. Les autorités locales devraient entreprendre des actions directes en vue de la maîtrise de l'espace urbain. Pour cela, la prise des arrêtés communaux qui définissent d'une part les limites de l'espace urbain et l'élaboration, l'adoption des outils de gestion des villes d'autre part.

Les documents de planification urbaine sont impérieux pour assurer une bonne gestion de l'urbanisation d'Akpro-Misséré. Les services techniques de la mairie, des structures déconcentrées et le secteur privé devront proposer des mesures adaptées au contexte de la ville. Cela répond d'ailleurs à la démarche nécessaire et indispensable en technique d'aménagement. Le cadre de gestion local de la ville doit se définir avec la participation de tous les acteurs et selon les intérêts.

La Mairie prendra des dispositions pour éviter les morcellements qui se font à la volonté des présumés propriétaires terriens et des opérateurs géomètres. Leurs actions ont agrandi l'espace urbain avec comme conséquence une mise en valeur difficile voire impossible.

Discussion

Plusieurs causes sont à la base de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséré. Il s'agit de la croissance démographique, de sa position géographique, des mouvements de la population, etc. Le taux d'urbanisation de la commune sera en 2035 à 89,73 % avec pour corollaire la réduction des espaces cultivables. Or, cette agriculture est l'une des premières sources de revenus de la commune d'Akpro-Misséré (CeCPA/Ouémé, 2017). Certes, l'agriculture bénéficie encore de quelques facteurs favorables mais il est évident que cette activité perdra de plus en plus son importance. Les autres activités notamment l'industrie dans la commune ne sont qu'à l'étape embryonnaire. Cependant, la commune bénéficie de la position géographique de la ville capitale pour accueillir des industries qui ne peuvent plus s'installer à Porto-

Novo mais qui voudraient rester proches de la ville capitale du Bénin qui est par ailleurs l'une des plus grandes villes du pays.

Pour répondre aux besoins des citoyens, les services et les échanges doivent être alors valorisés. Ces services et échanges se développent déjà surtout dans les principaux centres urbains (Akpro-Missérété et Vakon) bénéficiant ainsi des effets de l'urbanisation et devenant aussi l'une des alternatives à la régression des activités dans les milieux ruraux notamment agricoles. Ce constat est confirmé par le PDC III (2018) de la commune.

Du reste, l'urbanisation est une opportunité à saisir pour le développement de la commune car il est démontré aujourd'hui que si l'urbanisation dans les pays en développement comme le Bénin n'est pas la conséquence du développement surtout industriel comme ce fut le cas dans les pays développés, elle peut être considérée au moins comme un atout pour le développement. Plusieurs études l'ont d'ailleurs déjà montré (Nations Unies, 1990 ; Nyassogbo, 2003). L'INSAE (2003), résume la problématique urbanisation-développement en ces termes : « de tout temps, les villes ont favorisé l'essor économique. L'avantage de la ville est de présenter une "densité de population élevée" par rapport à la campagne. Cela signifie que beaucoup de personnes sont concentrées dans un espace restreint au lieu d'être dispersées sur un vaste territoire ("faible densité de population"). Il est ainsi possible de procurer plus de services à plus de monde ». Gnèlé (2010), la considère même comme le moteur du développement.

La Banque Mondiale va plus loin en estimant que dans le monde en développement, jusqu'à 80 % de la croissance économique future aura lieu dans les villes et les agglomérations urbaines (Bartone *et al.*, 1994).

Mais l'urbanisation n'a pas que des avantages, elle a aussi des inconvénients qui constituent des défis à relever. Cela signifie que la dynamique de l'urbanisation de la commune d'Akpro-Missérété est à la fois un atout pour son développement mais également impose des défis à relever.

Il est donc clair que la commune d'Akpro-Misséréte ne peut envisager son développement sans une prise en compte des conséquences des dynamiques urbaines et périurbaines en cours dans la commune car l'organisation et la gestion efficiente de l'espace sont indispensables dans toute politique de développement.

La deuxième hypothèse selon laquelle la dynamique de l'urbanisation a généré d'importantes conséquences spatiales, économiques et sociales est ainsi vérifiée.

Effectivement, le développement durable de la commune impose qu'il soit relevé un certain nombre de défis notamment la maîtrise de l'urbanisation et le financement du développement local : ce sont des impératifs.

La troisième hypothèse selon laquelle la dynamique urbaine impose à la commune d'Akpro-Misséréte des défis à relever pour son développement durable est aussi vérifiée.

Conclusion partielle

La commune d'Akpro-Misséréte connaît des difficultés de gestion urbaine à cause du mode d'occupation de l'espace sans l'application des outils de planification urbaine, l'urbanisation est anarchique. Cette occupation joue sur la qualité du cadre de vie. La réussite d'une bonne gestion urbaine passe par la maîtrise des migrations rurales. L'amélioration des conditions d'existence de cette population dans son milieu permet de cerner la dynamique urbaine. La position de la commune d'Akpro-Misséréte par rapport à la ville de Porto-Novo attire beaucoup de migrants. Le développement de cette commune passe par la communication, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et les investissements dans les petites villes. Ces idées constituent des pistes de réflexion pour maîtriser l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte. La responsabilité des autorités communales est importante dans ce processus.

Conclusion générale

L'étude des établissements humains a toujours été une tâche complexe à cause de l'imbrication de plusieurs éléments. Ainsi, au terme de cette étude, on peut retenir que l'urbanisation est l'un des éléments majeurs des civilisations du troisième millénaire puisqu'elle engendre des conséquences sociodémographiques et économiques importantes ; il est donc important d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement à tous les niveaux (local, régional, national). Il s'ensuit alors des corrélations entre les dynamiques démographique, urbaine et le développement. Les corrélations entre croissance démographique, urbanisation et développement sont d'une telle évidence qu'aucune politique de développement, qu'elle soit locale (communale), régionale ou nationale, ne peut faire l'impasse sur cela.

Dans le contexte de la décentralisation, le développement local intègre au maximum les éléments du milieu. Aussi, faut-il montrer que les déterminants socioéconomiques sont aussi importants que les facteurs naturels dans le processus de développement de la ville. Ces éléments sont liés au relief qui ne favorise pas une productivité pouvant permettre aux populations de satisfaire leurs besoins. Elles sont alors contraintes à la migration dans l'espoir de conditions de vie meilleures. L'éducation et la concentration des services socioéconomiques à Akpro-Misséréte sont des causes importantes de l'attraction de la population par la commune. Essentiellement jeunes, les migrants participent à l'augmentation démographique, spatiale et à l'essor économique d'Akpro-Misséréte. Cette croissance démographique montre que dans les trente prochaines années, la commune sera comptée parmi les communes les plus peuplées du Bénin surtout lorsqu'on considère le niveau de saturation atteint par la ville capitale et qui connaît donc une sorte de stagnation sinon de régression démographique. Les projections démographiques de la commune montrent qu'en 2035, la commune atteindra 342 682 habitants, ce qui est plus que la

population de Porto-Novo au recensement de 2013. Cette forte croissance démographique est surtout due aux migrations en provenance pour l'essentiel de Porto-Novo, de Dangbo et d'Avrankou comme l'avaient déjà montré plusieurs autres études. A cela s'ajoutent les activités économiques menées dans le milieu, la décentralisation et les acteurs constituent les causes de l'évolution de l'espace urbain. Mais la dynamique sociale en termes d'offre et d'accès aux services sociaux ne suit pas toujours le rythme assez rapide de la croissance démographique. C'est pourquoi le niveau d'offre est souvent insuffisant par rapport aux besoins. Ce sont là des défis à relever par la commune.

De même, la commune connaît une urbanisation incontrôlée mais surtout rapide. Les simulations permettent de dire que la commune est urbanisée à près de 75,29 % en 2013 et le sera à plus de 89,73 % en 2035. Cette forte croissance urbaine est le résultat d'une combinaison de facteurs. Les différentes composantes de l'environnement s'en trouvent modifiées surtout en termes d'occupation du sol, de la dynamique foncière et des difficultés de gestion urbaine.

Face à l'absence d'une politique adéquate de logements et d'un plan d'urbanisme, à une croissance démographique rapide et à l'augmentation des loyers et des prix des parcelles à bâtir dans les noyaux anciens des deux agglomérations (Akpro-Misséré et Vakon), les populations s'installent de plus en plus dans les quartiers/villages périphériques et dans les autres arrondissements. La périurbanisation qui en résulte par l'installation des citadins, des habitations et des modes de vie urbains dans les zones autrefois occupées par les cultures, déborde largement sur les arrondissements limitrophes notamment ceux de Gomè-Sota, de Katagon, et de Zoungbomè. Ainsi, l'urbanisation dans la commune est marquée par une forte périurbanisation qui aggrave les impacts environnementaux.

L'analyse de l'occupation spatiale du milieu de recherche fait apparaître en 1998 deux zones majeures de peuplement : d'une part un noyau ancien installé dans les arrondissements d'Akpro-Misséré, au nord de Gomè-Sota et dans Vakon au nord-ouest de Porto-Novo ; d'autre part quelques agglomérations groupées qui constituent les nouveaux quartiers. Cependant, en 2018 il est remarqué une seule zone de peuplement, la ville ancienne ayant progressé pour atteindre les différentes agglomérations isolées dans presque tous les arrondissements avec le développement des parcelles. Entre 1998 et 2018, la superficie totale des agglomérations est passée de 12,92 % à 35,18 % soit une progression de près de 22,26 %. Pendant la même période, les cultures et jachères à palmier ont également régressé en passant de 52,72 % à 27,51 %. Ces données expliquent l'éclatement des agglomérations au profit du développement des parcelles dû aux opérations de lotissement.

La non maîtrise de l'urbanisation impose des défis liés à la mobilité, aux difficultés d'assainissement, à l'insuffisance de ressources pour financer le développement local. Si la commune a l'avantage de disposer d'une gamme variée d'activités économiques, la plupart d'entre elles ne sont pas développées, du moins sont confrontées à de nombreuses difficultés. La mise en valeur du potentiel économique de la commune est un impératif pour un réel développement de la commune qui possède beaucoup d'atouts.

Au-delà de leur rôle administratif, les centres urbains contribuent au développement du Bénin : production de richesses, contribution au développement des espaces ruraux, organisation et encadrement de l'espace régional, etc. grâce aux différents services dont qu'ils disposent.

Bibliographie

ADAM K. S. BOKO M. (1983):*Le Bénin*. SODIMAS-EDICEF, Paris, 95 p.

ABDOULAYE D. (2007) : Dynamique d'un espace périurbain : cas de l'arrondissement de Togba dans la commune d'Abomey-Calavi. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH/UAC, 94 p.

ABOUDOU Y. M. A. R. (2010) : Dynamiques des périphéries urbaines à Parakou : manifestations et incidences socio-économiques et environnementales. Thèse de Doctorat Unique en Géographie, Université d'Abomey-Calavi, 330 p.

AGOSSOU N. (2003) : La diffusion des innovations technologiques : l'exemple des zémidjan dans l'espace béninois. Cahiers de Géographie du Québec, volume 47, n° 130, avril 2003, pp. 101 – 120.

AGOSSOU S.-A. N. (1991) : Disparités et aménagement en Afrique. La modernisation de Lokossa au Bénin. Fragments de sociogéographie. Ph. D. U Laval (Québec) 421 p.

AKODJENOU V. (2005) : Gestion urbaine et foncier dans la commune d'Adjarra ; Mémoire de maîtrise, UAC, 85 P.

ALOKO-N'GUESSAN J. (2001) : Dynamiques spatiales des marchés de ravitaillement en produits vivriers dans la ville de Bouaké, Revue de géographie n° 32 pp 91-113

ALVERGNE C. TAULELLE F. (2002) : Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire, PUF, Paris, 304 p.

ATTAHI S. (2001) : Problématique de l'urbanisation et les défis de la gestion municipale en Afrique Occidentale et Centrale. Programme de Gestion Urbaine, BNETD, Abidjan. 23 p.

AVOCEVOU R. Y. (2012) : Organisation de l'espace régional par Adjohoun. Mémoire de maîtrise, UAC/FLASH/DGAT, 82 p.

AVOCEVOU R. Y. (2016) : Urbanisation et problèmes d'aménagement dans la ville d'Akpro-Misséréte. Mémoire de DEA de géographie, FLASH/UAC, 110 p.

- AVOCEVOU R. VIGNINOU T. HOUINSOU A. ZANNOU S. ATACLE F. KIKI M. et GUEDEGBE-DOSSOU O. (2018) :** « Dynamique urbaine et gestion des ordures ménagères dans la Commune d’Akpro-Misséréte ». MIRD, volume 9 Numéro 13, Novembre 2018, 249-260.
- BAILLY A. S. (1991) :** Les concepts de la géographie humaine. 2^{ème} édition revue et augmentée, pp 85-112.
- BALANDIER G. (1993) :** Avant-propos à la revue africaine contemporaine n° 168 Octobre – Décembre. La documentation française, Paris, 269 p.
- BALOUBI M. D. (2012) :** Dynamique démographique, urbanisation et perspectives de développement de la commune d’Abomey- Calavi (sud-Bénin). Thèse de doctorat unique, Université d’Abomey-Calavi, 330 p.
- BARIMA Y. S. S. BARBIER N. BAMBA I. TRAORE D. LEJOLY J. ET BOGAERT J. (2009) :** Dynamique paysagère en milieu de transition forêt-savane ivoirienne. Bois et forêts des tropiques, 299 (1) : 15-25.
- BARIMAY S. S. N. BARBIER I. BAMBA (2009) :** Dynamique paysagère en milieu de transition forêt-savane ivoirienne. In Bois et Forêts des tropiques, pp 12-25
- BARTONE et al. (1994) :** Toward Environmental Strategies for Cities: Policy considerations for urban environmental management in developing countries. Urban management programme policypaper, N° 18, Banque Mondiale, Washington, pp. 9-10.
- BEAUJEU-GARNIER J. et CHABOT G. (1970) :** *Traité de géographie urbaine*. 3^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 493 p.
- BEAUJEU-GARNIER J. (1980) :** *Géographie urbaine*. Armand Colin, Col. U., Paris, 360 p.
- BENKRID E-H. (2008) :** Etude de l’évolution spatio-temporelle de l’occupation du sol dans la plaine du Bas Chélif (Algérie). Master BGAE 2 Recherche Eau et Environnement (R2E). 54 p.

BERRY B. J. L. (1971) : Géographie des marchés et du commerce de détails. Paris : Armand Colin, 254p.

BERTAUD A. (2000): Rôle du marché foncier, des grandes infrastructures et des plans d'urbanisme sur la localisation des pauvres (diagnostic spatial d'une ville). Rapport de consultation, Banque Mondiale, 25p.

BIAKOUYE A. K. H. (2007) : Dynamique urbaine et mutations économiques et spatiales dans la zone périphérique nord de Lomé. In -

BOGAERT J. CEULEMANS D. SALVADOR-VAN EYSENRODE (2004): Decision tree algorithm for detection of spatial processes in landscape transformation. In Environmental Management, Vol 33 n°1, pp 62-73

BOUDEVILLE J. (1972) : Aménagement du territoire et polarisation de l'espace. Paris : GENIN, 279 p.

BOUHET O. (2006) : Transports publics et structuration de l'espace périurbain : méthode d'aide à la décision pour l'implantation d'un tram-train. Exemple d'application de Grenoble à Crolles (moyenne vallée du Grésivaudan). Thèse unique de géographie, Université de Grenoble, France.

BRIAN B. J. L. (1971) : Géographie des marchés et du commerce de détails. Collection U2, Armand Colin, Paris, 254 p.

BRUNEAU J-C. (2002) : Vivre la ville à la campagne : crise des sociétés et exurbanisation en Afrique tropicale, Historiens et Géographes, n°379, pp. 91-102.

BRUNET R. (2001) : Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie. Ed. Belin, Paris, 401 p.

BRUNET R. R. FERRAS H. THERY (1992) : Les mots de la géographie. Dictionnaire critique. Montpellier-Paris : RECLUS et la Documentation Française, 470 p.

CHALEARD J. L. (1984) : Les agriculteurs face au ravitaillement urbain en région de plantation : l'exemple du département d'Agboville, in nourrir les villes

en Afrique subsaharienne. Acte du séminaire de novembre 1984, l'harmattan, pp113-121.

CHALINE C. (1980) : La dynamique urbaine.PUF, Paris, 206 p.

CHALINE C. (2001) : L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens : évaluation et perspectives d'un développement urbain durable. Document préparé pour la Réunion méditerranéenne sur « Gestion des villes et développement durable » Barcelone, 3-5 septembre 2001, 46 p.

CHÄTEAUREYNAUD P. (2003) : Dictionnaire de l'urbanisme, 3^{ème} édition le Moniteur, 899 pages.

CHOAY F. MERLIN P. (1988) : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse universitaire de France, 237 p.

CHRISTALLER W. (1933): *Die ZentralenOrte in Süddeutschland*.Iena, Fisher (traduction anglaise, Central places in Southern Germany, Englewood Cliffs, Prentice Hall)

CLAVAL P. (1993) : La logique des villes. LITEC, 183p.

CLAVAL P. ET JUILLARD E. (1967) : Région et régionalisation dans la géographie française et dans d'autres sciences sociales, Paris, 97p.

CLERGEAU P. (2007) : Une écologie du paysage urbain. Editions Apogée, 137p.

COMMISSION Européenne (2007) : Manuel d'intégration de l'environnement dans la coopération au développement de la CE. Europe Aid, Bruxelles, 179p.

COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE (2005) : *Plan de Développement Communal (PDC) 2005-2009*. Rapport général, volume I, 161 p.

COURADE G. M. BRUNEAU (1983) : Développement rural et processus d'urbanisation dans le tiers-monde. In Cahier O.R.S.T.O.M, Série sciences humaines, Volume XIX n°1 CNRS, CEGET Talence, pp : 60-86.

DA CUNHA REBOUÇAS A. (1973) : Le problème de l'eau dans la zone semi-aride du Brésil. Thèse de Doctorat, Strasbourg (France), Université Louis Pasteur ; 291p.

DAHANDE C. S. M. (2018) : Foncier et installation humaine dans le doublet urbain Abomey-Bohicon (Bénin). Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 289p.

DECHAICHA A. (2013) : L'étalement urbain et les contraintes physiques et naturelles. Cas d'étude : La ville de BouSaâda. Mémoire de Magistère en architecture à l'Université Mohamed Khider – Biskra en Algérie, 325 p.

DELFAU E. (2005) : Périurbanisation et environnement : quels impacts réciproques et quels enjeux pour l'aménagement du territoire ? CLERMONT-FERRAND, 55p

DERRUAU M. (1991) : Géographie humaine, 4^{ème} édition refondue, Armand Colin, Paris, 467 p.

DIALLO I. (2002) : Rôle d'une ville secondaire dans l'organisation de son espace : Le cas de Labé dans la région du Fouta-Djalon, les cahiers de l'Outre-mer, Université de Conakry, Département de Géographie(LFASH), Conakry, 122p.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL (1995) : (sous la direction de Guillou M. et Moingeon M.) 3^{ème} édition Hachette, Paris, p.

DILLE B. (2000) : Frontières et développement régional : Impacts économique et social de la frontière Niger-Nigeria sur le développement de la région, FLASH/UAC, 118 p. on de Konni. Thèse de doctorat en économie des transports, Université Lumière Lyon 2, 310 p.

DJANAN N. et HINNOU F. G. (2001) : Agriculture péri-urbaine dans les communes d'Abomey-Calavi et de Godomey, 105 p. + annexes.

DJOGBENOU A. F. (2014) : Dynamique urbaine et répartition des infrastructures sociocommunautaires dans la commune de Bohicon au Bénin.

Mémoire de DESS en Production et Gestion des Informations géographiques au RECTAS, Campus ObafemiAwolowoUniversity, Ilé-Ife, Nigéria, 110 p.

DOMINE J.C. (2012) : Enjeux et dynamiques de l'information géographique dans la gouvernance des territoires urbains du sud-Bénin. Le registre foncier urbain, un nouvel outil et ses pratiques à l'heure de la décentralisation. Thèse de doctorat de Géographie à l'université d'Aix-Marseille, 364 p.

DOMINGO E. (2007) : La région urbaine du littoral au Bénin : Dynamiques urbanisantes et environnement, une géographie de l'aménagement du territoire, thèse de doctorat d'Etat de géographie (tome I et II), Université de Lomé, 591 p.

DOMINGO E. et DORIER-APPRILL E. (2004) : Les nouvelles échelles de l'urbain en Afrique : Métropolisation et nouvelles dynamiques territoriales sur le littoral béninois *in* Vingtième Siècle, Revue d'histoire n°81, pp 41-54.

DOSSOU GUEDEGBE O. V. (2005) : Contribution de l'évolution environnementale stratégique (EES) à l'aménagement du territoire : cas du plan directeur d'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi (République du Bénin).Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 348 p.

DZIWONOU Y. (2000): Croissance urbaine et mécanisme fonciers contribution à l'établissement d'une géomatique cadastrale : le cas de la ville de Lomé. Thèse de doctorat d'Etat, Département de Géographie, Université de Lomé 579p.

EDJA, H.et LE MEUR P. Y (2004): Le Plan foncier rural au Bénin. Production de savoir, gouvernance et participation. Document de travail de l'UR REFO 9, Montpellier : IRD.

ENGO-ASSOUMOU H. C. (2007) : « Voirie et structures urbaines à Libreville », in villes en parallèle/villes du Gabon, N°40 – 41, pp. 153 - 178

FAO (2003):La parité Homme – Femme et l'accès à la terre – FAO: etude sur les régimesfanciers; 198 p.

- FAURE A. Y. ET LABAZEE P. (2002) :** *Socio – économie des villes africaines : Bobo et Korogho dans les défis de la décentralisation.* Editions Karthala, Paris, 556 p.
- FNUAP (2007) :** Etat de la population mondiale 2007 : libérer le potentiel de la croissance urbaine.108p.
- FOUDOHOU J. O. M. (2005) :** *Dynamique d'urbanisation de la ville de Porto-Novo et gestion urbaine : cas du quartier Tokpota II.* Mémoire de maîtrise de Géographie, FLASH/UAC, 70 p.
- FRANKHAUSER P. (2000) :** La fragmentation des espaces urbains et périurbains, une approche fractale. In : P. H. Derycke *Structures des villes, entreprise et marchés urbains.*L'Harmattan, collection Emploi, Industrie et Territoire. Paris, 25-54.
- FUBINI A. (2009) :** L'aménagement du territoire par et à travers les projets d'infrastructures. DITER, Polytechnique de Turin, Italie, 20 p.
- GBADAMASSI R. (2005) :** *Les migrations alternantes entre Porto-Novo et sa périphérie Nord – Ouest.* Mémoire de maîtrise de Géographie, FLASH/UAC, 98 p.
- GEORGE P. (1970) :** *Dictionnaire de la géographie.* PUF, Paris, 485 p.
- GEORGE P. VERGER F. (2009) :** Dictionnaire de la géographie.PUF, 10^{ème} édition, 309p.
- GEORGE P.et VERGER F. (1996) :** Dictionnaire de la géographie. Sixième Editions revue et mise à jour, PUF, 501 p.
- GHORRA-GOBIN C. (2005) :** De la ville à l'urbansprawl : la question métropolitaine aux Etats-Unis. Cercles 13 (2005) 123-138.
- GLELE et al. (2012) :** La périurbanisation et la spéculation foncière dans la commune d'Abomey-Calavi, Sud du Bénin, *In Dynamique des territoires et développement* n° 10, pp : 327-344

- GLELE G. A. (2015) :** Périurbanisation et les dynamiques foncières sur le plateau d'Allada (Sud-Bénin) : l'espace témoin de la commune d'Abomey-Calavi Thèse de Doctorat Unique de Géographie, EDP/FLASH/UAC, 468 p.
- GLELE G. A. TOHOZIN A. Y. DOMINGO E. (2012) :** La périurbanisation et la spéculation foncière dans la commune d'Abomey-Calavi, Sud du Bénin, In Dynamique des territoires et développement n°10, pp : 327-344.
- GNELE J. (2010) :** Dynamiques de planification urbaine et perspectives de développement durable à Cotonou (République du Bénin).Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 339 p.
- GNONLONFOUN R. (2013) :** Organisation de l'espace régional par Akpro-Misséréfé, mémoire de maîtrise de géographie, UAC/FLASH/DGAT, 78 p.
- GONZALLO, G. (1994) :** Les sociétés rurales face à une expérience de développement : le cas de la SEMRY dans l'extrême nord du Cameroun. D Montpellier-III, 256 p.
- GRAVIER J. F. (1947) :** Paris et le désert français. Flammarion, Masson et Cie, Paris 195p.
- GUEDEGBE T. (1999) :** Planification nationale et développement local : la problématique de la participation des populations aux actions de développement dans le Sud du Bénin. L'exemple des terroirs Adja et Tchi de la zone de contact plateau-dépression, dans le Mono (au sud-ouest). D Strasbourg-I, 348 p.
- GUGGLIELMO R. (1996) :** Les grandes métropoles du monde. Armand Colin, collection U, Masson, Paris, 270p.
- HALLEUX J. (2001) :** Évolutions des organisations urbaines et mobilités quotidiennes : espace de référence et analyse des processus Géographie économique, SEGEFA-LEPUR, Université de Liège, 2 Allée du 6-Août, Sart-Tilman B 11, B - 4000 Liège, Belgique
- HALLEUX J.-M. (2005) :** Mobilité résidentielle, mobilité voiture et logiques familiales en Belgique : entre étalement de la périurbanisation et intra

urbanisation. *Net Com-Réseaux-Communications-Territoires*, 19(3), pp 157-177.

HALLEUX J.-M. (2005) : Structuration spatiale des marchés fonciers et production de l'urbanisation. Application à la Belgique et à ses nouveaux espaces résidentiels. Unpublished doctoral thesis, Université de Liège, Belgique.

HALLEUX J.-M. (2012) : Vers la ville compacte qualitative ? Gestion de la périurbanisation et actions publiques. *Belgeo*, 1-2, 16 p.

HOUNGBO E. (2008) : Dynamique de pauvreté et pratiques agricoles de conservation de l'environnement en milieu rural sur le plateau Adja au Bénin, Doctorat Unique de l'Université d'Abomey-Calavi, 289 p

HUGON P. COUSSY J. ET SUDRIE O. (1991) : Urbanisation et dépendance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Editions SEDES, Paris, 227p.

INSAE (1979) : *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1979.*

INSAE (1992) : Cahier des villages et quartiers de villes, Bénin 46p.

INSAE / RGPH (2013) : Cahier des villages et quartiers de villes, Département de l'Ouémé, 28 p.

INSAE / RGPH₃ (2003) : *Résultats définitifs.* Tomes I, II, III, IV, V, VI

INSAE / RGPH₃ (2004) : Cahier des villages et quartiers de villes, Département de l'Atlantique, 38p.

JACQUIER C. (2005) : Relation entre les politiques intégrées de développement urbain durable et la gouvernance urbaine-voln^o4, Oxford 96 p.

JUILLARD E. (1973) : Urbanisation des campagnes. In *Etudes rurales*, n° 49-50, pp : 5-9

JULLARD E. (1973) : « A la recherche de l'espace fonctionnel, région administrative, région économique, région tout court », pp 3-6 In *RegioBasiliensis*. Volume XIV / 1.

KOMBIENI H. (2007) : Dynamiques urbaines et conditions de mobilité des populations dans le secteur Cotonou-Calavi. Mémoire de fin de formation de DESS en Populations et Dynamiques Urbaines, CEFORP, 69 p. + annexes

- KOMBIENI H. (2012) :** Migrations dans la commune de Kandi : état, tendances et implications socio-économiques. Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 343p.
- LARCHER G. (1998) :** La gestion des espaces périurbains. Rapport d'information n° 415, Session ordinaire 1997/1998 SENAT, France, Commission des Affaires Economiques et du Plan, 22p.
- LAVIGNE D. et al. (2003) :** Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Paris, GRET, 172p.
- LEVY J. LUSSAULT M. (2003) :** Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Ed. Belin, Paris, 1033 p.
- LIMA J. F. (2004):** La diffusion spatiale du développement économique régionale: l'analyse des composantes et de la forme de la diffusion spatiale au sud du Brésil au XX^{ème} siècle. Thèse de doctorat en développement régional, Université du Quebec, 302 p.
- LÖSCH A. (1938):** La nature de régions économiques, SouthernEconomic Journal, n° 5, pp 71-78.
- MAHOUGNON G. K. (2007) :** *Problématique de l'assainissement et de la santé dans la commune de Zagnanado au Bénin.* Thèse de doctorat unique, UAC-FLASH-EDP-GE, 216 p.
- MAIRE D'AKPRO-MISSERETE (2012) :** Schéma Directeur d'Aménagement Communal, rapport de consultation 116 p.
- MASSIAH G. ET TRIBILLON J. F. (1998) :** Villes en développement : essai sur les politiques urbaines du Tiers Monde. Editions la Découverte, Paris, 321 p.
- MCKINNEY M. L. (2006):** Urbanization as major cause of biotichomogenisation. Biological Conservation 127 : 247-260.
- MEHU (1993) :** Plan d'Action Environnemental (PAE). Cotonou, Bénin, 134 p

MEHU (1996) : Quinze (15) questions-réponses pour comprendre le lotissement au Bénin. Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement, Cotonou, Imp. IMARES ; 31p.

MEHU (1999) : Recueil des textes principaux en matière de droit domanial, de droit de l'urbanisme et de droit foncier (SERHAU- SEM), 451 p.

MEHU (2000) : Inventaire et diagnostic pour la préparation du schéma directeur d'aménagement du littoral : Livre blanc. Cotonou, Bénin, 171 p.

MEHU (2001) : Plan d'Action environnementale du Bénin, Cotonou, ABE ; 170 p.

MEHU (2004) : Déclaration de Politique Nationale de Mobilité Urbaine (DEPONAMU), MEHU, MTPT, MISD ; 40 p.

MEHU/ABE (1999) : Loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin. Cotonou, Bénin, 30 p.

MEHU/ABE (2002) : Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin (RIEEB). Cotonou, Bénin, 187 p.

MERCIER P. (1948) : Mouvements de population dans les traditions des Bètammaribéin études Dahoméennes. IFAN- Fernand Nathan, Paris, pp47-55.

MERCIER P. (1952) : L'habitat et l'occupation de la terre chez les « Somba ». Bul. de l'IFAN T.V2 pp798-817

MERLIN P. (1991) : *Géographie économique et planification des transports.* PUF, 472 p.

MERLIN P. (1993) : Géographie de l'aménagement du territoire, PUF Espace de liberté, Paris 334 p.

MERLIN P. CHOAY F. (1988) : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF, pp : 29-31.

MISSION DE DECENTRALISATION (2007) : Recueil des lois sur la décentralisation, 30 p.

MONDJANNAGNI C. A. (1977) : *Campagnes et villes au Sud de la République Populaire du Bénin.* Thèse d'état, éditions Mouton, Paris, 615 p.

- MORENO SIERRA D. L. (2009) :** Une approche réseau pour l'intégration de la morphologie urbaine dans la modélisation spatiale individu-centrée. Thèse de doctorat en Géographie et aménagement à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 208 p.
- MPREPE (1998) :** Plan d'orientation, 1998-2002, Rapport thématique. Cotonou, 134p.
- MUSTAFA K. (2000):** La sécurité alimentaire : un enjeu mondial. In Armer les villes contre la faim. CIRAD, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9, 462p.
- N'BESSA B. (1979) :** Les fonctions urbaines de Cotonou. Doctorat de troisième Cycle de géographie, Bordeaux, 290 p.
- N'BESSA, B. et al (1989) :** Formation de l'espace urbain et intervention de l'Etat : le paradoxe béninois in La périurbanisation dans les pays tropicaux. Espaces tropicaux, n°1, Talence, CEGET-CNRS, pp 77-88
- N'BESSA B. (1997) :** Porto-Novo et Cotonou (Bénin) : Origine et évolution d'un doublet urbain. Thèse de doctorat d'Etat. Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 456p.
- NATTA J. K. N. (2007) :** Les déterminants naturels et socio -économiques de l'évolution de la ville de Natitingou. Mémoire de DEA en gestion de l'environnement, UAC/FLASH/EDP, 95 p.
- NATTA J. K. N. (2014) :** Milieu naturel et dynamique urbaine de Natitingou. Abomey-Calavi, UAC : Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 243 p.
- NOYOULEWA A. T. (2006) :** Enclavement et développement des zones rurales d'Afrique subsaharienne: recherche bibliographique. Diplôme d'études approfondies en géographie à l'Université de Lomé Togo, 94 p.
- NYASSOGBO G. K. (2003) :** Processus d'urbanisation, dynamique urbaine et difficultés d'émergence des villes secondaires du Togo. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lomé, 201p.

OKOU C. (1982) : Genèse et évolution d'une spéculation nouvelle : les cultures maraîchères dans la région de Cotonou-Porto-Novo (R.P. du Bénin). Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, Université Louis Pasteur (Strasbourg), 338p. + annexes.

OLS L. (2009) : Mise en œuvre d'un SIG thématique relatif aux documents d'urbanisme, Rapport de Master 2 professionnel géomatique à l'Université de Toulouse, 42 p.

OURA R. K. (2013): Urbanisation de la métropole abidjanaise et la mise en minorité des autochtones Ebrié. In: Cinq Continents, 8, pp. 150-168.

PAULET J-P. (2000) : Géographie urbaine. Armand Colin, Paris, 315p.

PAUYANNE G. (2004) : Forme urbain et mobilité quotidienne. Thèse d'Etat ès Science Economique. Université Montesquieu-Bordeaux IV, 300 p.

PDM (2004) : Aménager la ville africaine. Cotonou, 157 p.

PELLETIER J. C. DELFANTE (2000) : Villes et urbanisme dans le monde. Ed. Armand Colin, Paris, 199p.

PIGEON P. (1994) : *Villes et environnement*. Editions Nathan, Paris, 181 p.

PINCHEMEL P G. (1992) : *La face de la terre, éléments de géographie*. Armand Colin, Paris, 359 p.

PUMAIN D. ET SAINT-JULIEN TH. (1997) : « Pour une théorie évolutive des villes ». L'Espace géographique, n° 2, p. 119-134.

PUMAIN, D. ET SAINT-JULIEN, TH. (2001) : Les interactions spatiales. Paris : Armand Colin, 191 p.

QUENUM C. I. E. (2016) : Diagnostic et perspectives de l'aménagement du territoire dans le département du Couffo au sud ouest Bénin. Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 368p.

RAHIM D. (2009) : Etalement urbain et évaluation de son impact sur la biodiversité, de la reconstitution des trajectoires à la modélisation prospective. Application à une agglomération de taille moyenne : Rennes Métropole, Thèse de doctorat, Ecole doctorale en sciences humaines et sociales, Université Rennes 2/haute Bretagne, France, 373p.

REPUBLIQUE du Bénin (2006) : Stratégie de Croissance pour le Réduction de la Pauvreté. Rapport final, Cotonou, 118p.

REPUBLIQUE du Bénin (2013) : Loi n°2013-01 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin, Bibliothèque Nationale, Porto-Novo, 192p.

REPUBLIQUE DU BENIN (2000) : Etudes Nationales des perspectives à long terme (NLTPS-Bénin) 2025 : dynamisme démographique, question agraire et urbanisation au Bénin. Cotonou, 257

ROUSSEAU D. G. ET VAUZEILLE S. (1995) : L'aménagement urbain. PUF, 2^{ème} Edition. Paris, France, 128 p.

ROUSSEAUX (2009) : Une méthode d'analyse pour mesurer l'impact des documents d'urbanisme sur la maîtrise de l'étalement urbain : l'exemple de la Rochelle, France, In Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement (en ligne), vol 9 n°2

SANCHEZ-RODRIGUEZ R. SETO K. C. SIMON D. SOLECKI W. D. KRAAS F. LAUMAN G. (2005) : Science Plan. Urbanization and global environmental change. *IHDP, Report*, 15, Bonn, 64 p.

SBEE (2012) : Rapport d'activités 2011, 158 p.

SCHWARTZ D. (1995) : Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes 4e édition, Éditions médicales Flammarion, Paris, 314 p.

SERHAU-SA (2000) : Revue permanente du secteur urbain au Bénin. 2e édition, Immédiat Presse, Cotonou ; 233 p.

SERHAU-SA (2000) : Revue permanente du secteur urbain au Bénin, Cotonou, 232p.

SINOUE A. ET OLOUDE B. (1988) : Porto-Novo ville d'Afrique noire. Paris, ORSTOM, 175 p.

SLANSKY M. (1962) : Contribution à l'étude du bassin sédimentaire côtier du Dahomey et du Togo. 11. BRGM, Paris, 270 p.

SLANSKY M. (1959) : Contribution à l'étude géologique du bassin sédimentaire côte du Dahomey et du Togo. Thèse Université Nancy, série 59, n°165,170 p.

SOTINDJO D. S. (1995) : *Cotonou, l'explosion d'une capitale économique (1945-1985)*. Thèse de doctorat d'histoire, université Paris VII Denis Diderot, 483 p.

TCHAOU B. S. (2014) : Dynamiques foncières en milieux urbains face aux enjeux du développement local dans les communes de Ouidah et Allada. Abomey-Calavi, UAC : Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 258p

TCHIBOZO F. (2002) : *Connaissances des acteurs privés, de la stratégie de collecte développée et des limites de leurs actions, Projet « gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale : municipalités de Mopti et circonscription de Porto-Novo », rapport final*, LABEE/URA/UNB-ORSTOM, DGAT, UAC, 25 p + annexes.

TCHIBOZO W. A. (2006) : *Dynamique des établissements humains entre Togbin et Djègbadji*. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH/UAC, 80 p.

THÜNEN V. J. (1826): *Der isolierte Stadt in Beziehung auf Landwirtschaft und National Ökonomie*, Perthes, Hambourg.

TOHOZIN C. A. B. (2016) : Etalement urbain et restructuration de la ville de Porto-Novo, Bénin. Thèse de Doctorat Unique, Abomey-Calavi, Bénin, 350 p.

TOSSOU D. (2005) : Apport du système d'information géographique à la gestion des conflits fonciers au niveau des collectivités locales de la commune de Ouèssè. Mémoire de DEA, FLASH/UAC, 77p.

TOURE M. et FADAYOMI T.O. (1993) : *Migration et urbanisation au Sud du Sahara*. CODESRIA, 334 p.

UNFPA (2007) : Etat de la population mondiale 2007. Libérer le potentiel de la croissance urbaine, 108p.

VENNETIER P. (1989) : « Centre, périphérie et flux intra urbain dans les grandes villes d'Afrique Noire » In Annales de Géographie n° 547, 28

VENNETIER P. (1989) : La périurbanisation dans les pays tropicaux. CEGT, Talence, France, 383 p.

VENNETIER P. (1991) : Les villes d'Afrique tropicales, 2^{ème} édition, Paris, Masson ; 244p.

VENNETIER P. (1991) : (sous la direction de): Urbanisation et développement dans les pays tropicaux. Espaces tropicaux n° 4, CEGT, Talence, CEDEX, France, 201 p.

VENNETIER P. (1992) : *Les villes d'Afrique tropicale*. Deuxième édition revue et complétée, Masson, Collection Géographie, Paris, 244 p.

VENNETIER P. (1993) : Les villes d'Afrique Tropicale. Deuxième édition revue et complétée, édition Masson, Collection Géographie, 244p.

VENNETIER P. (1994) : Villes africaines : activités et structures. Espaces Tropicaux, Université de Bordeaux III, 222 p.

VGNINOU T. (2010) : Périurbanisation de Porto-Novo : dynamiques et impacts environnementaux. Abomey-Calavi, UAC : Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 371p.

VIGAN A. C. (2007): Structuration spatiale et impacts des marchés fonciers sur l'urbanisation à Porto – Nono : cas des quartiers Tokpota 2 et Akonaboè. Mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, 100 p.

VISSOH A. S. (2002) : Dynamique urbaine et gestion des problèmes environnementaux : cas de la ville de Savalou. Mémoire de DEA. FLASH-UAC, 58 p.

VISSOH A. S. (2012) : Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa-Zoumé et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin. Thèse de Doctorat Unique de Géographie, EDP/FLASH/UAC, 313 p.

ZANNOU S. (2014) : Gouvernance locale et stratégies de développement dans les communes du département du plateau au sud-est du Bénin, Thèse de Doctorat Unique, UAC/ FLASH/ EDP 323p.

WEBOGRAPHIE

Nations Unies (2007) : Une croissance urbaine forte qui doit davantage à la Croissance démographique qu'à l'urbanisation. [En ligne] URL : http://www.isted.com/pole-ville/dynamique_urbaine/urba2.pdf, Consulté le 23 septembre 2015

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Environnement.htm> consulté le 23/09/2015

DUCOME.(2005) :« PÉRIURBANISATION »,*Encyclopædia Universalis*[en ligne],URL:<http://www.universalis.fr/encyclopedie/periurbanisation>.Consulté le 22 septembre 2015

<http://www.hypergeo.eu/>consulté le 12 février 2015

www.gridauh.fr

www.mcabenin.bj/

www.isted.com/programmes/.../Emmanuel_Moulin.pdf

ANNEXES

Liste des tableaux

N°	Titres	Pages
I	Répartition des ménages enquêtés dans la commune d'Akpro-Missérété	60
II	Services déconcentrés/décentralisés parcourus et responsables interviewés	61
III	Récapitulation de la composition des focus groups réalisés et de leur nombre	65
IV	Techniques et outils de collecte de données sur le terrain	66
V	Clé d'interprétation des images satellites	72
VI	Exemple de matrice de transition entre les dates t_0 et t_1	76
VII	Illustration d'un exemple de matrice de transition	76
VIII	Evolution des pratiques d'accès individuelles et de sécurisation des terres	118
IX	Taux d'exécution des opérations de lotissement dans les arrondissements de Vakon, d'Akpro-Missérété et de Gomè-Sota	123
X	Aperçu des prix d'achat en CFA d'une parcelle de 500m ² entre 1992 et 2018 à Akpro – Missérété	125
XI	Aperçu des prix d'achat en CFA d'une parcelle de 500m ² entre 1992 et 2018 à Vakon	127
XII	Evolution du prix de parcelle de 500 m ² selon sa position géographique dans l'arrondissement de Gomè-Sota	128
XIII	Densité de population dans la commune d'Akpro-Missérété en 1992, 2002, 2013 et 2018	138
XIV	Indice de concentration de Gini dans la commune d'Akpro-Missérété	143
XV	Evolution de l'occupation du sol dans la commune d'Akpro-Missérété entre 1998 et 2018	150
XVI	Synthèse de l'occupation du sol entre 1998 et 2018	154
XVII	Éléments structurants urbain dans la commune d'Akpro-Missérété	173
XVIII	Nombre d'abonnés actifs en 2018	187
XIX	Synthèse des facteurs favorables à l'agriculture	194
XX	Estimation de l'effectif par cheptel à Akpro-Missérété	195
XXI	Etat du réseau routier dans la commune d'Akpro-Missérété	199
XXII	Quantités moyennes de quelques produits exposés dans le marché central d'Akpro- Missérété par jour	202
XXIII	Origines et destinations des produits échangés dans le marché d'Akpro-Missérété	203
XXIV	Nombre de véhicules fréquentant le marché d'Akpro –Missérété et son parc les 10 et 14 mai 2018	207
XXV	Limite d'aire de marché entre la ville d'Akpro-Missérété et ses arrondissements	208
XXVI	Détermination de la limite d'aire de marché entre la ville d'Akpro-Missérété et d'autres communes	208

XXVII	Typologie des petits métiers dans la commune selon le sexe	212
XXX	Structures les plus importantes par rapport à leur nombre d'abonnés	225
XXIX	Composition des déchets dans la commune d'Akpro-Misséréte	230
XXX	Ratios population en fonction du personnel soignant disponible	245
XXXI	Point des établissements par arrondissement dans la commune d'Akpro-Misséréte	246
XXXII	Orientations et axes d'aménagement pour l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles	255
XXXIII	Orientations et axes d'aménagement relatifs au développement urbain, à la mobilité, au cadre de vie et gestion durable du patrimoine communal	256
XXXIV	Synthèse de la problématique de développement de la commune d'Akpro-Misséréte selon le modèle SWOT	263
XXXV	Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte	275
XXXVI	Population par arrondissement en 2013 et en 2035	276
XXXVII	Synthèse de l'occupation entre 2018 et 2035	380
XXXVIII	Communes à vocation agricole dans les 3A	291
XXXIX	Eléments de formulation et de mise en œuvre des politiques environnementales à Akpro-Misséréte	296

Liste des figures

N°	Titres	Pages
1	Cadre conceptuel de l'étude	50
2	Diagramme pour un meilleur développement urbain durable	80
3	Situation géographique de la commune d'Akpro-Misséréte sur le plateau Sakété-Pobè	86
4	Hypsométrie de la commune d'Akpro-Misséréte.	90
5	Profil allant de Zoungbomè à l'arrondissement de Vakon	92
6	Formations pédologiques de la commune d'Akpro-Misséréte	95
7	Courbe ombro-thermique la commune d'Akpro-Misséréte	97
8	Evolution démographique de la commune d'Akpro-Misséréte	99
9	Pyramide des âges de la population de la commune d'Akpro-Misséréte en 2013	100
10	Evolution comparée des taux d'accroissement démographique de Porto-Novo et d'Akpro-Misséréte	102
11	Evolution de la natalité de 2013 à 2018	105
12	Evolution de l'effectif des immigrants de 2002 à 2018	109
13	Flux des immigrants sur le plateau de la commune d'Akpro-Misséréte de 2013 à 2018	110
14	Figure Proportion des immigrants et l'effectif de la population en 2002	111
15	Proportion des immigrants et l'effectif de la population en 2013	111
16	Evolution de l'effectif des émigrants de 2013 à 2018	112
17	Evolution du solde migratoire dans la commune d'Akpro-Misséréte	114
18	Motifs de l'établissement des chefs de ménage sur le plateau d'Akpro-Misséréte	115
19	Différents modes d'accès à la terre sur le plateau de la commune D'Akpro-Misséréte	117
20	Evolution des lotissements dans la commune d'Akpro-Misséréte de 1998 à 2018	122
21	Densité de la population en 1992	139
22	Densité de la population en 2002	140
23	Densité de la population en 2013	141
24	Evolution de l'espace urbain de l'arrondissement d'Akpro-Misséréte	145
25	Etat de l'occupation des terres en 1998 dans la commune d'Akpro-Misséréte	151
26	Etat de l'occupation des terres en 2018 dans la commune d'Akpro-Misséréte	153
27	Dynamique des infrastructures routières sur le plateau d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2018	157
28	Dynamique des infrastructures scolaires dans la commune d'Akpro-Misséréte de 2003 à 2018	160
29	Dynamique des infrastructures sanitaires sur le plateau d'Akpro-Misséréte de 2003 à 2018	163
30	Evolution du parc des abonnés de 2002 à 2018	165

31	Dynamique de ces infrastructures hydrauliques de 2003 à 2018	166
32	Evolution du taux de desserte en infrastructures hydrauliques entre 1992,2002 et 2013 dans la commune d'Akpro-Misséréte.	168
33	Carte de répartition des principaux établissements sociocommunautaires structurant le noyau central d'Akpro-Misséréte	170
34	Variation de l'indice de vitesse d'urbanisation sur le plateau dans la commune d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2013	179
35	Evolution des taux d'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte de 1992 à 2013	180
36	Répartition des habitations selon la nature des matériaux utilisés	182
37	Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau	188
38	Répartition de qualité d'énergie utilisée dans la commune d'Akpro-Misséréte	190
39	Proportion des populations actives dans les principaux secteurs économiques du milieu d'étude	192
40	Réseau routier de la commune d'Akpro-Misséréte	200
41	Liens fonctionnels entre Akpro-Misséréte et son hinterland	205
42	Circuits de commercialisation des produits d'élevage et de l'huile rouge	210
43	Distribution spatiale des métiers de l'artisanat d'Akpro-Misséréte	214
44	Etat d'accessibilité des voies dans la commune d'Akpro-Misséréte	221
45	Différents moyens de transport des ordures ménagères	227
46	Modes d'évacuation des ordures ménagères	228
47	Répartition spatiale des dépotoirs sauvages dans la commune d'Akpro-Misséréte	231
48	Synthèse de l'état de l'environnement par le modèle PEIR	233
49	Evolution des affections courantes dans la commune d'Akpro-Misséréte	234
50	Différents ouvrages hydrauliques et leurs proportions dans la commune d'Akpro-Misséréte	240
51	Répartition spatiale des infrastructures sanitaires dans la commune d'Akpro-Misséréte	242
52	Densité des infrastructures sanitaires	244
53	Rayon moyen d'action théorique des infrastructures sanitaires	244
54	Répartition des infrastructures scolaires à Akpro-Misséréte	247
55	Densité des infrastructures scolaires	249
56	Rayon moyen d'action théorique des infrastructures scolaires	249
57	Densité de la population en 2035 dans la commune d'Akpro-Misséréte	277
58	Projection de l'étendue des agglomérations à l'horizon de 2035	279
59	Espace régional de la communauté des communes agglomérées de des 3AP	290
60	Routes intercommunales de la communauté d'agglomération	293
61	Diagramme pour un meilleur développement urbain durable	299

Liste des photos

N°	Titres	Pages
1	Vue partielle de la forêt sacrée à Danmè-Lokonon	96
2	Vue partielle de la forêt sacrée abritant le temple de la divinité <i>ogu</i> à Danmè-Lokonon	96
3	Un espace en friche à Gouako-Kotoclomè	130
4	Branchement de l'énergie électrique appelé "toiles d'araignées"	191
5	cabines d'installation des compteurs électriques à Abogomè	191
6	Vente de produits pétroliers à Gomè-Sota	197
7	Dégradation de la voirie urbaine par l'érosion hydrique	220
8	Dégradation du poteau électrique par l'érosion hydrique à Vakon	223
9	Tricycle chargé des ordures ménagères à Vakon	227
10	Absence de prévision de voies d'accès dans la mise en place des concessions	337

Planche

N°	Titres	Pages
1	CEB et SBEE implantés respectivement au bord de la voie à Sohomè et à Akpro-Misséréte	176
2	CLCAM et guichet d'ACFB construits dans les arrondissements d'Akpro-Misséréte	177
3	Types de constructions dans la commune d'Akpro-Misséréte	183
4	Voirie dans l'ancienne trame à Akpro-Misséréte	185
5	Points d'eau dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréte	189
7	Deux artisans des arrondissements de Vakon et d'Akpro-Misséréte	213
8	Aspect de l'occupation dans la ville d'Akpro-Misséréte	218
9	Gestion des déchets solides dans les dépotoirs, le long des rues	229

Annexe : Outils de collecte des données

Questionnaire à l'adresse des ménages

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des recherches pour la soutenance d'un doctorat en Géographie et Gestion de l'Environnement dont le thème est : « *Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè : espace témoin de la commune d'Akpro-Misséré (Sud-Bénin)* »

I- IDENTIFICATION

Commune

Arrondissement

Quartier de ville.....

Village

Nom prénoms du Chef Ménage

Taille du ménage.....

Sexe : F M

Etat civil /Niveau d'instruction

Célibataire	<input type="checkbox"/>	non scolarisé(e)	<input type="checkbox"/>
Marié(e)	<input type="checkbox"/>	enseignement de base	<input type="checkbox"/>
Séparé(e)	<input type="checkbox"/>	Enseignement Secondaire	<input type="checkbox"/>
Divorcé(e)	<input type="checkbox"/>	enseignement supérieur	<input type="checkbox"/>
veuf (ve)	<input type="checkbox"/>	formation professionnelle	<input type="checkbox"/>

Autre (à préciser)

Autochtone Immigrant (cochez la bonne réponse)

Si migrant, provenance et raisons de l'immigration

1- Depuis quand résidez vous dans le quartier/village ?.....

2- Où habitez-vous avant votre installation ici ?.....

3- Quelles sont les raisons de votre installation ici ?.....

4- Êtes-vous propriétaire ou locataire ?

Propriétaire Locataire

5- Etes-vous propriétaire terrien ou acquéreur de parcelle ?.....

Propriétaire Acquéreurs

6- Autres à préciser.....

..... Si propriétaire, mode d'acquisition.....

Achat Héritage Don

Autres à préciser

Si achat, depuis quand ?.....

- 7- Comment se déroulent les opérations d'achat et de vente des parcelles ?.....
- 8- Comment les prix sont formés sur le marché foncier de cette localité ?.....
- 9- Quelles sont les variations du prix de vente actuellement en cours selon la position de la parcelle

Position	Au bord d'un axe principal	Au bord d'un axe secondaire	Loin d'un axe et d'une agglomération	Dans une agglomération
Localité				

10- Le village ou quartier est-il désenclavé par :

Voie bitumée Voie pavée Voie à praticabilité temporaire

11- votre village ou quartier est il loti ?

12- si non pourquoi ?.....

13- Existe-t-il des litiges fonciers dans le quartier/village ? Oui Non
Si oui, quelles sont les causes ?.....

.....
.....

14- Y-a-t-il des infrastructures d'assainissement ? Oui Non

15- Si oui, lesquelles ?.....

.....

16- Votre village ou quartier est-il électrifié ? Oui Non

17- Votre ménage a-t-il un branchement d'eau potable (SONEB) Oui Non

18- Si non, pourquoi ?.....

19- Etes-vous abonné à une structure de ramassage des ordures ? Oui Non

Si oui, laquelle ?.....

Combien payez-vous par mois ?.....

Si non, pourquoi ?.....

Où jetez vous alors les ordures ?.....

20- Depuis quand résidez-vous dans le quartier/village ?.....

21- Où habitiez-vous avant votre installation dans le quartier/village ?.....

22- Quelles sont les raisons de votre installation ici ?.....

.....

23- Votre quartier/village est-il inondé ? Oui Non

Si oui, pendant quelle période de l'année ?.....

Donnez les causes possibles.....

24- Quelle(s) activités exercez vous ? (par ordre d'importance).....

25- Où exercez vos activités ?.....

26- Votre appréciation de la manière dont les autorités locales gèrent les affaires de la commune en général et votre quartier (village) en particulier.....

27- Qu'attendez-vous des autorités locales ?.....

28- Classez par ordre d'importance les défis de développement suivants de la commune

Défis de développement	Ordre d'importance
Enjeux fonciers : conflits domaniaux ou fonciers	
Défis de la mobilité dans la commune	
Défis d'assainissement	
Défis de la gouvernance locale	
Défis de l'éducation	
Défis sanitaires	
Accès à l'eau potable	

29- Autres défis

Questionnaire à l'adresse des élus locaux

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des recherches pour la soutenance d'un doctorat en Géographie et Gestion de l'Environnement dont le thème est :« *Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè : espace témoin de la commune d'Akpro-Misséré (Sud-Bénin)* ». Il a donc un but strictement scientifique.

Arrondissement.....

Village ou quartier de ville.....

Fonction.....

Date.....

1- Qui sont les premiers habitants du quartier/village/arrondissement ?.....

.....

2- Qui sont les grands propriétaires terriens ?.....

.....

3- Y a t-il de conflits fonciers ? Oui Non

4- Si oui quelles sont les causes de ces conflits ?.....

.....

5- Le quartier est il loti ? Oui Non

6- Si oui, quelle est l'année de lotissement ?

7- Quel est le prix actuel des parcelles avant et après le lotissement selon la position dans le quartier/village/ arrondissement ?.....

Position	Au bord d'un axe principal	Au bord d'un axe secondaire	Loin d'un axe et d'une agglomération	Dans une agglomération
Localité				

8- Quelles sont les causes du retard dans le lotissement des quartiers.....

.....
.....
9- Donnez les conséquences du non lotissement de votre localité.....
.....
.....

10- Le quartier est-il Désenclavé ? Oui Non

11- Quel est l'état des voies : bitumées Pavées

12- En terre dégradées

13- Votre quartier est-il inondé ? Oui Non

14- Comment luttez-vous contre les inondations ?.....
.....
.....

15- Donnez des informations sur les écoles et collèges de votre quartier/village/arrondissement

	Ecoles				Collèges	
	Maternelles		Primaires		Publics	Privés
	Publics	Privés	Publics	Privés		
Nombre						

16- Quels sont les problèmes d'infrastructures dont souffre votre quartier ?.....
.....
.....

17- Avez-vous des conflits avec les communes voisines ? Oui Non

Si oui, précisez les types de conflits.....
.....

Précisez les causes.....
.....

Comment les réglez-vous ?.....
.....

19-D'où viennent ceux qui s'installent dans votre quartier ?.....
.....

18- Quelles sont les principales activités exercées par vos populations ? (par ordre d'importance) ?.....
.....

.....
.....
19- Quelle sont les principales activités sur lesquelles peut se baser le développement de votre localité.....
.....

20- Comment se fait la gestion des déchets dans votre localité ?.....
.....

21- Y-a-t-il dans votre quartier des organisations ou associations de développement ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?.....

.....
Classez par ordre d'importance les défis de développement suivants de la commune

Défis de développement	Ordre d'importance
Enjeux fonciers : conflits domaniaux ou fonciers	
Défis de la mobilité dans la commune	
Défis d'assainissement	
Défis de la gouvernance locale	
Défis de l'éducation	
Défis sanitaires	
Accès à l'eau potable	

22- Autres défis

.....

Guide d'entretien adressé au Directeur de l'Urbanisme et de la Réforme foncière ou à son représentant

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des recherches pour la soutenance d'un doctorat en Géographie et Gestion de l'Environnement dont le thème est :« *Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè : espace témoin de la commune d'Akpro-Misséréte (Sud-Bénin)* ». Il a donc un but strictement scientifique.

Nom.....Prénoms.....Fonction.....

- 23- Quel est le rôle de la DGURF dans le processus d'urbanisme au Bénin ?.....
- 24- La Direction est-elle impliquée dans l'urbanisme des communes ?.....
- 25- Quel est le rôle de la Direction dans l'accompagnement des communes dans l'élaboration des outils d'urbanisme et leur application ?.....
- 26- Comment se fait l'urbanisation des espaces ruraux et des espaces périurbains ?.....
- 27- Quelles sont vos relations de travail avec la DAT, le SERHAU-SEM et l'Agence Foncière de l'Habitat ?.....
- 28- La direction est-elle impliquée dans l'établissement des titres fonciers ou le certificat d'urbanisme ?.....Pièces ?.....
- 29- Quelle est la relation entre certificat d'urbanisme et certificat de construire ?.....
- 30- Dans les zones non loties, les maires peuvent-ils délivrer aux propriétaires des certificats d'urbanisme ?.....
- 31- La délivrance de titres fonciers dans les zones non loties ne porte-t-elle plus tard d'entorse à la mise en application des document d'urbanisme ?.....
- 32- Quelle appréciation faites – vous du phénomène de l'urbanisation et de périurbanisation dans les communes de façon générale et dans la commune d'Akpro-Misséréte de façon particulier ?.....
- 33- Quelles sont les conséquences d'une occupation anarchique de l'espace comme dans la commune d'Akpro-Misséréte dans la réalisation et surtout l'application des outils d'urbanisme ?.....
- 34- Quels sont les indices ou indicateurs d'un risque de mauvaise maîtrise de l'urbanisation eu égard à la densification de l'espace périurbain dans la commune d'Akpro-Misséréte ?.....
- 35- Dans la commune d'Akpro-Misséréte, quelles sont les expériences d'aménagement urbain auxquelles la direction a été impliquée ?.....
- 36- Quels efforts fournit la Direction de l'urbanisme et de la Réforme foncière pour la prévention d'une mauvaise maîtrise de l'urbanisation ?.....

- 37- Existe-il des sanctions en cas d'insoumission des règles en matière d'urbanisme dans les villes ?.....
- 38- Quels sont les problèmes auxquels est confrontée la direction dans l'atteinte de ses objectifs ?.....

Guide d'entretien avec autres personnes ressources

Cet entretien s'inscrit dans le cadre des recherches d'une soutenance de thèse de doctorat dont le thème est : «*Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè : espace témoin de la commune d'Akpro-Misséré (Sud-Bénin)*». Il a donc un but strictement scientifique.

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Cet entretien porte sur :

1-Lotissement et conflits domaniaux

❖ Le lotissement :

- Acteurs (Etat, Mairie, Cabinets, etc.)
- Quartiers lotis
- Quartiers non lotis
- Lotissement en cours
- Problèmes
- Solutions

❖ Les conflits domaniaux :

- Causes
- Acteurs
- Modes de règlement
- Impacts sur l'aménagement du quartier/arrondissement

2- Infrastructures et équipements disponibles

- Système d'évacuation des eaux
- voiries (état, projets...)
- Projets, etc.

3- Les inondations :

- Causes
- Périodes
- Durée
- Manifestations
- Conséquences
- Mesures de rémediation :

4 -Gestion des déchets ménagers

- Organisation de la gestion des déchets
- Structures intervenant dans la gestion des déchets

-Quartiers couverts ou non

-Problèmes et solutions envisagées

5- Gestion du foncier

-Acteurs

-Instruments

-Conflits fonciers (causes, règlements, conséquences)

- Urbanisation

Guide d'entretien avec les responsables d'ONG et d'associations de développement

Cet entretien s'inscrit dans le cadre des recherches d'une soutenance de thèse de doctorat dont le thème est : «*Urbanisation et problèmes d'aménagement sur le plateau Sakété-Pobè : espace témoin de la commune d'Akpro-Misséré (Sud-Bénin)*». Il a donc un but strictement scientifique.

Nom.....

Prénom.....

Dénomination de la structure.....

.....

Fonction dans la structure.....

Cet entretien porte sur :

Les domaines d'intervention

Les sources de financement

Les réalisations

Les difficultés

Les suggestions pour la bonne marche de la structure

Défis de développement de la commune :

Classez par ordre d'importance les défis de développement suivants de la commune

Défis de développement	Ordre d'importance
Enjeux fonciers : conflits domaniaux ou fonciers	
Défis de la mobilité dans la commune	
Défis d'assainissement	
Défis de la gouvernance locale	
Défis de l'éducation	
Défis sanitaires	
Accès à l'eau potable	

Autres défis

.....

.....

Grille d'observation

Observateur.....
 Arrondissement.....
 Village ou quartier de ville.....
 Date.....

Domaines	Eléments d'observation	Présence		Observations	
		Oui	Non		
Hygiène et assainissement	Poubelles				
	Dépotoir (s) sauvage (s)				
	Système d'évacuation des eaux pluviales				
	Système d'évacuation des eaux usées				
	Voirie	Voies bitumées			
		Voies pavées			
		Voies en terre			
		Voies dégradées			
		Ouverture de voies			
	Occupation du sol	Voies à praticabilité difficile			
Occupation des zones inondables					
Parcelles non bâties					
Inondations	Signes de litiges fonciers				
	Champs				
	Voies				
	Infrastructures sociocommunautaires				
	Parcelles non bâties				

Infrastructures sociocommunautaires	Ecoles publiques			
	Ecoles privées			
	Centres de santé publics			
	Centres de santé privés			
	Autres			
Caractéristiques des habitations	Habitations en matériaux précaires			
	Habitations en matériaux définitifs à standing moyen			
	Habitations en matériaux à grand standing			

Autres éléments observés :

Table des matières

SOMMMAIRE	Erreur ! Signet non défini.
Dédicace	4
Remerciements	5
SIGLES ET ACRONYMES	8
Résumé	10
Abstract.....	11
Introduction générale.....	12
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	16
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	17
1.1- Revue de la littérature.....	17
1.2- Clarification des concepts.....	27
1.2.1-Urbanisation rapide et spontanée.....	28
1.2.2-Pression foncière et urbanisation.....	34
1.2.3-Aménagement du territoire et développement territorial.....	36
1.2.4- Assainissement.....	40
1.2.5-Etalement spatial et mobilité urbaine.....	40
1.3-Problématique	41
1.3.1-Hypothèse de travail	48
1.3.2-Objectifs de recherche.....	48
1.4-Cadre conceptuel de la recherche	49
1.5-Théories de la recherche	51
1.5.1- Théorie de la diffusion à la diffusion spatiale	51
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	54
2.1-Données collectées.....	54
2.2-Techniques de collecte des données	55

2.2.1-Recherche documentaire.....	56
2.2.2-Enquêtes de terrain.....	57
2.2.2.1-Choix des localités d'enquête.....	57
2.2.2.2-Groupes cibles et taille de l'échantillon.....	58
2.3-Matériels de collecte de données	61
2.4-Outils de collecte de données.....	62
2.5-Techniques de collecte des données	62
2.5.1-Entretiens semi-structurés.....	63
2.5.2-Enquêtes par questionnaires.....	64
2.5.2.1-Focus group.....	64
2.5.3-Observation directe.....	65
2.6- Traitement des données.....	67
2.6.1-Dépouillement des fiches d'enquête.....	67
2.6.2- Traitement des données quantitatives.....	67
2.6.2.1-Traitement des données démographiques.....	67
2.6.2.2-Traitement cartographique.....	71
2.6.2.3-Etapes pour l'élaboration des différentes cartes d'occupation des terres.....	72
2.6.3-Techniques utilisées	73
2.6.3.1- Technique d'analyse des facteurs de l'urbanisation sur le plateau Sakéte-Pobè dans la commune d'Akpro-Misséréte.....	73
2.6.3.2-Technique d'analyse des conséquences spatiales, économiques et sociales de la dynamique urbaine.....	73
2.6.3.3- Technique d'analyse des défis d'aménagement face à l'évolution spatiale et durable d'Akpro-Misséréte.....	78
2.7-Modèle d'analyse des résultats	80

2.8- Difficultés de la mise en œuvre des méthodes.....	81
DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS ET MANIFESTATIONS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO -MISSERETE.....	83
CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE.....	84
3.1- Déterminants naturels de l'urbanisation dans la commune d'Akpro-Misséréte.....	84
3.1.1- Situation géographique du plateau Sakété-Pobè favorable à l'urbanisation.....	84
3.1.2- Facteurs physiques de la dynamique spatiale d'Akpro-Misséréte.....	88
3.1.3- Unités pédologiques et ressources végétales propices à l'installation humaine.....	93
3.2- Déterminants humains de l'urbanisation	98
3.2.1- Mouvements naturels de la population dans la dynamique urbaine.....	103
3.2.1.1- Taux de natalité dans la croissance urbaine.....	103
3.2.2 Migrations.....	106
3.2.3- Impacts des migrations sur la croissance urbaine.....	113
3.3-Foncier, facteur d'urbanisation à Akpro-Misséréte.....	116
3.3.2- Spéculation foncière.....	124
3.4- Outils de planification territoriale de l'extension urbaine dans la commune d'Akpro-Misséréte.....	131
3.4.1-Plan de Développement Communal (PDC).....	131
3.4.2-Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC).....	132
3.4.3-Outils de planification territoriale sectorielle favorable à la dynamique urbaine.....	134
CHAPITRE IV: MANIFESTATIONS SOCIOECONOMIQUES ET SPATIALES DE L'URBANISATION D'AKPRO-MISSERETE	137

4.1-Dynamique urbaine de la commune d’Akpro-Misséréte.....	137
4.1.1 Dynamique démographique.....	137
4.1.2-Principales agglomérations urbaines.....	143
4.1.3-Dynamique de l’occupation du sol.....	149
4.1.3.1-Occupation du sol en 1998.....	150
4.1.3.2-Occupation du sol en 2018.....	152
4.2- Dynamique des infrastructures sociocommunautaires	155
4.2.1- Dynamique du réseau routier et son importance dans les mutations spatiales.....	155
4.2.2- Dynamique des infrastructures scolaires.....	158
4.2.3- Dynamique des infrastructures sanitaires.....	161
4.2.4- Dynamique des infrastructures hydrauliques.....	164
4.3- Structuration de l’espace urbain.....	168
4.3.1- Extension du front de l’espace urbain dans la commune d’Akpro-Misséréte.....	171
4.3.2-Tendance du front de l’urbanisation dans la commune d’Akpro-Misséréte	175
4.4-Types d’habitation.....	181
4.4.1- Evolution des formes et standings de bâtis à d’Akpro-Misséréte.....	182
4.5- Réseau viaire urbain.....	184
4.6- Infrastructures à caractère socioéconomique : Eau potable, électricité, Culture et sports.....	186
4.7-Manifestations économiques de la dynamique de l’urbanisation	192
4.7.2- Secteur secondaire.....	195
4.7.3- Secteur tertiaire.....	196
4.7.3.1-Infrastructures de transport terrestre	198

4.7.3.2- Etude de l'aire d'influence du marché d'Akpro-Misserété.....	202
4.7.3.3- Détermination de la limite d'aire de marché entre d'Akpro-Misserété et ses localités environnantes.....	207
4.7.3.4-Artisanat.....	211
TROISIEME PARTIE : PROBLEMES D'AMENAGEMENT ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE	
216	
CHAPITRE V : PROBLEMES D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE	
217	
5.1 Contraintes liées à l'aménagement et au processus d'urbanisation.....	217
5.1.1- Erosion des sols.....	219
5.1.2. Mauvaise gestion des eaux usées.....	223
5.1.3-Problèmes de gestion des ordures ménagères.....	224
5.2 Absence des outils de planification urbaine.....	235
5.2.1 Problèmes d'accessibilité des habitations.....	236
5.2.2 Mauvaise accessibilité aux équipements sociocommunautaires.....	237
5.2.2.1 Défaillance du système sanitaire	241
5.2.2.2 Insuffisance des infrastructures scolaires.....	246
CHAPITRE VI : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE	
252	
6.1-Analyse stratégique des documents de planification.....	252
6.1.1-Bases du développement de la commune d'Akpro-Misséréte: le PDC III (2018-2022) et le SDAC.....	252
6.1.1.2- Contexte.....	252
6.1.2- Orientations et axes d'aménagement du territoire communal.....	254
6.1.3 Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de la commune d'Akpro-Misséréte.....	258

6.1.3.1 Présentation.....	258
6.1.4- Plan de Développement Communal troisième génération (PDCIII) de la commune d'Akpro-Misséréte.....	260
6.1.5- Grandes orientations ou options du PDC II.....	261
6.1.6-Problématique de développement de la commune d'Akpro-Misséréte...	262
6.2- Défis d'aménagement.....	264
6.2.1- Défis à relever pour une gestion durable de l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséréte.....	264
6.2.1.1- Maîtrise du développement spatial.....	264
6.2.2-Axes d'orientation pour maîtriser l'urbanisation.....	266
6.2.2.1- Expansion raisonnée de l'urbanisation.....	267
6.2.2.2 Gestion foncière au service de l'urbanisation.....	267
6.2.2.3-Gestion foncière pour un développement urbain durable.....	271
6.3- Maîtrise de l'urbanisation	273
6.3.1-Forces et faiblesses de l'urbanisation de la commune d'Akpro-Misséréte.....	274
6.3.2- Aménagement urbain.....	280
6.4- Perspectives pour une bonne gestion urbaine de la commune d'Akpro-Misséréte.....	284
6.4.1- Contexte de développement de la commune.....	284
6.4.2.1- Bases juridiques.....	287
6.4.2.2- Adaptation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.....	293
Discussion.....	300
Conclusion générale	303
Bibliographie	306
ANNEXES	323

Liste des tableaux	323
Liste des figures.....	325
Liste des photos	327
Table des matières	340